









NUMISMATIQUE  
CONSTANTINIENNE

LA PERSEUTION DE MAXIME BAZA. — DÉNOMINATION  
DES ÉCARTS MONÉTAIRES DE BRONZE. — DESCRIPTION  
HISTORIQUE DES ÉMISSIONS MONÉTAIRES DES QUATRE  
ROYAUMES D'ORIENT.

NUMISMATIQUE  
CONSTANTINIENNE



PARIS 1913

IMPRIMERIE ANONYME  
CULTURE ET CIVILISATION  
111, AVENUE GABRIEL-LEROUX  
BRUXELLES  
1913



# NUMISMATIQUE

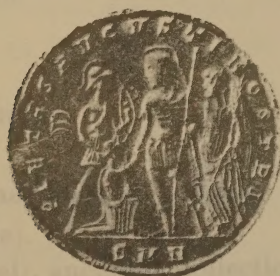
# CONSTANTINIENNE

LA PERSÉCUTION DE MAXIMIN DAZA. — DÉNOMINATIONS  
DES ESPÈCES MONÉTAIRES DE BRONZE. — DESCRIPTION  
HISTORIQUE DES ÉMISSIONS MONÉTAIRES DES QUATRE  
ATELIERS D'ORIENT.

PAR

JULES MAURICE

TOME III



PARIS 1912

IMPRESSION ANASTALTIQUE  
CULTURE ET CIVILISATION  
115, AVENUE GABRIEL LEBON  
BRUXELLES

1965





## ABRÉVIATIONS

---

- Æ. = Airain, bronze.  
R. = Argent.  
A. = Or.  
Cat. = Catalogue.  
Mill. = Millimètres.  
Gr. = Grammes.  
Coh. = Cohen. Monnaies Impériales.  
B. = Musée de Berlin.  
D. = Collection de M. Dattari.  
GN. = Collection de M. Gnechi.  
GOT. = Musée de Gotha.  
HA. = Musée de la Haye.  
L. = Londres (British Museum).  
MI. = Milan (Musée Brera).  
P. = Paris. (Cabinet des médailles et antiques de la  
Bibliothèque nationale).  
V. = Vienne (Musée Impérial), ancienne collection.  
VO. = Vienne (Musée Impérial), collection du colonel  
Voetter.  
WG. = Ancienne collection du prince de Windisch  
Grätz.

Les n<sup>os</sup> des ateliers sont la suite de ceux du tome II.

---



## PRÉFACE

---

Le troisième volume de la Numismatique Constantienne, que je présente au public scientifique, comprend la description historique des émissions monétaires des quatre ateliers d'Orient.

Je me suis attaché, dans l'introduction de ce volume, à déterminer le caractère de la persécution des chrétiens, par Maximin Daza, et à montrer comment la politique religieuse de cet empereur s'est reflétée dans les types monétaires. Les étapes de la persécution sont, en effet, indiquées par les types monétaires. L'émission contemporaine de la première période de la persécution, comprend les représentations les plus variées des autels qui témoignaient tout à la fois de l'importance des cultes païens et de la nécessité pour les chrétiens de sacrifier aux dieux.

Les émissions contemporaines de la seconde période de la persécution signalent l'expansion des cultes égypto-helléniques et les emprunts faits par Maximin Daza à l'Égypte, qu'il avait organisée sur le type du bas-empire<sup>1</sup>.

Ces rapprochements, qui paraîtront peut-être, au premier abord, un peu subtils, à ceux qui abordent l'étude de ces problèmes, se confirmeront, je crois, par l'apport des documents nouveaux.

1. La plupart des réformes attribuées à Dioclétien ont été accomplies, sous son influence peut-être, mais sous le règne de Maximin Daza, ainsi que tendent à le prouver les dernières recherches de MM. Gelzer et Mispoulet.

Il m'était impossible de retarder la publication de ce volume, en entreprenant l'étude des monnaies frappées sous Julien l'Apostat, étude qui aurait confirmé les résultats obtenus par le classement minutieux des émissions des ateliers de Maximin Daza, mais qui sortait de mon sujet. Un supplément à cet ouvrage comprendra une introduction générale, dans laquelle l'étude des espèces monétaires créées par Dioclétien et Constantin et celle de la politique économique de ces empereurs, seront approfondies. J'indique pourtant, dans l'introduction du présent volume, quelles dénominations nouvelles ont dû y être adoptées, pour les espèces monétaires de bronze des systèmes monétaires de Dioclétien et de Constantin, principalement à la suite des recherches de M. Dattari et des miennes. Les tables générales, tableaux synoptiques et annexes diverses compléteront le supplément. L'ouvrage, dont je présente aujourd'hui aux Numismates le troisième volume, permet de classer l'ensemble des monnaies frappées dans les dix-neuf ateliers de l'Empire, pendant la période constantinienne; les pièces à ajouter ou à découvrir pourront se classer facilement dans les émissions décrites.

---

## INTRODUCTION

---

### I

#### LA PERSÉCUTION DE MAXIMIN DAZA

Le classement chronologique des émissions monétaires et l'étude des types du revers des monnaies apportent, sur la persécution des chrétiens, par Maximin Daza, des éclaircissements que l'on trouvera exposés dans cette introduction, ainsi que dans les études particulières sur les quatre ateliers d'Orient.

Le premier rescrit de cet empereur, relatif à la persécution, se date de l'année 305. Il avait pour but d'obliger tous les sujets de l'empereur aux sacrifices païens et d'établir, en quelque sorte, une universelle et obligatoire pratique des cérémonies païennes. Le contrôle de l'application de ce rescrit était confié aux fonctionnaires impériaux<sup>1</sup>. On reconnaît déjà, dans cet acte, ce que l'on pourrait appeler la méthode personnelle de Maximin Daza. Cette méthode, que les inscriptions et les monnaies permettent de mettre en évidence, consiste à donner à l'administration d'abord et plus tard au clergé païen, le rôle actif dans la persécution. Un second rescrit de Maximin Daza apporta,

1. Eusèbe, *De martyribus Palestinæ*, IV, V et VI. — Migne, *Patrologie grecque*, XX, pp. 1471 à 1475.

en avril 308, après le temps de pause qui suivit l'avènement de Constance Chlore<sup>1</sup>, un adoucissement hypocrite aux peines que l'on faisait subir aux chrétiens, en commuant les condamnations capitales en mutilations et en condamnations aux mines<sup>2</sup>. Le *praeses* Firmilianus, gouverneur de Palestine, ordonna ce changement et le mit en pratique comme une expression de la pensée impériale.

Mais bientôt, au courant de l'année 308, un édit, *πρόσταγμα*, la plus terrible des mesures prises par Maximin Daza, ordonnait, non seulement de relever les images abattues des dieux et d'obliger tout le monde aux sacrifices et aux banquets en leur honneur, mais encore d'asperger d'eau lustrale toutes les marchandises des marchés, notamment les aliments, et de faire des bains publics un moyen de coercition aux culte des dieux<sup>3</sup>. Les résistances, que rencontra l'application de cet édit, entraînent l'exécution de nouveaux martyrs, dont soixante-six dans la seule Palestine<sup>4</sup>.

Il est nécessaire de nous arrêter ici. Nous avons deux constatations importantes à faire.

Nous relevons, en tête des édits de 308, de Maximin Daza, la liste des fonctionnaires qui sont chargés de son application.

Ce sont : 1° Le préfet du prétoire, 2° les gouverneurs des provinces, 3° les curateurs des cités, les magistrats et les notaires de l'ordre civil.

1. Lactance, *De Mort Pers.*, c. xv.

2. Eusèbe, *De mart. Pal.*, VIII. — Voir Hülle, *Die Toleranz erlasse römischer, kaiser für das Christentum bis zum Jahre 313*. Berlin. 1895, p. 41.

3. Eusèbe, *De mart. Pal.*, IX, Migne, *Patr. gr.*, t. XX, 1492, B.

4. Eusèbe, *De mart. Pal.*, IX, Migne, *Ibid.*, 1494, 1495.

Voici ce qu'en dit Eusèbe <sup>1</sup>.

Ἀθρόως δ' οὖν αὖθις Μαξιμίνου διαφοιτᾶ καθ' ἡμῶν πανταχοῦ γράμματα κατ' ἐπαρχίαν, ἡγεμόνες τε καὶ προσέτι ὁ τῶν πῶν στρατοπέδων ἄρχειν ἐπιτεταγμένος, προγράμμασι καὶ ἐπιστολαῖς καὶ δημοσίοις διατάγμασι, τοὺς ἐν ἀπάσαις πόλεσι λογιστὰς ἅμα στρατηγοῖς καὶ ταβουλαρίοις ἐπέσπεργον, τὸ βασιλικὸν εἰς πέρας ἄγειν πρόσταγμα.

Ainsi Maximin Daza enjoignait aux gouverneurs de provinces d'envoyer des lettres, des ordres; pour que, dans toutes les villes, les curateurs, les magistrats des cités, les *tabularii* ou notaires tiennent la main à l'exécution de l'édit impérial.

Ce qui se passa, en 308, est d'autant plus important à relever; qu'en 311, ce sera le clergé païen, hiérarchisé, qui jouera une partie du rôle attribué, en 308, aux fonctionnaires et à l'administration des cités. Quels étaient donc les moyens dont disposaient les fonctionnaires pour reconnaître les chrétiens. C'est ce que nous apprend la suite du récit d'Eusèbe, récit que les monnaies viennent confirmer, d'une façon intéressante.

L'empereur confiait au zèle des fonctionnaires le soin de relever et de restaurer partout les statues des dieux et les temples et d'obliger tous les hommes, avec leurs femmes, leurs esclaves et leurs enfants, à sacrifier aux dieux, à verser des libations, à prendre part aux cérémonies païennes; il enjoignait d'asperger d'eau lustrale, servant aux libations dans les sacrifices, toutes les marchandises des marchés et de se servir des bains publics, comme d'un moyen de coercition, en laissant les gardiens obliger tous

1. Eusèbe, *De mart. Pal.*, IX, Migne. XX, 1492, A.

ceux qui y prenaient part, à s'associer aux sacrifices. κελεῦον ὡς ἂν μετὰ σπουδῆς πάσης τῶν μὲν εἰδώλων ἀνοικοδομοῖεν τὰ πεπτωκότα, πανδημὴ δὲ πάντας ἄνδρας ἅμα γυναιξὶ καὶ οἰκέταις καὶ αὐτοῖς ὑπομαξίοις παισὶ θύειν καὶ σπένδειν, αὐτῶν τε ἀκριβῶς τῶν ἐναγῶν ἀπογεύεσθαι θυσιῶν ἐπιμελὲς ποιοῖντο, καὶ τὰ μὲν κατ' ἀγορὰν ὄνια ταῖς ἀπὸ τῶν θυσιῶν σπονδαῖς καταμολύνοιτο, πρόσθεν δὲ τῶν λουτρῶν ἔφεδροι κατατάσσοιεντο, ὡς ἂν τοὺς ἐν τούτοις ἀποκαθαιρομένους ταῖς παμμιάροις μολύνοιεν θυσίαις<sup>1</sup>.

Ainsi ce furent les sacrifices, sur les autels des dieux, et les libations, qui servirent de moyens de contrôle, aux fonctionnaires, pour reconnaître les chrétiens, et ce fut l'administration qui fut chargée de les pourchasser.

On trouve une confirmation de ces faits, dans les représentations extraordinaires de l'autel, que l'on peut relever sur les monnaies frappées à Antioche, de 308 à 311; ces images d'autels sacrificatoires furent intentionnellement placées au revers des monnaies, par l'administration impériale. Elles sont l'expression de l'obligation imposée aux chrétiens de sacrifier et de faire des libations (θύειν καὶ σπένδειν).

Mais pour que notre argumentation ait toute sa force, il est nécessaire de montrer, en renvoyant aux études particulières des ateliers monétaires, que les images et les types en question ne furent ainsi représentés que dans les états de Maximin Daza et pendant sa période de persécution. Les émissions des quatre ateliers d'Orient en témoignent.

Ceux de Nicomédie et de Cyzique appartinrent à Galère, jusqu'en 311. On ne remarque, parmi les types du revers

1. Eusèbe, *De martyr. Pal.*, IX, Migne. XX, 1492, B.



des pièces qu'ils émirent, aucune représentation de l'autel, antérieure à la prise de ces ateliers par Maximin Daza, en 311. Les légendes inscrites sur leurs monnaies, pendant cette période, furent les mêmes que celles que l'on inscrivait sur les pièces d'Antioche ; mais les ateliers de Nicomédie et de Cyzique ne firent pas représenter l'autel allumé au revers des médailles, pendant la domination de Galère, dont la méthode de persécution n'était pas la même que celle de Maximin Daza. Considérons, au contraire, les pièces émises par l'atelier d'Antioche de 308 à 311. Nous y trouvons diverses représentations de l'autel allumé ; tantôt il fait partie du type du revers et se trouve placé aux pieds du Génie de l'Empereur (*Genio Augusti-Imperatoris-Caesaris*) ou de l'armée (*Genio Exercitus*) ; on voit alors le génie qui verse une libation sur l'autel ; tantôt l'autel ne joue aucun rôle dans le type du revers <sup>1</sup>. Il est permis alors de se demander pour quelle raison il y est représenté et caractérise les émissions contemporaines de la persécution de Maximin Daza. C'est ainsi, qu'avec la légende : *Virtus Exercitus*, le graveur a représenté Mars debout, à gauche, tenant un bouclier, et, au-dessus du bouclier, un autel allumé, projeté en l'air, dans le champ du revers. On voit ailleurs Mars, marchant à droite, tandis que, derrière lui, un autel allumé se trouve placé, soit debout, soit couché, dans une position à vrai dire quelconque, reposant sur le sol ou jeté en l'air, dans le champ du revers <sup>2</sup>.

On trouve cet autel sur des bronzes frappés à Antioche, en 308, après la reprise du pouvoir par Maximien Hercule, en Italie, et qui ne portent pour cette raison que le nom de

1. Voir plus bas : *L'atelier d'Antioche*, pp. 160, 165, 166.

2. Voir plus bas : *L'atelier d'Antioche*, pp. 158 à 160, et pl. VI.

Dioclétien seul, désigné encore comme *Senior Augustus*. Le type du revers de ces pièces, deux divinités se tendant la main, ne justifie nullement la présence de l'autel qui s'y trouve <sup>1</sup>. Ailleurs, Maximin Daza, assimilé à Jupiter, ou portant la robe du pontife, tenant une Victoire sur un globe, ou représenté en empereur, tenant le sceptre, se trouve debout, avec un autel allumé à ses pieds <sup>2</sup>. Cet autel qui brûle sous la main de l'empereur n'était point nécessité par le type du revers, il y a été joint, dans une intention qu'il faut expliquer, par l'administration des finances. En réalité il caractérise une émission et signale l'application de la politique impériale.

L'intention de l'administration des finances, est mise en lumière par le fait que l'autel n'appartint, à cette époque, qu'aux émissions contemporaines de la persécution de Maximin Daza, sorties, d'abord, uniquement de son atelier d'Antioche, puis, à partir de 311, de ceux de Cyzique et de Nicomédie <sup>3</sup>. Le type de Vénus, accompagné de la dédicace : *Veneri Victrici*, ne comporte pas, en général, de représentation de l'autel ; pourtant on en trouve un, placé aux pieds de Vénus, sur la plupart des monnaies de Galérie Valérie, frappées à Antioche, de 308 à 311 <sup>4</sup>.

Nous avons dit que l'administration était chargée de l'exécution des ordres de Maximin Daza, relatifs à la persécution des chrétiens. Nous démontrerons plus loin que Maximin Daza lui fit même prendre la responsabilité de cette

1. Voir plus bas, p. 158.

2. Voir plus bas, p. 162. Maximin Daza officie en réalité au nom de la dynastie Jovienne.

3. Voir plus bas : *L'atelier de Nicomédie*, p. 19, et pl. I, n° 19, et *L'atelier de Cyzique*, p. 107, et pl. IV, n° 13.

4. Voir plus bas, p. 165.

persécution. En effet, cet empereur dissimula ses ordres, dès les années 308 ou 309. Les lettres qu'il fit adresser, par les gouverneurs, aux magistrats des villes, dès l'année 308, indiquent le rôle qu'il voulait faire prendre à son administration, dans la persécution. Or les bureaux de la direction des finances avaient le choix, et la responsabilité du choix, des types du revers des monnaies, ainsi que je me suis attaché longuement à le démontrer, dans le tome II, à propos des représentations du Soleil sous Constantin <sup>1</sup>. De plus, l'administration de tout l'Orient avait été épurée de tout fonctionnaire chrétien, sous Dioclétien et Galère. Les membres païens de l'administration des finances savaient qu'ils flattaient Maximin Daza, ils pensaient être récompensés de leur zèle, en représentant l'autel des sacrifices, dans le champ du revers des monnaies. C'était l'idée même de l'empereur qu'ils exprimaient, sous le couvert de leur propre responsabilité, mais en étant assurés d'être agréables à leur souverain.

J'ai déjà indiqué, dans le chapitre relatif à l'atelier de Lyon <sup>2</sup>, que l'autel, allumé aux pieds du Génie de l'Empereur, avait été reproduit sur les monnaies d'un certain nombre de villes, dans lesquelles se tenaient les assemblées provinciales qui célébraient le culte de l'empereur vivant. Ces villes sont Lyon, Aquilée, Antioche, Cyzique et Nicomédie. Cet autel se montre sur les monnaies des deux villes d'Occident qui viennent d'être indiquées, Lyon et Aquilée, dès l'époque de la Tétrarchie et pendant une période tout à fait païenne. Il disparut du revers des monnaies de Lyon dans les états de Constantin, en 309 <sup>3</sup>; et de celles d'Aqui-

1. Voir t. II, Introduction, p. LV, LXVI, LXXXV, CXXIX, CXXXV.

2. Voir t. II, p. 73.

3. Voir t. II, p. 95.

lée, en 313, après la conquête de l'Italie par Constantin <sup>1</sup>. Nous avons vu, qu'en Orient, il apparut sur les pièces d'Antioche, de Nicomédie et de Cyzique, à l'époque de la politique persécutrice de Maximin Daza, sur les monnaies d'Antioche, en 308 ; sur celles de Cyzique et de Nicomédie, lors de la prise de ces villes, par cet empereur, en 311 <sup>2</sup>. Cet autel, placé aux pieds du Génie de l'Empereur, disparut du revers des monnaies frappées dans les ateliers de Maximin Daza, après sa défaite par Licinius et sa mort en 313. Il était donc bien l'expression de sa politique religieuse ; il est contemporain de l'obligation imposée aux chrétiens de sacrifier aux dieux, et parmi ces dieux, le plus présent aux yeux du peuple était alors l'empereur. Néanmoins, cet autel accompagna, au revers des monnaies d'Antioche, de 308 à 311, des types variés : ceux de Vénus, de Mars, celui de l'empereur en Jupiter ou en Imperator. Sa présence coïncide avec l'obligation imposée aux chrétiens de sacrifier à tous les dieux. Mais Maximin ne devait pas se contenter de ces moyens de coercition.

Les émissions d'Antioche et de Nicomédie qui suivirent la mort de Galère, en 311, nous révèlent la grande importance que Maximin Daza accorda alors aux cultes Egyptiens et à celui du Soleil, sous ses deux aspects de Soleil diurne et de Soleil nocturne. Ce fut alors qu'il semble avoir trouvé dans le clergé païen hiérarchisé, un auxiliaire précieux pour sa persécution. Il est nécessaire d'indiquer d'abord ce que l'on connaît de cette histoire, que les types monétaires contribuent à éclaircir.

1. Voir t. I, p. 309, 317 et sq.

2. Voir ma communication aux antiquaires de France du 6 mai 1903 dans : *Bulletin des Antiquaires de France*, 1903, pp. 211 à 220.

Galère avait publié, peu de jours avant sa mort, qui eut lieu le 5 mai 311, son édit de tolérance envers les chrétiens, édit par lequel il reconnaissait la religion chrétienne comme une religion licite dans l'empire, ainsi que l'expriment les termes suivants empruntés au texte de Lactance : « Ut denuo sint Christiani, et conventicula sua componant, ut nequid contra disciplinam agant <sup>1</sup>. » Ainsi les chrétiens ne faisaient plus rien de contraire à la loi, en professant leur religion, en se réunissant pour les besoins de leur culte. Ils y étaient autorisés.

Cet édit fut affiché à Nicomédie, le 30 avril 311, peu de jours avant la mort de Galère <sup>2</sup>. Si Maximin Daza l'avait fait publier dans ses états, il aurait reconnu l'existence légale du christianisme. Il employa un détour, pour y échapper. Il ne pouvait pas ne pas tenir compte de l'édit de Galère.

Il communiqua lui-même, oralement, d'après Eusèbe, aux hauts fonctionnaires de son entourage, τοῖς ὑπ' αὐτὸν ἄρχουσι <sup>3</sup>, les dispositions libérales, prises par Galère en faveur des chrétiens. Enfin, il chargea son préfet Sabinus d'adresser une lettre circulaire aux gouverneurs de provinces, pour suspendre la persécution par voie administrative <sup>4</sup>. En agissant ainsi, Maximin ne reconnaissait pas, ainsi que le remarque Hülle, la religion chrétienne comme légalement autorisée (*licita*) <sup>5</sup>. Il autorisait certains fonction-

1. Lactance, *De Mort. Pers.*, c. xxxiv (Edictum Galerii). C'est ce que confirme Lactance, quand il dit (c. xxxvi, 3) que Maximin Daza retira, en Bithynie, en 311, la tolérance accordée aux chrétiens par Galère (*indulgentiam Christianis communi titulo datam tollit*).

2. Lactance, *De Mort. Pers.*, c. xxxv, indique le jour et l'année par le consulat.

3. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, IX, 1; Migne, XX, p. 800, A.

4. *Ibidem*.

5. Hülle, *op. cit.*, p. 61.

naires à suspendre la persécution ; mais il pouvait se faire adresser des pétitions contre les chrétiens, ou, tout au moins, encourager ceux qui les lui adressaient et permettre de continuer à prendre des mesures contre eux.

Ce fut l'époque à laquelle on doit rapporter plusieurs des pétitions adressées par diverses villes à l'empereur, pour lui demander de les autoriser à expulser les chrétiens de leurs territoires. C'est, en effet, après avoir relaté l'invasion de la Bithynie, que Lactance dit, en parlant de Maximin Daza, « subornatis legationibus civitatum quae peterent, ne intra civitates suas Christianis conventicula extruere liceret <sup>1</sup>. »

Maximin Daza raconte lui-même, dans un deuxième rescrit, qu'il adressa à Sabinus ; après que le triomphe de Constantin à Rome, en octobre 312, lui eut imposé la nécessité de dissimuler, plus encore qu'auparavant, son hostilité contre les chrétiens ; que lorsqu'il entra à Nicomédie, (ce qui ne peut se rapporter qu'à l'année 311), les habitants de la ville vinrent au-devant de lui, avec les images des dieux et lui demandèrent, avec insistance, qu'il ne fût plus permis à cette race d'hommes (les chrétiens) de séjourner en aucun lieu de leur territoire.

Μετὰ δὲ ταῦτα ὅτε τῷ παρελθόντι ἐνιαυτῷ, εὐτυχῶς ἐπέβην εἰς τὴν Νικομήδειαν χάκει διετέλουν, παρεγένοντο πολῖται τῆς αὐτῆς πόλεως πρὸς μὲ ἅμα μετὰ τῶν ξοάνων τῶν θεῶν, μειζρόνως δεόμενοι, ἵνα παντὶ τρόπῳ τὸ τοιοῦτον ἔθνος μηδαμῶς ἐπιτρέποιτο ἐν τῇ αὐτῶν πατρίδι οἰκεῖν <sup>2</sup>.

Il dit, un peu plus loin, que d'autres villes lui ont adressé la même pétition.

1. Lactance, *De Mort. Pers.*, c. xxxvi, 3.

2. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, IX, 9 ; Migne, XX, p. 826, B.

Un monument honorifique, une colonne sur laquelle était gravée la pétition des habitants de Tyr et la réponse favorable de l'empereur, fut élevé dans cette ville, suivant Eusèbe <sup>1</sup>.

Maximin Daza félicite les habitants de leur piété envers les dieux, à laquelle ils doivent, suivant lui, une ère de prospérité.

Il dit aux pétitionnaires, que si les chrétiens persistaient dans leur détestable et vaine conduite, on agirait bien, en les bannissant, au loin de la cité et de son territoire.

Εἰ δὲ τῇ ἐπαράτῳ αὐτῶν ματαιότητι ἐπιμένοιεν, ἐν πολλῶ πῶρόρωθεν τῆς ὑμετέρας πόλεως καὶ περιχώρου, καθὼς ἤξιώσατε, ἀποχωρισθέντες ἐξελαθήτωσαν.

Une inscription d'Arykanda, en Lycie, confirme les récits d'Eusèbe et de Lactance. C'est la réponse de Maximin Daza, à une pétition de l'assemblée provinciale de Lycie et de Pamphylie. Cette inscription est postérieure à la prise de l'Asie Mineure, par Maximin Daza, au printemps de 311, et antérieure au rapprochement de Licinius et de Constantin, qui eut lieu à l'occasion des fiançailles de la sœur de ce dernier avec Licinius, probablement en la même année <sup>2</sup>.

Les parties manquantes, dans l'inscription d'Arykanda, se laissent deviner, par la comparaison avec l'inscription analogue de Tyr rapportée par Eusèbe. L'empereur répond également, à la supplique des pétitionnaires, qu'il les approuve, pour le cas où ils auraient échoué à ramener les chrétiens, de leur folie à la religion des dieux, d'avoir

1. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, IX, 7 ; Migne, XX, p. 814, B.

2. Mommsen, *Zweisprachige Inschrift aus Arykanda*, dans *Arch.-Epig. Mittheil. aus Osterreich-Ungarn.*, 16<sup>e</sup> année, 1893, p. 93 et sq.

réprimé leur odieuse conduite. Il ajoute même que sa munificence leur accordera tout ce qu'ils méritent pour leur pieuse proposition ; il leur promet toutes ses faveurs, afin que leur récompense témoigne, devant la postérité, de la piété de l'empereur envers les dieux immortels.

Les fonctionnaires de Maximin Daza étaient ainsi amenés à faire du zèle. Ils n'y manquèrent pas ; on fabriqua et on enseigna dans les écoles de faux actes blasphématoires de Pilate (*acta Jesu et Pilati*<sup>1</sup>). Un certain curateur d'Antioche fit rendre un oracle, contre les chrétiens, par le *Zeus Philiios*<sup>2</sup>.

On vient de voir avec quelle faveur Maximin Daza accueillit toutes ces démonstrations, et quelle part prit, dans ces manifestations, son administration des finances. Mais cet empereur avait conçu un projet de persécution de beaucoup plus grande envergure.

C'est ce que nous explique Lactance ; cet auteur ajoute, après avoir parlé des ambassades des villes :

« Parumque hoc fuit, nisi etiam provinciis ex altiore dignitatis gradu singulos quasi Pontifices superponeret, et eos utrosque candidis clamidibus ornatos jussit incedere<sup>3</sup>. »  
Ce fut donc, suivant l'ordre du récit de Lactance, après avoir reçu les pétitions des villes, c'est-à-dire en 311-312<sup>4</sup>, que Maximin Daza organisa la hiérarchie de tout le clergé païen, en plaçant à sa tête un grand pontife pour chaque

1. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, IX, 5.

2. Mgr Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, II, p. 30 ; Eusèbe, *op. cit.*, IX, 11. — M. P. Allard pense que l'on parodia, dans les rites du nouveau culte de ce Jupiter Ami, les cérémonies chrétiennes, voir : *La Persécution de Dioclétien*, t. II, p. 181.

3. Lactance, *De Mort. Pers.*, xxxvi, 5.

4. Ce fut en 312 que Maximin adressa son second rescrit à Sabinus dans lequel il parle des pétitions des villes et de son accueil à Nicomédie en 311. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, IX, 9.



province. L'empereur gardait lui-même, en dernier ressort, le Pontificat suprême et Julien remplit cette fonction d'une façon marquante, mais Maximin Daza voulait, au contraire, se dissimuler et pratiquer une persécution anonyme.

Eusèbe place, comme Lactance, à la même époque que celle à laquelle furent publiés les faux actes de Pilate et où Maximin Daza reçut les pétitions des villes, l'organisation du clergé païen, qu'il indique en termes analogues à ceux de Lactance :

Ἱερεῖς δῆτα κατὰ πόλιν τῶν ξοάνων, καὶ ἐπὶ τούτοις ἀρχιερεῖς πρὸς αὐτοῦ Μαξιμίνου, οἱ μάλιστα ταῖς πολιτείαις διαπρέφαντες καὶ διὰ πασῶν ἔνδοξοι γενόμενοι καθίσταντο <sup>1</sup>.

Ce clergé fut chargé de surveiller l'accomplissement des sacrifices. Le choix de ces prêtres parmi les habitants ou magistrats les plus marquants des cités, les vêtements blancs dont nous verrons l'origine, la situation exceptionnelle du grand prêtre de la province, devaient donner à ce clergé, ainsi organisé, une puissance exceptionnelle. On n'a pu, jusqu'ici, déterminer avec certitude, quelle était l'origine de cette organisation du clergé de Maximin Daza, et la nature des pouvoirs et du rôle du grand prêtre de la province. La Numismatique apporte une contribution à ces problèmes. Il ressort, en effet, du classement minutieux, des émissions monétaires des quatre ateliers d'Orient, que nous présentons au lecteur, que ces ateliers de Nicomédie, de Cyzique, d'Antioche et d'Alexandrie, donnent tous lieu à une même observation <sup>2</sup>. Deux émissions s'y succédèrent, en 311-312 et 313, après la mort de Galère et

1. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, p. 1x, 4; Migne, XX, p. 806, B.

2. Voir plus bas : *L'atelier de Nicomédie*, p. 23; *L'atelier de Cyzique*, pp. 104 et 110; *L'atelier d'Antioche*, p. 173; *L'atelier d'Alexandrie*, p. 241 à 256.

jusqu'à la chute de Maximin Daza. Ces deux émissions nous présentent des types monétaires qui avaient été jusque là très rarement gravés au revers des médailles, ou ne l'avaient pas été du tout, et qui ne le furent plus après la défaite et la mort de Maximin Daza. Tous les ateliers de cet empereur représentèrent, en effet, au revers des médailles, après la mort de Galère, qui eut lieu le 5 mai 311, et principalement en 312, le génie de l'Empereur, tenant tantôt la tête de *Sérapis* coiffée du *Modius*, tantôt celle du Soleil, *Hélios* ou le *Sol Invictus*, tête entourée d'une couronne de rayons<sup>1</sup>. Un autre type non moins significatif que ceux-là parut, à cette époque, au revers des monnaies de bronze les plus couramment émises, dans les états de Maximin Daza. C'est le Soleil, en robe longue, tenant la tête de Sérapis dans sa main droite<sup>2</sup>. Le *Sol Invictus* était le grand dieu officiel de l'empire romain. La tête de Sérapis tenue dans la main du génie de l'Empereur ou dans celle du *Sol Invictus*, sur d'innombrables monnaies, associait le grand dieu de l'Égypte aux divinités les plus redoutables, à celle de l'Empereur, et à *Hélios* ou au *Sol Invictus*.

Il faut se reporter, pour comprendre la signification de ces types, à la période du haut Empire, ou seulement à celle de Dioclétien ; pendant la première le **ZEVS ΗΛΙΟΣ ΣΑΡΑΠΥΣ** des inscriptions<sup>3</sup> se trouve désigné, sur les monnaies, comme **ΖΕΥΣ ΣΑΡΑΠΙΣ** ou **ΗΛΙΟΣ ΣΑΡΑΠΙΣ**<sup>4</sup>. Il faut, d'autre

1. Voir plus bas : *L'atelier d'Antioche*, pp. 174, 179. Ce qu'il faut remarquer, c'est la disparition de ces types après la mort de Maximin Daza et la prise de possession de ses états par Licinius.

2. Voir plus bas : *L'atelier de Nicomédie*, pp. 20, 23 ; *de Cyzique*, pp. 104, 110 ; *d'Antioche*, p. 163, 173, 176, 180.

3. Le *Sol Invictus*, qui s'est nettement distingué en Occident de toute autre divinité, depuis Aurélien, est resté confondu avec *Hélios*, en Orient.

4. Voir R. S. Poole, *Catalogue of greek Coins of Alexandria and the Nomes*, (British Museum). London, 1892. Introduction, p. LXII et p. 391 et pl. IX. 284.

part, tenir compte de ce que les Grecs avaient identifié, de bonne heure, *Osiris* et *Sérapis*<sup>1</sup>, ce dernier ayant, en conséquence, représenté le Soleil nocturne, tandis que *Hélios* représentait le Soleil diurne<sup>2</sup> et que *Sérapis*, assimilé à *Zeus*, devenait le plus grand dieu de l'Égypte hellénisée. Nos types monétaires du règne de Maximin Daza, expriment le synchrétisme religieux de l'Égypte, mais d'une autre manière que sous le haut empire, on n'y voit pas *Sérapis* radié et portant le *Modius*<sup>3</sup>, mais c'est le *Sol Invictus* radié qui tient la tête de *Sérapis*. L'alternance des têtes de *Sérapis* et de *Hélios* ou du *Sol Invictus* maintient la distinction entre le soleil nocturne et le soleil diurne, mais l'association du *Sol Invictus* et de *Sérapis* nous met en présence d'une divinité Panthée<sup>4</sup> et de l'expression la plus complète du synchrétisme religieux opéré en Égypte. Il faut remarquer l'importance exceptionnelle donnée aux cultes égyptiens, sous Maximin Daza, à partir de l'année 311. On en trouvera, en effet, plus loin l'explication ; mais nous devons noter, dès maintenant, que le type de *Sérapis*, associé à *Hélios* ou au *Sol Invictus*, disparut complètement, du revers des monnaies courantes, après la défaite de Maximin Daza par *Licinius*, et sa mort, en 313. Il fut remplacé par le : *Iovis Conservator*, grand dieu officiel de la dynastie de Dioclétien, à laquelle *Licinius* voulait se rattacher, comme souverain de l'Orient et

1. On le voit dans le traité sur *Isis* et *Sérapis* de Plutarque, V, 5. Lafaye, *Osiris*, dans *Dic. des ant. grec. et rom.*, IV, p. 258 ; Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 110 ; Toutain, *Les Cultes païens dans l'empire romain*, t. II, p. 8.

2. Poole, *op. cit.*, p. XLIV.

3. Comme sous Domitien. Poole, *op. cit.*, p. 35.

4. Voir sur *Sérapis*, divinité panthée, *C.I.L.*, II, 46, III, 7.771 ; VIII, 1005. 12493.

comme héritier de Dioclétien, de Galère et de Maximin <sup>1</sup>.

Cette représentation des cultes de l'Égypte hellénisée, au revers des monnaies de Maximin Daza, coïncida avec l'organisation d'un clergé hierarchisé. On est, en conséquence, amené à se demander si l'organisation de ce clergé n'est pas un emprunt fait à l'Égypte, par Maximin Daza. Les raisons suivantes nous portent à admettre qu'il en est ainsi.

Les empereurs romains avaient dû se préoccuper, dès la conquête de l'Égypte, de limiter les pouvoirs du *Praefectus Aegypti*, sorte de vice-roi, succédant aux Ptolémées. Ils lui avaient enlevé la direction du clergé et la surveillance des temples, qui en auraient fait un personnage trop important. De là résulta la création de nouvelles fonctions indépendantes, la direction spirituelle du clergé et l'administration des temples <sup>2</sup>.

Nous n'avons pas ici à étudier, dans le détail, cette histoire, encore mal connue de l'évolution des pouvoirs administratifs et religieux de l'*Idiologus*, et de l'origine de ceux d'ordre spirituel de l'ἄρχιερεὺς Ἀλεξανδρίας καὶ Αἰγύπτου πάσης <sup>3</sup>.

Ce dernier apparaît dans les textes de l'époque d'Antonin le Pieux (171 à 185), et ses fonctions semblent souvent se confondre avec celles du fonctionnaire de l'ordre administratif <sup>4</sup>, dont la surveillance s'étendait également sur la gestion des biens du clergé, sur la tenue des prêtres, sur les rites, sur l'administration des temples et sur les cérémonies qui s'y accomplissaient <sup>5</sup>. Il est à remarquer qu'une unique admi-

1. Voir plus bas, pp. 27, 112, 182.

2. Voir Walter Otto : *Priester und Tempel in Hellenistischen Ägypten*. Leipzig, 1905 : I, p. 58.

3. *C. I. Gr.*, III, 5900.

4. W. Otto, *op. cit.*, p. 66.

5. W. Otto, *op. cit.*, I, p. 61.

nistration finit par exister, réunissant les pouvoirs du fonctionnaire de l'ordre administratif et ceux du pontife supérieur de toute l'Égypte dans : ἡ τοῦ ἰδίου λόγου καὶ ἀρχιερέως ἐπιτροπή<sup>1</sup> ; et peut-être les deux fonctions ne furent-elles réunies, définitivement, qu'à l'époque de Dioclétien<sup>2</sup> ou de Maximin Daza. Ce qui put faciliter la fusion des deux autorités, c'est que le Pontife supérieur de toute l'Égypte pouvait, suivant la remarque de Mommsen, ne pas être un prêtre<sup>3</sup>. Quant au fonctionnaire de l'ordre administratif, il relevait directement de l'empereur<sup>4</sup>. On voit avec quelle facilité l'empereur, dans une nouvelle organisation du clergé, comme celle que fonda Maximin Daza et que releva plus tard Julien, pouvait se substituer au Pontife suprême ou au personnage dans lequel se réunissaient tous les pouvoirs religieux et administratifs. Mais tandis que Julien fit étalage de ses fonctions de pontife, Maximin Daza ne s'en servit que pour adresser des exhortations à la piété des dieux et à la persécution des chrétiens, aux habitants de Tyr et d'Arycanda, et pour influencer son clergé.

On trouve pourtant cet empereur représenté sur certaines médailles, en pontife, avec un autel allumé à ses pieds<sup>5</sup>, et l'on sait que son palais était un temple dans lequel on sacrifiait à tous les grands dieux<sup>6</sup> et qui pouvait servir de

1. Wilcken, dans *Hermès*, XXIII (1888), p. 601.

2. Otto, *op. cit.*, p. 71. Peut-être le successeur de l'Idiologus ἐπίτροπος θεσποτικῶν κτήσεων a-t-il pu revêtir la fonction de pontife suprême de toute l'Égypte.

3. Mommsen, *Römische Geschichte*, V, p. 558-559.

4. Otto, *op. cit.*, I, p. 64.

5. Voir plus bas, *L'atelier d'Antioche*, p. 162. J'ai incomplètement décrit ce type, dans lequel Maximin, en costume sacerdotal, tient un globe surmonté d'une Victoire, tandis qu'un autel est allumé à ses pieds. Cette monnaie a dû être frappée en 308, au début de la persécution de Maximin Daza, voir pl. VII, n° 1.

6. Lactance, *De Morl. Pers.*, XXXVII. Lactance écrit à propos de ce que fit Maximin Daza en 311-312, lorsque les lettres de Constantin le rappelèrent au res-

modèle aux autres temples de toutes les provinces. Julien l'Apostat régla les cérémonies mêmes des temples <sup>1</sup>. Il remplissait ainsi les fonctions de l'administrateur du culte en Égypte.

Peut-être aussi Julien l'Apostat imita-t-il la hiérarchie chrétienne, dans l'attribution, au grand prêtre de la province, d'une juridiction analogue à celle de l'évêque métropolitain et d'une autre au grand prêtre de la cité, pareille à celle de l'évêque local <sup>2</sup>? Mais, ce qui semble, en tous cas, être venu d'Égypte, c'est l'idée même de la centralisation du clergé, celle de l'établissement d'une hiérarchie générale et d'un pouvoir suprême religieux et encore plus administratif, qui appartient à l'empereur, dans l'organisation de Maximin Daza et de Julien <sup>3</sup>, ce sont même les vêtements du clergé.

Ce qui confirme encore cette origine égyptienne de la tentative de Maximin Daza et de Julien, c'est la lutte, qui semble avoir marqué cette période de l'empire, entre les cultes d'*Isis* et de *Sérapis*, qui avaient pénétré tout l'Orient grec <sup>4</sup>; et le christianisme qui finalement triompha d'eux. L'on peut dire, qu'à cet égard, nos types monétaires ne laissent pas d'être suggestifs, puisque nous voyons, sous Maximin Daza comme sous Julien, le type de *Sérapis*, ou les types égyptiens en général, se multiplier sur les monnaies lorsque la persécution fut organisée sous ces empe-

pect des chrétiens, « consuetudinem quoque suam non intermisit ut in palatio per singulos dies sacrificaretur ».

1. P. Allard, *Julien l'Apostat*, II, p. 185.

2. Voir ce que dit M. P. Allard, à cet égard, dans *Julien l'Apostat*, t. II, p. 183. Paris, 1903.

3. Voir le même auteur, sur les lettres de Julien à ses fonctionnaires et à son clergé, *id. op.*, p. 180 et s.

4. Voir à cet égard sur l'expansion des cultes égyptiens : Domaszewski dans *Röm. Mittheilungen*, XVII, 1912, p. 383 et sq. et sur le triomphe du christianisme. Harnack, *Ausbreitung, Christentums*, II, p. 274.

reurs, avec l'aide du clergé égyptien, dont il vient d'être question. La religion des Ptolémées ne devait d'ailleurs pas être étrangère à Maximin Daza. Cet empereur avait pris une part active à l'organisation de l'Égypte sur le type du bas empire; et une partie des réformes, dont Dioclétien a été considéré comme l'auteur, ne remontent presque certainement qu'à Maximin Daza. On peut lui attribuer la création des *Præpositi Pagi*<sup>1</sup> qui sont au nombre des fonctionnaires auxquels fut adressé le rescrit de Sabinus. Il avait développé en Égypte les milices du bas empire, et on le vit attribuer, aux grands prêtres de son clergé, des troupes chargées d'exécuter leurs jugements.

En organisant un clergé savamment hiérarchisé, Maximin Daza pouvait paraître prendre une simple mesure administrative; il n'assumait pas la responsabilité de la persécution<sup>2</sup>, dont son clergé se chargeait. En même temps, il laissait signaler par son administration des finances, dans les types monétaires, l'importance des cultes associés de *Sérapis* et de *Hélios*, déjà exprimée sous le haut empire, et de celui du *Sol Invictus*. Il leur prêtait l'appui du culte universel du Génie de l'Empereur. Cette politique religieuse ne se manifesta que sous Maximin Daza et sous Julien<sup>3</sup>. La coïncidence de l'apparition des types Égyptiens et Égypto-Helléniques et du fonctionnement du clergé hiérarchisé, sur

1. Gelzer, Studien zur byzantinischen Verwaltung Ägyptens dans *Leipziger historisches Abhandlungen*. XIII, p. 57. Pierre Jouguet, *Papyrus de Théadelphie*. Paris, 1910. Introduction, p. 5. Les recherches de M. Mispoulet, communiquées à l'Académie des Inscriptions, mais non publiées in-extenso, tendent à attribuer à Maximin Daza les plus importantes réformes dites de Dioclétien.

2. Les prêtres se chargeaient en effet de surveiller l'assistance de chacun aux cérémonies païennes. Lactance, *De Mort. Pers.*, XXVI.

3. Julien a été plus loin, il a attribué sur les monnaies commémoratives des empereurs qui l'ont précédé et que je décrirai, dans l'Introduction générale de cet ouvrage, un culte d'Isis et de Sérapis à toute la dynastie des seconds Flaviens. Il ne semble pas avoir reconnu que Maximin Daza en était l'auteur.

le mode égyptien, explique la politique religieuse de Maximin Daza et de Julien et indique que ces empereurs ont recherché, dans l'autorité du sacerdoce et des cultes égyptiens, un dernier instrument de persécution des chrétiens.

Les derniers jours du règne et de la vie de Maximin Daza lui firent faire un retour sur lui-même, mais il était trop tard pour que les mesures qu'il prit, (*in extremis*), eussent une importance quelconque. Il avait été battu par Licinius, à Tzirillum, en Thrace, le 30 avril 313. Le vainqueur entra dans Nicomédie et y publia, aux Ides de juin, un rescrit qui était l'expression des dispositions libérales qu'il avait prises à Milan avec Constantin<sup>1</sup>. La liberté religieuse y était accordée aux chrétiens et aux sectateurs de toutes les autres religions<sup>2</sup>.

Maximin Daza s'était enfui précipitamment jusqu'à Tarse, en Cilicie. Éperdu, inquiet de la politique qu'il avait suivie, il fit, suivant Eusèbe, massacrer les prêtres des idoles qui ne lui avaient pas donné la victoire<sup>3</sup>. Ce qui est certain, c'est qu'il publia, quelques jours avant sa mort, un édit de tolérance, en faveur des chrétiens, qu'il voulait sans doute rallier autour de son pouvoir abattu<sup>4</sup>. Il y reproduisait, en effet, une dernière fois, sa mensongère protestation de n'avoir pas voulu les persécuter et il attribuait finalement encore la responsabilité de sa politique religieuse à certains fonctionnaires de son administration, aux juges<sup>5</sup> (*δικασται*), confirmant ainsi lui-même ce que nous avons dit de sa méthode de persécution.

1. Hülle, *op. cit.*, p. 74.

2. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, IX, 10.

3. *Ibidem*.

4. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, IX, 10 et 11.

5. *Ibid.*, IX, 10, 3.



## II

## DÉNOMINATIONS DES ESPÈCES DE BRONZE, DES SYSTÈMES MONÉTAIRES DE DIOCLÉTIEN ET DE CONSTANTIN.

Le chapitre suivant a pour but de rendre compte, au lecteur, des conclusions auxquelles je suis arrivé, au cours de cet ouvrage, concernant les espèces de bronze des systèmes de Dioclétien et de Constantin ; et de confirmer ou de rectifier les dénominations de ces espèces dont il a été question dans l'introduction du tome I<sup>er</sup> <sup>1</sup>. Ces conclusions résultent de la suite de mes recherches. De son côté, M. Dattari, interprétant les tableaux chronologiques dans lesquels je montrais qu'une série de variétés distinctes de pièces de bronze argentées avait été émise de 305 à 337 et que chacune de ces variétés avait un poids moyen qu'on pouvait déterminer, y a reconnu des espèces monétaires. Il a, avec beaucoup de sagacité, donné à ces espèces des dénominations pratiques qui faciliteront beaucoup l'étude de ces monnaies. Il les a désignées comme grands bronzes **GB** ; moyens bronzes **MB** ; moyens bronzes réduits **MBR** ; petits bronzes **PB** ; petits bronzes réduits **PBR** et quinaires **Q**, ce dernier étant assimilé au *Denarius Communis* <sup>2</sup>. Il sera facile, en se reportant à mes tableaux, de voir combien de temps a duré l'émission de chaque espèce et s'il y en a plusieurs émissions. M. Dattari, qui possède des quantités

1. Voir tome I<sup>er</sup>, Introduction, pp. XL, XLI, XLII, XLV, XLVI et tous les tableaux synoptiques placés à la suite des études d'ateliers.

2. M. Dattari a bien voulu me permettre de reproduire dans cet ouvrage la planche qui accompagne le mémoire qu'il a communiqué au Congrès numismatique de Bruxelles en 1910. Cette planche est placée à la fin du présent volume, pl. XI.

considérables de ces pièces, a eu l'heureuse idée d'en peser des lots de cent et mille pièces, ce qui lui a permis de déterminer les poids théoriques des espèces; ce que je n'avais pu faire, ayant dû me contenter de poids moyens, approximatifs.

Il est bien remarquable que les espèces, en question, présentent une double série, décimale et duodécimale, de poids.

#### Abréviations de la planche

En effet : le grand bronze =	<b>GB</b>	pèse	10 gr.
le moyen bronze réduit =	<b>MBR</b>	pèse	5 gr.
le petit bronze réduit =	<b>PBR</b>	pèse	2 gr. 50
le moyen bronze =	<b>MB</b>	pèse	6 gr. 66
le petit bronze =	<b>PB</b>	pèse	3 gr. 33
le Quinaire ( <i>Denarius</i> )		pèse	4 gr. 66

Toutes les espèces de bronze indiquées ci-dessus contiennent un alliage d'argent. La proportion d'argent révélée par les analyses <sup>1</sup> faites au laboratoire d'entrée de la Monnaie de France n'est pas la même dans toutes les pièces de ces diverses espèces du système Dioclétien-Constantinien, elle varie de 4 0/0 à 2 0/0 et même moins. Il est vrai qu'on n'a pas pu tenir compte, dans les analyses, de l'argenteure superficielle, laquelle a disparu par le frottement des pièces et l'altération des métaux. Certaines pièces de bronze, contenant de l'argent, paraissent toutefois avoir été frappées de mauvais aloi, sous divers empereurs.

Je puis affirmer dès maintenant que, conformément à l'opinion de M. Dattari, la pièce qui porte le sigle

1. Je dois ces analyses à l'obligeance du Directeur de l'administration des Monnaies de France, M. Martin, que je suis heureux de remercier.

$\frac{X}{III}$  et les têtes radiées d'empereurs et qui fut exclusivement frappée dans les états de Licinius, de 318 à 324, ne contient que des traces d'argent, insuffisantes pour en majorer la valeur; qu'elle est théoriquement de bronze. La même espèce monétaire, frappée sous la tétrarchie, ainsi que l'a fait remarquer M. Dattari, porte la légende: *Concordia Militum*. M. Mowat a attribué à cette pièce le nom de *Quadrans* en le considérant comme la 10<sup>me</sup> partie du Sesterce<sup>1</sup>. C'est ce que confirment mes recherches. M. Dattari a lu, au contraire, l'inscription  $\frac{III}{X}$ : *duodecima pars Sestertii*.

D'autres petites pièces sont de bronze pur, suivant M. Dattari, mais je n'en ai pas fait faire l'analyse. La principale serait la pièce désignée par M. Babelon comme le *Nummus*<sup>2</sup> et qui aurait été frappée, dès le règne de Dioclétien, mais principalement sous les successeurs de Constantin. Cette pièce a servi de base à la restauration du système monétaire de Constantin le Grand, par Anastase. Si l'on admet que ce *Nummus*, de bronze pur, pèse théoriquement 1 gr. 44 et que l'on attribue, au grand *Follis*, une valeur en bronze de dix fois la pièce de 2 gr. 88 ou de 28 gr. 80, en adoptant la lecture de Mowat pour le sigle  $\frac{X}{III}$ ; on obtient l'explication du chiffre XX-I qui se trouve sur les grands *Folles*, frappés sous le règne de Dioclétien et la tétrarchie. Il faut lire que le *follis* égale vingt fois l'unité ou que 20 *Nummi* ou unités sont contenus dans chaque *Follis*.

1. Mowat, Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin. *C. R. Acad. d. Inscript.*, octobre 1886.

2. Babelon, *Traité*, I, p. 615-616. Le professeur Kubitschek, interprétant les amendes imposées par une loi de Constantin en 321 (*Cod. Théod.*, XIII, 3, 1), démontre que le *Nummus* a une moins grande valeur que le denier. Kubitschek. *Eine Stiftung aus Feltre*, dans *Numism. Zeitschrift.*, XLII, II, Wien, 1909, p. 58.

Les n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4 de la planche XI, empruntée à M. Dattari<sup>1</sup>, représentent les monnaies, suivant lui, non argentées. Je suis d'accord avec lui sur la composition des n<sup>os</sup> 1 et 2, mais je les considère comme représentant le *quadrans* ou la 10<sup>me</sup> partie du sesterce nouveau, et bien que je ne possède pas encore d'analyse du n<sup>o</sup> 3, il semble bien que beaucoup de petits bronzes pesant de 1 gr. 20 et 1 gr. 50, dont le poids théorique serait de 1 gr. 44, suivant M. Dattari, et qui ont été frappés en quantité sous les successeurs de Constantin sont bien de bronze pur. Cette espèce serait le *Nummus* dont il vient d'être question<sup>2</sup>.

Par contre, il existe des pièces du module du n<sup>o</sup> 4 de la planche de M. Dattari qui contiennent plus de 2 0/0 d'argent, elles représentent, peut-être, la moitié en valeur de la pièce de 1 gr. 75 et la 12<sup>me</sup> partie du Sesterce. De ce nombre sont certaines petites pièces frappées à l'effigie de Rome et de Constantinople. Leur poids théorique n'est pas déterminable. Voici l'analyse d'une de ces pièces.

Cuivre	Étain	Plomb	Argent		
88,48	0,17	8,26	2,24	total:	99,68

Poids de la pièce = 0,58.

Au droit : *Urbs Roma*. Au revers : La Victoire. Ex.  $\frac{1}{\text{PLG}}$

Il ressort du tableau des poids donnés ci-dessus que les espèces de bronze, avec alliage d'argent, étaient entre elles dans des rapports fixes, et que, bien que dans la suite des émissions, on passât insensiblement de l'une à l'autre, on peut les considérer comme ne résultant pas de la dégrada-

1. Dattari : Étude expérimentale sur les monnaies de la réforme de Dioclétien dans : Congrès International de Numismatique tenu à Bruxelles en 1910, p. 723-748.

2. Voir tome I<sup>er</sup>, Introduction, p. XLVI. Cette pièce aurait probablement été frappée, une première fois, sous Dioclétien.

tion frauduleuse du *follis*, mais bien comme étant des espèces déterminées.

L'argenture superficielle de ces pièces était une garantie de ce qu'elles contenaient un alliage d'argent, mais le titre officiel de cet alliage n'a pas été respecté par les gouvernements. La proportion des métaux n'était que théoriquement la même dans toutes les espèces ou nominales de bronze argenté. M. Dattari attribuant au grand bronze ou *follis* du système de Dioclétien, qui remplace le sesterce, une valeur de 34 gr. 56 de bronze monnayé ou 12 fois 2 gr. 88, a obtenu la série des valeurs de ces pièces, indiquée dans le 1<sup>er</sup> tableau ci-dessous.

J'ai pris, au contraire, comme base de cette échelle des valeurs, celle du nouveau sesterce, ou **GB**, considéré comme égal à 10 fois le quadrans de 2 gr. 88, et j'ai obtenu le second tableau.

## Valeurs en bronze

I	{	Le <b>GB</b> = 34 gr. 56 <b>MBR</b> = 17 gr. 28 <b>PBR</b> = 8 gr. 64 <b>MB</b> = 23 gr. 08 <b>PP</b> = 11 gr. 52 <b>Q</b> = 5 gr. 76 ;	II	{	<b>GB</b> = 28 gr. 80 <b>MBR</b> = 14 gr. 40 <b>PBR</b> = 7 gr. 20 <b>MB</b> = 19 gr. 20 <b>PB</b> = 9 gr. 60 <b>Q</b> = 4 gr. 80 ;
---	---	--	----	---	--

qui serait la valeur du *Denarius Communis*.

L'égalité proportion des alliages n'est pas confirmée par les analyses, mais elle l'est théoriquement par les chiffres inscrits sur les monnaies. Elle était donc considérée comme existante. C'est ce qui nous a permis de dresser cette échelle des valeurs.

Voici ce que nous révèlent les analyses, faites à la

Monnaie de France, de trois pièces de bronze, avec alliage d'argent.

I. Analyse d'un grand *follis* de Dioclétien, **GB** de Dattari.

Cuivre	Étain	Plomb	Argent	
92,78	1,85	1,2	4,18	pour un total de 100,01.

Cette pièce pèse 10 gr. 75; elle porte au revers la légende *Genio Populi Romani* et les signes  $\frac{XXI}{ALE}$ <sup>B</sup>; et au droit la légende *Imp. C. Diocletianus P. F. Aug.*

II. Analyse d'un **MB** de Dattari, présentant le signe **CMH**, dont il sera question plus loin; au revers la légende *Genio Augusti*; au droit: *Imp. C. Gal. Val. Maximianus P. F. Aug. Ex.  $\frac{I}{SMNB}$* .

Cuivre	Étain	Argent	
96,09	0,98	2,55	pour un total de 100,43;

Poids de la pièce . 5 gr. 22.

III. Analyse d'un **PB** de Dattari, présentant au revers la légende: *Soli Invicto Comiti*; au droit *Imp. Licinius P. F. Aug. Ex.  $\frac{I}{AQ}$* . C'est la pièce désignée dans le cours de cet ouvrage sous le nom de *Centenionalis*.

Cuivre	Étain	Plomb	Argent	
89,59	5,00	3,35	1,86	pour un total de 99,8;

Poids de la pièce : 4 gr. 05.

Je pense que les rapports, entre les valeurs des pièces de bronze argenté, indiqués dans les tableaux ci-dessus, doivent être considérés comme exacts. La couche d'argenteure, qui revêtait le **MB** et le **PB**, qui ont été analysés, avait complètement disparu et pouvait établir une proportion d'argent, plus forte pour ces espèces. Enfin, d'autres

grands bronzes de Dioclétien analysés par Sabatier ont donné une moins forte proportion d'argent. Mais il faut, surtout, tenir compte de la fraude que les gouvernements ont pu pratiquer en émettant ces pièces. L'analyse d'un *Denarius Communis* a donné une proportion d'argent encore plus faible. La voici :

Au revers : *Gloria Exercitus* ; un étendard entre deux soldats. Au droit, *Constantinus Max. Aug. Ex. SMANB*.

Cuivre	Étain	Plomb	Argent	total
93,82	2,46	2,19	1,75	100,22.

Il est vrai que cette pièce est de Constantin II ; et que la fraude a pu se donner plus libre cours après le règne de Constantin le Grand.

Poids de la pièce : 1 gr. 60.

Ce sont les pièces de bronze pur, le *Quadrans* et le *Nummus*, qui m'ont servi de base, pour établir l'échelle des valeurs des pièces de bronze argenté, sous Dioclétien et Constantin ; et, par suite, l'échelle de ces valeurs a une base réelle. Les chiffres XX—I au K—A inscrits sur les **GB** indiquent que le **GB** vaut 20 fois le *Nummus*. En effet des inscriptions analogues, sur les bronzes d'Anastase, qui restaura le système de Constantin, confirment cette lecture : d'autant plus que ces inscriptions comprennent quelquefois les lettres **NM** (*Nummus*) ; et que l'on trouve le chiffre I sur les petites pièces. Le *Nummus* ne peut être qu'une très petite pièce de bronze. Il semble, en conséquence, que cette pièce doive être celle de 1 gr. 44. La lecture XX—I = 20 *Nummi* coïncide dès lors avec la lecture : *decima pars Sestertii*, 1/10<sup>e</sup> du Sesterce, par laquelle s'explique le signe  $\frac{X}{IIII}$  inscrit sur le *quadrans* ; et fixe la

valeur du **GB** de Dioclétien. Une analyse, faite à la Monnaie de France, nous donne pour le *quadrans* la composition suivante. La proportion d'argent y est insignifiante.

Cuivre	Étain	Argent	
98,6	0,9	0,2	pour un total de 99,7;

Poids de la pièce : 3 gr. 41 ; poids théorique : 2 gr. 88.

Cette pièce peut servir de base, pour établir l'échelle des valeurs de bronze argenté, qui corrobore l'explication de divers chiffres inscrits sur les monnaies. J'ai été amené, par l'interprétation de ces chiffres, à admettre, comme très probable, que la principale différence entre les réformes de Dioclétien et de Constantin consiste dans l'établissement d'un rapport différent du bronze à l'argent. L'empereur Dioclétien, ayant voulu abaisser la valeur vénale des marchandises, établit non seulement son tarif maximum, dont les comptes sont faits en *denarii communes*, mais augmenta la valeur du bronze monnayé par rapport aux métaux précieux. — 1 : 55,38 devinrent les termes du rapport de l'argent au bronze monnayé<sup>1</sup>. Dans ces conditions, en attribuant une valeur en bronze de 4 gr. 80 au *Denarius Communis*, que l'édit de Dioclétien indique comme la 50.000<sup>e</sup> partie de la livre d'or<sup>2</sup>, on obtient une valeur de 240.000 gr. de bronze pour la livre d'or de 327 gr., en l'année 301.

Il est important de constater que le sigle **CMH**, inscrit sur les **MB** de Nicomédie et de Cyzique, se lit 900 = 1 ; en autres termes, 900 de ces pièces égalent l'unité. Or nous avons attribué à ces monnaies une valeur en bronze de 19 gr. 20. Cette valeur multipliée par 900 donne 17.280 gr.

1. Le rapport de 1 : 56 existait sous le haut empire, d'après Mommsen (*La Monnaie romaine*, trad. Blacas), t. III, p. 42, et l'on sait combien Dioclétien ressuscita d'anciennes coutumes.

2. P. Paris, *Bulletin corresp. hell.*, t. XI, p. 231.



de bronze. Ce chiffre doit indiquer la valeur en bronze de la livre d'argent, car il ne peut s'appliquer à aucune autre unité et multiplié par 13,89 qui représente le rapport de l'or à l'argent, à l'époque de Dioclétien et de Constantin <sup>1</sup>, il nous donne 240.019,20, c'est-à-dire très approximativement 240.000 gr. de bronze qui est la valeur que nous avons été amenés à attribuer à la livre d'or, sous Dioclétien.

Quelques années plus tard, probablement entre 314 et 320, la livre d'or fut probablement portée à la valeur de 288.000 grammes de bronze. Je pense que l'établissement de cette nouvelle valeur de la livre d'or fut l'œuvre de Constantin, qui éleva le rapport de l'argent au bronze monnayé, en l'établissant comme 1 est à 63 gr. 29 <sup>2</sup>. Il en résulta que rien ne fut changé dans les rapports des diverses espèces ou nominales de bronze argenté, entre elles, mais que la valeur des métaux précieux fut relevée, relativement au bronze monnayé. La livre d'or fut divisée en 72 Solidi, dont la valeur en bronze monnayé fut de 4.000 gr. comme était celle de l'aureus ou 60<sup>e</sup> de la livre, dans le système de Dioclétien, et le *Miliarensis* valut 288 gr. de bronze, soit 10 fois le **GB** ou sesterce nouveau et fut la millième partie de la livre d'or dont la valeur était portée à 288.000 gr. de bronze. Des rapports faciles s'établirent ainsi entre toutes les espèces de bronze, d'or et d'argent. Le *Denarius Communis* resta la base du nouveau système. L'abaissement du

1. Mommsen avait admis ce rapport de 1 : 13,88 ; voir Mommsen Blacas, *La Monnaie romaine*, t. III, p. 184.

2. Le rapport des métaux dans le commerce aurait été, d'après Mommsen, comme 1 est à 120, à l'époque de Dioclétien et de Constantin, le bronze ayant perdu la moitié de sa valeur depuis la république et l'on attribuait au bronze monnayé le double, environ, de sa valeur dans le commerce (Mommsen Blacas, III, p. 47).

titre de l'argent, dans les bronzes monnayés, était en partie compensé par l'élévation du rapport de l'argent au bronze. Enfin, il y eut 60.000 *denarii communes*, dans une livre d'or.

Il m'est impossible dans ce court exposé, qui n'a d'autre but que de justifier les dénominations nouvelles des espèces de bronze que l'on trouvera dans ce volume, d'expliquer toutes les conséquences de ces réformes. Je dois renvoyer à l'Introduction générale, la discussion de l'inscription de Feltre et des beaux travaux du professeur Kubitschek et de M<sup>lle</sup> L. Cesano<sup>1</sup>.

Je dois toutefois rappeler que le professeur O. Seeck avait attribué à l'année 303 la réforme de Dioclétien qui aurait changé le rapport du bronze monnayé à l'argent, en faisant du *denarius communis* la 60.000<sup>e</sup> partie de la livre d'or<sup>2</sup>. Cette réforme aurait également donné une valeur en bronze de 288.000 gr. à la livre d'or; mais les chiffres, inscrits sur les monnaies, indiquent que cette réforme n'eut pas lieu avant l'année 314. En admettant la solution que je propose, on constate que les conclusions des magistrales études de M. Babelon sur la Silique et le *Miliarense* conservent toute leur portée; seulement, tandis que le *Miliarense* ne fait certainement partie que de la réforme de Constantin, la Silique semble avoir été créée comme valeur de compte par Dioclétien<sup>3</sup>. Je donnerai les raisons

1. W. Kubitschek, Eine Stiftung aus Feltre, dans *Numism. Zeitschrift*. Wien, 1910, p. 47 et sq. — L. Cesano, *C. R. de l'Acad. d. Lincei*, série V, vol. XVII (1908), pp. 237-256.

2. O. Seeck, Die Munzpolitik Diocletians und seiner Nachfolger, dans *Zeitschrift für Numismatik*, XVII, p. 61.

3. L'inscription de Feltre prouve qu'elle était une monnaie en usage en 323 et qu'elle faisait partie du même système que l'Aureus. Sa valeur en bronze, dans le système que je propose, aurait été de 144 gr. sous Dioclétien.

qui me portent à le croire, dans l'Introduction générale. L'*Argentus Minutulus*, tel qu'il a été défini par Mommsen et Babelon<sup>1</sup>, fut restauré par Dioclétien et fit partie des deux systèmes monétaires de cet empereur et de Constantin, sa valeur en bronze monnayé passant de 192 à 216 gr.

Le *Denarius Communis* est, comme l'a dit M. Dattari, la petite pièce de bronze argenté, représentée en 335 par les pièces présentant la légende *Gloria Exercitus* et un étendard entre deux soldats, et sous le règne de Dioclétien par les petits bronzes argentés présentant la légende *Genio Populi Romani*<sup>2</sup>. Il n'a rien de commun avec les petits bronzes à têtes radiées d'empereurs frappés en 318, dans les états de Licinius. Ces derniers petits bronzes ne contiennent pas d'argent et représentent la pièce que nous avons désignée comme *Quadrans*. Le sigle  $\frac{X}{III}$  est significatif. Licinius avait conservé tout le système monétaire de Dioclétien, et ce sigle indique que la petite pièce de bronze pur, en question, était la dixième partie du Sesterce de 28 gr. 80. Il n'était pas tenu compte des créations de Constantin et aucun bronze argenté n'était plus émis par Licinius.

Le chiffre VI se trouve sur certains GB de Siscia (tome II, p. 289) dont la valeur, multipliée par VI, produit le centième de la livre d'argent, dans le système de Dioclétien.

Il n'est pas possible, dans l'état actuel de la science, de dire à quelle pièce doit s'appliquer la dénomination de *Centenionalis Communis*; mais ce doit être à un bronze

1. Babelon, *Traité*, I, p. 565.

2. Voir t. II, p. 195 et plus bas, p. 229.

argenté, dont la création est postérieure à l'année 314, et qui appartient à la série décimale du GB.

Une série de chiffres inscrits sur les PBR, frappés pour la première fois, par Constantin, à Rome, en 314, peut s'interpréter d'une façon tout hypothétique, mais qui fournit des résultats intéressants. Il s'agit des chiffres X-II; X-III; X-IV; X-VI. Le chiffre X est évidemment un multiplicateur commun. La valeur du PBR est, dans notre tableau, de 7,20. En conséquence :  $7,20 \times 10 \times 2 = 144$ ; —  $7,20 \times 10 \times 3 = 216$ ; —  $7,20 \times 10 \times 4 = 288$ ; —  $7,20 \times 10 \times 6 = 433$ .

Est-il possible d'attribuer une portée réelle à ces chiffres et à d'autres qui donnent la valeur en bronze des espèces d'argent dans les deux systèmes de Dioclétien et de Constantin? Dans le 1<sup>er</sup>, 144 gr. de bronze = une silique; dans le 2<sup>e</sup>, 216 gr. de bronze = un *argenteus minutulus*, 433 gr. = le double; 288 gr. de bronze = un *miliarense*. Nous examinerons, dans l'Introduction générale, ce problème : à savoir s'il est possible d'attribuer un sens précis à ces chiffres inscrits sur les monnaies de bronze argenté.

Pour y arriver, il serait nécessaire de savoir quelle était la valeur en bronze monnayé de la livre d'or, avant la réforme de Dioclétien qui était appliquée en 301 et qui remontait probablement à quelques années antérieures. Cette valeur était-elle alors de 288.000 gr., ainsi que le pense M. Dattari <sup>1</sup>; y a-t-il eu une première division de la livre en 48.000 deniers ainsi qu'a proposé de l'admettre O. Seeck <sup>2</sup>.

1. Dattari, Nuova Teoria sopra il sistema monetario della riforma di Diocleziano et dell'epoca Costantiniana, dans *Riv. It. d. Numism.*, 1906, fasc. III; étude exp. *op. cit.*, p. 741; et Le Sesterce de l'Empire, *Rev. Num.*, 1909, p. 355.

2. O. Seeck, *op. cit.* p. 63.

Ce sont des problèmes à résoudre. On ne peut rien dire encore de certain à cet égard<sup>1</sup>.

Il me semble au contraire que l'on doit attacher une grande importance aux sigles suivants :  $\frac{X}{III}$  inscrit sur le *quadrans*; **CM** sur les **MB** de Nicomédie et de Cyzique; et **XX—I** sur les **GB** ou *folles*, ces derniers seuls ont été frappés sous Dioclétien, mais tous les chiffres se rapportent à la réforme de cet empereur. J'en ai proposé des explications qui concordent entre elles et se confirment. Toutes conduisent à la nécessité d'attribuer la valeur de 240.000 gr. de bronze monnayé à la livre d'or, en 301, et celle de 4 gr. 80 au *Denarius Communis*, qui en est la 50.000<sup>e</sup> partie. L'empereur Dioclétien a voulu diminuer la cherté de la vie, en tarifant toutes les marchandises, ainsi que le dit Lactance : (Idem cum variis iniquitatibus immensam faceret caritatem, legem pretiis rerum venalium statuere conatus est)<sup>2</sup>. Il avait intérêt, pour faciliter le paiement des marchandises courantes, à attribuer une valeur élevée au bronze monnayé et à ne diviser la livre d'or qu'en 50.000 denarii qui servaient de base à tous les comptes courants. Mais Constantin voulant faire cesser la dépréciation légale des métaux précieux, qui était en contradiction avec leur valeur dans le commerce, donna à la livre d'or, probablement entre 314 et 320, une valeur de 288.000 gr. de bronze monnayé, en

1. Les chiffres **K** et **X** qui se trouvent sur les **GB**, **MB**, **MBR** et **PB** de Trèves et d'Alexandrie, si on les considère comme des multiplicateurs des valeurs en bronze des pièces sur lesquelles ils sont inscrits fournissent deux séries de chiffres :  $\frac{96}{192}$ ,  $\frac{144}{288}$  qui semblent encore des témoins des réformes appliquées sous Dioclétien et sous Constantin, car 192 serait la valeur en bronze de l'*Argentus Minutulus* dans la réforme de Dioclétien.

Ces chiffres semblent avoir servi de points de repère à l'administration des monnaies; voir t. I, p. 376 et plus bas pp. 225, 236-7, 247, 262.

2. Lactance, *De Mort. Pers.*, c. VII, 6, édit. Brandt, p. 180, 20. Lactance ajoute qu'après un essai infructueux, la loi fut supprimée.

divisant la livre d'or non plus en 50.000, mais en 60.000 *denarii*. Si l'on admet mon explication, on constate que les rapports des espèces de bronze argenté, entre elles, et leurs valeurs respectives, en bronze, ne changèrent pas, en passant du système de Dioclétien, en 301, à celui de Constantin<sup>1</sup>; seuls leurs rapports avec les espèces d'argent et d'or furent modifiés, et cela expliquerait la création des nouvelles espèces d'or et d'argent.

Ces rapports des bronzes argentés, entre eux, sont, suivant M. Dattari, ceux des espèces de bronze de l'ancienne série romaine.

Le **GB** correspond au Sesterce; le **MB** correspond au Sextans;  
 Le **MBR** — au Dupondius; le **PB** — à l'Uncia;  
 Le **PBR** — à l'As<sup>2</sup>; le **Q** (uinarius) à la 1/2 Uncia.

Le Quinaire, du poids théorique de 1 gr. 66, peut seul, dans mon tableau, comme dans celui de M. Dattari, représenter le *Denarius Communis*. Car si l'on multipliait par 50.000 (nombre des *Denarii* correspondant à une livre d'or, suivant l'édit du tarif Maximum) l'unité immédiatement supérieure, c'est-à-dire le **PB**, on obtiendrait une valeur en bronze monnayé trop élevée, qui serait en contradiction avec tout ce qui est connu des rapports des métaux monnayés dans l'antiquité.

Nous arrivons donc, par le classement méthodique des émissions qui permet d'établir la série des espèces émises;

1. Le chiffre III qui se trouve sur les petits bronzes d'Antioche semble être une confirmation de ces rapports des espèces de bronze argenté, le **PB** est en effet contenu trois fois dans le **GB** qui servait d'unité de compte. Le chiffre VI qui se trouve sur certains **GB** de Siscia donne un autre résultat. La valeur du **GB** multipliée par 6 produit le centième de la livre d'argent du système de Dioclétien en 301 soit 172,80.

2. Le **PBR** est le 1/4 du **GB**, ce qui correspond à la définition des métrologues: Sestertius quatuor asses valet, c. f. Maecianus; dans Hulstsch, *Metrologorum scriptorum reliquiae*, t. II, p. 67, 10.

par les pesées des pièces, en masses, qui permettent d'établir leurs poids théoriques; et par l'analyse qui prouve qu'elles contiennent un alliage d'argent; à la détermination, dans les médailliers, de la pièce qui fut le *Denarius Communis*<sup>1</sup>.

Kubitschek a fait la remarque judicieuse que ce *Denarius* avait été une monnaie de compte, sous Dioclétien et Constantin<sup>2</sup>. Cette remarque ne peut pas être absolue; la pièce existait, mais elle était frappée en petit nombre d'exemplaires<sup>3</sup> et ne pouvait pas servir effectivement dans les paiements; elle était la iv<sup>e</sup> partie du *folles*. Elle ne fut émise, en quantités considérables, qu'à partir de l'année 335, lorsque parurent les petits bronzes présentant la légende *Gloria Exercitus* et, comme type, un étendard entre deux soldats<sup>4</sup>. On dut, jusqu'à cette époque, suppléer au manque de *Denarii*, en utilisant soit les *folles*, soit plutôt, couramment, les autres espèces de bronze argenté, dont les rapports avec le *Denarius* étaient faciles à établir. Le **MB** valait 4 fois le *denarius*, le **PB** le double, le **MBR** valait 3 *denarii*; le **PBR**, seul, n'était pas réductible en *denarii*, mais il pouvait, comme le *folles*, servir à effectuer les comptes en *Nummi* dont ils contenaient l'un 5 fois et l'autre 20 fois la valeur. L'usage, dans le commerce, des bourses qui portaient également le nom de *folles*, devait permettre, en se contentant de peser les bourses ou sacs de bronzes argentés, de substituer facilement une espèce à

1. Ce problème n'a été considéré comme insoluble que parce qu'on n'a pas relevé les inscriptions qui se trouvent sur les monnaies. Voir Mommsen Blacas, III, pp. 106-107.

2. Kubitschek, *op. cit.*, p. 61.

3. J'en ai cité comme exemples les petits bronzes à la légende *Genio Populi Romani*; des petites pièces commémoratives présentant la légende : *Requies optimorum meritorum*, semblent de la même espèce; voir tome I, p. 325 et 444, t. II, p. 347, 450.

4. Voir toutes les émissions de 335 à 337, et ci-dessous pl. III, n<sup>o</sup> 18, 19; pl. V, n<sup>o</sup> 17, 18, 19; pl. VIII, n<sup>o</sup> 25; pl. X, n<sup>o</sup> 27.

l'autre<sup>1</sup>. On ne s'expliquerait pas autrement l'utilité de la série des espèces de bronze argenté, puisque tous les comptes étaient faits théoriquement en *folles, denarii et Nummi*<sup>2</sup>. Il est impossible d'admettre que l'administration des monnaies ait fait émettre une série d'espèces qui n'ont pas eu cours. Il était donc nécessaire que le public acceptât tous les bronzes argentés, comme s'ils contenaient le même alliage d'argent. C'est ce dont les gouvernements répondaient, en les recouvrant d'une couche d'argenture, mais ils diminuèrent néanmoins le titre de l'argent dans le secret de leurs officines. Cela fut parfois scandaleux, notamment sous Maxence<sup>3</sup>.

Il y avait évidemment avantage à retirer l'argent des bronzes monnayés qui en contenaient le plus ; c'est pourquoi deux lois, de 349 et de 356<sup>4</sup>, défendent de refondre les **GB**, alors désignés sous le nom de *pecuniae majorinae*, pour en retirer l'argent. La mesure prise pendant la période constantinienne, de 318 à 324, par Licinius, de ne plus émettre qu'une espèce de bronze pur, le *quadrans*, indique que cet empereur, tandis qu'il se préparait à sa guerre contre Constantin, avait avantage à donner du bronze monnayé pour obtenir des pièces offrant un alliage d'argent<sup>5</sup>. Quelques

1. Babelon, *Traité*, I, p. 765 et sq.

2. O. Seeck, *op. cit.*, p. 63 et 83. — Les comptes en Sesterces eurent lieu au commencement du règne de Dioclétien et encore sous la tétrarchie, en 297 (cf. Kubitschek, *op. cit.*, p. 47, note 5) : mais il est difficile de dire s'ils s'appliquent à l'ancien Sesterce avec lequel le Denarius Communis de mon tableau se trouvait dans le rapport simple de 1 à 10 ou à un nouveau sesterce ou *follis*.

3. L'analyse d'une pièce de Maxence par Sabatier est donnée par Mommsen, *édit. Blacas*, III, p. 103. Il est impossible de savoir si les autres pièces analysées de Licinius et Constantin ne sont pas des quadrans, et si Sabatier n'a pas précisément analysé les espèces de bronze pur, frappées par les autres empereurs. Les analyses sont peut-être mal faites. Elles ne peuvent pas changer les résultats qui ont été obtenus par des analyses faites à la Monnaie.

4. *Cod. Theod.*, IX, 21, 6 et IX, 23, 1.

5. Cela se comprend puisque le bronze monnayé était estimé au double de sa valeur dans le commerce ; mais il avait, en outre, perdu de sa valeur.



exemples suffiront pour montrer que les valeurs que nous avons attribuées aux diverses espèces de bronzes argentés, et, en particulier, aux trois espèces qui servaient à établir tous les comptes à l'époque de Dioclétien et de Constantin, permettent des interprétations logiques des principaux textes que nous possédons.

I. Constantin accorda, par une loi datée de 320, aux vétérans qui s'établissaient cultivateurs : 25.000 *folles*, une paire de bœufs et 100 boisseaux de graines et céréales <sup>1</sup>. Ces 25.000 *folles* équivalent à 2.500 *Miliarense*, soit à 2 livres 1/2 d'or, ou à 180 *Solidi*. Cela constitue une somme raisonnable, même en tenant compte de la plus grande valeur qu'avait l'or dans l'antiquité que de nos jours. En donnant, pour cette raison, au *Solidus* une valeur de 25 francs, on arrive à une somme de 4.500 francs, mais la valeur attribuée au *Solidus* est un peu trop forte. Les vétérans devaient toucher entre 4.000 et 4.500 francs.

II. Constantin, par une loi de 321 <sup>2</sup>, impose une amende de 100.000 *Nummi* aux hommes libres qui auront porté préjudice aux médecins, grammairiens et professeurs, dans l'exercice de leurs fonctions, et si l'injure vient d'un esclave, il devra être fustigé, et si le maître est consentant, il devra payer 20.000 *Nummi* et donner, en attendant, l'esclave en gage. Je ne pense pas, avec le professeur Kubitschek, que l'esclave puisse être considéré comme valant seulement ces 20.000 *Nummi* ; il était un gage très supérieur à la valeur de la somme à payer <sup>3</sup>.

1. *Cod. Theod.*, VII, 20, 3. Je me demande s'il n'y a pas deux sortes de *folles* indiquées dans cette loi. Les 25.000 *folles* (*in nummo*) sont des monnaies, tandis que les 100 *folles*, constituant la partie principale accordée aux négociants, sont des bourses.

2. *Cod. Theod.*, XIII, 3, 1.

3. Kubitschek, *op. cit.*, p. 58.

100.000 *Nummi* de 1 gr. 44 représentent une demi-livre d'or ou 36 *Solidi*, et 20.000 *Nummi* valent 7 *Solidi* 1/2 ; ce sont des amendes raisonnables, étant donné que Constantin veut honorer les personnes mentionnées et leur procurer une situation favorisée. Les torts, qu'on leur fait, sont punis par des amendes de 900 et 180 francs, environ <sup>1</sup>.

III. Nous relevons, dans le tarif Maximum, que la livre de porc était estimée 12 *denarii*. On a vu que, dans notre tableau, 12 *denarii* étaient estimés 2 grands *folles* ou *sesterces* nouveaux. On peut estimer cette valeur à 0 fr. 50. Ce serait évidemment un prix faible aujourd'hui, dérisoire dans les grandes villes ; mais il faut tenir compte de deux faits. D'abord, une loi de Julien nous apprend que le prix de la viande de porc n'était pas le même à Rome et en Campanie <sup>2</sup>. Dioclétien a dû prendre le prix de la province où la viande était la moins chère. D'autre part, c'était la nourriture la plus usuelle du peuple romain, et on avait intérêt à en maintenir le prix très bas. La loi de Julien attribue, il est vrai, la valeur de 6 *folles* à la même livre de porc, au lieu de 2. Mais on se tromperait grandement si l'on comparait ces *folles*. On ne saurait conclure de ce que la *pecunia majorina* a succédé au *follis* qu'elle avait la même valeur <sup>3</sup>. Elle pouvait ne pas contenir la même proportion d'argent. Ensuite, ce terme *follis* peut désigner une plus petite unité de bronze ; on a des exemples de textes où cette dénomination fut appliquée, après Constantin, à des bronzes argentés qui sont des divisions du grand *follis*.

Je n'ai parlé, dans ce court exposé, que des espèces qui

1. Voir Babelon, *Traité*, I, p. 768, et Kubitschek, *op. cit.*, p. 60.

2. *Cod. Theod.*, XIV, 4, 3.

3. C'est ainsi que le *follis*, qui valait 28 gr. 50 de bronze, succéda au sesterce qui en valait 48.

ont été des monnaies de compte et des monnaies réelles, sous Dioclétien et sous Constantin. Il faut en retrancher le *Centenionalis*. Cette pièce n'est mentionnée, pour la première fois, que dans un édit de 356<sup>1</sup>, dans lequel il est défendu de transporter, comme marchandises, les monnaies désignées comme : *pecunias quas more solito majorinas vel centenionales appellant*. Il semble résulter de ce texte que le *Centenionalis* est une pièce contemporaine de la *pecunia majorina*, et que ces deux pièces furent frappées sous les successeurs de Constantin. Ce sont, en effet, les monnaies alors : *in usu publico*. Il est défendu également de faire le trafic des autres monnaies anciennes qui sont, sans doute, la série des bronzes argentés dont nous avons donné le tableau. Le *Centenionalis* a dû être mis en circulation sous les fils de Constantin le Grand, et non sous cet empereur, comme je l'avais admis au début de cet ouvrage<sup>2</sup> ; mes classements chronologiques m'amènent, en effet, à penser que le *Centenionalis Communis* ou *Nummus Centenionalis* n'est pas la pièce du poids moyen de 3 gr. 50 (PB) frappée dans les états de Constantin, après et depuis la guerre de 314. Cette dénomination ne peut plus être maintenue, depuis que l'analyse d'une de ces pièces, faite à la Monnaie de France, a démontré qu'il s'agit d'un bronze argenté qui ne répond plus aux calculs qui justifiaient sa dénomination. On pourrait plutôt reconnaître le *Centenionalis* dans les MBR et PBR, qui peuvent s'évaluer en centièmes de la livre d'argent ; tandis que la même numération n'est pas applicable au MB et au PB. Il ne sera possible de reconnaître cette pièce, dans les médailliers, que lorsqu'on aura classé, par émissions, les

1. *Cod. Theod.*, IX, 23, 1, 2.

2. T. I, p. XLIII et sq.

monnaies de bronze argenté des successeurs de Constantin. Aucune monnaie n'était désignée par le nom de *Centenionalis* sous cet empereur.

Il me reste une remarque à faire sur la lettre **N** qui se trouve inscrite sur un grand nombre de bronzes argentés. Elle n'est pas une lettre numérale, comme je l'avais d'abord supposé; elle se trouve, en effet, inscrite sur les **MB**, les **MBR** et les **PB**, et on n'obtient, en multipliant les valeurs de ces pièces par le chiffre 50, aucun chiffre pouvant s'appliquer à une unité de compte<sup>1</sup>; elle n'est pas l'indication d'une équipe ouvrière, parce qu'elle se trouve indistinctement sur toutes les pièces de certaines émissions; elle ne désigne pas une espèce monétaire, puisqu'elle se trouve sur plusieurs; elle est, au contraire, une marque commune à plusieurs espèces monétaires de bronze argenté. Elle se rencontre aussi sur les pièces d'or de Serdica, sur lesquelles elle alterne avec le signe du 60<sup>e</sup><sup>2</sup>, elle n'indique donc pas la valeur de ces pièces. Elle répondrait au contraire facilement, dans tous les cas, à l'idée de monnaie courante. Les mots *νέμος* ou *Nummus*, à l'époque qui nous occupe, ont le sens de monnaie courante<sup>3</sup>. La première lettre de ce mot, inscrite non seulement sur les monnaies d'or, mais plus souvent sur celles de bronze argenté, pourrait être une sorte d'estampille et signaler qu'une nouvelle espèce a cours légal.

1. Voir *L'atelier de Lyon*, t. II, p. 84 et sq.; *L'atelier d'Alexandrie*, plus bas, pp. 252, 257.

2. T. II, p. 384, 385.

3. Babelon, *Traité*, I, p. 400; Mommsen, I, p. 224.

# ATELIERS MONÉTAIRES

(Suite.)

---

XVI<sup>1</sup>

## L'ATELIER MONÉTAIRE DE NICOMÉDIE

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE ET DESCRIPTION DES ÉMISSIONS  
MONÉTAIRES DE L'ATELIER DE NICOMÉDIE PENDANT LA PÉRIODE  
CONSTANTINIENNE

(305-327 ; 335-337).

La province de Bithynie, dans laquelle se trouvait l'atelier de Nicomédie, faisait partie des états de Galère, lors de l'abdication des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule. Cette abdication eut lieu le 1<sup>er</sup> mai 305 à Nicomédie même, pour Dioclétien, et à Milan pour Maximien Hercule. Lorsque la nouvelle tétrarchie fut constituée avec Galère et Constance Chlore Augustes, Sévère et Maximin Daza Césars, Galère conserva l'Illyrie, la Thrace et la Bithynie<sup>2</sup>. L'atelier de Nicomédie resta dans ses états jusqu'à sa mort, en 311.

Nicomédie appartenait au diocèse de Pont, l'atelier voisin de Cyzique à celui d'Asie.

1. Les numéros placés en tête des études d'ateliers font suite à ceux placés en tête des ateliers du tome II.

2. *Anonymus Valesii* : « Maximino datum est orientis imperium : Galerius sibi Illyricum, Thracias et Bithyniam tenuit. »

Ces deux diocèses avaient eu le même système monétaire sous le haut empire <sup>1</sup>. Ils faisaient tous deux partie des états de Galère, à l'époque qui nous occupe, conformément à un récit de Lactance. La Syrie seule fut laissée à Maximin Daza, lors du partage de 305. Elle lui appartint seule jusqu'à la mort de Galère, en 311.

Lactance dit, en effet, formellement dans le : *De Mortibus Persecutorum*, que Maximin Daza étant entré dans la Bithynie après la mort de Galère, y supprima, à la grande joie de tous, la forme de l'impôt appelée : Census, et qu'il faillit entrer en guerre avec Licinius; mais que, finalement, la limite du Bosphore fut acceptée pour celle de leurs états. Maximin revint tranquillement prendre possession de ses nouveaux domaines, et y agit, au point de vue religieux, ainsi qu'il avait fait en Syrie et en Égypte <sup>2</sup>. — Ces deux dernières provinces sont donc les seules qui faisaient partie de ses états, antérieurement à l'année 311.

L'atelier de Nicomédie appartient donc à Galère jusqu'en 311, à Maximin Daza de 311 à 313, à Licinius de 313 à 324; enfin à Constantin, à partir de la chute de Licinius, en 324.

#### PREMIÈRE ÉMISSION

*La première émission sortie de l'atelier de Nicomédie pendant la période constantinienne, est comprise entre le 1<sup>er</sup> mai 305, date de l'abdication des Augustes Dioclétien et Maximien Hercule, et le 11 novembre 308, date de l'élévation de Licinius au même rang d'Auguste.*

1. Mommsen, *Histoire de la Monnaie romaine*; traduction Blacas, t. III, p. 310,

2. Lactance, *De Mort. Pers.*, c. xxxvi.

*Première partie de l'émission.*

*Antérieure à la mort de Constance Chlore, laquelle eut lieu le 25 juillet 306, et aux élévations qui s'ensuivirent, de Constantin au rang de César, et de Sévère II à celui d'Auguste.*

Il n'existe pas, autant que j'ai pu m'en assurer, de pièces de Nicomédie frappées aux noms de Dioclétien et de Maximien Hercule désignés comme : *Seniores Augusti*. Le colonel Voetter a fait la même remarque, dans le Catalogue de la collection du prince de Windisch Grätz<sup>1</sup>. Il est difficile d'expliquer pourquoi ces monnaies d'abdication n'ont pas été frappées dans l'atelier de Nicomédie, tandis qu'elles l'étaient dans les autres ateliers de Galère : Siscia, Héraclée de Thrace, Cyzique.

L'atelier de Nicomédie était pourtant ouvert à l'époque à laquelle furent émises ces monnaies, ainsi qu'en témoignent les descriptions, qui vont suivre, des pièces de Constance Chlore et de Galère Augustes, de Sévère II et de Maximin Daza Césars.

Les grands bronzes, ou *folles*, de la première partie de cette émission, sont les mêmes que ceux qui étaient frappés à la fin du règne de Dioclétien ; ils pèsent en moyenne 40 grammes et ont 25 à 26 millimètres de diamètre, (grands bronzes) de Dattari. Ceux de la seconde partie de l'émission n'ont qu'un diamètre moyen de 22 millimètres. Les pièces d'or sont toutes taillées sur le pied de 60 à la livre, c'est-à-dire qu'elles ont un poids théorique de 5 gr. 45. Je parlerai plus loin des sigles qui se trouvent sur ces différentes pièces. L'atelier de Nicomédie n'eut que deux officines ouvertes pendant la durée de cette première émission.

1. P. 123 du catalogue publié à Vienne en 1904.

*Série monétaire unique de bronzes.*

—
SMNA

—
SMNB

Ces exergues doivent se lire *Sacra Moneta Nikomediae* ; officines A et B.

I. On trouve au revers, la légende : **GENIO POPVLI ROMANI**, et comme type : le Génie, coiffé du modius, à demi nu, debout à gauche, tenant une patère d'où la liqueur coule et une corne d'abondance.

Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP C FL VAL CONSTANTIVS P F AVG.** Tête laurée, à droite. Coh. 102 ; L. ; VO. ; 27 mill. ; Off. B.

*Pl. I, n<sup>o</sup> 1.*

2<sup>o</sup> **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 81 ; L. ; VO. ; 25 mill. ; Off. A.

3<sup>o</sup> **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES.** Sa tête laurée à droite. Coh. 81 ; L. ; VO. ; Off. B.

4<sup>o</sup> **FL VAL SEVERVS NOB CAES.** Sa tête laurée à droite. Coh. 27 ; VO. ; Off. A.

La légende *Genio Populi Romani* ne fut gravée qu'au cours des émissions sorties de 305 à 308 des ateliers de Galère : (*Serdica, Siscia, Nikomedia, Heraclea*), et de ceux de Maximin Daza (*Kyzicus, Antiochia, Alexandria*).

II. Au revers : **VIRTVTI EXERCITVS** ; et comme type Mars, le manteau flottant, marchant à droite, portant une haste et un trophée.

Au droit : **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 231 ; L. ; VO. ; Off. A.



*Pièces et médaillons d'or frappés avec la première partie de l'émission.*

Les pièces d'or sont des *aurei* dont les poids oscillent entre 3 gr. 25 et 3 gr. 50.

Ces pièces présentent à la fin de la légende du revers le sigle  $\aleph$ , composé de deux lettres du mot *Nikomedia* ou *Νικομήδεια*, et à l'exergue l'inscription  $\frac{|}{\text{SMN}}$

III. On trouve au revers : **IOVI CONSERVATORI**  $\aleph$ . Jupiter lauréat, à demi-nu, debout à gauche, le manteau rejeté en arrière, tenant un foudre dans la main droite et appuyé de la gauche sur un sceptre.

Au droit : **MAXIMIANVS AVGVSTVS**. Sa tête laurée à gauche. Coh. 374 de Hercule, attribuable à Galère; L.; V.; 3 gr. 35.

IV. Au revers : **MARTI PATRI**  $\aleph$ . Mars debout à gauche, appuyé sur un bouclier et tenant une haste.

Au droit : **SEVERVS NOB CAES**. Sa tête laurée à droite. Coh. 55, coll. Trau; 3 gr. 43.

V. Au revers : **SOLI INVICTO**  $\aleph$ . Le Soleil radié, debout de face, regardant à droite, le manteau déployé derrière lui, levant la droite et tenant un fouet.

Au droit : **MAXIMINVS CAESAR**. Sa tête laurée à droite. Coh. 163 et 164; L.; V. 25097; coll. Trau; 3 gr. 30; 20 mill.; COP.; GOT. *Pl. I, n° 2.*

VI. Au revers : **IOVI CONS CAES**. Jupiter à demi nu, debout à gauche, le manteau agrafé sur l'épaule, tenant le foudre et un sceptre; à ses pieds, un aigle.

Au droit : **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES**. Son buste

lauré et drapé à droite. Médaillon d'or décrit par le colonel Voetter avec la collection Bachofen von Echt. 10 gr. 50; 23 mill.

Le sigle qui se rencontre sur les pièces d'or a été lu par Kenner :

ΚΥΧC = Nikomediae libra valore 90.

Kenner a supposé que la livre d'or en usage à Nicomédie pesait 486 grammes et se divisait en 90 aurei qui équivalaient chacun au 60<sup>e</sup> de la livre romaine de 328 grammes <sup>1</sup> :

$$5,40 \times 90 = 486 \qquad 5,40 \times 60 = 328.$$

Ce fait expliquerait le sigle placé sur les monnaies d'or et inscrit dans leurs légendes.

### *Deuxième partie de l'émission.*

*Comprise entre les élévations de Constantin au rang de César, et de Sévère II au rang d'Auguste, après le 25 juillet 306; et celle de Licinius au rang d'Auguste, laquelle eut lieu le 11 novembre 308.*

Les pièces de bronze de cette émission sont d'un pied monétaire moindre que les précédentes. Elles n'ont, en moyenne, qu'un diamètre de 22 millimètres, et pèsent de 7 gr. 50 à 8 grammes. On lit le sigle **CMH** inscrit à la fin de la légende du revers de ces pièces. La coïncidence de la diminution du poids des monnaies de bronze avec l'apparition du sigle **CMH** permet d'admettre qu'il s'agit d'une indication de valeur.

Des chiffres divers ont été inscrits, sur les monnaies de bronze, après les réformes d'Aurélien, de Dioclétien et de Constantin, dans tous les ateliers de l'empire; le mono-

<sup>1</sup> Friederich Kenner, *Die ältesten Prägungen der Münzstätte Nicomedia*, dans *Numismatischen Zeitschrift*, 1894-1895, t. XXVI, p. 4-9.

gramme **CMH** n'a pas été inscrit sur les monnaies des ateliers autres que Nicomédie et Cyzique. Il a pourtant une portée générale.

Il exprime un rapport entre la valeur des monnaies de bronze, comprenant un alliage d'argent, sur lesquelles il se trouve, et une unité qui n'est autre que la livre d'argent, de 327 grammes. Ce sigle se trouve sur les bronzes argentés, de deuxième grandeur, de la période dioclétio-constantinienne, désignés comme « moyens bronzes », dans les tableaux de M. Dattari<sup>1</sup>. Il indique que neuf cents de ces pièces équivalaient à une livre d'argent. Il pouvait être utile de faire connaître en Orient la valeur de la nouvelle pièce émise après le Sesterce.

I. On trouve au revers : **GENIO POPVLI ROMANI CMH.** avec le type du revers déjà décrit avec la légende *Genio Populi Romani*.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 82 ; V. ; collection Lichtenstein : Off. A.

2° **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES.** Tête analogue. Coh. 80 ; L. ; pièces de 22 mill. ; Off. B.

II. Même revers, mais sans le monogramme à la fin de la légende.

Au droit : **FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES.** Tête laurée à droite, effigie de Galère. Pièce inédite. VO :

*Pl. I, n° 3.*

Il manque une pièce de Sévère II Auguste.

1. Fr. Kenner, dans *Num. Zeitschrift*, 1896, p. 5 et sq., a tenté une explication de ce sigle. Il a voulu y lire l'indication du nombre de deniers (900) contenus dans un *aureus*, mais les pièces sur lesquelles ce sigle est inscrit ne sont pas des deniers. Elles représentent une valeur de bronze qui est de 23 gr. 08 d'après les calculs de M. Dattari, et de 19 gr. 20 si l'on prend pour base de ces calculs, tels qu'ils ressortent des rapports numériques des diverses variétés de bronze, établis par M. Dattari, un sesterce dont la valeur en bronze serait de 28 gr. 80, c'est-à-dire égal à dix fois la pièce de bronze de 2 gr. 88.

III. Au revers : **VIRTVTI EXERCITVS CMH**. Avec le revers déjà décrit avec cette légende.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 232 ; VO. ; Off. A.

2° **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES**. Tête analogue. Pièce inédite ; VO. ; Off. B.

*Pièces d'or appartenant à la seconde partie de l'émission.*

Avec l'exergue  $\frac{1}{SMN}$ .

IV. On trouve au revers : **IOVI CONSERVATORI KYXC**. Type déjà décrit (page 5) avec la légende *Iovi Conservatori*.

Au droit : **MAXIMIANVS AVGVSTVS**. Sa tête laurée à droite. Coh. 375 ; de Hercule, attribuable à Galère ; *N.* ; V. *Pl. I, n° 4.*

V. Au revers : **HERCVLI VICTORI K**. Hercule nu, debout à droite, appuyé sur sa massue et tenant de la main gauche la peau de lion et cinq pommes.

Au droit ; **SEVERVS AVGVSTVS**. Sa tête laurée à droite. Coh. 50 ; *N.* ; V. 25053 ; 5 gr. 40 ; L. *Pl. I, n° 5.*

VI. Au revers : **SOLI INVICTO KYXC**. Le Soleil radié, à demi nu, debout de face, regardant à droite, le manteau déployé derrière lui, levant la droite et tenant un fouet.

Au droit : **MAXIMINVS CAESAR**. Sa tête laurée à droite. Coh. 164 ; *N.* ; P. 1656 ; 5 gr. 20 ; 20 mill. ; coll. Trau ; 5 gr. 30. *Pl. I, n° 6.*

VII. Au revers : **SOLI INVICTO K**. Même type.

Au droit : **MAXIMINVS NOB CAES**. Sa tête laurée à droite. Coh. 165 ; B.

Les effigies attribuées à Sévère II et à Maximin Daza reproduisent les traits de Galère.

VIII. Au revers : **MARTI PATRI**  $\text{M}\text{X}\text{C}$ . Mars debout à gauche, en habit militaire, tenant de la main droite un bouclier à terre et appuyé de la gauche sur une haste.

Au droit : **CONSTANTINVS CAESAR**. Sa tête laurée à droite. Variété de Coh. 357 ; *N.* ; *T.* ; coll. Trau ; 5 gr. 15.

Sous le n° 357 de Cohen se trouve décrite une pièce qui est classée au Cabinet de France (n° 1697) ; cette pièce ne présente que les lettres  $\text{M}\text{X}$  à la fin de la légende. Une autre se trouve reproduite dans le catalogue Hirsch, 1910, pl. XXXI, n° 1382 ; poids : 5 gr. 37 ; *aureus*. *Pl. I, n° 7.*

Toutes les pièces d'or de cette série présentent l'un et l'autre les deux sigles indiqués.

L'on peut mentionner, comme pièce barbare la suivante, imitée de celles de Nicomédie et portant l'exergue  $\frac{|}{\text{MN}}$ .

IX. Au revers : **SOLVNVICTO** (*sic*)  $\text{M}\text{X}\text{C}$ . Avec le type déjà décrit avec la légende *Soli Invicto*.

Au droit : **SEVTVAS** (*sic*) **AVGVSTVS**. Sa tête laurée à droite. *Seutuas* pour *Severus*. Inédite ; *N.* ; coll. Welzl von Wel-lenheim.

X. Au revers : **HERCVLI VICTORI**  $\text{M}$ . Hercule debout à droite, appuyé de la droite sur sa massue, tenant de la gauche cinq pommes et portant la peau de lion sur le bras gauche.

Au droit : **SEVERVS AVGVSTVS**. Sa tête laurée à droite. Effigie de Galère. Coh. 50 ; *aureus* ; *L.* ; *V.* 25053.

Ex.  $\frac{|}{\text{SMN}}$ .

*Pl. I, n° 8.*

## DEUXIÈME ÉMISSION

*Comprise entre l'élévation de Licinius au rang d'Auguste, à la conférence de Carnuntum, le 11 novembre 308 ; et la mort de Galère, laquelle survint le 5 mai 311.*

En effet les monnaies de Licinius Auguste furent frappées dès le début de cette émission et celles de Galère et de l'impératrice Valérie, sa femme, cessèrent de paraître avec l'émission.

La frappe des monnaies de Galérie Valérie fut décidée à la conférence de Carnuntum, ainsi que je l'ai expliqué plus haut.

Maximin Daza et Constantin portèrent en Orient : le premier, le titre de César, le deuxième, celui de *Filius Augusti*, entre les mois de Novembre 308 et de Mai 309 ; ils échangèrent tous deux ces titres contre ceux d'Augustes, au printemps de 309, ainsi que je l'ai expliqué dans le chapitre sur Siscia <sup>1</sup>. A partir de ce moment il y eut, jusqu'à la mort de Galère, quatre Augustes dans l'empire, Galère, Licinius, Maximin Daza et Constantin. Maxence, qui n'était pas reconnu par Galère, resta en dehors de cette tétrarchie. L'atelier de Nicomédie fonctionna, à partir du début de cette émission, avec six officines A—B—Γ—Δ—Ε—S. Le sigle CMH continua à être gravé à la fin des légendes du revers sur la plupart des monnaies de bronze. Celles-ci pesèrent, au début de l'émission, les mêmes poids que les derniers bronzes de l'émission précédente. Leurs poids oscillent entre 8 gr. 50 et 5 gr. 50. Ce sont les « moyens bronzes » de Dattari, du poids théorique de 6 gr. 66.

1. Voir t. II, *L'atelier de Siscia*, p. 300 et sq.

*Série unique de l'émission.*

$\frac{|}{\text{SMNA}}$      $\frac{|}{\text{SMNB}}$      $\frac{|}{\text{SMN}\Gamma}$      $\frac{|}{\text{SMN}\Delta}$      $\frac{|}{\text{SMN}\epsilon}$      $\frac{|}{\text{SMNS}}$

L'atelier de Nicomédie frappa, dès le début de cette émission, jusqu'au printemps de 309, les pièces de Galère et de Licinius présentant la légende du revers : *Genio Augusti*; et celles de Maximin et de Constantin présentant la légende : *Genio Caesaris*. Ces deux derniers empereurs eurent aussi leurs monnaies portant la légende : *Genio Augusti*, émises, à partir du printemps de 309. On trouve :

I. Au revers : **GENIO CAESARIS CMH**. Avec le génie coiffé du modius, à demi nu, debout à gauche, tenant une patère de laquelle la liqueur coule et une corne d'abondance.

Au droit : 1<sup>o</sup> **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES**. Sa tête laurée à droite. Coh. 45; L.; P. 8824; B.; VO.; Mowat; Off. B—Γ—S. Pl. I, n<sup>o</sup> 9.

Il existe des pièces pareilles, mais sans le sigle **CMH**; ces pièces sont inédites (collection Lichtenstein au musée de Vienne); elles ont un diamètre moyen de 26 mill. Il est possible qu'elles aient été frappées au cours de l'émission précédente, Daza ayant été élu César le 1<sup>er</sup> mai 305.

2<sup>o</sup> **FL VAL CONSTANTINVS FIL AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 189; L.; V.; coll. Lichtenstein; VO. 25 mill. Effigie de Galère; Off. B—Γ. Pl. I, n<sup>o</sup> 10.

Constantin semble avoir été, seul des deux Césars, désigné comme *Filius Augusti*, sur les pièces de Nicomédie. On sait que Maximin Daza refusa ce titre que lui offrait Galère et défendit de l'inscrire sur les monnaies de ses ateliers d'Antioche et d'Alexandrie. Mais Nicomédie appar-

tenait à Galère, et cet empereur donna le titre de *Filius Augustorum* à Maximin Daza ainsi qu'à Constantin. Il le fit inscrire sur les bronzes de son atelier de Thessalonica ; on trouve également ce titre sur les monnaies de l'atelier de Siscia, lequel appartenait au second Auguste, Licinius. Si donc Maximin Daza ne reçut pas la même dénomination sur les pièces de Nicomédie, cela tient à une raison spéciale. Je la trouve dans les échanges permanents d'espèces qui avaient lieu entre la Bithynie et les états de cet empereur.

L'atelier de Cyzique n'émit pas non plus de monnaies attribuant le titre de fils des Augustes à Maximin Daza.

II. Au revers : **GENIO AVGVSTI CMH**. Génie à demi nu, debout à gauche, coiffé du modius, le manteau rejeté en arrière, tenant une patère d'où la liqueur coule et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 42 ; P. 8501, 8502, 8503 ; 7 gr. 55 ; 25 mill ; B. ; VO. ; Off. A—Δ—€.

2° **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 37 ; L. ; VO. ; Off. A—Δ—€—S.

3° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 34 ; P. 8795 ; 6 gr. 40 ; 26 mill. ; 14020 ; 6 gr. 10 et 14021 ; 6 gr. 22 ; L. ; VO. ; Off. B—Δ—€—S. *Pl. I, n° 11*.

4° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 183 ; VO. ; Off. B—Γ.

Ces deux dernières pièces n'ont pu être frappées qu'après la reconnaissance de Maximin Daza et de Constantin Augustes, par Galère, au printemps de l'année 309.

III. Au revers : **VENERI VICTRICI CMH**. Vénus debout à gauche, tenant une pomme dans la main droite et soulevant son voile.



Au droit : **GAL VALERIA AVG.** Son buste drapé à droite, avec le croissant dans les cheveux et un collier de perles au cou. Coh. 13; L.; VO.; Off. S; B.; 8 gr. 40; 26 mill.; Off. A—B—Δ. Pl. I, n° 12.

La coiffure de Valérie est, suivant la remarque de Lady Evans, de tradition syrienne<sup>1</sup>. Elle présente un croissant qui tient les cheveux et non un diadème que Cohen avait indiqué à tort.

IV. Au revers : **VIRTVTI EXERCITVS CMH.** Mars en habit militaire, marchant à droite, portant une haste et un trophée, et, au bras gauche, un bouclier.

1° L'atelier a dû frapper, avec cette légende du revers, une pièce de Constantin désigné comme : *Filius Augusti*.

2° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Tête laurée à droite. Pièce inédite. VO.; Off. B.

3° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 232; VO.; Off. A.

L'atelier a frappé, au début de l'émission, la pièce suivante.

4° **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES.** Sa tête laurée à droite. Coh. 213; VO.; Off. B—Γ.

Cette pièce fait partie de cette émission, parce qu'elle présente la lettre d'officine Π, et que la troisième officine n'était pas ouverte au cours de la précédente émission, mais elle n'a dû être frappée que jusqu'au mois de mai 309, époque à partir de laquelle l'atelier n'a plus émis que des monnaies de Maximin portant le titre d'Auguste.

5° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Même tête. Coh. 215; L.; VO.; Off. B—Γ.

V. Au revers : **IOVI CONSERVATORI AVG.** Jupiter, à demi nu, debout à gauche, le manteau agrafé sur l'épaule, appuyé

1. Voir t. II, p. 307.

sur un sceptre et tenant un globe; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 120; P. 8880; 8 gr. 70; 26 mill.; VO. Off. A—B—Γ—Δ—Ε.

*Pièces d'or de l'émission.*

Exergue  $\frac{|}{\text{SMN}}$

VI. Au revers : **VENERI VICTRIC<sub>1</sub>**, avec le type déjà décrit.

Au droit : **GAL VALERIA AVG**. Son buste drapé à droite, avec le croissant dans les cheveux. Coh. 1. N.; P. 1486; 5 gr. 31; 20 mill. *Aureus*.

VII. Même pièce avec la légende **VENERI VICTRICI KXYXC**, au revers. Même droit. Coh. 11; B., pièce pesant 5 gr. 10, mais trouée.

VIII. Au revers : **CONSVL P P PROCONSVL**. Maximin lauré et en toge, debout à gauche, tenant un globe et un sceptre court.

Au droit : **MAXIMINVS P F AVG**. Son buste lauré à droite avec le manteau impérial et tenant un sceptre. Coh. 11; L.; 18 mill. Effigie de Daza.

Maximin Daza fut consul en l'année 307, mais il ne prit le titre d'Auguste qu'après l'élévation de Licinius, en novembre 308, ou même quelques mois plus tard, au printemps de 309, après l'échec de négociations prolongées avec Galère. Cette pièce ne peut pas avoir été frappée pendant l'année de son premier consulat, mais elle a dû l'être en 311, année de son deuxième consulat, l'émission présente étant parue jusqu'au 5 mai 311. Il arrivait, en effet, fréquemment à l'époque qui nous occupe, et j'en ai donné de nombreux

exemples, que les pièces portant la légende : **CONSVL P P PROCONSVL**, aient été frappées à l'occasion d'un des consulats successifs d'un empereur et non du premier. Le chiffre du consulat n'est même qu'exceptionnellement indiqué sur les monnaies<sup>1</sup>.

### TROISIÈME ÉMISSION.

*Comprise entre la mort de Galère, laquelle eut lieu le 5 mai 311, ou plutôt entre la prise de la Bithynie et de l'atelier de Nicomédie par Maximin Daza, à la suite de cette mort, en mai ou juin 311; et l'année 312, pendant laquelle l'atelier de Nicomédie augmenta d'une unité le nombre de ses officines.*

Maximin Daza, dès qu'il eut envahi la Bithynie, après la mort de Galère, eut l'habileté de s'attacher les populations de cette province par la suppression de l'impôt le plus odieux. Licinius, qui s'avancait avec une armée en Thrace, renonça à la guerre, et le détroit de Chalcédoine devint la limite des deux empires.

L'atelier de Nicomédie se trouva, dès lors, dans les états de Maximin Daza.

Cet empereur fit frapper des monnaies à son nom et à ceux de Licinius et de Constantin; mais effrayé du rapprochement de ces derniers, il négocia, probablement, avec Maxence, une alliance secrète, ainsi que l'affirme l'historien

1. Friedrich Kenner, dans un article sur les types monétaires *Programm-Münzen römischer Kaiser*, *Numism. Zeitschrift*, xvii, 1885, p. 79 et sq., a indiqué cette représentation de l'empereur en toge, tenant le globe et le bâton d'ivoire, sur les pièces frappées pendant les années de consulat.

Maxence se fit plus souvent représenter dans un char à six chevaux ou dans un quadrige, sur les pièces portant la même légende **FELIX PROCESSVS CONS. . . AVG N.**, Cohen, nos 62 et 63; mais parfois aussi il y figure en toge. Maximin Daza n'est représenté qu'en toge, sur ses pièces, indiquant un consulat, comme celles ci-dessus.

Lactance <sup>1</sup>. On sait, du moins, que Maxence plaça à Rome les images de Maximin à côté des siennes ; et des monnaies, émises à Rome et à Ostia <sup>2</sup>, nous apprennent que Maxence rechercha l'amitié de l'empereur d'Orient. Nous ne savons, toutefois, dans quelle mesure ce dernier, menacé par Licinius qui s'était rapproché de Constantin, osa s'appuyer sur cette alliance <sup>3</sup>. Il ne le fit pas ouvertement, de crainte de représailles ; malheureusement pour lui, ses images trouvées à Rome, après la prise de la ville par Constantin, et les monnaies frappées à son nom par Maxence, devaient le compromettre et provoquer la guerre de 313 qui amena sa chute.

Maxence et Maximin Daza suivaient, à certains égards, la même politique religieuse. Ils s'appuyaient, tous deux, sur le vieux fonds païen des pays qu'ils gouvernaient. Seulement, tandis que Maxence évoquait à Rome les vieux cultes traditionnels, se mettait sous la protection des Dioscures, de Rome, et des ancêtres héroïques, de Romulus et de Rémus <sup>4</sup> ; Daza relevait le culte impérial, et ceux du *Sol Invictus* et des divinités égyptiennes : *Sérapis et Isis* ; enfin il dédiait des monnaies aux dieux des deux dynasties des Ioviens et des Herculéens. A un autre point de vue, ces empereurs différaient, en ce sens que Maxence laissait les chrétiens, lesquels étaient moins nombreux à Rome qu'en Orient, relativement tranquilles <sup>5</sup> ; tandis que Maxi-

1. Lactance, *De Mortibus Persecutorum*, c. XLIII.

2. Voir t. I, pp. 195 et 280.

3. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, VIII, c. 14, parle également des avances de Maximin Daza à Maxence.

4. Voir principalement les monnaies d'Ostia, t. 1, p. 268 et sq.

5. Voir ce qu'en dit M. P. Allard, dans *La Persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église*, t. II, p. 209. Maxence autorisa le *Praefectus Urbis*, à faire au pape Miltiade, la remise des *loca ecclesiastica*, c'est ce qui est indiqué par Saint Augustin dans : *Breviculus collationis cum donatistis*, III, 31. Ses passions toutefois et le besoin de satisfaire ses prétoriens firent de cet empereur le tyran de tous ceux qui l'entouraient et du peuple de Rome. Il n'épargna pas non plus les chrétiens.

min Daza les poursuivait avec acharnement, bien qu'il fût obligé d'employer des moyens détournés pour les persécuter<sup>1</sup>.

L'autel, que l'on voit sur les monnaies d'Antioche frappées à partir de l'année 308, ne se montra, sur celles de Cyzique et de Nicomédie, qu'en 311; il y fut la conséquence, et, en quelque sorte, le signe de l'extension de la puissance de Maximin Daza, lequel venait de s'emparer de la Bithynie et du Pont. Il ne fut plus représenté sur les monnaies des mêmes ateliers, lorsque Licinius s'en fut emparé en 313. On ne peut s'empêcher de constater, ainsi que je l'ai fait dans l'introduction de ce volume, que cet autel, gravé dans le champ du revers des monnaies par ordre de l'administration des monnaies de Maximin Daza, le fut conformément à la politique religieuse de cet empereur, et signala une recrudescence du culte impérial et de tous les cultes païens.

Maximin Daza encourageait les manifestations du culte impérial et celles des cultes des dieux populaires en Orient, du *Sol Invictus* et de *Sérapis*. Aussi, ce fut pour se conformer à sa politique secrète que son administration des finances choisit les types du revers qui vont être décrits dans les émissions suivantes.

Les *folles*, ou monnaies de bronze, de l'émission présente, ont, les uns, des poids comparables à ceux des pièces les moins lourdes de l'émission précédente : 5 à 6 gr. : d'autres sont beaucoup moins lourds, et leurs poids tombent jusqu'à 3 gr. 55, avec un poids moyen de 4 à 5 gr. Ce sont les (moyens bronzes réduits) de Dattari. A Nicomédie, comme à Antioche, ce fut après la mort de Galère, en 311, que l'abaissement du poids moyen des *folles* se produisit une

1. Voir Eusèbe, *Hist. Eccles.*, IX, c. 6, sur les martyres postérieurs à la prise de la Bithynie par Maximin Daza, et l'introduction de ce volume.

seconde fois. La première réduction des poids avait eu lieu en 307; et il est à remarquer que ce fut entre ces deux dates que le sigle **CMH**, lequel est une expression de valeur, fut inscrit sur les bronzes de Nicomédie. Il le fut sur des pièces de poids différents, mais dont la moyenne est de 6 gr. 60.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série :

SMNA	SMNB	SMNΓ	SMNΔ	SMN€	SMNS

Deuxième série :

A	B	Γ	Δ	€	S
SMN	SMN	SMN	SMN	SMN	SMN

Troisième série :

A	B	Γ	Δ	€	S
SMN	SMN	SMN	SMN	SMN	SMN

On trouve :

I. Au revers : **GENIO AVGVSTI CMH**. Avec le type décrit. Il ne se trouve pas d'autel au revers des pièces de cette série. On y a copié le type de l'émission antérieure.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 34; 1<sup>re</sup> série; L.; VO.; P. 14019; Off. **A—B—Γ—Δ—€**.

2° **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 37; 1<sup>re</sup> série; P. 14116, 14117, 14118; 3 gr. 55; 20 mill.; Off. **Δ—€—S**.


3° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 183; 1<sup>re</sup> série; VO.; Off. **B—Γ**.

Ces pièces sont semblables à celles de l'émission antérieure, mais d'un pied monétaire un peu inférieur.

II. Au revers : **IOVI CONSERVATORI AVG.** Jupiter, à demi nu, debout à gauche, le manteau agrafé sur l'épaule, appuyé sur un sceptre et tenant un globe; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 120; 1<sup>re</sup> série; L.; VO.; Off. A—B—Γ—Δ—Ε.

Ces pièces ont pu être frappées au commencement de cette émission, mais avant la réforme monétaire de 311.

III. Au revers : **GENIO AVGVSTI.** Génie, à demi nu, debout à gauche, le manteau rejeté derrière lui, tenant une corne d'abondance et répandant la liqueur d'une patère sur un autel allumé, placé à ses pieds, à gauche : .

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 29; 2<sup>e</sup> série; P. 1411, 1412; 4 gr. 86; 21 mill.; L.; VO.; Off. A—B—Γ—Δ—Ε. *Pl. I, n° 13.*

2° **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 23; 2<sup>e</sup> série; VO.; Off. B—Ε.

3° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 180; 2<sup>e</sup> série; VO.; Off. A—B. L'effigie est celle de Maximin Daza, dans les états duquel venait d'entrer l'atelier de Nicomédie.

On remarquera principalement la présence de l'autel allumé aux pieds du génie.

IV. Au revers : **GENIO AVGVSTI**; avec un aigle aux pieds du Génie à gauche, au lieu de l'autel.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 31; 2<sup>e</sup> série; L.; VO.; P. 14013; 5 gr.; 20 mill.; Off. B—Γ.

2° **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG.** Tête analogue. Ne se trouve pas dans Cohen. 2<sup>e</sup> série; VO.; Off. A.

V. Au revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau déployé derrière lui, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 117 ; 2<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ.

2<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Pièce mal décrite dans Cohen ; 2<sup>e</sup> série ; L. ; 20 mill. ; P. 14705 ; Off. B—Γ—Δ—Ε.

VI. Même revers, si ce n'est qu'on voit, en plus, un aigle aux pieds de Jupiter, dans le champ, à gauche.

Au droit : IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Effigie de Maximin Daza ou de Galère. Pièce inédite. 2<sup>e</sup> série ; L. ; Off. Ε. *Pl. I, n<sup>o</sup> 14.*

VII. Au revers : VIRTVTI EXERCITVS. Mars, en habit militaire, marchant à droite, portant une haste et un trophée et ayant un bouclier au bras gauche.

Au droit : IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 214 ; 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A—Γ.

VIII. Au revers : SOLI INVICTO. Le Soleil en robe longue, debout à gauche, levant la droite et tenant la tête de Sérapis, coiffé du modius.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C GAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 161 ; 3<sup>e</sup> série ; P. 14052 ; 4 gr. 65 ; 21 mill. ; Off. B—Γ—S.

2<sup>o</sup> IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 159 ; 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. B—Γ. *Pl. I, n<sup>o</sup> 15.*

3<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 507 ; 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. B—Γ.

Il sera de nouveau question, dans le chapitre relatif à l'atelier d'Antioche, de l'association de *Hélios* ou *Sol* et



de *Sérapis*, signalée par les types dans lesquels le *Sol Invictus* tient la tête de *Sérapis*<sup>1</sup>.

IX. Au revers : **HERCVLI VICTORI**. Hercule nu, debout, incliné à droite et s'appuyant sur sa massue enveloppée de la peau de lion.

Au droit : **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 105 ; 3<sup>e</sup> série ; Tanini, supplément à Banduri ; VO. ; Off. A—Γ—Δ.

#### *Pièces d'or de l'émission.*

Exergue  $\frac{|}{\text{SMN}}$

X. Au revers : **IOVI CONSERVATORI**. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau rejeté derrière lui, tenant le foudre et un sceptre.

Au droit : **MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Pièce inédite. *N.* ; *L.* ; 5 gr. 28.

XI. La même pièce, mais avec un aigle, aux pieds de Jupiter, est indiquée dans Cohen n° 409.

Ces pièces ont été émises, antérieurement à la mort de Maximin Daza en 313, et probablement au cours de cette émission, car les pièces de l'émission suivante présentent souvent une étoile dans le champ du revers.

#### QUATRIÈME ÉMISSION

*Comprise entre le moment où l'atelier de Nicomédie commença à fonctionner avec sept officines, en 312, et la prise de cette ville par Licinius, après la défaite de Maxi-*

1. Voir Pottier, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, V, p. 4250. Sérapis représente le Soleil nocturne ; Hélios ou Sol, le Soleil diurne.

*min Daza, à Tzirallum, en Thrace, le 30 avril 313, et la fuite de cet empereur vers Tarse en Cilicie.*

En effet, Licinius venant de Thrace et poursuivant Maximin Daza, s'empara, en mai 313, de l'atelier de Nicomédie, et publia, le 13 juin, dans cette ville, son édit de tolérance à l'égard des chrétiens.

Les monnaies de Maximin Daza furent donc émises jusqu'en mai 313 et l'émission présente se distingue seulement de la précédente par l'addition d'une officine, (la septième), et par la présence de différents monétaires, étoile et croissant, dans le champ du revers.

Les *folles* de poids réduits de l'émission précédente continuent à être frappés au cours de celle-ci.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série :

A	B	Γ	Δ	€	S	Z
SMN	SMN	SMN	SMN	SMN	SMN	SMN

Deuxième série :

*	*	*	*	*	*	*
A	B	Γ	Δ	€	S	Z
SMN	SMN	SMN	SMN	SMN	SMN	SMN

Troisième série :

*	*	*	*	*	*	*
A	B	Γ	Δ	€	S	Z
SMN	SMN	SMN	SMN	SMN	SMN	SMN

Quatrième série :

Différent et lettres des revers relevés :

*   A	*   B	*   Γ
SMN	SMN	SMN


Cinquième série :

Différents et lettre relevés :

$$\begin{array}{c} * | \cup \\ \Delta | \\ \hline \text{SMN} \end{array}$$

Les lettres qui passent de l'exergue dans le champ du revers sont des lettres d'officines.

On trouve :

I. Au revers : **GENIO AVVGSTI**. Avec le type déjà décrit et l'autel allumé, .

Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Coh. 29 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; Off. A—Δ—Z. — 2<sup>e</sup> série ; B. ; Off. ε ; P. 14010 ; VO. ; 22 mill. ; Off. A—B—Γ—Δ—ε—S—Z.

*Pl. II, n<sup>o</sup> 1.*

2<sup>o</sup> **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG**. Coh. 23 ; 1<sup>re</sup> série ; Off. A—Z ; VO.

3<sup>o</sup> **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Coh. 180. 2<sup>e</sup> série ; B. ; VO. ; 22 mill. ; Off. B—S.

II. Au revers : **VIRTVTI EXERCITVS**. Mars marchant à droite, portant un bouclier et un trophée et traînant un captif par les cheveux.

Au droit : **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Pièce inédite. 2<sup>e</sup> série ; Off. A—B—S ; VO.

III. Au revers : **SOLI INVICTO**. Avec le type déjà décrit avec cette légende ; le Soleil tenant la tête de *Sérapis*.

Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 161 ; 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. Γ—Δ—S—Z. Effigie de Maximin Daza caractéristique. *Pl. II, n<sup>o</sup> 2.*  
— 3<sup>e</sup> série ; Off. Δ.

2<sup>o</sup> **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG**. Coh. 159 ; 3<sup>e</sup> série ; Off. B—Γ—Z ; VO.

3° IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Coh. 507; 3<sup>e</sup> série; L.; Off. €.

IV. Au revers : HERCVLI VICTORI. Avec le type déjà décrit.

Au droit : IMP C GAL MAXIMINVS P F AVG. Coh. 105. 3<sup>e</sup> série; VO.; Off. Γ—Δ—€.

V. Au revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter debout à gauche, tenant une Victoire sur un globe, et appuyé sur un sceptre.

Au droit : 1° IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 117; 4<sup>e</sup> série; VO.; Off. A—B—Γ—Δ.

2° IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Inédite. 1<sup>re</sup> série; L.; VO.; Off. A à €.

Ces pièces sont d'un pied monétaire inférieur à celles de l'émission antérieure.

On a continué à frapper également, au cours de l'émission présente, les pièces qui présentent un aigle aux pieds de Jupiter.

### *Pièces d'or de l'émission.*

Pièce d'or classée par son différent monétaire dans cette émission.

VI. Au revers :  $\frac{|*}{\text{SMN}}$

IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter, à demi nu, debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : CONSTANTINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 296; P. 1695; 5 gr. 28; 20 mill. Pièce d'or de l'espèce du 60<sup>e</sup> à la livre. *Pl. II, n° 3.*

J'ai déjà fait remarquer, dans mon étude sur l'atelier de Rome, que Constantin frappa des monnaies de Maximin Daza, jusqu'au jour de la défaite de cet empereur par Licinius, et qu'il resta, en conséquence, étranger à la lutte entre ces deux rivaux. La pièce d'or, et les séries de bronzes, qui viennent d'être décrites, prouvent que, de son côté, Maximin Daza émit les monnaies de Constantin jusqu'au moment où il perdit ses états.

## CINQUIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la prise de l'atelier de Nicomédie par Licinius, en mai 313, et les préliminaires de la guerre entre cet empereur et Constantin, en 314.*

En effet, la première grande bataille entre ces empereurs eut lieu à Cibales, en Pannonie Inférieure, le 8 octobre 314<sup>1</sup>, mais leur entrée en campagne, qui dut suspendre la frappe des monnaies de Constantin à Nicomédie, dut être antérieure d'environ un mois à cette date. Licinius se préparait depuis quelque temps à la guerre, cherchant à détacher de Constantin, par trahison, Bassianus, lequel avait épousé une sœur de Constantin, Anastasie. Ce dernier empereur avait songé à faire de Bassianus un César. Licinius renversa enfin, près d'Æmone, les images et les statues de Constantin<sup>2</sup>, ce qui constituait une rupture ouverte

1. Il y avait eu des engagements préliminaires en Pannonie : Eutrope, X, 5; *Consul. Const.*, anno 314 : « Volusiano II et Anniano; his cons. bellum Cibalense, ... die viii Idus Octob. » Zosime, *Hist.*, lib. II, cap. 18.

2. Lenain de Tillemont, *Hist. des empereurs*, IV, p. 160. *Anonymus Valesii*, IV, 14, 15 : « per Senecionem, Bassiani fratrem, qui Licinio fidus erat, contra Constantinum Bassianus armatur. ... Cum Senecio, auctor insidiarum, posceretur ad poenam, negante Licinio, fracta concordia est; additis etiam causis quod apud Aemonam Constantini imagines statuasque dejecerat. » Cette destruction des images et des statues peut être comparée dans nos temps modernes à une insulte aux étendards. Æmone est en Pannonie Supérieure.

avec lui. Il cessa la frappe des monnaies de son adversaire, au début de la campagne de 314, mais, peut-être seulement au commencement de septembre, car il avait eu tout intérêt à se préparer en secret à la guerre. C'est ce dont témoigne l'émission présente qui comprend encore les monnaies de Constantin.

Les bronzes qui la composent sont de petits folles, dont les poids oscillent couramment entre 3 gr. 50 à 4 gr. 50. Ce sont encore des « moyens bronzes réduits » de Dattari.

Constantin fit émettre, dans ses ateliers, à partir de 315, des pièces très régulièrement frappées, pesant assez régulièrement 3 gr. 50. Les petits bronzes, dont les poids s'étaient encore abaissés dans les états de Licinius, durent pouvoir s'échanger, par grandes quantités et mêlés aux précédents, contre les pièces de 3 gr. 50 des états de Constantin qui ont été signalées dans cet ouvrage sous le nom de *Cent-nionales* et qui représentent les (petits bronzes) de Dattari. En effet, mille petits bronzes, frappés par Licinius entre les années 314 et 318, devaient peser approximativement le même poids total que mille petits bronzes frappés par Constantin pendant la même période, ainsi que l'a montré M. Dattari. Ils contenaient la même mixture d'argent.

*Pièces de bronze de l'émission, se présentant avec et sans la lettre N dans le champ du revers.*

Première série :

	A	B	Γ	Δ	Ε	S	Z
	SMN						

Deuxième série :

	N	N	N	N	N	N	N
	A	B	Γ	Δ	Ε	S	Z
	SMN						

La lettre **N**, qui se rencontre également sur les pièces d'or et sur les bronzes, est, sur les premières, une indication de valeur. Elle a une signification analogue sur les monnaies de bronze.

**I.** Au revers : **IOVI CONSERVATORI**. Jupiter, à demi nu, debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre ; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : 1° **IMP C VAL LICIN LICINIUS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 77 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 14152, 14153 ; 4 gr. 70 ; 14154-5-6-7-8 ; L. — 2<sup>e</sup> série ; P. 14159, 14160 ; 4 gr. 55 ; 22 mill. ; 14161-2-3 ; L. ; WG. ; 3 gr. 80 ; VO. ; Off. **A—B—Γ—Δ—Ε—S**. L'effigie est celle de Licinius, dans les mains duquel est passé l'atelier. On trouve ces pièces dans toutes les collections.

*Pl. II, n° 4.*

2° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Pièce mal décrite dans Cohen, dont le tableau des : « *Jovi Conservatori* » est incohérent. 1<sup>re</sup> série ; P. 14705 à 14707 ; V. ; Off. **A—B—Γ—Δ—Ε**. — 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. **A—B—Γ—Ε—S**.

*Pl. II, n° 5.*

**II.** Au revers : **IOVI CONSERVATORI AVGG**. Jupiter à demi nu, debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre.

Au droit : **IMP LICINIUS AVG**. Son buste lauré à gauche, portant le manteau impérial, tenant le foudre d'une main et de l'autre un sceptre et un globe. Coh. 116 ; 1<sup>re</sup> série ; Off. **B**. Pièce décrite par Voetter, dans le catalogue de la collection Bachofen von Echt. Au cas où une palme, placée dans le champ à gauche, aurait été oubliée dans la description de l'auteur, cette pièce se classerait dans l'émission de 315 à 317.

Le problème n'est pas sans intérêt, car cette pièce indique

jusqu'à quel point les rapports de Constantin et de Licinius restèrent amicaux.

La monnaie de bronze suivante peut être classée, quoique sans exergue, parmi celles de l'atelier de Nicomédie, à cause de sa légende du droit, laquelle est pareille aux autres légendes, contenant les noms de Licinius, et gravées dans cet atelier.

Elle y a été émise après la prise de l'atelier par Licinius, car elle porte inscrits au revers les : **VOTIS V MVLTI X** de cet empereur, lequel fut élevé au rang d'Auguste en 308 et célébra l'accomplissement de ses *Quinquennalia* en 313. Il reçut, dès lors, ainsi que le prouve cette pièce, le souhait de ses *Decennalia*.

Maximin Daza n'eût pas fait graver cette inscription, car on ne voit pas qu'il ait célébré les anniversaires de Licinius.

III. Au revers : **VOTIS V MVLTI X**; dans une couronne de laurier.

Au droit : **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 207; VO. Sans exergue.

La couronne de laurier, couronne agonistique, qui indique les jeux célébrés aux anniversaires de l'élévation des empereurs, entoure fréquemment le chiffre des vœux qu'on leur adresse.

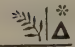
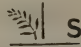
Des pièces d'or, frappées à Antioche au cours de la même émission, présentent l'inscription des mêmes **VOTIS V MVLTI X** de Licinius.

Ces chiffres sont également inscrits sur une pièce de Constantin, mais ce sont les vœux de Licinius qui sont attribués à Constantin, suivant une coutume de cette époque. Ces pièces sont postérieures à la prise de l'atelier par Licinius, et antérieures à la rupture entre Constantin et cet empereur. Elles ont, en conséquence, été émises en 313.





Troisième série :

	
S M N	S M N

Quatrième série :

SMNΔ

*Première partie de l'émission.*

*Comprise entre le mois d'août 314 et le 1<sup>er</sup> janvier 315.*

*Pièces de bronze.*

I. Au revers : IOVI CONSERVATORI AVG. Jupiter à demi nu, debout à gauche, le manteau rejeté en arrière, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre.

Au droit : VA CO LICINIUS NOV (*sic*) CS. Son buste lauré et drapé à gauche. Pièce inédite et hybride. 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. S.

II. Au revers : IOVI CONSERVATORI CAES. Même type.

Au droit : LICINIUS NOB CAES. Son buste lauré et drapé à gauche. Pièce inédite. 3<sup>e</sup> série : B. ; Off. S.

*Pl. II, n° 6.*

Il semble d'autant plus indiqué d'admettre que ces pièces, dans les inscriptions desquelles il n'est question que d'un seul Auguste ou d'un seul César, ont été émises pendant la guerre ; que les médaillons, dont les descriptions suivent, font formellement mention de cette reconnaissance, dans l'empire d'Orient, d'un seul Auguste et d'un seul César, princes Joviens, en 314.

III. Au revers : I O M E T F O R T C O N S E R D D N N A V G E T CAES. Jupiter à demi nu, debout, regardant à gauche, le manteau déployé derrière lui, tenant une Victoire sur un

globe et un sceptre, en face de la Fortune, debout, tourelée, qui tient une corne d'abondance et un gouvernail posé sur un globe.

Au droit : **DD NN IOVII LICINII INVICT AVG ET CAES.** Bustes laurés et drapés, en regard, des deux Licinius, soutenant une statue de la Fortune. Coh. VII, p. 210, n° 1 ; 1<sup>re</sup> série ; P. ; L. ; V. 25.770 ; 3 gr. 10 ; 20 mill. — 4<sup>e</sup> série ; Off. A—Δ.

Le médaillon d'or suivant doit se placer dans cette partie de l'émission.

IV. Au revers : **IOVI CONSERVATORI LICINIORVM AVG ET CAES.** Jupiter à demi nu, assis de face, tenant un sceptre et une Victoire sur un globe.

Au droit : **DD NN LICINIVS P F AVG ET LICINIVS CAESAR.** Bustes nimbés (effigies vraies) des deux Licinius père et fils, ayant le manteau impérial agrafé sur l'épaule droite. Une étoile au-dessus de chacun d'eux. 1<sup>re</sup> série ; A., médaillon, 35 mill. ; Off. Δ. Collection de M. Beistegui. L'étoile qui s'observe au-dessous de la tête du jeune César a sans doute une signification astrologique, et permet d'expliquer la présence de l'étoile à la fin de la légende *Genio Caesaris*, au cours d'émissions d'Antioche.

*Pl. II, n° 7.*

Le nimbe, d'origine orientale, se rencontre déjà sur les médailles des Antonins <sup>1</sup>, mais à l'époque qui nous occupe, il est de tradition dioclétienne <sup>2</sup>. Il a été remis en usage par Dioclétien, avec beaucoup d'autres procédés de l'Orient ; Licinius, comme Maximin Hercule <sup>3</sup>, l'a reçu de cet empe-

1. Voir Madden, dans *Numismatic Chronicle: New series*, vol. XVIII, p. 9, et l'article *Nimbus*, de Lafaye, *Dict. des ant. grec. et rom.*, IV, p. 84.

2. Panég., II, c. 3.

3. Babelon, *Traité*, I, 917.

reur. Il en est de même de Constantin <sup>1</sup>. On doit remarquer qu'une recrudescence de l'emploi du nimbe se manifesta, plus tard, sur les médailles de Constantin, lorsqu'il conquiert l'Orient.

*Deuxième partie de l'émission.*

*Comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 315, date à partir de laquelle les deux Augustes ayant pris le consulat en commun, leurs monnaies furent de nouveau frappées dans tout l'empire, et le 1<sup>er</sup> mars 317, époque à laquelle les trois Césars furent officiellement reconnus dans tout l'empire et leurs noms et titres, qui devaient être inscrits dans les légendes monétaires, furent fixés par un accord des chancelleries de Constantin et de Licinius.*

Licinius fit frapper, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 315, non seulement ses monnaies et celles de son fils, mais encore celles de Constantin et des Césars Crispus et Constantin II. Son but était de faire reconnaître, par Constantin, le titre de César, à son fils Licinius II, qu'il avait déjà élevé à ce rang, pendant la guerre de 314. Constantin ne répondit rien mais ne consacra officiellement l'élévation ou reconnaissance des trois Césars que le 1<sup>er</sup> mars 317. On remarquera de nombreuses fautes d'orthographe dans les inscriptions gravées au cours de cette émission. Ces fautes sont telles que celles que commettraient des ouvriers barbares ou étrangers.

On peut constater que l'atelier de Nicomédie, dans lequel travaillèrent des ouvriers grecs, ouvriers auxquels la langue latine était sans doute étrangère, grava pendant une longue période, au III<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècle, des légendes dans lesquelles on relève des suppressions et des substitutions de lettres,

1. Voir plus haut *L'atelier de Tarragone*, t. II, p. 251 et pl. VII, n<sup>os</sup> 19 et 20.

des contractions de deux voyelles en une, des irrégularités de déclinaisons ; enfin des fautes qui ne sont explicables que par l'ignorance ou la déformation de la langue latine.

En voici quelques exemples empruntés aux émissions de l'époque qui nous occupe :

NOV CS pour NOB CAES.

SECVRITAS REIPVBLICÉ pour REIPVBLICAE.

EQVES pour EQVIS.

CAVS pour CAES.

VIRTVS CAESARIN pour CAESARVM.

Puis des erreurs de noms propres :

ΔALMATIVS pour ΔELMATIVS.

CONSTANTINOPOL<sub>I</sub> pour CONSTANTINOPOLIS.

Dans les exergues  $\frac{|}{\text{SMNM}}$ , M est à la place d'une lettre d'officine.

Une partie des confusions de lettres que l'on remarque sur les monnaies de Nicomédie a été relevée également sur les monnaies d'Antioche par le colonel Voetter<sup>1</sup>.

Les monnaies des Césars ont été frappées au cours de cette émission, ainsi que l'indiquent des différents monétaires particuliers et des inscriptions caractéristiques des exergues de cette époque, qui se trouvent sur les monnaies de Nicomédie, d'Antioche, d'Alexandrie et de Héraclée de Thrace. Des légendes du droit, mal transcrites et présentant le nom de *Constantinus* attribué au jeune Licinius II, caractérisent cette émission, laquelle est antérieure à la réglementation des noms et titres des Césars par les chancelleries d'Occident et d'Orient, en 317.

1. Voir plus bas *L'atelier d'Antioche*, émission de 315 à 317.

V. On trouve au revers : **IOVI CONSERVATORI AVGG.** Jupiter, à demi nu, debout à gauche, le manteau agrafé sur l'épaule, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre.

Au droit : 1° **IMP LICINIUS AVG.** Son buste lauré à gauche, portant le manteau impérial, tenant le foudre d'une main et un sceptre avec le globe de l'autre. Coh. 116 ; 2° série ; P. 14203-4 ; 3 gr. 30 ; 19 mill. ; 14205-6-7 ; 3 gr. ; 19 mill. ; 14208-9 ; L. ; VO. ; Off. **A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z.**

2° **IMP CONSTANTINVS AVG.** Buste analogue. Pièce voisine de Coh. 301 ; 2° série ; P. 14727 ; 3 gr. 60 ; 19 mill. ; L. ; VO. ; Off. **A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z.**

3° **FL VN CRISPVS NO CAS** (*sic*). Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Pièce décrite par M. Guecchi. 2° série ; Off. **Δ.**

4° **VA CO LICINIUS NOV CS.** Son buste lauré et drapé à gauche. 2° série ; VO. ; Off. **S.** *Pl. II, n° 8.*

5° **VA CO LICINIUS N CS.** Même buste. 2° série ; GN. ; Off. **S.**

6° **FL CL CONSTANTINVS NOB CS.** Même buste. 2° série ; L. ; Off. **B.**

Le buste de cette pièce n'est pas le portrait de Constantin II. L'effigie de ce prince, enfant âgé seulement de quelques mois, ne pouvait pas être encore parvenue à Nicomédie, et Licinius frappait les monnaies de Crispus et de Constantin II, sans l'autorisation officielle de l'empereur d'Occident. Il n'eût d'ailleurs reçu, dans aucun cas, leurs effigies. Le jeune Licinius porte sur les monnaies d'Orient frappées pendant et aussitôt après la guerre de 314, les noms de *Valerius Constantinus*. Ses noms sont, à part le gentilice, ceux de *Flavia Valeria Constantina*, femme de Licinius et sœur de Constantin. Licinius espérait, sans doute, faire reconnaître par Constantin le fils qu'il avait eu d'une esclave.

On trouve, dans l'existence de ces pièces portant les différents monétaires caractéristiques de cette émission, ainsi que dans celle des légendes monétaires qui indiquent que ces monnaies ont été frappées à cette époque, la preuve de ce que j'ai avancé au sujet des deux élévations successives des Césars. J'ai montré qu'il y avait eu deux proclamations ou élévations successives des Césars, fils de Licinius et de Constantin, dans l'empire romain ; une première, après la guerre de 314, dans les états de l'empereur d'Orient, Licinius ; et une deuxième, dans les états de Constantin, en Occident, le 1<sup>er</sup> mars 317, suivie d'un accord des chancelleries. Ce sont ces deux élévations successives des Césars qui ont donné lieu aux récits différents des historiens et des chroniqueurs.

Les historiens, qui ont surtout puisé leurs renseignements aux sources de l'histoire d'Orient <sup>1</sup>, indiquent la période qui suivit la guerre de 314 comme l'époque de l'élévation des Césars, tandis que les chroniqueurs, qui ont puisé leurs renseignements aux archives impériales des héritiers de Constantin <sup>2</sup>, et le Panégyrique prononcé à Rome lors de l'anniversaire de la cinquième année de règne des Césars, placent cette élévation au 1<sup>er</sup> mars 317 <sup>3</sup>.

On constate, d'autre part, que les ateliers d'Orient ont frappé certaines monnaies de Licinius II, de Crispus et de Constantin II, après la guerre de 314 ; tandis que ceux d'Occident, Trèves, Arles, Londres, Rome, Tarragone, n'ont émis les monnaies des Césars qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 317.

On est obligé, finalement, après avoir admis qu'il y eut une première élévation des Césars en Orient, en 315, de

1. Zozime, *Hist.*, lib. II, c. 21 ; Victor, *Epitome*, 58 : de Caes. 41.

2. *Consularia Constant. et Chron. Pasch.*, dans *Mon. Germ. Hist.*, IX. *Chronica Min.*, I, p. 231. Les chroniques n'ont dû tenir compte que de la date officiellement admise.

3. Le texte des *Excerpta Valesiana*, V, 10, est douteux. On ne sait de quel consulat l'auteur de ce texte veut parler.

reporter à l'année 314 la date de la naissance de Constantin II, ainsi que je l'ai déjà expliqué <sup>1</sup>.

Voici quels furent pendant ces années troublées, les rapports de Licinius et de Constantin, et les réformes de ce dernier.

Ces deux empereurs prirent le consulat en commun, le 1<sup>er</sup> janvier 315, et, dès lors, leurs monnaies parurent ensemble dans tout l'empire dont l'unité était ainsi reconstituée <sup>2</sup>. De grandes réformes signalèrent, dans l'empire de Constantin, cette période de 315 à 318. La création d'un nombre considérable de personnages consulaires transforma toute l'administration de cet empereur en élevant au rang de *Consulâres* tous les gouverneurs de province et en produisant un avancement général de tous les fonctionnaires de l'empire d'Occident, vers l'année 315, suivant M. Mispoulet <sup>3</sup>. Cette réforme ne fut pas acceptée par Licinius. Celle de la préfecture du prétoire permit de placer des préfets du prétoire, d'un rang plus élevé dans l'administration, à la tête des Vicaires et des gouverneurs de province. O. Seeck fait remarquer qu'à partir de l'année 318 plusieurs lois furent adressées à deux préfets du prétoire en Occident <sup>4</sup>. L'élévation des Césars, en 317, fit partie de cet ensemble de réformes constantiniennes. Elle en fut le couronnement, et amena Constantin à reconnaître l'élévation de Licinius II.

1. L'ordre des consulats éponymes, tel qu'il semble avoir été appliqué à cette époque, n'est pas en rapport avec ces élévations des Césars. Licinius II, élevé deux fois, en 314 et en 317, n'est consul éponyme qu'en 319; Constantin II, élevé au plus tard en 317, n'est consul éponyme qu'en 320. Crispus l'est par contre en 318. La règle qui consisterait à désigner comme consul éponyme chaque César, dans l'année qui suit son élévation, n'existe donc pas. Voir *L'atelier d'Héraclée de Thrace*, t. II, p. 576.

2. Voir t. I<sup>er</sup>, p. xcix, et t. II, p. lxx.

3. *Bulletin de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1906, p. 332.

4. O. Seeck, *Geschichte d. Untergangs d. antiken Welt*, III, pp. 500-501. *Cod. Theod.*, XII, 1, 2; XIII, 5, 4, 8.



*Pièce d'or de l'émission.*

VI. On trouve avec l'exergue  $\frac{|}{\text{SMN}}$

Au revers : **FELIX PROCESSVS COS IIII AVG N.** L'empereur debout en toge.

La description du droit de cette monnaie d'or, copiée dans Mionnet, manque, et pourtant, Mionnet qui a vu la pièce, la place parmi celles de Constantin. Le 4<sup>e</sup> consulat de cet empereur est classé en l'année 315 et cette pièce d'or, si elle est de Constantin, fait partie de l'émission présente.

## SEPTIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la date de la reconnaissance des trois Césars : Crispus, Constantin II et Licinius II, dans tout l'empire, le 1<sup>er</sup> mars 317, et les années 318 ou 319, au cours desquelles les « Vota V » de Licinius II et les « Vota X » de Licinius père commencèrent à être inscrits au revers des médailles.*

L'atelier fonctionna encore avec le même nombre d'officines que précédemment. Les monnaies de bronze de cette émission sont de petits *folles* de pied monétaire des (petits bronzes) de Dattari.

Les monnaies de Licinius père et de Constantin le Grand, qui avaient été déjà frappées avec l'émission précédente, ont pu continuer à paraître avec celle-ci.

Première série :

$\frac{\text{☿} | \text{A}}{\text{SMN}}$     $\frac{\text{☿} | \text{B}}{\text{SMN}}$     $\frac{\text{☿} | \text{Г}}{\text{SMN}}$     $\frac{\text{☿} | \text{Δ}}{\text{SMN}}$     $\frac{\text{☿} | \text{€}}{\text{SMN}}$     $\frac{\text{☿} | \text{S}}{\text{SMN}}$     $\frac{\text{☿} | \text{Z}}{\text{SMN}}$

Deuxième série :

On continua à frapper, au cours de cette émission, les pièces des Augustes, émises depuis la guerre de 314 ; les pièces des Césars présentèrent des légendes nouvelles, donnant leur nomenclature régulière et ne différant de celles inscrites à la même époque sur les pièces sorties des ateliers d'occident que par l'addition constante du titre : *D(ominus) N(oster)*. Un accord des deux chancelleries de Constantin et de Licinius avait eu lieu, en effet, lors de la reconnaissance de Crispus, Constantin II et Licinius II, à Serdica, le 1<sup>er</sup> mars 317 ; mais Licinius ne renonça nullement à faire remonter à l'année 314 la reconnaissance du titre de César qu'il avait accordée à son fils. Il compta les anniversaires de Licinius II, à partir de cette date <sup>1</sup>.

I. On trouve au revers : **IOVI CONSERVATORI AVGG** avec le type déjà décrit.

Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP LICINIUS AVG.** Cohen 116 déjà décrit. 1<sup>re</sup> série ; toutes les officines.

2<sup>o</sup> **IMP CONSTANTINVS AVG.** Cohen 301 rectifié, déjà décrit. 1<sup>re</sup> série ; toutes les officines.

II. Au revers : **IOVI CONSERVATORI CAESS.** Même type.

Au droit : 1<sup>o</sup> **D N VAL LICIN LICINIUS NOB C.** Son buste lauré à gauche, portant le manteau impérial, tenant le foudre de la droite, et de la gauche le globe et le sceptre. Pièce inédite. 2<sup>e</sup> série ; GOT. ; Off. Γ.

2<sup>o</sup> **DN FL CL CONSTANTINVS NOB C.** Son buste lauré,

1. Les petits quinaires, représentant Isis et Sérapis, et frappés aux noms des empereurs de toute la dynastie des seconds Flaviens, y compris les trois Augustes fils de Constantin d'une part, et de Licinius, d'autre part, sont des monnaies de restitution fictives, émises sous Julien, dans un but facile à comprendre.

drapé et cuirassé à gauche. Pièce inédite ; 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. B—S—€.

Il est probable que l'atelier a frappé également, au cours de cette émission, des pièces de Crispus.

Toutes ces pièces dédiées : *Iovi Conservatori*, et au droit desquelles les deux Licinius père et fils tiennent le foudre, nous font connaître la politique de Licinius, au point de vue dynastique et religieux, après la défaite de Maximin Daza. Licinius était devenu, en 313, l'héritier de la dynastie Iovienne, le continuateur de la famille de Dioclétien créée par adoption. Il continua la tradition religieuse officielle de cette dynastie, et non la politique religieuse personnelle de Maximin Daza. Aussi les représentations de Jupiter remplacèrent sur ses monnaies celles des Génies versant une libation sur un autel, ou tenant les têtes du *Sol Invictus* et de *Sérapis*, que l'on voyait sur les pièces frappées sous le règne de Maximin Daza.

### III. Au revers : PROVIDENTIAE CAESS.

Jupiter nu debout à gauche, le manteau agrafé sur l'épaule et rejeté en arrière, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre.

On remarquera que le type du revers de ces pièces est le même que celui qui accompagne la légende *Iovi Conservatori*.

Au droit : 1<sup>o</sup> D N VAL LICIN LICINIVS NOB C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Cohen 37 rectifié ; 2<sup>e</sup> série ; P. 14107 à 14111 ; 3 gr. 90 ; 19 mill. ; 14412 à 14414 ; VO. ; L. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S. *Pl. II, n<sup>o</sup> 9.*

2<sup>o</sup> Même légende. Son buste lauré à gauche, portant le manteau impérial, tenant le foudre de la droite et le globe avec un sceptre de la gauche. Coh. 38 ; 2<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A—Δ—S.

3° **D N FL IVL CRISPVS NOB CAES.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 114 ; 2<sup>e</sup> série ; P. 15474-5 ; 2 gr. 80 ; 17 mill. ; L. ; VO. ; Off. **A—B—Γ—Δ—Ε—S.**

4° Même légende. Son buste lauré à gauche, portant le manteau impérial, et tenant le foudre de la droite et le globe avec un sceptre de la gauche. Pièce inédite ; 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. **A.**

5° **D N FL CL CONSTANTINVS NOB C.** Buste analogue. Coh. 162 ; 2<sup>e</sup> série ; L. ; Off. **B.** *Pl. II, n° 10.*

6° Même légende. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 161 ; 2<sup>e</sup> série ; P. 15762 ; VO. ; L. ; Off. **B—Δ—Z.**

Les légendes : *Providentiae Augg.* ou *Caess.*, furent associées, une dernière fois, au type de Jupiter, sous Licinius empereur de dynastie Jovienne. Elles continuèrent, ensuite, à paraître sous Constantin, elles entourèrent la porte de camp, expression d'une interprétation néoplatonienne de la Providence, par la chancellerie de cet empereur.

*Pièce d'or de l'émission.*

Ex. :  $\frac{1}{\text{SMN.}}$

IV. Au revers : **CONCORDIA AVGG NN.** La Concorde assise à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.

Au droit : **FL IVL CRISPVS NOB CAES.** Son buste lauré et cuirassé à gauche, portant un baudrier, un bouclier et une haste. Coh. 56. *Aureus* ; 20 mill. Cat. Hirsch. 1909.

Cette pièce doit être postérieure à l'accord des chancelleries, en 317, et antérieure à l'émission de 318, au cours de laquelle on constate le refroidissement des relations entre Constantin et Licinius.

## HUITIÈME ÉMISSION.

*Comprise entre l'époque, à partir de laquelle, en 318 ou 319, on commença à inscrire, dans l'atelier de Nicomédie, les Vota V de Licinius II et les Vota X de Licinius père, au revers des monnaies, et le mois de novembre 324.*

J'avais fixé, en 320, le début de l'émission synchronique de celle-ci à Héraclée de Thrace; mais la célébration des *Decennalia* de Licinius père, élu en 308, étant tombée en 318, et l'inscription de ses *Vota X*, sur ses monnaies, ayant eu lieu à Nicomédie au cours de l'émission présente, je pense qu'il faut avancer le début de cette émission à l'année 318. Cette rectification de date ne change rien à l'ordre des émissions de l'atelier de Héraclée de Thrace. L'émission présente se continua jusqu'à la chute de Licinius, puisqu'elle comprend les monnaies de Martinianus.

Constantin s'étant emparé de l'atelier de Nicomédie, quelques jours après la bataille de Chalcédoine, laquelle eut lieu le 18 septembre 324, les pièces des deux Licinius cessèrent alors de paraître<sup>1</sup>. D'autres monnaies furent frappées, par ordre de Constantin, pour célébrer les *Decennalia* de Crispus et de Constantin, jusqu'à l'élévation de Constance II, qui eut lieu le 11 novembre 324 et marqua le début d'une nouvelle émission.

Martinianus, qui, d'après Théophanès, régna trois mois, fut créé César, selon les auteurs, et Auguste, selon le témoignage des monnaies, par Licinius, au moment où cet

1. Voir *L'atelier d'Aquilée*, t. I<sup>er</sup>, p. 347 et sq.; *L'atelier de Tarragone*, t. II, p. 272.

empereur, déjà vaincu par Constantin à Hadrianopolis, était assiégé dans Byzance par terre et par mer. Licinius se sauva ensuite de Byzance à Chalcédoine en Bithynie, et, tandis qu'il gardait le Bosphore, il envoya Martinianus surveiller l'Hellespont à Lampsaque. Mais, vaincu de nouveau à Chalcédoine, il se réfugia à Nicomédie où il se rendit à Constantin. Celui-ci lui laissa momentanément la vie sauve ; mais bientôt, en 325, il le fit exécuter par ses soldats, peut-être à l'occasion d'une révolte. Martinianus réfugié, d'après l'Anonyme de Valois, en Cappadoce, périt de même.

Il m'est impossible de tomber d'accord avec MM. Monti et Laffranchi, qui ont daté des années 317 à 319 l'émission présente, laquelle se distingue des précédentes en ce qu'elle ne présente que quatre lettres d'officines inscrites sur les monnaies. Elle parut, en effet, jusqu'à l'achèvement de la guerre de 324 et ne commença à être livrée à la circulation que lors de la célébration des *Decennalia* de Licinius I, en 318 ou 319. Une nouvelle forme d'inscriptions des exergues dans lesquelles sont rejetées les lettres d'officines, (*SMNA* à *SMNA*), commença à se montrer sur les monnaies de cette émission et continua à être reproduite sur les pièces des émissions suivantes. Elle se remarque sur les médailles qui célèbrent les *Decennalia* de Licinius père, comme sur les pièces de Martinianus, et sur les pièces indiquant les Vota X de Crispus et de Constantin II, monnaies que Constantin fit frapper aussitôt après la prise de l'atelier de Nicomédie, en novembre 324.

Une espèce monétaire de bronze caractérise cette émission. Il s'agit des petits bronzes non argentés, à têtes radiées ou laurées d'empereurs, dédiées : *Iovi Conservatori*. Ces pièces, dont M. Dattari a déterminé le poids moyen de 2 gr. 88, correspondent aux pièces analogues, à têtes radiées d'empereurs, émises sous la tétrarchie et présentant la

légende : *Concordia Militum* <sup>1</sup>. On peut se demander ce qui amena Licinius à restaurer, à la fin de son règne, cette unité monétaire qui n'avait plus été émise depuis l'année 306 ; mais il faut se rappeler que Licinius avait conservé tout le système monétaire de Dioclétien, ainsi que ses unités, en or, en argent et même en bronze, puisque les *folles* de poids successivement dégradés ne sont, suivant les conclusions de M. Dattari, que des divisions des grandes pièces de Dioclétien ; et que Licinius put être tenté de faire frapper de nouveau une unité abandonnée de ce système. Constantin ne fit pas frapper cette unité, même lorsqu'il se fut emparé de l'atelier de Nicomédie en 324.

L'adoption, par Licinius, de cette pièce non argentée et sans alliage d'argent, du poids théorique de 2 gr. 88, est, à quelques années près, contemporaine de la mise en circulation par Constantin de la Silique et du *Miliarensis*. Licinius conserva au contraire l'*Argentus Minutulus* et l'*Aureus* taillé sur le pied de 60 à la livre, Constantin avait fait frapper, depuis 309, le 72<sup>e</sup> de la livre ou *Solidus*, en même temps que l'*Aureus*.

Cette restauration de la pièce de 2 gr. 88, sans alliage d'argent, mais en rapport simple avec le sesterce ou *follis*, coïncida avec les grands besoins d'argent de Licinius, lesquels précédèrent la guerre de 324. L'usage de cette pièce put lui permettre de faire affluer dans ses états et de refondre les monnaies argentées. Licinius amassa à cette époque un trésor que Constantin trouva dans Constantinople lorsqu'il s'en empara <sup>2</sup>.

1. Cette pièce n'a aucun rapport avec l'Antonianus d'Aurélien qui est une pièce argentée et qui porte le chiffre **XXI**. — Cf. Dattari, *Étude expérimentale sur les monnaies de la réforme de Dioclétien. Congrès numism. de Bruxelles, 1910*, pp. 728-729. Cette pièce de 2 gr. 88, est, suivant la lecture de l'inscription qu'elle porte proposée par M. Mowat, la 10<sup>me</sup> partie du Sesterce, et suivant M. Dattari, la 12<sup>me</sup> partie.

Cf. Mowat, *Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin. Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et B.-L.*, octobre 1886.

2. Voir t. II, p. 484.

La politique de Constantin et celle de Licinius se trouvèrent en complète opposition, à partir de l'année 318, tant au point de vue monétaire qu'au point de vue religieux et qu'au point de vue politique.

L'adoption de vœux différents pour les Césars, par les empereurs, indique leur opposition politique.

Ce fut à la même époque que, suivant Eusèbe, vers les *Decennalia* de Licinius (318), cet empereur commença la persécution des chrétiens <sup>1</sup>.

Nous venons de voir qu'au point de vue monétaire, il n'accepta aucune des réformes de Constantin.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série :

X     Γ	X     Γ	X     Γ	X     Γ
SMNA	SMNB	SMNΓ	SMNΔ

Deuxième série :

SMNA	SMNB	SMNΓ	SMNΔ

I. Au revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre surmonté d'un aigle ; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec et à droite un captif assis.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite. Coh. 74 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; P. 14174 ; 3 gr. 45 ; 20 mill. ; 14175-6 ; VO. ; WG. ; 3 gr. 10 ; Off. A—B—Γ—Δ. Pl. II, n<sup>o</sup> 11.

Variété 

	X
	II
SMNΔ	

1. Eusèbe, *H. E.*, X, 8.



2° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Son buste radié, drapé et cuirassé à droite. Coh. 292; 1<sup>re</sup> série; L.; P. 144709; V.; VO.; VVG.; 2 gr. 50; Off. A—B—Γ—Δ.

3° **D N VAL LICIN LICINIVS NOB C.** Son buste casqué et cuirassé à gauche, tenant une haste sur l'épaule et un bouclier. Coh. 21; 1<sup>re</sup> série; L.; P. 14389-90; 2 gr. 90; 18 mill.; VO.; VVG.; 3 gr. 05; Off. A—B—Γ—Δ.

*Pl. II, n° 12.*

4° **D N FL IVL CRISPVS NOB CAES.** Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 77; 1<sup>re</sup> série; L.; P. 15442; VO.; VVG.; Off. Γ.

5° **D N FL CL CONSTANTINVS NOB C.** Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 133; 1<sup>re</sup> série; P. 15747; 3 gr. 05; 20 mill.; T.; VO.; Off. A—Δ.

6° **D N MARTINIANVS P F AVG.** Son buste radié et drapé à droite. Coh. 1; 1<sup>re</sup> série; L.; VO; Off. B—Γ—Δ. Avec sa tête radiée à droite. Coh. 5; GN.; VVG; Off. A—Γ.

7° **D N M MARTINIANVS P F AVG.** Son buste radié et drapé à droite. Coh. 3; 1<sup>re</sup> série; L.; COP.; VVG.; 2 gr. 80; VO.; Officines A—B—Γ et Δ. Les officines P et T, si elles sont bien observées, indiquent des pièces fausses.

*Pl. II, n° 13.*

8° **D N M MARTINIANO P F AVG.** Son buste radié, drapé et cuirassé à droite. Coh. 4; 1<sup>re</sup> série; V.; MI.; VO.; Bachofen von Echt; Cat. Hirsch 1909. Off. A—B—Γ—Δ.

Il est à remarquer que Martinianus porte les titres honorifiques de *D(ominus) N(oster)*, comme les Césars, au lieu des prénom et surnom impériaux de *Imp(erator) C(aesar)* de Licinius.

Constantin, s'étant emparé de l'atelier de Nicomédie à la fin de septembre 324, fit immédiatement frapper dans cet atelier des pièces consacrant les *Vota Decennialia* de Crispus

et de Constantin II. Ces pièces, de bronze argenté, ne sont pas de la même espèce que les précédentes.

II. Au revers : **CAESARVM NOSTRORVM**. Autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : **VOT X**. Cette couronne de laurier est sans doute une couronne agonistique indiquant les jeux qui devaient être célébrés aux anniversaires des Césars; lors de l'accomplissement de leurs : *Quinquennalia*, *Decennalia*, etc.

Au droit : 1° **CRISPVS NOB CAES**. Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 42; 2° série; V.; Off. Γ.

2° Il doit exister une pièce analogue de Constantin II.

III. Au revers : **DOMINOR NOSTROR CAESS**. Autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : **VOT X**.

Au droit : **CRISPVS NOB CAES**. Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 65; 2° série; P. 15439; 3 gr. 50; 20 mill.; Off. B.

*Pièces d'or et médaillons de l'émission.*

IV. Au revers : **IOVI CONSERVATORI**. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau agrafé sur l'épaule, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre. A ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : 1° **LICINIVS AVGVSTVS**. Sa tête laurée à droite. Son effigie. Inédite. N.; L.; 5 gr. 34; 19 mill. Ex.  $\frac{1}{\text{SMN}}$ .

2° **D N VAL LICIN LICINIVS NOB C**. Son buste lauré et drapé à droite. Son effigie. Coh. 20; N.; P. 1510; 5 gr. 30; 21 mill.

Exergue et lettre dans le champ :  $\frac{1}{\text{SMNE}}$

V. Au revers : **IOVI CONSERVATORI CAES**. Jupiter à demi nu, assis de face, sur une base, tenant une Victoire et

un sceptre ; à ses pieds, un aigle tenant une couronne en son bec ; sur la base on lit l'inscription : **SIC V SIC X**.

Au droit : **D N VAL LICIN LICINIVS NOB C**. Son buste, tête nue, drapé, de face. Coh. 28 ; *A.* ; B. ; L. ; Bachofen von Echt ; 5 gr. 29. Cat. Hirsch 1909 ; 5 gr. 35 et 1910 ; 5 gr. 25. *Aureus*. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMNA}}-\Gamma-\Delta$ . *Pl. II, n° 14*.

La célébration des *Quinquennalia* de Licinius jeune eut lieu en 319, le prince ayant été promu César en 314.

VI. Au revers : **IOVI CONS D N NOB CAES**. Jupiter assis de face, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre.

Au droit : **D N LICINIVS NOB CAES**. Son buste lauré et revêtu du manteau impérial à droite, tenant un sceptre surmonté d'un aigle. Pièce inédite, *A.* ; 21 mill. Le moulage de cette pièce d'or est à Vienne.

VII. Au revers : **IOVI CONS LICINI AVG**. Jupiter debout sur un cippe, regardant à gauche, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre ; à ses pieds, à gauche, un aigle qui tient une couronne en son bec ; sur le cippe on lit : **SIC X SIC XX**.

Au droit : **LICINIVS AVGVSTVS**. Sa tête laurée à droite. Coh. 131 ; *A.* ; B. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMN}}$ . Cat. Hirsch 1910 ; 5 gr. 27.

Ex. :  $\frac{|}{\text{SMNE}}$  *Pl. II, n° 15*.

VIII. Même revers, mais Jupiter assis à gauche sur un cippe.

Au droit : **LICINIVS AVGVSTVS**. Sa tête laurée à droite, effigie grossière. Coh. 130 ; *A.* ; L. ; 5 gr. 24 ; 21 mill.

Ex. :  $\frac{|}{\text{SMN}\Gamma}$  ; V. 25635 ; 5 gr. 30 ; 21 mill. Cat. Hirsch 1910 ; 5 gr. 65 ; *Aureus*. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMNE}}$

IX. Même légende. Jupiter, assis de face sur une base, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre. A ses pieds, un aigle tenant une couronne en son bec. Sur la base : SIC X SIC XX.

Au droit : LICINIUS AVG OB D V FILII SVI. *Licinius Aug(ustus) ob D(ecennalia) V(ota) Filii sui.* Son buste, tête nue, drapé, de face. Coh. 128; *N.*; P. 1506; 5 gr. 12; 20 mill.; B.; V.; 5 gr. 30; 20 mill. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMN}\Gamma}-\Delta$ .

L.; 5 gr.; 25 mill. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMN}}$  Pièce décrite dans Madden, n° 302; VVG.; 5 gr. 10. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMN}\Gamma}$  Cat. Hirsch 1910; 5 gr. 25; même exergue. *Aureus.* *Pl. II, n° 16.*

Cette pièce est intéressante, car elle signale d'une façon précise la célébration des *Decennalia Vota* de Licinius II. Or ce prince, promu César par son père en 314, devait avoir accompli ses premiers dix ans de règne en 324, mais ses *Decennalia* purent être célébrés un an avant leur accomplissement, c'est-à-dire en 323.

La formule : SIC X SIC XX, appliquée à Licinius père, indique que ses *Decennalia* sont accomplis et qu'on lui souhaite les vœux de la vingtième année. Or ses *Decennalia* furent célébrés en 318; dix ans après son élévation au pouvoir, en 308.

X. Au revers : SIC X SIC XX SMNB dans une triple couronne de perles.

Au droit : LICINIUS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite. Coh. 158; *N.*; B.; *Aureus.* *Pl. II, n° 17.*

Une pièce à peu près analogue a été décrite par Banduri, qui a pris l'espace du champ entouré d'une couronne de perles, pour un bouclier. Un aigle se trouve toutefois placé sur la couronne. Au droit, la tête de l'empereur est indiquée

comme ceinte d'une couronne de perles, mais il est probable qu'il s'est produit une confusion pour l'observateur et qu'il s'agit d'une couronne de laurier usée.

XI. Au revers : SOLI INVICTO. Le Soleil radié, debout à gauche, en robe longue ; levant la droite et tenant un globe.

Au droit : D N FL IVL CRISPVS NOB CAES. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 135 ; *N.* ; P. 1735 ; 5 gr. 32 ; 21 mill. Ex. :  $\frac{\text{SMN}\Delta}{\text{SMN}\Delta}$ . *Pl. II, n° 18.*

Cette pièce de Crispus a dû être frappée au commencement de l'émission, alors que les rapports politiques de Constantin et de Licinius étaient encore officiellement amicaux, après l'entente du 1<sup>er</sup> mars 317.

XII. Au revers : VICTORIAE AVGG NN. Victoire debout à droite, écrivant : VOT X MVL XX, sur un bouclier posé sur un cippe.

Au droit : 1<sup>o</sup> LICINIUS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite. *N.* ; GN. Pièce décrite par M. Gnechchi dans *Riv. It. di Numismatica*, 1896, fasc. II, n° 291. Ex. :  $\frac{\text{SMN}\Gamma}{\text{SMN}\Gamma}$  ; L. ; même pièce ; *Aureus*.

2<sup>o</sup> CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 624 ; *N.* ; autrefois coll. Rollin.

Les chiffres des vœux inscrits sur toutes les pièces qui viennent d'être décrites <sup>1</sup>, sont applicables à l'un ou à l'autre des deux Licinius. La formule : *Licinius Aug(ustus) ob D(ecennalia) V(ota) Filii Sui*, est formelle. Les inscriptions : SIC V SIC X, que l'on remarque sur les pièces de Licinius II, et : SIC X SIC XX, sur celles de Licinius père, sont égale-

1. Je n'avais pas réuni, lors de mes travaux antérieurs, un nombre suffisant de ces pièces portant les chiffres des vœux des deux Licinius père et fils, pour en tirer des conclusions relatives à la politique de Licinius.

ment significatives. On ne trouve plus, sur les pièces frappées au cours de cette émission, les *Vota V* de Licinius père, lesquels ont été célébrés en 313; mais ses *Decennalia*, au contraire, accomplis en 318, année à laquelle on doit reporter le début de cette émission, y sont inscrits. Toutes ces pièces d'or sont classées dans l'émission présente, par des inscriptions, placées aux exergues, dans lesquelles se trouvent comprises les lettres d'officines à partir du début de cette émission, mais non antérieurement.

Il est facile de remarquer, d'autre part, que les *Decennalia* de Constantin étaient accomplis en 316, et que la formule : SIC X SIC XX, que l'on trouve sur telle pièce de cet empereur analogue à une autre de Licinius, lui prête les vœux consacrés à Licinius père. J'ai fait remarquer maintes fois, au sujet des pièces frappées dans les états de Constantin, que les vœux consacrés à Constantin et à ses fils, étaient prêtés aux Licinius père et fils<sup>1</sup>. Il s'agit ici d'un procédé inverse. La pièce de Constantin porte les vœux de Licinius.

#### NEUVIÈME ÉMISSION

*Comprise entre l'élévation de Constance II César, laquelle eut lieu le 8 novembre 324, et les mois qui suivirent les morts de Crispus et de Fausta, morts survenues en août et en septembre 326.*

En effet, les monnaies de Constance II parurent au cours de toute cette émission, et trois séries monétaires caractérisées par des points qui sont des différents monétaires, continuèrent à paraître après les morts de Crispus et Fausta.

On constate, sur les monnaies de la plupart des ateliers de Constantin, des différents monétaires caractéristiques de

1. Voir t. II, pp. 167, 344, 346, 445.

séries parues après les morts en question. Mais j'ai déjà fait remarquer que ces séries ne furent peut-être pas émises pendant très longtemps. Ce qui semble bien l'indiquer, c'est que les *Vota XXX* de Constantin le Grand ne furent pas régulièrement inscrits sur les pièces de l'émission présente, après l'accomplissement de ses *Vicennalia* en 326. Et pourtant, nous savons par le panégyrique, dédié à Constantin par le poète Porphyrius, en 326, qu'on lui adressa alors ces vœux : *Pio Tricennia suscipe Voto* <sup>1</sup>; et un médaillon d'or, de Trèves, indique qu'après la célébration des *Vicennalia* de Constantin on inscrivit ses *Vota XXX* sur les médailles <sup>2</sup>. On avait devancé la célébration des *Vota XX*, en les inscrivant sur les monnaies de Constantin, à partir de la célébration de ses *Quindecennalia*, en 320 et 321. Les *Vota XX Multa XXX* furent aussi inscrits sur les pièces de certains ateliers, à partir de ces dernières années <sup>3</sup>. Mais lorsqu'en 326, après la célébration des *Vicennalia* de Constantin, on aurait dû inscrire ses *Vota XXX*, par anticipation, sur les monnaies, la fermeture de la plupart des ateliers, qui suivit les morts de Crispus et de Fausta, fit que l'on n'inscrivit pas les *Vota XXX* de Constantin sur les monnaies courantes. Ils ne parurent que beaucoup plus tard sur des monnaies émises en 335-336. Il semble qu'une période de deuil, bien légitime, ait alors assombri le règne de Constantin. Ce fut l'époque à laquelle l'impératrice mère, sainte Hélène, partit pour accomplir son long pèlerinage en Orient. Constantin s'occupa de la réorganisation de la défense des frontières de l'empire <sup>4</sup>.

1. *Publii Optatiani Porphyrii Carmina*, V, 35. éd. Muller, Leipzig. 1877. Voir O. Seeck, *Das Leben des Dichters Porphyrius*, dans *Rhenischen Museum für Philologie*, LXIII, 1908, p. 275.

2. Voir t. I, p. 467.

3. Voir *L'atelier de Thessalonica*, t. II, p. 446.

4. Voir la création de Constantiniana Daphne et d'autres forteresses, t. I, p. cxlvii, et les séjours de Constantin en Pannonie et en Dacie, p. cxlix et t. II, p. 514.

L'inauguration de Constantinople, en 330, puis les glorieux anniversaires de 336 et de 337, mirent fin à cette période tragique du règne de Constantin le Grand.

Les fêtes de ses *Vicennalia* furent célébrées au cours de l'émission présente et donnèrent lieu à la frappe de nombreuses monnaies et de médaillons. O. Seeck a fait remarquer qu'un témoignage formel indique que ces *Vicennalia* furent fêtés une première fois à Nicomédie, en 325, et une seconde à Rome, en 326<sup>1</sup>. Il en fut de même des *Decennalia* des Césars, en 326 et 327. Les *Vota X* des Césars leur avaient été attribués, par anticipation, à la fin de l'émission précédente; mais de nouvelles pièces célébrèrent ces *Decennalia*; ce sont celles sur lesquelles on trouve les noms des Césars au revers, et au droit leurs têtes diadémées, les yeux levés au ciel, sans accompagnement de légendes; il en sera question plus loin. Elles furent frappées en 326 et 327.

L'atelier fut fermé probablement quelques mois après la mort de Fausta.

Les monnaies de bronze de cette émission sont de la variété que nous avons désignée comme *Centenionalis communis*, elles ont été frappées, après 315, assez régulièrement, avec des poids oscillant, de très près, autour de celui de 3 gr. 50. Elles correspondent aux « petits bronzes » de Dattari, du poids moyen de 3 gr. 33, et sont le tiers du grand *follis* qui remplace l'ancien sesterce.

### *Séries monétaires de l'émission.*

#### Première série.

SMNA	SMNB	SMNΓ	SMNΔ	SMNE	SMNS
------	------	------	------	------	------

1. O. Seeck, *Zeitschr. d. Savigny-Stiftung für Rechtsgesch. Rom.*, Abth. x, p. 186; et *Rhein. Museum*, *op. cit.*, p. 275-6. — *Hieronymi Chr.*, « Anno 2342 Constantini 20<sup>o</sup>. — Vicennalia Constantini Nicomediae facta et sequenti anno Romae edita. »



Deuxième série.

|  
MNA|  
MNB|  
MNΓ|  
MNA|  
MNE|  
MNS

Troisième série.

|  
NA|  
NB|  
NΓ|  
NA|  
NE|  
NS

I. On trouve au revers : **PROVIDENTIAE AVGG.** Porte de camp, sans battants, surmontée de deux tours ; au-dessus, une étoile.

Au droit : 1<sup>re</sup> **CONSTANTINVS AVG.** Sa tête, ceinte de trois cercles de perles, à droite. 1<sup>re</sup> série : P. 14830 à 14834 ; L. : V. : VO. — 2<sup>re</sup> série : P. 14793 à 14795 ; 3 gr. 25 ; L. : VO. — 3<sup>e</sup> série : P. 4831-4 ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S.

*Pl. II, n<sup>o</sup> 13.*

2<sup>o</sup> Même légende. Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 455, 1<sup>re</sup> série ; L. : VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S.

3<sup>o</sup> **CONSTANTINVS MAX AVG.** Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 452 ; 1<sup>re</sup> série : P. 14879 ; V. : VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S.

Des bustes diadémés de Constantin et de l'impératrice sainte Hélène ont été représentés sur les monnaies, dès le début de cette émission. J'ai fait remarquer, au cours de cet ouvrage, que la comparaison des émissions des divers ateliers de la période constantinienne conduit à la conclusion suivante. — Ce fut après sa conquête de l'Orient que Constantin le Grand adopta le diadème pour les effigies impériales. Il en orna d'abord la tête de l'impératrice sainte Hélène, quand la guerre d'Orient était à peine achevée, après sa victoire de Chalcédoine ; puis il l'adopta pour lui-même, à la fin de l'année 324, ou en 325, et attribua aux Césars le bandeau plat ou bandeau royal, lors de la célébration de leurs *Decennalia*, en 326.

II. Au revers : **PROVIDENTIAE CAESS.** Même type du revers.

Au droit : 1° **FL IVL CRISPVS NOB C.** Son buste lauré et drapé à gauche. Coh. 123; 1<sup>re</sup> série; P. 15481; VO.; L. — 2<sup>e</sup> série; P. 15480; VO.; Off. **B—Γ—€—S.** L'officine **B** est la plus couramment inscrite. *Pl. II, n° 20.*

2° **FL IVL CRISPVS NOB CAES.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. 125; 1<sup>re</sup> série; P. 15489; VO.; Off. **A—B—Γ.**

3° **CONSTANTINVS IVN NOB C.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. 165; 1<sup>re</sup> série; P. 15771-2-15774; L.; VO.; Off. **A—Γ—Δ—S.** — 2<sup>e</sup> série; P. 15778; L.; VO.; Off. **Γ.** L'officine **Γ** est la plus couramment inscrite.

4° **FL IVL CONSTANTIVS NOB C.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. 167; 1<sup>re</sup> série; P. 16259; 2 gr. 70; 18 mill.; L.; VO.; Off. **Γ—Δ—€—S.** — 2<sup>e</sup> série; P. 16237; VO.; Off. **B—Δ—S.** L'officine **Δ** est couramment inscrite sur ces pièces.

Les légendes : *Providentiae Augg.* et *Caess.* ont été inscrites sur les monnaies de Nicomédie, dès l'année 317, mais avec un type différent de celui qui parut plus tard. Ces légendes furent d'abord associées au type de Jupiter, suivant une coutume en usage depuis les Antonins, et dont l'application ne paraît pas étonnante, sous la dynastie Jovienne de Licinius. L'image de Jupiter fut ensuite remplacée par la porte de camp, image néoplatonicienne.

La Providence n'a été interprétée dans un sens exclusivement chrétien que plus tard, il en fut de même du nimbe.

III. Au revers : **PROVIDENTIAE CAES•** (*sic*). Le point remplace la seconde lettre **S**, laquelle a été supprimée par inadvertance.

Au droit : 1° **FL IVL CRISPVS NOB C.** Son buste lauré et

drapé à gauche. Pièce inédite. Elle ne diffère de Coh. 123 que par le mot **CAES**• au singulier et le point. — 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. **B**.

2<sup>o</sup> **CONSTANTINVS IVN NOB C**. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche. Pièce inédite. Elle ne diffère de Coh. 165 que par le mot **CAES**• au singulier. — 1<sup>re</sup> série ; VO. ; Off. **Γ—S**.

3<sup>o</sup> Même légende et même buste à droite. Coh. 160 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 15759-61 ; L. ; WG. ; VO. ; Off. **A—€—Γ—S**. — 2<sup>e</sup> série ; Off. **€**. — 3<sup>e</sup> série ; VO. ; WG. ; Off. **Γ**.

*Pl. II, n<sup>o</sup> 21.*

4<sup>o</sup> **FL IVL CONSTANTIVS NOB C**. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. 167 ; 2<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. **B—Γ—Δ—S**. — 3<sup>e</sup> série ; L. ; Off. **Γ**. *Pl. II, n<sup>o</sup> 22.*

5<sup>o</sup> Même légende et même buste à droite. Coh. 168 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 16227-8 ; L. ; VO. ; Off. **B—Δ—S**. — 3<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. **B—Γ—Δ—S**.

La lettre d'officine **B** est fréquente sur les pièces de Crispus, **Γ** sur celles de Constantin II, **Δ** sur celles de Constance II ; mais cette règle est moins bien observée sur les dernières pièces décrites que sur celles du groupe précédent<sup>1</sup>.

Cela tient à ce que la troisième série a été émise après la mort de Crispus. Les pièces de Crispus ne présentent pas, en conséquence, de bustes tournés à droite, comme celles de Constantin II et de Constance II. Elles ne font partie que de la première et de la deuxième série. On a frappé les pièces des autres Césars dans l'officine **B**, après la mort de Crispus.

IV. Au revers : **SALVS REIPVBLICAE**. Fausta voilée,

1. Comparer ce tableau avec celui dressé par le colonel Voetter, dans *Constantinus Junior, op. cit.*

debout à gauche, tenant deux enfants dans ses bras. Ces enfants symbolisent sa maternité, salut de la *Respublica*.

Au droit : **FLAV MAX FAVSTA AVG**. Son buste en cheveux ondulés, à droite, et portant un collier de perles. Coh. 6 et 7; 1<sup>re</sup> série; VO.; Off. B. — 2<sup>e</sup> série; VO.; WG.; Off. A. — 3<sup>e</sup> série; VO.; WG.; Off. A.

V. Au revers : **SPES REIPUBLICAE**, avec le même type.

Même droit. Coh. 15; 1<sup>re</sup> série; P. 15340; L.; Off. B-Δ. — 2<sup>e</sup> série; 15329-30; Off. Δ-ε. — 3<sup>e</sup> série; L.; Off. ε.

Les pièces de Fausta ont été frappées plus longtemps que celles de Crispus, car elles font partie de toutes les séries.

VI. Au revers : **SECVRITAS REIPUBLICAE**. La Sécurité voilée, debout à gauche, tenant un rameau et soutenant sa robe.

Au droit : **FL HELENA AVGVSTA**. Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 13; 1<sup>re</sup> série; P. 15900-1; L.; V.; Off. Γ-Δ-ε-S. — 2<sup>e</sup> série; P. 13869-70; L.; Off. Γ-Δ. — 3<sup>e</sup> série; VO.; Off. S. *Pl. II, n° 23.*

VII. Au revers : **DN CONSTANTINI MAX AVG** autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit **VOT XXX**. En dessous, **SMNB**.

Au droit : **CONSTANTINVS AVG**. Son buste diadémé à droite. Coh. 130; B.; P. 14568. Cette pièce est argentée comme les précédentes. *Pl. II, n° 24.*

#### *Pièces d'or et médaillons faisant partie de l'émission.*

Les pièces d'or de cette émission sont de l'espèce du *Solidus* ou 72<sup>e</sup> de la livre, dont le poids moyen est de 4 gr. 55, tandis que les pièces de l'émission précédente étaient frappées sur le pied de 60 à la livre.

Les trois médaillons d'or suivants ont été émis à l'occasion de la troisième entrée de Constantin à Rome, lors de ses *Vicennalia*, le 21 juillet 326<sup>1</sup>. Les pièces et médaillons connus qui célèbrent les deux premiers « *Adventus Divi* » de Constantin à Rome ont été frappés dans ses états, à Londres et Aquilée, en 312 et en 314<sup>2</sup> : ceux qui célèbrent le troisième « *Adventus Divi* » l'ont été à Antioche, Constantinople<sup>3</sup> et Nicomédie, en 326. Nicomédie n'appartient, en effet, à Constantin qu'après l'année 324. De plus, l'un des médaillons qui vont être décrits présente un buste diadémé et porte l'inscription  $\frac{|}{\text{SMN}\Gamma}$ , qui le classe dans l'émission présente, et un autre est tout à fait analogue à un médaillon frappé à Antioche à la même époque.

VIII. On trouve au revers : **ADVENTVS AVG N.** Constantin à cheval, levant la main droite, précédé par la Victoire qui tient une couronne et une palme.

Au droit : **CONSTANTINVS MAX AVG.** Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 3 ; médaillon d'or ; 26 mill. Ancien catalogue du Cabinet de France. Exergue :  $\frac{|}{\text{SMN}\Gamma}$

Cet exergue qui se trouve dans la première série de l'émission présente, ne se rencontre pas dans les séries monétaires émises en 312 et en 314. Il fixe donc la frappe de ce médaillon en 326.

IX. **ADVENTVS AVGVSTI N.** Constantin en habit militaire, à cheval à gauche, levant la main droite et tenant une haste.

1. *C. I. L.*, I, p. 397.

2. Voir *L'atelier de Londres*, t. II, p. 31, *L'atelier d'Aquilée*, t. I<sup>er</sup>, p. 316.

3. Voir *L'atelier de Constantinople*, t. II, p. 494, et *L'atelier d'Antioche*, t. III, plus bas.

Au droit : **CONSTANTINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 71. Exergue :  $\frac{|}{SMN}$

Un médaillon analogue d'Antioche est classé dans l'émission de 326 par son exergue.

X. Au revers : **FELIX ADVENTVS AVG N.** Constantin en habit militaire, à cheval au pas à gauche, levant la main droite et tenant un sceptre.

Au droit : **D N CONSTANTINVS MAX AVG.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 151 ; V. 32353 et P. n° 25 ; 6 gr. 76 ; 25 mill. Pièce d'un *solidus* et demi. Exergue :  $\frac{|}{SM}$  Pl. III, n° 1.

Les années 325 et 326 furent signalées par plusieurs événements importants. Ceux qui semblent avoir eu une influence prépondérante sur la frappe des médaillons sont, d'une part, les *Vicennalia* de Constantin, qui tombaient au 25 juillet 326, et furent célébrés une première fois une année plus tôt, en 325, à Nicomédie, et une seconde fois à Rome, en 326 ; et, d'autre part, les *Decennalia* des Césars, qui tombaient au 1<sup>er</sup> mars 327, mais durent être célébrés également une année plus tôt, le 1<sup>er</sup> mars 326, à Nicomédie ; tandis que Constantin se trouvait encore en Orient. Il faut encore noter, parmi les événements contemporains, le consulat de Constantin en 326.

XI. Au revers : **EQVÉS ROMANVS.** Constantin sur un cheval au pas à droite, et levant la main droite.

Au droit : **D N CONSTANTINVS MAX AVG.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 138 ; médaillon d'or ; 23 mill. Vente de Moustier. Exergue :  $\frac{|}{SMN}$

XII. Au revers : **EQVIS ROMANVS.** Même type et même exergue.

Au droit : **D N CONSTANTINVS MAX AVG.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 139 ; *A.* : P. 23 et 24 ; 6 gr. 62 ; 23 mill. ;  $1\frac{1}{2}$  *solidus* ; V. 32339 ; 25 mill. ; *B.* ; L. ; 6 gr. 57 ; 23 et 24 mill. ; Cat. Egger, 1912. Effigie de Constantin. Exergue :  $\frac{|}{SMN}$  *Pl. III, n° 2.*

Ces deux légendes présentant les mots : *Equis* et *Eques*, sont un exemple des confusions de lettres fréquentes à Nicomédie.

XIII. Au revers : **SENATVS.** Constantin lauré debout à gauche, en toge, tenant un globe et un sceptre court.

Au droit : **D N CONSTANTINVS AVG.** Sa tête ceinte du bandeau royal, tournée à droite, levant les yeux au ciel. *Aureus* frappé à titre de médaillon : V. : 26277 : médaillon d'or, Cat. Hirsch, 1910 ; 5 gr. 29 ; Exergue :  $\frac{|}{SMN}$

*Pl. III, n° 3.*

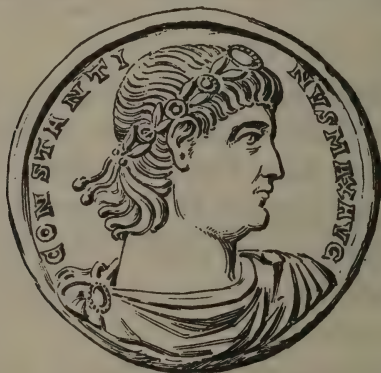
Un médaillon voisin de Thessalonique est classé, par son exergue, dans l'émission contemporaine de celle-ci. J'ai déjà indiqué l'année 326 comme celle de la frappe de ces médaillons. Mais il est possible aussi qu'ils aient été frappés également en 325, lors de la célébration, à Nicomédie, des *Vicennalia* de Constantin.

J'ai rapproché ces médaillons qui ont pu être distribués, suivant la remarque de Seeck, les uns à l'ordre équestre, les autres aux sénateurs.

Avec l'exergue :  $\frac{|}{SMN}$

XIV. On trouve au revers : **FELICITAS PERPETVA AVG ET CAESS N N.** L'empereur en habit militaire et nimbé, assis, tenant une haste ; de chaque côté de lui un César, en légionnaire, debout, tenant un bouclier et une haste.

Au droit : 1° **CONSTANTINVS MAX AVG.** Son buste diadémé et drapé à droite, le diadème formé de gros cabochons, dont un au-dessus du front est plus grand que les autres. Ces derniers sont reliés par des feuilles de laurier. Médail-  
lon d'or de 48 millimètres, décrit par M. Babelon avec la trouvaille d'Helleville <sup>1</sup>. Admirable effigie de Constantin le Grand.



2° **CONSTANTINVS IVN NOB CAES.** Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 104; 45 mill. Exergue :  $\frac{1}{SMN}$ ; médail-



1. Babelon. *Revue numismatique*. 1906, p. 167.



lon d'or de l'ancien catalogue du Cabinet de France, 45 mill. Trouville de Helleville <sup>1</sup>.

Ces médaillons ont dû être frappés à l'occasion des grands anniversaires célébrés au cours de cette émission. La présence de deux Césars seulement, au revers de ces pièces, rend leur classement très précis ; en effet, il y eut trois Césars vivants, depuis le commencement de cette émission jusqu'à la mort de Crispus, au début du mois de juillet 326. Il est difficile d'admettre que cette mort ait été connue assez vite à Nicomédie pour que l'on ait pu frapper ces médaillons dès le mois de juillet ; néanmoins, Crispus était depuis quelque temps enfermé dans la forteresse de Pola, en Istrie, et sa disgrâce pouvait être connue.

Il semble toutefois plus probable que l'atelier de Nicomédie resta ouvert jusqu'à la célébration des *Decennalia* des Césars, le 1<sup>er</sup> mars 327, et que ces médaillons furent frappés à l'occasion de cet anniversaire des Césars qu'ils ont pu célébrer.

Le petit médaillon suivant est, au contraire, antérieur à la disgrâce de Crispus. Il est, d'autre part, postérieur à l'élévation de Constance II, qui eut lieu le 8 novembre 325.

XV. Au revers : **CRISPVS ET CONSTANTIVS NOBB CAESS.** Leurs bustes en regard ; celui de Crispus à mi-corps à droite, lauré, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle et un globe ; celui de Constance II lauré, drapé et cuirassé à gauche.

Au droit : **D N CONSTANTINVS MAX AVG.** Buste radié de Constantin à gauche, avec le manteau impérial, levant la droite et tenant un globe. Cohen, t. VII, p. 321 <sup>2</sup>.

1. Babelon, *Revue numismatique*, 1906, p. 167.

2. Voir t. I<sup>er</sup>, Introduction, p. XLIII, et un médaillon analogue de Trèves p. 338.

Exergue :  $\frac{|}{\text{SMN}}$  ; médaillon d'or de 8 gr. 80 ; 25 mill.  
Double *solidus*. Anciennement collection Ponton d'Amécourt.

La couronne radiée est un emblème solaire que l'administration païenne de l'empire a attribué à certaines effigies de Constantin lui-même, longtemps après la conversion de cet empereur, en raison d'une tradition persistante et de l'établissement de la liberté religieuse dans l'empire.

XVI. Au revers : **PIETAS AVGVSTI NOSTRI**. Constantin en habit militaire, debout à gauche et tenant un sceptre, relevant une femme tourelée à genoux (Constantinople) que lui présente un soldat. Il est couronné par la Victoire qui tient une palme.

Au droit : **CONSTANTINVS MAX AVG**. Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 393 ; P. 1529<sub>A</sub> ; 4 gr. 48 ; 15 mill.  
*Solidus*. Exergue :  $\frac{|}{\text{SMN}}$  ; effigie de Constantin le Grand ;

L. L'exemplaire de Londres présente l'exergue  $\frac{|}{\text{SMNC}}$  ; il mesure 21 mill. ; Cat. Hirsch, 1011 ; 4 gr. 40. Exergue : **SMN**.  
*Pl. III, n° 4.*

XVII. Même pièce, mais en médaillon, avec l'exergue  $\frac{|}{\text{SMN}}$  ; P. ; 30 gr. 36 ; V. ; B. ; également grand médaillon de la trouvaille de Helleville (gravure en tête du volume).  
Musée de Carlsruhe ; avec  $\frac{|}{\text{SMNE}}$

XVIII. Même revers, si ce n'est que le soldat manque.  
*Pl. III, n° 5.*

Au droit : **D N CONSTANTINVS MAX AVG**. Son buste radié, drapé et cuirassé à gauche, à mi-corps, levant la

main droite et tenant un globe. Coh. 291; médaillon d'or; P. n° 30; 8 gr. 90; 26 mill. Médaillon d'or du poids de deux *solidus*. Il faut remarquer le buste radié de Constantin.

La figure tourelée représente certainement Constantinople. En effet, la *Pietas*, ainsi que je l'ai expliqué dans l'introduction du tome II <sup>1</sup>, ne s'exerce qu'envers les villes romaines et les citoyens romains.

La légende *Restitutor Reipublicae*, qui accompagne le même type sur les médailles de Constantinople, explique qu'en relevant cette ville, Constantin est le restaurateur de la *Respublica*. La barbarie, les barbares sont au contraire représentés par des captifs qui se tiennent dans l'attitude de l'accablement, et leurs nations par des femmes vaincues, enchaînées, prosternées et accablées au pied d'un trophée, comme le sont l'*Alamannia* ou la *Germania* <sup>2</sup>. Cette conception exclusive de la *Pietas* et des autres vertus impériales, résultant tout à la fois de la tradition romaine et de l'influence du néoplatonisme qui divinisait les vertus impériales, est exprimée, sur une quantité de médailles, ainsi que je l'ai expliqué dans l'introduction du tome II <sup>3</sup>.

C'est ainsi que la *Virtus* impériale est symbolisée sur les pièces suivantes qui représentent les barbares aux pieds de l'empereur.

XIX. Au revers : **VIRTVS CAESARIN** (*sic*). Crispus tenant un bouclier, galopant à droite et frappant de sa haste un ennemi à genoux; sous le cheval, un ennemi renversé et un bouclier.

Au droit : **FL IVL CRISPVS NOB CAES**. Son buste lauré à gauche, armé d'une haste et d'un bouclier. Pièce inédite,

1. T. II, Introduction, p. cxvii.

2. Voir t. I<sup>er</sup>, pl. XXIII, n° 6.

3. Voir t. II, Introduction, chapitre cinquième, p. cxi.

voisine de Coh. 164; V. 27049; 4 gr. 55; 20 mill. *Solidus*.  
Exergue : **SMNK**. Cat. Hirsch, 1910; 4 gr. 52. Exergue :

$\frac{|}{\text{SMNK}}$

Pl. III, n° 6.

Le n° 164 de Cohen donne au revers **VIRTVS CAES N N**.

Des pièces analogues, célébrant la *Virtus* de Constantin et des Césars, ont été frappées à Thessalonique, à la même époque. Celle qui vient d'être décrite se classe dans cette émission par le fait que le *solidus* ne fut frappé dans l'atelier de Nicomédie qu'après la prise de cette ville par Constantin, d'une part; et que, d'autre part, Crispin mourut en 326.

XX. Au revers : **VIRTVS CONSTANTII CAES**. Constance II en habit militaire, marchant à droite; à ses pieds, deux captifs, assis à terre, qui tournent la tête vers lui; l'un d'eux lève un bras suppliant. Le César tient de la main droite une lance, et porte de la gauche un trophée sur l'épaule. Il est à remarquer que le graveur a poussé le souci du portrait jusqu'à représenter la figure vraie de Constance II, aussi bien au revers qu'au droit de la médaille <sup>1</sup>.

Au revers : **FL IVL CONSTANTIVS NOB C**. Buste lauré de Constance II à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule.

Médaillon d'or, 24 mill. Exergue :  $\frac{|}{\text{SMNP}}$ ; Coh. 321, A., en décrivant cette pièce, indique également l'exergue

$\frac{|}{\text{SMN}}$ . Cohen indique, sous le n° 320, la même médaille, mais avec le buste diadémé et drapé, au droit de la pièce, et à l'exergue, l'inscription **SMNM**.

1. Cette pièce est décrite par Babelon, *La Trouaille de Helleville*, dans *Rev. num.*, 1906, p. 177, et pl. IX, fig. 16.

XXI. Au revers : **VIRTVS CONSTANTINI CAES**, avec un type analogue, Constantin II remplaçant Constance II.

Au droit : **CONSTANTINVS IVN NOB C**. Buste lauré de Constantin II à droite. Coh. 244; *A*. Exergue :  $\frac{|}{\text{SMNP}}$

ou  $\frac{|}{\text{SMNP}}$ . Ancien catalogue. Médaillon d'or, 30 mill.

Il est impossible de dire pourquoi les lettres latines d'officines alternent, sur les médailles d'or, avec les lettres grecques.

XXII. Au revers de nouveau : **VIRTVS CONSTANTI CAES**, mais avec le type suivant : Constance II en habit militaire marchant à droite, portant une haste transversale et un trophée, et poussant du pied un captif assis.

Au droit : 1° **FL CONSTANTIVS NOB C**. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 318; *A*. Exergue :  $\frac{|}{\text{SMN}}$ . Autrefois collection Rollin.

2° **FL IVL CONSTANTIVS NOB C**. Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 319; *A*. Autrefois collection Preux.

XXIII. Au revers : **VIRTVS CONSTANTINI CAVS** (*sic*). Constantin II, en habit militaire, marchant à droite, portant une haste et un trophée, et poussant du pied gauche un captif assis à terre, lequel retourne la tête vers lui.

Au droit : **CONSTANTINVS IVN NOB C**. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 243; P. 1731; 4 gr. 50; 20 mill.; *Solidus*. Exergue :  $\frac{|}{\text{SMN}}$  Pl. III, n° 7.

Ces médaillons ont pu être frappés aussi bien aux anniversaires de 336 qu'à ceux de 326.

On peut ranger, au contraire, avec certitude, dans cette émission, les pièces d'or et médaillons de Fausta et de Helena.

XXIV. Au revers : **SPES REIPVBLICAE**, avec le type déjà décrit avec cette légende.

Au droit : **FLAV MAX FAVSTA AVG**. Son buste à droite, drapé et coiffé en cheveux. Coh. 12 ; P. n° 35 ; 8 gr. 84 ; 25 mill. Exergue :  $\frac{1}{SMN}$ . — Médaillon d'or du poids de deux *solidi*. Pl. III, n° 8.

XXV. Au revers : **SALVS REIPVBLICAE**, avec le revers déjà décrit avec cette légende.

Au droit : Même légende et même buste. Coh. 3 ; L. : 4 gr. 34 ; 20 mill. ; GN. ; *Solidus*. Exergue :  $\frac{1}{SMN}$  — Coll. Weber ; 4 gr. 45 ; L. ; 4 gr. 49 ; 19 mill.

XXVI. Au revers : **SECVRITAS REIPVBLICE**. La Sécurité voilée, debout à gauche, tenant un rameau baissé et soutenant sa robe.

Au droit : **FL HELENA AVGVSTA**. Son buste drapé et diadémé à droite et portant un collier de perles. Le diadème est lui-même formé d'un bandeau orné d'un rang de perles. Coh. 11 ; A. ; L. et Coll. Weber. Cat. Hirsch, Munich, 1909 ; 4 gr. 53 ; *Solidus*.

XXVII. Au revers : **SECVRITAS PERPETVAE** (*sic*). Constantin en habit militaire, le manteau rejeté derrière lui, debout à gauche, tenant un sceptre et érigeant un trophée au pied duquel sont des cuirasses.

Au droit : 1° **D N CONSTANTINVS IVN NOB CAES**. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 178. Médaillon d'or, autrefois collection Rollin. Exergue :  $\frac{1}{SMN}$  ; 9 gr. 05 ; 25 mill. ; double *solidus*.

Une pièce analogue de la collection du British Museum porte l'exergue de Sirmium, atelier qui ne fut ouvert que de 320 à 326.

2° D N CONSTANTINVS MAX AVG. Son buste à gauche, avec un bandeau sur les cheveux et radié, levant la main droite, portant un manteau au-dessus de la cuirasse, laquelle présente l'égide sur la poitrine; *N.*; Médaillon. Cat. Hirsch. 1910; 8 gr. 96; 25 mill.

XXVIII. Au revers : PRINCIPI IVVENTVTIS. Constance II, en prince de la jeunesse, debout, de face, regardant à droite, tenant une enseigne surmontée d'un aigle et un sceptre; derrière lui une enseigne manipulaire.

Au droit : FL IVL CONSTANTIVS NOB C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Variété inédite, voisine de Coh. 158; *N.*; V. 27700; 4 gr. 50; 20 mill. *Solidus*. Ex. :  $\frac{1}{\text{SMN}}$

XXIX. Même revers si ce n'est que Constance regarde à gauche.

Au droit : Même légende. Son buste lauré et drapé à gauche. Coh. 160 dit que le buste est diadémé et drapé, mais ce doit être une erreur d'observation. *N.*; Vienne. *Solidus*. Exergue :  $\frac{1}{\text{SMN}}$

XXX. Même revers que le n° XXVIII.

Au droit : CONSTANTINVS IVN NOB C. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 155; *N.*; L.; 20 mill. *Solidus* provenant de la collection Ponton d'Amécourt. Cat. Hirsch. 1908. Exergue :  $\frac{1}{\text{SMN}}$  Pl. III, n° 9.

Des pièces analogues ont été frappées dans l'atelier de Sirmium qui ferma en 326. Je n'ai pas trouvé de pièces de Crispus. S'il n'en existait pas, ce serait une raison d'admettre que ces monnaies ont été émises après la disgrâce de Crispus.

XXXI. Au revers : VOTA PVBLICA. Rome ou Constantinople, sous l'aspect d'une figure féminine tourelée, placée à gauche, offre le globe surmonté d'une Victoire à Constantin. Une autre figure féminine placée à sa droite lui offre une couronne.

Au droit : CONSTANTINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Variété de Coh. 727; *N.*; 4 gr. 43. *Solidus*. Coll. Weber; Cat. Hirsch, 1909 et 1910; 4 gr. 47; *Solidus*.

Exergues :  $\frac{|}{\text{SMN}\overline{\text{P}}}$        $\frac{|}{\text{SMNK}}$

Un revers analogue à celui de la pièce qui vient d'être décrite se présente sur une monnaie de Tarragone sur laquelle on lit la légende *Victorioso Semper*<sup>1</sup>.

XXXII. Au revers : VICTORIA CONSTANTINI AVG. Victoire assise à droite sur une cuirasse et un bouclier, et écrivant VOT XX sur un bouclier que lui présente un génie.

Au droit : D N CONSTANTINVS P F AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 614; *N.*; Coll. Bachofen von Echt; 1 gr. 55; tiers de *Solidus*. Exergue :  $\frac{|}{\text{SMN}}$

Les *Vicennalia* de Constantin furent célébrés en 325 et 326. Cette pièce ne peut pas avoir été frappée antérieure à cette émission avant laquelle l'atelier n'appartenait pas à Constantin.

Les pièces suivantes ont été émises à l'occasion des grands anniversaires de 325, 326 et 327 (*Vicennalia* de Constantin le Grand, *Decennalia* de Crispus et de Constantin II). Elles présentent à leur droit les têtes idéalisées d'empereurs, les yeux levés au ciel, dans l'attitude de la prière, qui ont été gravées sur les coins et frappées sur les

1. *L'atelier de Tarragone*, t. II, p. 279. Constantin a porté les titres de Victor et de Νικητής après sa victoire sur Licinius en 324, mais pour des raisons religieuses que j'ai indiquées : t. II, p. 280. — Voir Mommsen, *Berichte der säch. Gesellsch. d. Wissensch.*, 1851, p. 204.



monnaies, à tous les anniversaires impériaux, depuis celui de 325, lequel coïncide avec le concile de Nicée, jusqu'à l'avènement de Julien Auguste.

XXXIII. Au revers : **CONSTANTINVS AVG** en légende et dans le champ de la pièce deux couronnes de laurier entrelacées.

Au droit : Sans légende. Tête ceinte du bandeau royal de Constantin à droite, les yeux tournés vers le ciel. Coh. 105; *N.*; V. 25946. *Solidus*. Exergue :  $\frac{1}{N}$  ; une pièce analogue de Constantin a été frappée à Tarragone, en 326-7<sup>1</sup>.

XXXIV. Au revers : Même légende. Victoire assise à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et une corne d'abondance ; derrière elle un bouclier.

Au droit : Sans légende. Sa tête ceinte du bandeau royal à droite, les yeux tournés vers le ciel. Coh. 102; *Solidus* ; 20 mill. Exergue :  $\frac{1}{SMN}$  *Pl. III, n° 10.*

XXXV. Au revers : **CONSTANTINVS CAESAR**. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Au droit : Tête, ceinte du bandeau royal, de Constantin II, à droite, les yeux tournés vers le ciel, dans l'attitude de l'oraison. Coh. 75; *N.*; V. 27201 ; 4 gr. 53 ; 20 mill. *Solidus*. Exergue :  $\frac{1}{N}$  — Cat. Hirsch, 1912, 4 gr. 49.

XXXVI. Au revers : **CONSTANTINVS CAESAR**. Même type.

Au droit : **CONSTANTINVS MAX AVG**. Buste diadémé et drapé de Constantin le Grand à droite, le diadème est composé

1. Voir t. II, p. 263.

de plaques formant une chaîne et d'un gros cabochon central. Trouvaille de Helleville. *N.* Pièce décrite par M. Babelon <sup>1</sup>.

Exergue :  $\frac{1}{N}$

Cette pièce est hybride. Son revers seul fait partie de la série présente.

XXXVII. Au revers : **CONSTANTIVS CAESAR**. Même type du revers.

Au droit : Tête ceinte du bandeau royal, de Constance II. Coh. 14; P. 1767; 4 gr. 50; 20 mill. *Solidus*; GN.; L.; 4 gr. 52; 20 mill. Exergue :  $\frac{1}{N}$

XXXVIII. Au revers : **CRISPVS CAESAR**. Même type du revers.

Au droit : Tête ceinte du bandeau royal de Crispus, à droite, les yeux tournés vers le ciel. Coh. 59; P. 4 gr. 42; 19 mill.; GN. Exergue :  $\frac{1}{N}$  *Pl. III, n° 11.*

Cette pièce de Crispus indique que les monnaies sur lesquelles les empereurs ont le regard tourné vers le ciel ont peut-être été frappées dès le premier anniversaire des *Vicennalia* de Constantin célébrés à Nicomédie le 25 juillet 325. Il n'est pas prouvé, en effet, que les pièces de Crispus aient encore été émises à Nicomédie, un an plus tard, le 25 juillet 326.

La frappe de ces pièces à l'occasion de l'anniversaire du 25 juillet 325 a des conséquences importantes.

La célébration de cet anniversaire eut lieu pendant que se tenait le concile de Nicée. On peut dès lors trouver, dans la coïncidence de ces dates, la raison pour laquelle les effigies d'un caractère chrétien commencèrent à être gravées à cette époque.

1. *Rev. num.*, 1906, p. 172.

Le médaillon d'or suivant se classe dans cette émission par le chiffre de ses *Vota* et par son exergue de la troisième série.

XXXIX. Au revers : **VOTIS X CAESS N N** en trois lignes dans le champ; au-dessous, **MNΓ**, dans une couronne, en haut de laquelle est un aigle.

Au droit : **D N CONSTANTINVS IVN NOB CAES**. Son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite. Coh. 279; L.; V.; 9 gr.; 25 mill.; effigie de Constantin II. *Pl. III, n° 12.*

Les pièces d'argent, dont la description va suivre, sont de l'espèce du *Miliarense* et ont été frappées dès le début de cette émission; car on remarque, dans leur série, une pièce de Crispus. Les ateliers d'Orient, ne s'étant trouvés au pouvoir de Constantin qu'en l'année 324, il est impossible de dire si la frappe du *Miliarense* n'y eût pas commencé plus tôt, au cas contraire.

Avec l'exergue :  $\frac{1}{SMN}$ , on trouve :

XL. Au revers : **FELICITAS ROMANORVM**. Constantin debout entre deux ou trois de ses fils, en habits militaires, et s'appuyant sur des hastes, sous la voûte d'un temple, soutenue par des colonnes. Il semble que cette voûte, soutenue par des colonnes, pourrait rappeler le temple de la *Felicitas Publica* qui s'élevait au capitolé; d'autre part, *Felicitas* était invoquée pour la fécondité des impératrices, et l'on voit ici l'empereur avec ses fils, sous ce qui peut être la voûte du temple. Il est souvent question de la Félicité de l'empire, due à la Concorde des empereurs, dans les panégyriques prononcés sous la Tétrarchie<sup>1</sup>; cette abstraction dut être symbolisée, de la manière qui vient d'être décrite,

1. Voir notamment le Panégyrique III.

sous le règne de Constantin, principalement à partir de l'année 324, alors qu'il n'existait plus qu'un Auguste et sa famille :

I. Avec quatre empereurs au revers, on trouve au droit :

1° CONSTANTINVS MAX AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 150; GN.; R.; *Miliarense*.

2° D N CRISPVS NOB CAESAR. Son buste lauré et cuirassé à droite. Pièce inédite; R.; L.; *Miliarense*. Belle effigie de Crispus. *Pl. III, n° 13.*

II. Avec trois empereurs au revers, on trouve au droit :

3° FL IVL CONSTANTIVS NOB C. Son buste lauré à gauche, portant la cuirasse. Pièce inédite; R.; 4 gr. 40; 23 mill.; *Miliarense*. *Pl. III, n° 14.*

4° D N CONSTANTINVS IVN NOB C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Belle effigie de Constantin II. Pièce décrite dans le catalogue de la collection Martinetti <sup>1</sup> et reproduite dans la planche XXXVIII, n° 2925; *Miliarense*.

Ces deux dernières pièces ont été frappées après la mort de Crispus.

L'atelier de Nicomédie fut fermé à partir de l'année 327. Il est impossible, dans l'état actuel des connaissances, de décider s'il a été réouvert en 333, ou en 335. Les monnaies présentant au revers la légende: *Gloria Exercitus*, et le type de deux soldats avec deux étendards, et ayant des poids qui se rapprochent de 2 gr. 50, forment en effet une série qui comprend des pièces de *Constans* (Constant I), comme d'autres de Delmace. Elles ont pu être émises dès l'avènement de Constant I (le 25 décembre 333), ou bien seulement lors de celui de Delmace (le 18 septembre 335).

1. Catal. de la vente du 18 novembre 1907.

## DIXIÈME ÉMISSION

*Comprise entre l'élevation de Delmace au rang de César, le 18 septembre 335, et la proclamation des trois Augustes, fils de Constantin, le 9 septembre 337.*

On trouve, dans toutes les séries de cette émission, des pièces de Constant I<sup>er</sup> et d'autres de Delmace, élus, l'un en 333, l'autre en 335, ainsi que les monnaies de Rome et de Constantinople. On y rencontre également des pièces d'or, frappées au nom de Constantin le Grand, sur lesquelles sont inscrits ses *Vota XXX*, célébrés en 335 et 336.

Les pièces de bronze de cette émission sont de deux sortes; les plus grandes ont des poids voisins de 2 gr. 50; les plus petites oscillent autour du poids de 1 gr. 75. Les plus grandes correspondent « au petit bronze réduit » de Dattari, les plus petites au quinaire dans lequel M. Dattari a reconnu le *Denarius Communis* de Dioclétien, et dont le poids théorique serait de 1 gr. 66.

*Exergues des monnaies de bronze de l'émission.*

I. On trouve au revers : **GLORIA EXERCITVS** : et comme type : Deux soldats casqués, debout et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier; entre eux, deux enseignes militaires surmontées de drapeaux.

Au droit : 1° **CONSTANTINVS MAX AVG**. Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 254; P. 14654; 2 gr. 25: 17 mill.; 14655, 14657, 14682; L.; VO.; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. *Pl. III, n° 15.*

2° CONSTANTINVS IVN NOB C. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 122 ; P. 15717-18 ; 2 gr. 50 ; 18 mill. ; L. ; T. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S.

3° FL IVL CONSTANTIVS NOB C. Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 104 ; P. 16192, 16201-2 ; 16208-9 ; L. ; VO. ; Off. A—Γ—Δ—€.

4° FL CONSTANS NOB CAES. Son buste lauré et drapé à gauche. Coh. 72 ; P. 15966 ; VO. ; Off. A—Δ—€.

*Pl. III, n° 16.*

5° FL ΔALMATIVS (*sic*) NOB CAES. Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 14 ; P. 15672 ; 2 gr. 50 ; 17 mill. ; VO. ; Off. €.

II. Au revers : Sans légende. Victoire debout à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre et appuyée sur un bouclier.

Au droit : CONSTANTINOPOLI (*sic*). Son buste casqué à gauche avec le casque lauré, tenant un sceptre, et portant le manteau impérial. Coh. 21 ; P. 15204-5 ; VO. ; L. Off. A—B—Δ—€.

*Pl. III, n° 17.*

III. Au revers : Sans légende. La Louve à gauche, allaitant Romulus et Rémus et les regardant. Au-dessus, deux étoiles ; entre les étoiles, deux ou trois points.

Au droit : VRBS ROMA. Son buste casqué à gauche, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial. Coh. 17 ; P. 15272-3 ; VO. ; L. ; Off. A—€—S.

*Pièce du poids moyen de 1 gr. 75.*

IV. Au revers : GLORIA EXERCITVS. Avec le type du revers déjà décrit, si ce n'est qu'il ne comprend qu'une seule enseigne entre les soldats.

Au droit : 1° CONSTANTINVS MAX AVG. Son buste dia-

démé et drapé à droite. Coh. 250; P. 14610 à 14614, 14616; 1 gr. 35; 16 mill.; L.; Off. A—B—Γ—Δ—€—S.

*Pl. III, n° 18.*

2° **CONSTANTINVS IVN NOB C.** Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 114; L.; T; VO.; Off. A—B—Γ—Δ—€—S.

3° Même légende. Même buste à gauche. Pièce inédite; T.; Off. A.

4° **FL IVL CONSTANTIVS NOB C.** Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 92; P. 16147; L.; VO.; Off. Γ—Δ.

5° **FL CONSTANS NOB CAES.** Son buste lauré et drapé à gauche. Coh. 47; VO.; Off. B—Γ—Δ—€—S.

6° **FL ΔALMATIVS NOB CAES.** Son buste lauré et drapé à droite. Pièce inédite; variété de Coh. 5, A remplaçant E dans *Dalmatius*; L.; VO.; Off. Δ—€.

*Pl. III, n° 19.*

L'officine € est celle des pièces de Delmace.

7° **VRBS ROMA.** Buste de Rome, à gauche, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial. Coh. 1; VO.; Off. B—€.

8° **CONSTANTINOPOLI** (*sic*). Buste de Constantinople à gauche avec le casque lauré et le manteau impérial, tenant un sceptre. Coh. 5; VO.; Off. Δ. *Pl. III, n° 20.*

V. Au revers: Sans légende. La Louve à gauche, allaitant Romulus et Rémus, et les regardant. Au-dessus d'eux, deux étoiles; entre les étoiles, deux ou trois points.

Au droit: **VRBS ROMA.** Avec le buste déjà décrit. Coh. 19, pièce indiquée comme quinaire: P. 15274; 1 gr. 71; 17 mill.; VO.; 3 points entre les étoiles. Off. B—S.

On trouve sur les pièces de Rome des points placés au-dessus de la Louve:  $\frac{\ddot{\quad}}{\text{SMNB}}$  à  $\frac{\ddot{\quad}}{\text{SMNS}}$

Les points placés au-dessus de la Louve sont des différents monétaires, tandis que les étoiles entre lesquelles sont les points font partie du type du revers de ces pièces et sont un souvenir des Dioscures, au-dessus de la tête desquels se tenaient les étoiles, et qui étaient les divinités protectrices de Rome.

VI. Sans légende. Victoire debout à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre et appuyée sur un bouclier :

Au droit : **CONSTANTINOPOLI** (*sic*). Avec le buste déjà décrit. Coh. 22, pièces indiquées comme quinaires ; VO. ; Off.  $\Delta$ — $\epsilon$ .

Les *Vicennalia* de Constantin avaient été fêtés en 325 à Nicomédie et en 326 à Rome ; ses *Tricennalia* furent célébrés une première fois à Constantinople, le 25 juillet 335<sup>1</sup>, avec beaucoup d'éclat, suivant le dire d'Eusèbe, qui y rattache l'envoi de députations de divers pays, et notamment de l'Inde, vers l'empereur. Ces fêtes durent se renouveler en 336, année qui fut également marquée par le mariage de Constance II, le second des fils survivants de Constantin, depuis la mort de Crispus. De plus, en 336, on célébra les *Vicennalia* des Césars, lesquels donnèrent lieu à une nouvelle frappe de monnaies des Césars, dont les têtes, le regard tourné vers le ciel, portent le diadème au bandeau royal.

Ce fut à l'occasion de la célébration des *Tricennalia*, en 335, que durent être principalement frappées les pièces d'or et d'argent suivantes :

VII. Au revers : **VICTORIA CONSTANTINI AVG.** Victoire

1. La *Chronique Paschale* les indique en 335. *Idatii Fast.* : « Constantino et Albino, his cons, tricennalia edidit Constantinus Aug. die viii kal. Aug. » Eusèb., *Vita Const.*, IV, 46, 47, 50.



assise à droite sur une cuirasse et un bouclier, et écrivant **VOT XXX** sur un bouclier que lui présente un génie.

Au droit : 1° Sans légende. Tête diadémée de Constantin à droite, les yeux levés au ciel. Coh. 617 ; B. : 4 gr. 30 : 23 mill. *Solidus* de grande dimension, tels que sont ceux de la fin du règne de Constantin. La pièce de Berlin est d'un travail barbare et présente l'exergue irrégulier  $\frac{|}{\text{SMNH}}$  ou  $\frac{|}{\text{SMNA}}$  ; V. 26444 ;  $\frac{|}{\text{SMNE}}$  ou  $\frac{|}{\text{SMMC}}$ . ĆOP. ; 4 gr. 30 : 22 mill. ; Bachofen von Echt et trouvaille de Helleville.

Exergue :  $\frac{|}{\text{SMNE}}$  Pl. III, n° 21.

On trouve ici le type des effigies présentant les yeux levés au ciel, dans l'attitude de l'oraison, effigies qui ont été indiquées par Eusèbe et dont la frappe se répéta à l'occasion de chaque anniversaire important du couronnement des empereurs.

2° **CONSTANTINVS MAX AVG.** Buste diadémé et drapé à droite ; pièce voisine de Coh. 615, mais avec l'inscription : **VOT XXX** au revers ; *Solidus* ; V. ;  $\frac{|}{\text{SMNΓ}}$  et  $\frac{|}{\text{SMNM}}$  . exergue irrégulier. La lettre **M** finale n'a pas de sens, mais elle se retrouve sur plusieurs pièces d'or de Nicomédie.

Pl. III, n° 22.

VIII. Au revers : **VICTORIA CONSTANTINI AVG.** Victoire assise à droite sur une cuirasse et un bouclier, et tenant un bouclier sur lequel on lit **VOT XXX**.

Au droit : **CONSTANTINVS MAX AVG.** Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 611 ; A. GOT. Exergues :  $\frac{|}{\text{SMNE}}$  et

$\frac{|}{\text{SMN}}$

Les médaillons d'or et les pièces suivantes ont dû être

frappés lors des anniversaires de 335 et de 336. Au droit de ces pièces, l'empereur a les yeux levés au ciel, dans l'attitude de l'oraison, comme sur toutes les médailles émises lors des anniversaires de ses *Vicennalia* et *Tricennalia*, ou à l'occasion des *Decennalia* et des *Vicennalia* des Césars.

IX. On trouve au revers : **GLORIA CONSTANTINI AVG.** Constantin en habit militaire, marchant à droite, portant un trophée et traînant un barbare par les cheveux. Il pose le pied gauche sur un captif assis devant lui.

Au droit : Sans légende. Tête diadémée de Constantin à droite, les yeux levés au ciel. Coh. 237. Exergue :  $\frac{|}{\text{SMN}}$ , B. Médaillon d'or ; 6 gr. 34 à 6 gr. 81. Les effigies idéalisées de ces pièces semblent néanmoins représenter les traits de Constantin le Grand assez âgé.

X. Au revers : Même légende. Constantin marchant à droite et tenant un trophée et une haste transversale entre deux captifs assis à terre et retournant la tête.

Au droit : Sans légende. Sa tête diadémée à droite, le diadème présentant un cabochon à sa partie supérieure et ensuite deux perles ou pierres précieuses, puis des plaques. Coh. 238 ; *N.* ; HA. ; 6 gr. 75 ; L. ; 6 gr. 67 ; 25 mill.

Trouvaille de Helleville<sup>1</sup>. Exergue :  $\frac{|}{\text{SMN}}$

XI. Au revers : Même légende. Constantin debout à gauche, entre deux captifs assis les mains liées derrière le dos, tenant un globe surmonté d'une Victoire et une haste. Il met le pied sur l'un des captifs.

Au droit : Sans légende. Tête diadémée de Constantin à droite, les yeux levés vers le ciel. Coh. 240 ; L. ;

1. Babelon, *Revue numismatique*, 1906, pp. 173, 174, et pl. IX, n<sup>os</sup> 9 et 10, description et photographies de M. Vankerkuyt, même année, p. 492, et remarques de M. Babelon, p. 492.

médaille d'or; 6 gr. 25, 25 mill.; B.; Off. S. Madden, n° 320; Cat. Hirsh, 1910. Exergue et lettre dans le champ :

$\frac{1}{\text{SMN}}$

Pl. III, n° 23.

On peut constater sur des pièces émises jusqu'à la fin du règne de Constantin, l'opposition entre les types du revers et les effigies du droit, au point de vue du symbolisme religieux. Les types du revers expriment la conception néoplatonicienne de la puissance impériale. Les droits présentent les effigies dans l'attitude de la prière. La *Pietas* ne s'exerçait qu'à l'égard des seuls citoyens romains et les barbares n'avaient rien à en attendre. La politique traditionnelle de Rome à l'égard des barbares est manifestement exprimée par les symboles néoplatoniciens.

Une série de pièces d'or ou d'argent présentant aux revers les noms des empereurs et aux droits leurs têtes diadémées, avec le simple bandeau royal et la face et les yeux tournés vers le ciel, ont été décrites comme frappées aux anniversaires de 325 (*Tricennalia* de Constantin) et 326 (répétitions des mêmes et *Vicennalia* des Césars). Les *Vicennalia* des Césars se répétèrent en 337 et donnèrent lieu à l'émission des mêmes pièces. Plus tard, l'on émit des monnaies présentant la légende **SECVRITAS REIPVBLICE** et **VOT XX**, dont la description sort de notre sujet, car elles parurent après l'élévation des Augustes, dont ils indiquent le titre, à partir de septembre 337.

XII. Au revers : **DELMATIVS CAESAR**. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Au droit : Sans légende. Tête diadémée du simple bandeau royal, de Delmace, à droite; les yeux levés au ciel. Coh, 3; pièce d'argent; 96° à la livre; L. Exergue :

$\frac{1}{\text{SMN}}$

Pl. III, n° 24.

XIII. Au revers : **CONSTANTINVS CAESAR**. Même type.

Au droit : Sans légende. Tête diadémée de Constantin II à droite, les yeux levés vers le ciel. Coh. 76 ; R. ; COP.

Exergue :  $\frac{1}{N}$

Il manque une pièce de Constance II.

Les petites pièces d'or suivantes, dédiées aux princes de la jeunesse, ont été frappées au cours de cette émission, tout au moins après l'année 333.

XIV. Au revers : **PRINCIPI IVVENTVTIS**. Constant I<sup>er</sup> en habit militaire, debout à droite, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : 1° **FL CONSTANS NOB CAES**. Son buste lauré et drapé à gauche. Variété inédite de Cohen 94. *Triens* ou tiers de *Solidus*. V. 27450 ; 1 gr. 65 ; 17 mill. Exergue :  $\frac{1}{SMN}$

*Pl. III, n° 25.*

2° **FL IVL CONSTANTIVS NOB C**. Son buste lauré et drapé à gauche. Coh. 153 ; A. ; L. ; 1 gr. 62 ; 15 mill.

Il manque une pièce de Constantin II.

Il est impossible de dire si la pièce, dont on va lire la description, a été frappée au nom de Constantin le Grand ou de Constantin II. Une pièce analogue de Constance César a cependant été frappée par l'atelier de Constantinople, au cours de l'émission synchronique de celle-ci.

Au revers ; Sans légende. Constantin debout, vu de face dans un char de triomphe attelé de quatre chevaux. Il répand des monnaies de la main droite, et tient un sceptre surmonté d'un aigle, de la gauche.

Au droit : **CONSTANTINVS MAX AVG**. Son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite. Cohen 758 ; petit médaillon d'or ; Collections Ponton d'Amécourt et de Quelen ; 5 gr. 30 ; 21 mill. de diamètre.

Après la mort de Constantin le Grand, survenue le 22 mai 337, l'empire resta dans un état d'anarchie momentanée, jusqu'à la proclamation des trois Augustes, Constantin II, Constance II et Constant I, le 9 septembre 337. L'atelier de Nicomédie ne semble pas avoir émis, pendant cette période, de monnaies nouvelles, ni avoir changé le chiffre de ses officines. Ce fut alors qu'eut lieu à Constantinople la frappe des monnaies qui présentent l'unique exergue  $\frac{|}{\text{CONS}}$ <sup>1</sup>.

On continua, probablement, à frapper des monnaies présentant la légende *Gloria Exercitus* et le type d'un étendard, aux noms de Constance II et de Constant I, jusqu'au 9 septembre 337. Celles de Delmatius le furent jusqu'à sa mort, qui survint au courant de l'année 337.

Après le 9 septembre 337, l'on émit les monnaies qui consacraient la mémoire du *Divus Constantinus Pater Augustorum*.

On trouve sur les pièces frappées à cette époque trois séries d'exergues :

1<sup>re</sup> série.  $\frac{|}{\text{SMNA}}-\text{B}-\Gamma-\Delta-\epsilon-\text{S}-\text{Z}-\text{H}-\Theta-\text{I}$ .

2<sup>e</sup> série.  $\frac{|}{\text{SMNA}\bullet}$  ; mêmes lettres d'officines.

3<sup>e</sup> série.  $\frac{|}{\bullet\text{SMNA}\bullet}$  ; mêmes lettres d'officines.

*Pièces argentées du poids théorique de 1 gr. 66.*

XV. On trouve au revers : VN MR. La Piété ou une figure féminine debout à droite et voilée, les mains enveloppées dans sa robe.

Au droit : DV CONSTANTINVS PT AVGG. Sa tête voilée

1. Voir t. II, p. 545 et sq.

à droite. Coh. 716; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série; Off. A à I; P. 15141; 1 gr. 55; 16 mill.; L.; VO.

XVI. Au revers : Sans légende. Constantin dans un quadrige au galop à droite, tendant la main à une main qui descend du ciel pour le recevoir.

Même légende et même tête ou buste du droit. Coh. 760; 1<sup>re</sup> série; Off. A à S; P. 15150; 1 gr. 40; 15 mill.; L.; VO. — 2<sup>e</sup> série; Off. A à S; de même. *Pl. III, n° 26.*

Le musée de Gotha comprend une pièce argentée; Off. €; 1 gr. 85; 16 mill.

XVII. Au revers : **IVS VEN MEM**, avec la représentation de l'Équité debout à gauche, drapée, tenant une balance.

Au droit : **DV CONSTANTINVS P T AVGG**. Tête de Constantin le Grand voilée à droite. Coh. 760; 1<sup>re</sup> série; pièce argentée; 1 gr. 85; 16 mill.; Off. €; GOT.

---







## XVII

### L'ATELIER MONÉTAIRE DE CYZIQUE

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE DES ÉMISSIONS MONÉTAIRES DE  
L'ATELIER DE CYZIQUE PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINNIENNE.

L'atelier de Cyzique, situé dans l'Hellespont, fit partie du diocèse d'Asie<sup>1</sup>. Il était ouvert sous Dioclétien<sup>2</sup>, et le demeura pendant la plus grande partie de la période Constantinienne. Il fut fermé de 327 à 333.

Il appartient, dès le 1<sup>er</sup> mai 305, à Galère<sup>3</sup> et passa peu après sa mort, qui eut lieu le 5 mai 311<sup>4</sup>, dans les états de Maximin Daza. Licinius s'en empara, ainsi que de l'empire de Maximin Daza, en mai 313<sup>5</sup>, et le garda jusqu'à sa défaite par Constantin. Ce dernier réunit tout l'Empire romain dans ses mains, après la victoire qu'il remporta à Chalcédoine le 18 septembre 324<sup>6</sup>. Deux ans plus tard, l'atelier de Cyzique fut fermé, ainsi que plusieurs autres ateliers de l'empire; quelques mois après les morts de Crispus et de Fausta, lesquelles eurent lieu en août et septembre 326<sup>7</sup>.

1. Mommsen, *Mémoires sur les provinces romaines*, traduits de l'allemand par E. Picot, Paris, 1867, p. 41.

2. O. Voetter, *Die Kupferprägungen der Diocletianischen Tetrarchie* (*Numismatische Zeitschrift*, XXXI, p. 22 et 297).

3. O. Seeck, *Gesch. d. U. d. a. Welt*, 3<sup>e</sup> édition, Berlin, 1910, I, p. 42 et 464.

4. *Idem*, p. 112 et 492.

5. Voir t. I<sup>er</sup>, Introduction, p. xci.

6. O. Seeck, *op. cit.*, p. 181 et 513.

7. Voir t. I<sup>er</sup>, Introduction, pp. cxxxix et cxl.

Il fut réouvert en 333, lorsque le troisième des fils survivants de Constantin, Constant I, fut élevé au rang de César <sup>1</sup>.

L'atelier de Cyzique est désigné, dans les exergues, par les lettres **K** ou **KV**, initiales du nom grec *Κύζικος* <sup>2</sup>. Ces lettres constituent la partie commune de toutes les inscriptions des exergues. Il s'y ajoute les lettres grecques d'officines de **A** à **Θ**, et les lettres **S M** (*Sacra Moneta*), ainsi que des différents monétaires (étoile, croissant, point, etc.) Les lettres d'officines et les différents monétaires peuvent aussi se trouver dans le champ du revers des monnaies.

L'atelier de Cyzique ne fit pas usage de la lettre d'officine **ΔΕ** remplaçant **Θ** qui fut en usage à Antioche, parce que, à Cyzique de même qu'à Nicomédie, le nombre des officines ouvertes jusqu'en l'année 325, époque à laquelle on cessa l'emploi du chiffre **ΔΕ**, ne s'éleva pas jusqu'à 9.

La ville de Cyzicus, ou *Κύζικος*, fut l'une de celles où se tenait le *κοινὸν Ἀσιας* <sup>3</sup>. Cette assemblée provinciale célébrait, comme on le sait, le culte d'Auguste ou de l'Empereur régnant, dont le Génie fut représenté, avec un autel allumé à ses pieds, sur les monnaies de Cyzique, comme il le fut, à diverses époques, sur celles de toutes les villes dans lesquelles était célébré le culte provincial de l'empereur vivant, à l'époque Diocletio-Constantinienne. Ces monnaies portent la légende du revers : **GENIO AVGVSTI**, et furent émises en grand nombre par Maximin Daza qui attachait une importance particulière au culte impérial <sup>4</sup>. Cet empereur s'attachait également à faire revivre les cultes

1. Schiller, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, II, p. 235.

2. Strabon, XIII, c. 11.

3. Paul Monceaux, *De communi provinciae Asiae*, Paris, 1885, p. 37-38. Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiquités romaines* (traduct. française), Organisation de l'Empire romain, II, p. 525.

4. J. Maurice, *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1903, p. 211 et sq.

des divinités alexandrines, ceux d'*Isis* et de *Sérapis*, en même temps que celui du *Sol Invictus*. Il voulait se servir en effet de ces divers cultes, comme d'un instrument de persécution à l'égard des chrétiens. Aussi vit-on paraître l'autel allumé sur les monnaies de Cyzique, un peu après que Maximin Daza se fut emparé de l'atelier de cette ville en 312, et, ce qui est plus significatif, on le vit disparaître des mêmes monnaies, en 313, après la défaite de Maximin Daza par Licinius.

Licinius ne s'occupa que de faire revivre les souvenirs de la dynastie Jovienne, à laquelle il s'était rattaché dès l'année 311, en se présentant comme l'héritier de Galère. Il se considéra encore davantage, comme un prince Jovien, lorsqu'il se fut emparé des états de Maximin Daza, en 313. Aussi, le type de Jupiter remplaça-t-il couramment, à partir de cette année, les génies de l'Auguste, de l'empereur, du César ou de l'armée, sur les monnaies de Cyzique et de Nicomédie.

La période de 311 à 313, pendant laquelle on grava les génies versant la libation sur un autel allumé, à Cyzique et à Nicomédie, fut celle pendant laquelle Maximin Daza, après la mort de Galère, profita de l'importance des cultes païens pour se prétendre obligé de persécuter les chrétiens.

On peut remarquer qu'à Nicomédie, ville qui n'appartint à Maximin Daza que de 311 à 313<sup>1</sup>, la présence de l'autel allumé, sur les monnaies, signala la prise de possession de la ville et de la province de Bithynie, par cet empereur.

Il en fut de même à Cyzique, dont l'atelier fit représenter cet autel, sur ses monnaies, en 312 et 313. La province

1. Zosime, II, 8 et Eutrope, X, 2, indiquent que Maximin n'occupa que l'Orient, mais nous savons que la Bithynie appartenait à Galère, puisque son édit de tolérance fut affiché à Nicomédie.

d'Asie, à laquelle appartenait la ville de Cyzique, demeura au pouvoir de Maximin Daza, de 311 à 313. Galère avait antérieurement possédé cette province <sup>1</sup>.

Les empereurs, dans les mains desquels passa successivement l'atelier de Cyzique, jusqu'en 324, Galère, Maximin Daza et Licinius, furent tous trois de la dynastie divine des Joviens, fondée par Dioclétien. Il en résulte que l'on trouve sur les monnaies de Cyzique les effigies personnelles ou portraits de tous ces empereurs, tandis qu'on n'y trouve pas ceux de Maximien Hercule, de Constance Chlore ni de Sévère qui étaient de la dynastie herculéenne, laquelle régnait en occident.

Malheureusement, l'art du graveur était tombé très bas, à Cyzique, pendant la période qui nous occupe. Galère et Maximin Daza, son neveu par sa mère, se ressemblaient beaucoup ; ils ne se distinguaient guère que par une différence d'âges <sup>2</sup>, et les graveurs de Cyzique étaient incapables de bien exprimer cette différence ; aussi les effigies de l'Auguste et du César se confondent-elles facilement sur les monnaies de cet atelier. Quant aux autres empereurs contemporains de Galère ou de Maximin Daza, on ne trouve pas leurs portraits sur les pièces de Cyzique ; on leur a généralement attribué l'effigie de Maximin Daza laquelle fut d'un usage courant dans cet atelier, jusqu'à la mort de cet empereur. C'est pourquoi la première planche qui accompagne ce travail ne comprend, à l'exception d'une effigie de Dioclétien, de deux de Galère et d'une de Valérie, que

1. L'attribution de cette province à Galère résulte d'une phrase d'Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, IX, c. 1, qui dit que le rescrit de Galère, qu'il traite de palinodie impériale, fut publié en 311, en Asie, comme dans toutes les provinces qui étaient soumises à son autorité. Cf. le texte de Lactance, c. XXXVI, qui dit que Maximin persécuta les chrétiens en Bithynie, comme il avait fait en Syrie et en Égypte. Il est probable que Lactance eût nommé l'Asie, si cette province avait appartenu à Daza.

2. Voir t. I<sup>er</sup>, pp. 68 à 72.

des effigies de Maximin Daza. On vit apparaître celle de Licinius, sur les monnaies de Cyzique, lorsque cet empereur se fut emparé de cet atelier, en 313 ; un peu plus tard celle de son fils ; puis l'atelier passa dans les mains de Constantin en 324. Le règne de cet empereur provoqua une véritable renaissance de l'art des médailleurs, dans tout l'empire, et à partir de 324, de bons portraits de Constantin et des princes et princesses de sa famille, furent gravés sur les coins monétaires de Cyzique, comme sur ceux des autres ateliers de l'empire unifié.

#### PREMIÈRE ÉMISSION

*Comprise entre la formation de la seconde tétrarchie, le 1<sup>er</sup> mai 305, et l'élévation de Licinius au rang d'Auguste, par Galère, au congrès de Carnuntum, le 11 novembre 308.*

Le gouvernement de la deuxième tétrarchie fut inauguré le 1<sup>er</sup> mai 305, il comprenait les Augustes Constance Chlore et Galère, et les Césars Sévère II et Maximin Daza ; dont les monnaies furent émises dès le début de cette émission. En même temps, parurent celles des *Seniores Augusti*, Dioclétien et Maximien Hercule. Ces pièces cessèrent d'être frappées, en 307, lors de la reprise violente du pouvoir par Hercule, en Italie <sup>1</sup>.

Constance Chlore mourut à York, en Bretagne, le 25 juillet 306 <sup>2</sup>, et ses monnaies furent remplacées, après sa mort,

1. Lact., *De mort. persec.*, cap. XXVI. O. Seeck, *Gesch. d. Unterg. d. ant. Welt*, I, p. 83 et 483.

2. *Consularia Constantinopolitana*, p. 231 : Constantio VI et Maximiano VI (Galerio). His Cons. diem functus Constantius, et postea levatus est Constantinus VIII K. Aug.

dans tout l'empire, par celles de Sévère Auguste, auquel Constantin le Grand succéda comme César, en héritant du gouvernement des Gaules et de la Bretagne, c'est-à-dire des domaines de son père.

L'émission présente se divise donc en deux parties : la première se compose des pièces émises avant le 25 juillet 306, ou plus exactement, avant que la nouvelle de la mort de Constance Chlore, survenue en Bretagne à cette date, ne fût parvenue en Orient ; la seconde comprend les pièces de Sévère Auguste et de Constantin César.

Les monnaies de bronze de la première partie de cette émission sont du même pied monétaire que celles qui étaient frappées à la fin du règne de Dioclétien. Ce sont des *folles* qui pèsent de 8 gr. 50 à 10 gr. 50 ; les bronzes de la seconde partie de l'émission sont d'un poids inférieur, mais toutes ces pièces ont les mêmes diamètres de 0,025 à 0,026 millimètres.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

$\frac{ }{KA}$	$\frac{ }{KB}$	$\frac{ }{K\Gamma}$	$\frac{ }{K\Delta}$	$\frac{ }{K\epsilon}$	$\frac{ }{KS}$
----------------	----------------	---------------------	---------------------	-----------------------	----------------

Deuxième série.

$\frac{S F}{KA}$	$\frac{S F}{KB}$	$\frac{S F}{K\Gamma}$	$\frac{S F}{K\Delta}$	$\frac{S F}{K\epsilon}$	$\frac{S F}{KS}$
------------------	------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------	------------------

Troisième série.

$\frac{ *}{KA}$	$\frac{ *}{KB}$	$\frac{ *}{K\Gamma}$	$\frac{ *}{K\Delta}$	$\frac{ *}{K\epsilon}$	$\frac{ *}{KS}$
-----------------	-----------------	----------------------	----------------------	------------------------	-----------------

Quatrième série.

$\frac{S*F}{KA}$	$\frac{S*F}{KB}$	$\frac{S*F}{K\Gamma}$	$\frac{S*F}{K\Delta}$	$\frac{S*F}{K\epsilon}$	$\frac{S*F}{KS}$
------------------	------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------	------------------

Cinquième série.

$$\frac{| \text{U} }{ \text{K A} } \quad \frac{| \text{U} }{ \text{K B} } \quad \frac{| \text{U} }{ \text{K } \Gamma } \quad \frac{| \text{U} }{ \text{K } \Delta } \quad \frac{| \text{U} }{ \text{K } \epsilon } \quad \frac{| \text{U} }{ \text{K S} }$$

Sixième série.

$$\frac{\text{SUF}}{\text{K A}} \quad \frac{\text{SUF}}{\text{K A}} \quad \frac{\text{SUF}}{\text{K } \Gamma} \quad \frac{\text{SUF}}{\text{K } \Delta} \quad \frac{\text{SUF}}{\text{K } \epsilon} \quad \frac{\text{SUF}}{\text{K S}}$$

Septième série.

$$\frac{|}{\text{MKA}} \quad \frac{|}{\text{MKB}} \quad \frac{|}{\text{MK} \Gamma} \quad \frac{|}{\text{MK} \Delta} \quad \frac{|}{\text{MK} \epsilon} \quad \frac{|}{\text{MKS}}$$

Les lettres S—F sont des marques monétaires qui signalent un groupement ouvrier, lequel a frappé les pièces des *Seniores Augusti*. On peut remarquer que les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séries ne diffèrent que par la présence de ces lettres, S—F, des 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séries.

La gravure des coins, servant à frapper les monnaies des *Seniores Augusti*, fut confiée, dans tout l'empire, à des groupements spéciaux d'ouvriers. On fournit à ces groupes ouvriers les effigies vraies de Dioclétien et de Maximien Hercule. L'atelier de Cyzique n'utilisa pas, en dehors de ce cas spécial, l'effigie de Maximien Hercule.

L'étoile et le croissant sont des différents monétaires servant à différencier des séries de monnaies.

### *Première partie de l'émission.*

Antérieure au 25 juillet 306.

I On trouve au revers : PROVIDENTIA DEORVM QVIES AVGG et, comme type : la Providence debout à droite, levant la droite, dans un geste de protection, vers une autre figure féminine drapée : la Tranquillité ou le Repos (*qvies*), dû aux

Augustes. Cette dernière figure tient un rameau baissé et s'appuie sur un sceptre.

Au droit : 1° **D N DIOCLETIANO BEATISSIMO SEN AVG.** Sa tête laurée à droite, son buste à mi-corps, portant le manteau impérial, tenant une branche d'olivier et le foudre. Coh. 424; 2<sup>e</sup> série; L.; Off. Δ. *Pl. IV, n° 1.*  
— 4<sup>e</sup> série; VO.; Off. Δ.

2° **D N DIOCLETIANO FELICISSIMO SEN AVG.** Même buste. Coh. 426; 2<sup>e</sup> série; VO.; Off. Δ—S. — 4<sup>e</sup> série; VO.; D.; Off. Δ—S.

3° **D N MAXIMIANO BEATISSIMO SEN AVG.** Buste analogue de Maximien Hercule. Coh. 492; 2<sup>e</sup> série; L.; VO.; Off. Δ. — 4<sup>e</sup> série; VO.; Off. Δ.

4° **D N MAXIMIANO FELICISSIMO SEN AVG.** Même buste. Coh. 489; 2<sup>e</sup> série; VO.; Off. Δ. — 4<sup>e</sup> série; VO.; Off. Δ.

La frappe de ces monnaies des *Seniores Augusti* avait donné lieu à l'envoi de leurs effigies dans tout l'empire; leur émission cessa partout, au printemps de l'année 307, lorsque Maximien Hercule, rappelé par son fils Maxence, au moment de l'invasion de Sévère en Italie (février 307), reprit la pourpre et cessa d'être *Senior Augustus*, pour devenir de nouveau Auguste.

On trouve :

II. Au revers, la légende : **GENIO POPVLI ROMANI**, et comme type : le Génie coiffé du modius, nu, debout à gauche, le manteau rejeté sur l'épaule, tenant une patère dont la liqueur coule et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **IMP C FL VAL CONSTANTIVS P F AVG.** Tête laurée à droite. Coh. 102; 1<sup>re</sup> série; L.; VO.; 25 mill.; Off. B—€—S.

2° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à



droite. Coh. 81 de Galère ; 1<sup>re</sup> série ; B. ; P. 8623-4 ; L. ; VO. ; 8 gr. 70 ; 26. mill. ; Off. Δ—€. *Pl. IV, n° 2.*

— 3<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. Δ—€. — 7<sup>e</sup> série ; D. ; P. 8623 ; 6 gr. 70 ; 25 mill. ; Off. B.

3<sup>o</sup> FL VAL SEVERVS NOBIL CAES. Tête analogue. Coh. 29 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 8744 ; 9 gr. 40 ; 0,028 mill. ; Off. B.

III. Au revers : GENIO AVGG ET CAESARVM N N. Le Génie, coiffé du modius, nu et le manteau rejeté sur l'épaule, tenant une patère dont la liqueur se répand et une corne d'abondance.

Au droit : 1<sup>o</sup> FL VAL SEVERVS NOB CAES. Tête laurée à droite. Coh. 18 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; P. 8737 ; 9 gr. 26 ; 26 mill. ; VO. ; Off. A—B—Γ. Les traits sont ceux de Maximin Daza dont l'effigie est entourée des noms de Sévère. C'est un exemple de substitution d'effigie <sup>1</sup>. *Pl. IV, n° 3.*

2<sup>o</sup> GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES. Sa tête laurée à droite. Coh. 15 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 8782-4 ; 10 gr. 75 ; 26 mill. ; L. ; B. ; VO. ; Off. Γ.

IV. Au revers : VIRTVS MILITVM. Porte de camp, sans battants, surmontée de quatre tourelles.

1<sup>o</sup> GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES. Sa tête laurée à droite. Coh. 209 ; 7<sup>e</sup> série ; P. 8916 ; Off. Γ.

2<sup>o</sup> IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG. Même tête. Pièce inédite. 7<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. B. *Pl. IV, n° 4.*

Les plus lourds exemplaires de ces deux pièces ont seuls été frappés au cours de la première partie de cette émission.

1. Voir les effigies de Sévère II, t. I<sup>er</sup>, pl. V.

*Deuxième partie de l'émission.*

Postérieure à la réception, dans l'atelier de Cyzique, des nouvelles de la mort de Constance Chlore, survenue le 25 juillet 306, et aux élévations de Sévère II au rang d'Auguste et de Constantin au rang de César, par Galère.

On frappa, jusqu'au printemps de 307, des pièces au nom des *Seniores Augusti*. On trouve sur ces pièces le différent monétaire de la 6<sup>e</sup> série. Les pièces de la 4<sup>e</sup> série ont peut-être été encore frappées avec cette partie de l'émission.

Elles présentent au revers la légende :

I. PROVIDENTIA DEORVM QVIES AVGG avec le type déjà décrit.

Au droit : 1° D N DIOCLETIANO BEATISSIMO SEN AVG. Coh. 424 déjà décrit. — 6<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. Δ.

2° D N DIOCLETIANO FELICISSIMO SEN AVG. Coh. 426 déjà décrit. — 6<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. Δ.

3° D N MAXIMIANO BEATISSIMO SEN AVG. Coh. 492 déjà décrit. — 6<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. Δ.

4° D N MAXIMIANO FELICISSIMO SEN AVG. Coh. 489 déjà décrit ; P. 8243. — 6<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. Δ.

II. Au revers : GENIO POPVLI ROMANI avec le revers déjà décrit avec cette légende.

Au droit : 1° IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG. Coh. 81 déjà décrit. — 3<sup>e</sup> série ; L. ; Off. Δ.

2° IMP C FL VAL SEVERVS P F AVG. Tête laurée à droite. Coh. 31. — 3<sup>e</sup> série ; VO. D. ; Off. A—B—Γ. — 5<sup>e</sup> série ; D. ; Off. B.

III. Au revers : GENIO AVGG ET CAESARVM N N avec le type du revers déjà décrit avec cette légende.

Au droit : 1° GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES. Sa tête laurée à droite. Coh. 15 ; 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. B—Γ—Δ : 26 mill.

2° FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES. Tête analogue. Coh. 171 ; 1<sup>re</sup> série ; D. ; Off. Γ. — 3<sup>e</sup> série ; L. ; VO ; WG. ; 8 gr. ; Off. A—Γ—€. — 6<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A ; 26 mill.

IV. Au revers : VIRTVS MILITVM, avec le type décrit.

1° IM C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG. Coh. 228, déjà décrit. — 7<sup>e</sup> série ; L. ; 25 mill. ; Off. A—B. *Pl. IV, n° 4.*

2° GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES. Coh. 209 déjà décrit. — 7<sup>e</sup> série ; P. ; 8916 ; 7 gr. 20 ; 26 mill. ; GOT. ; Off. Γ.

Les pièces de la 1<sup>re</sup> série ont pu continuer à être frappées avec la seconde partie de l'émission, mais elles ne lui appartiennent, en tous cas, pas exclusivement.

#### DEUXIÈME ÉMISSION

*Frappée à partir de la conférence de Carnuntum, pendant laquelle Licinius fut élevé au rang d'Auguste, le 8 novembre 308, jusqu'au moment où l'on reçut à Cyzique la nouvelle de la mort de Galère, survenue le 5 mai 311<sup>1</sup>.*

Dioclétien, Hercule et Galère étaient présents à la conférence qui se tint à Carnuntum, en Pannonie Supérieure. Dioclétien voulut rétablir la tétrarchie impériale telle qu'elle existait de son temps<sup>2</sup>.

Sévère ayant péri à la suite de sa campagne d'Italie, en 307, Licinius fut créé Auguste pour le remplacer et subor-

1. *Hieronymi chr.*, anno 2326 — *Consularia Constanti. Chron. Min.*, p. 231. — *C.I.L.*, III, 4796. O. Seeck, *Gesch.*, 3<sup>e</sup> éd., III, p. 112.

2. O. Seeck, *op. cit.*, p. 102-3 et 489, indique les sources papyrologiques.

donné à Galère qui garda le premier rang dans la tétrarchie, le *Titulus Primi ordinis*.

Galère conserva à Maximin Daza le titre de César et voulut l'attribuer également à Constantin, tandis que Maximien Hercule devait de nouveau renoncer à l'empire. Mais Constantin n'accepta pas la décision qui le faisait redescendre au rang de César. Il portait dans ses états celui d'Auguste, depuis qu'il l'avait reçu des mains de Maximien Hercule, le jour où il avait épousé Fausta, fille de cet empereur, en mars 307 <sup>1</sup>. Aussi les ateliers des Gaules, placés sous ses ordres, continuèrent-ils à le désigner comme Auguste.

Cependant, Galère <sup>2</sup> céda aux réclamations de Maximin Daza qui ne voulait plus du titre de César, mais réclamait celui d'Auguste, depuis que Licinius le portait ; il accorda toutefois, d'abord, à Maximin et à Constantin le titre de Fils des Augustes qui ne faisait qu'exprimer une réalité existante, c'est-à-dire l'adoption des Césars par les Augustes, laquelle était le lien qui enchaînait les Césars dans les obligations morales et même juridiques qu'ils contractaient envers leurs pères adoptifs.

Maximin Daza, furieux, se fit proclamer Auguste par ses troupes et Galère vaincu reconnut le titre d'Auguste à Maximin Daza et à Constantin (mai 309).

Les ateliers de Siscia, de Thessalonica, de Nicomédie, qui appartenaient à Galère, consacrèrent cette histoire dans les légendes monétaires des pièces qu'ils émirent en 308 et 309, ainsi qu'on a pu le voir dans le tome deuxième de cet ouvrage. Les ateliers d'Antioche et d'Alexandrie, qui appartenaient à Maximin Daza, attribuèrent le titre de *Filius*

1. Calendrier de Philocalus : *C.I.L.*, p. 405 ; les circonstances sont indiquées par Eumen., *Paneg.* VI, 1. Voir O. Seeck, *Gesch.*, 3<sup>e</sup> éd., p. 487, sur l'incertitude de la date que j'avais fixée au 31 Mars.

2. Voir le tableau des titres successifs de Maximin Daza et de Constantin dans les divers ateliers, t. II, pp. 302-303.

*Augusti* à Constantin seul, ainsi qu'on le verra plus loin ; mais Maximin Daza y prit le titre d'Auguste, en quittant celui de César. L'atelier de Nicomédie, bien qu'appartenant à Galère, semble s'être conformé aux mesures prises dans les ateliers d'Orient et n'avoir attribué le titre de *Filius Augusti* qu'à Constantin seul, sans doute parce que les monnaies frappées à Nicomédie devaient circuler dans tout l'Orient où l'on eût refusé les pièces de Maximin Daza désigné comme *Filius Augusti* ou *Augustorum*. L'atelier de Cyzique dut procéder de même. Je n'ai pas trouvé jusqu'ici de pièce de Cyzique attribuant à Constantin l'un de ces titres, mais il en existe peut-être.

Les monnaies de Galérie Valérie n'ont été frappées qu'au cours de cette émission. Il en résulte que l'on trouve sur ces monnaies les signes, différents monétaires et inscriptions des exerges caractéristiques de l'émission.

L'abaissement du poids des monnaies de bronze eut lieu au cours de l'année 307, pendant laquelle parut la seconde partie de l'émission précédente. Les *Folles* de bronze de l'émission présente offrent des poids oscillant entre 8 gr. 50 et 5 gr. 50. Ce sont les (moyens bronzes) de Dattari.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

$\frac{ }{\text{MKA}}$	$\frac{ }{\text{MKB}}$	$\frac{ }{\text{MK}\Gamma}$	$\frac{ }{\text{MK}\Delta}$	$\frac{ }{\text{MK}\epsilon}$	$\frac{ }{\text{MKS}}$
------------------------	------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-------------------------------	------------------------

Deuxième série.

$\frac{\text{A} }{\text{MKV}}$	$\frac{\text{B} }{\text{MKV}}$	$\frac{\text{Г} }{\text{MKV}}$	$\frac{\Delta }{\text{MKV}}$	$\frac{\epsilon }{\text{MKV}}$	$\frac{\text{S} }{\text{MKV}}$
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Troisième série.

$\frac{A   *}{MKV}$	$\frac{B   *}{MKV}$	$\frac{\Gamma   *}{MKV}$	$\frac{\Delta   *}{MKV}$	$\frac{\epsilon   *}{MKV}$	$\frac{S   *}{MKV}$
---------------------	---------------------	--------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------------

Quatrième série.

$\frac{A   :}{MKV}$	$\frac{B   :}{MKV}$	$\frac{\Gamma   :}{MKV}$	$\frac{\Delta   :}{MKV}$	$\frac{\epsilon   :}{MKV}$	$\frac{S   :}{MKV}$
---------------------	---------------------	--------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------------

I. On trouve au revers : **GENIO CAESARIS**. Le Génie, à demi nu, debout à gauche, coiffé du modius, le manteau rejeté et agrafé sur l'épaule, tenant une patère dont s'écoule la liqueur et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES**. Sa tête laurée à droite. Coh. 40 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; Off.  $\Gamma$ .

*Pl. IV, n° 6.*

2° **GAL VAL MAXIMINVS NOB C**. Même tête. Coh. 38 ; 2<sup>e</sup> série ; P. 8816 ; 5 gr. 75 ; L. ; VO. ; 25 mill. Off.  $\Gamma$ — $\Delta$ . — 3<sup>e</sup> série ; P. 8817, 8819 ; L. ; VO. Mêmes officines.

3° **VAL LICINNIANVS LICINIVS P F AVG**. Tête laurée à droite. — 2<sup>e</sup> série ; Off.  $\Delta$ . Cette pièce est hybride, son droit est frappé avec le coin destiné aux pièces portant la légende du revers : *Genio Imperatoris*.

M. Dattari indique une pièce hybride de Galère avec **GAL MAXIMIANVS P F AVG**, sa tête laurée à droite et  $\frac{\Gamma | *}{MKV}$  (3<sup>e</sup> série), et une autre pièce hybride de Licinius.

II. Au revers : **GENIO IMPERATORIS**. Le génie, coiffé du modius, debout à gauche, à demi nu et le manteau agrafé sur l'épaule, tenant une patère dont la liqueur coule et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 48 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 8529 ; L. ; VO. ; Off. A—B.

2° **GAL MAXIMIANVS P F AVG.** Même tête. Coh. 49 :  
 2<sup>e</sup> série ; P. 8505 ; 6 gr. 30 ; 26 mill. ; L. ; VO. ; Off. A—B.  
 — 3<sup>e</sup> série ; P. 8531-2-3 ; 6 gr. 60 ; 26 mill. ; Off. B—Δ—S.  
 — 4<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—S.

3° **VAL LICINNIANVS LICINNIVS P F AVG.** Tête laurée à droite. Coh. 44 de Licinius. — 2<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A—B. — 3<sup>e</sup> série ; P. 9038 ; 7 gr. 35 ; 25 mill. ; L. ; VO. ; B. ; Off. A—B—Δ. — 4<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. B—Γ.

4° **GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 51. — 3<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. Γ. — 4<sup>e</sup> série ; P. 8845 ; L. ; VO. ; Off. Γ—Δ.

Cette pièce ne fut frappée qu'à partir de l'époque (mai 309) où Maximin Daza fut reconnu Auguste par Galère.

III. Au revers : **GENIO AVGVSTI**, avec le type du revers décrit avec les légendes précédentes.

Au droit : 1° **GAL MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 40 et 41. — 2<sup>e</sup> série ; P. 8439 ; L. ; VO. ; D. ; Off. A—B—Δ. — 3<sup>e</sup> série ; P. 8486 ; 6 gr. 70 ; 26 mill. — 4<sup>e</sup> série, P. 8487-8 ; 5 gr. 60 ; 8490, 13951 ; 6 gr. 10 ; 22 mill. ; L. ; D. ; GOT. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S.

*Pl. IV, n° 7.*

2° **GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Pièce inédite. 4<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A—Γ—Δ—Ε.

Cette pièce est postérieure au mois de mai 309.

3° **VAL LICINNIANVS LICINNIVS P F AVG.** Tête laurée à droite. Pièce inédite ; 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A—B. — 4<sup>e</sup> série ; L. ; D. ; Off. B—S.

IV. Au revers : **VIRTVTI EXERCITVS.** Mars avec le manteau flottant, marchant à droite et portant une haste dirigée en avant, un trophée sur l'épaule et un bouclier au bras gauche.

Au droit : 1° **GAL MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 231. — 2° série; P. 8687, 8689-90; 6 gr. 44 à 6 gr. 60; 26 mill. à 23 mill.; L.; VO.; Off. **A-B-Δ**; B.; Off. **S.** — 3° série; L.; D.; VO; Off. **A-B-ε.** — 4° série; P.; 8686; L.; VO.; Off. **A-B-Δ-ε-S.**

2° **GAL VAL MAXIMINVS NOB C.** Sa tête laurée à droite. Coh. 211, de Maximin Daza. — 2° série; B.; L., VO.; Off. **Γ-Δ** *Pl. IV, n° 5.*  
— 3° série; L.; Off. **Γ.** — 4° série; VO.; Off. **Γ.**

3° **VAL LICINNIANVS LICINIVS P F AVG.** Tête laurée à droite. Coh. 198. — 2° série; P. 9060; 7 gr.; L.; VO.; WG.; 6 gr. 60; Off. **A-B-S.** — 3° série; D.; L.; Off. **B-S.** — 4° série; D.; L.; Off. **B-S.**

4° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 214. — 2° série; VO.; Off. **Γ-S.** — 3° et 4° séries; D.; Off. **Γ.**

V. Au revers: **HERCVLI VICTORI.** Hercule, debout à droite, appuyé sur sa massue, la peau de lion sur le bras gauche, la main droite derrière le corps.

Au droit : 1° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 279. — 2° série; HA.; Off. **A.**

VI. Au revers: **VENERI VICTRICI.** L'impératrice en Vénus debout à gauche tenant une pomme et soulevant sa robe.

Au droit : **GAL VALERIA AVG.** Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 2. — 1<sup>re</sup> série; GOT.; VO.; Off. **Δ.** — 2° série; L.; VO; Off. **A-Δ.** — 3° série; P. 8709; GOT.; L.; VO.; Off. **Δ.** — *Pl. IV, n° 8.*  
4° série; L. Off. **Δ.**

L'officine **Δ** est celle dans laquelle on frappait, presque exclusivement, les monnaies de Valérie. Les pièces de cette impératrice n'ayant été frappées que pendant cette émission, les quatre séries dont elles font partie sont nécessairement celles qui composent cette émission.



Les monnaies de Galérie Valérie n'ont été frappées qu'au cours de cette émission, dans l'atelier de Cyzique ; c'est-à-dire depuis le moment où leur frappe fut décidée à la conférence de Carnuntum, jusqu'à la mort de Galère. Il en fut de même dans l'atelier voisin de Nicomédie, mais celui d'Alexandrie, au contraire, semble avoir continué l'émission des pièces de Galérie Valérie en même temps que celle des monnaies commémoratives du *Divus Galerius*. S'il en est ainsi, il faut en conclure que l'ordre de cesser la frappe des monnaies de Galérie Valérie n'a pas été envoyé uniformément dans tous les ateliers de Maximin Daza, et l'on peut se demander si la raison de ce fait ne se trouve pas dans la politique de Daza qui, d'après un récit de Lactance, ne commença à persécuter Valérie et ne la fit déchoir de son rang d'impératrice qu'après qu'elle eut refusé sa main en 311, pendant le temps même où elle portait le deuil de Galère. En effet l'ordre de cesser la frappe des pièces de Valérie aurait pu arriver, en même temps que celui d'émettre les pièces de consécration de Galère, à Alexandrie.

## TROISIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la prise de l'atelier de Cyzique par Maximin Daza, en mai ou juin 311, après la mort de Galère, survenue le 5 mai 311, et l'année 312, au cours de laquelle l'atelier de Cyzique, comme ceux d'Antioche, d'Alexandrie et de Nicomédie, augmenta le nombre de ses officines.*

En effet, Maximin Daza se jeta, lorsqu'il apprit la mort de Galère, sur les provinces asiatiques qui avaient appartenu à cet Auguste. Il s'empara de la Bithynie et l'Hellespont, et des ateliers de Nicomédie et de Cyzique, tandis que

Licinius se préparait à la guerre qui fut pourtant évitée. Un traité, passé entre les deux adversaires, fit de la mer la limite naturelle de leurs états. Licinius eut tout ce qui se trouvait au nord de la Propontide, c'est-à-dire la péninsule moderne des Balkans, tandis que Maximin Daza gardait tout le continent asiatique, avec les ateliers de Nicomédie et de Cyzique.

Le poids des pièces de bronze fut abaissé, après la mort de Galère, à Cyzique comme à Nicomédie et à Antioche. On ne trouve plus qu'exceptionnellement dans cette émission les *folles* dont les poids oscillaient de 6 à 7 grammes, au cours de l'émission précédente; les autres pèsent de 4 gr. 50 à 5 gr. 80. Les premiers sont les (MOYENS BRONZES) de Dattari. Un signe de valeur, le sigle **CM**, qui était apparu sur les bronzes de Nicomédie au cours de l'émission de 306 à 308, cessa d'être inscrit, sur les monnaies de tous les ateliers, lorsqu'eut lieu un nouvel abaissement des poids des *folles*, en 312. On émit alors les (moyens bronzes réduits) de Dattari.

Les substitutions d'effigies au cours de cette émission prouvent que l'atelier de Cyzique appartient à Maximin Daza après la mort de Galère. Les effigies gravées sur les pièces frappées au nom de Licinius sont en effet empruntées à Maximin Daza.

L'autel, aux pieds du Génie d'Auguste, apparut à Cyzique après la prise de l'atelier par Maximin Daza en 311.

Les émissions des ateliers de Maximin Daza d'une part, et de ceux de Galère et de Licinius d'autre part, ont été absolument synchroniques jusqu'à la mort de Maximin Daza. Licinius fut ensuite seul souverain de l'Orient.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série :

1	$\frac{ A}{MKV}$	$\frac{ B}{MKV}$	$\frac{ \Gamma}{MKV}$	$\frac{ \Delta}{MKV}$	$\frac{ \epsilon}{MKV}$	$\frac{ S}{MKV}$
2	$\frac{A }{MKV}$	$\frac{B }{MKV}$	$\frac{\Gamma }{MKV}$	$\frac{\Delta }{MKV}$	$\frac{\epsilon }{MKV}$	$\frac{S }{MKV}$

Deuxième série :

1	$\frac{\bullet A}{MKV}$	$\frac{\bullet B}{MKV}$	$\frac{\bullet \Gamma}{MKV}$	$\frac{\bullet \Delta}{MKV}$	$\frac{\bullet \epsilon}{MKV}$	$\frac{\bullet S}{MKV}$
2	$\frac{A \bullet}{MKV}$	$\frac{B \bullet}{MKV}$	$\frac{\Gamma \bullet}{MKV}$	$\frac{\Delta \bullet}{MKV}$	$\frac{\epsilon \bullet}{MKV}$	$\frac{S \bullet}{MKV}$

Troisième série :

$\frac{ }{MKVA}$	$\frac{ }{MKVB}$	$\frac{ }{MKV\Gamma}$	$\frac{ }{MKV\Delta}$	$\frac{ }{MKV\epsilon}$	$\frac{ }{MKVS}$
------------------	------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------	------------------

Quatrième série :

$\frac{ \bullet}{MKVA}$	$\frac{ \bullet}{MKVB}$	$\frac{ \bullet}{MKV\Gamma}$	$\frac{ \bullet}{MKV\Delta}$	$\frac{ \bullet}{MKV\epsilon}$	$\frac{ \bullet}{MKVS}$
-------------------------	-------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------------	-------------------------

I. Au revers : **AETERNAE MEMORIAE GAL MAXIMIANI** et comme type un autel allumé orné d'un bas-relief représentant une branche de laurier sur laquelle est posé un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : **DIVO MAXIMIANO MAXIMINVS AVG FIL.** Sa tête laurée à droite. Coh. 7; — 3<sup>e</sup> série; L.; 23 mill.; Off.  $\Delta$ .

*Pl. IV, n° 9.*

Cette légende exprime la filiation de Maximin Daza, adopté par Galère. Cette pièce est très rare.

Maximin Daza avait rejeté le titre de *Filius Augusti*, parce qu'il voulait posséder celui d'Auguste, du vivant de Galère; il se réclama au contraire de sa filiation par adoption

de ce prince ; lorsqu'après la mort de Galère, il réclama son héritage.

II. Au revers : **GENIO AVGVSTI CM-I**. Génie coiffé du *modius*, debout à gauche, nu et le manteau rejeté sur l'épaule, tenant une patère d'où la liqueur coule et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 39 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; D. ; Off.  $\Gamma$  ; — 2<sup>e</sup> série, 1 ; D. ; Off.  $\epsilon$ -S. — 3<sup>e</sup> série P. 8796 ; D. ; VO. ; L. ; Off. A-B- $\Gamma$ - $\Delta$ -S.

2° **VAL LICINNIVS LICINNIVS P F AVG**. Tête laurée à droite. Coh. 38 ; — 1<sup>re</sup> série, 1 ; L. ; Off.  $\Delta$ . — 2<sup>e</sup> série, 2 ; D. ; Off.  $\epsilon$ . — 3<sup>e</sup> série ; L. ; B. ; VO. ; Off.  $\Gamma$ - $\Delta$ . — 4<sup>e</sup> série ; L. ; D. ; VO. ; Off.  $\epsilon$ .

3° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 183 ; — 1<sup>re</sup> série, 1 ; VO. ; D. ; Off. A- $\Gamma$ - $\epsilon$ . — 3<sup>e</sup> série ; L. ; B. ; D. ; V. ; VO. ; Off. A- $\Gamma$ - $\Delta$ . — 4<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off.  $\epsilon$ -S. *Pl. IV, n° 10.*

Ces pièces ont été frappées avant la réforme monétaire de 312.

III. Au revers : **GENIO AVGVSTI**, avec le même type du revers et, de plus, un aigle, aux pieds du Génie, à gauche, tenant une couronne en son bec.

Au droit : 1° **IMP C GAL MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 31 rectifié ; — 1<sup>re</sup> série, 1 ; L. ; D. ; VO. ; Off. A-B- $\Gamma$ - $\Delta$ - $\epsilon$ -S. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; VO. ; Off.  $\epsilon$ -S.


2° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Tête laurée à droite. Coh. 182 ; — 1<sup>re</sup> série, 1 ; V. ; Off. B. — 3<sup>e</sup> série ; B. ; Off. A.

3° **VAL LICINNIVS LICINNIVS AVG**. Tête analogue. Coh. 30 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A- $\Delta$ .

IV. Même légende et même revers, mais sans aigle.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 28 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; et 3<sup>e</sup> série : Off. **A—B—Δ—€—S.**

2° **VAL LICINNIANVS LICINNIVS P F AVG.** Tête laurée à droite. Coh. 25 ; 3<sup>e</sup> série ; L. ; Off. **Γ.** — 4<sup>e</sup> série ; L. ; Off. **€.**

V. Même légende et même type, sauf que l'aigle est remplacé par un autel placé aux pieds du Génie .

Au droit : 1° **VAL LICINNIANVS LICINNIVS P F AVG.** Coh. 24 et 31 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; D. ; Off. **€.**

2° Il manque une pièce de Maximin Daza qui a certainement été frappée. Ces pièces, importantes à relever, sont rares dans les collections. Celle de Licinius a été signalée par M. Dattari<sup>1</sup>.

VI. Au revers : **HERCVLI VICTORI.** Hercule nu, debout à droite, la main droite posée derrière le dos, s'appuyant sur sa massue enveloppée de la peau de lion.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 105 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; P. 14042 ; 5 gr. 85 ; 23 mill. ; VO. ; Off. **B—Γ—Δ—€.**

2° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 279 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; HA. ; Off. **A.**

VII. Au revers : **VIRTVS EXERCITVS.** Mars en habit militaire, en marche à droite, tenant une haste dirigée en avant et un bouclier.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête

1. La publication de M. Dattari, à laquelle je renvoie, pour toutes les indications de pièces de cet atelier, est : *Contribuzione al Corpus delle Monete Romane battute durante il periodo Costantiniano. Zecca di Cizico*, extrait de la *Rivista Italiana di Numismatica*, Milano, 1906.

laurée à droite. Pièce décrite par Dattari; 1<sup>re</sup> série, 2; D.; Off. Δ.

2<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Pièce décrite par Dattari; 1<sup>re</sup> série, 2; D.; Off. A.

VIII. Au revers : SOLE INVICTO. Le Soleil radié, debout à gauche, en robe longue, levant la main droite et tenant la tête de *Sérapis* coiffée du *modius* dans la gauche.

Au droit : IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 156; 1<sup>re</sup> série, 2; L.; VO.; B.; 5 gr.; MI.; 22 mill.; Off. A—Γ—Δ. *Pl. IV, n<sup>o</sup> 11.*

IX. Au revers : SOLI INVICTO. Le Soleil radié, en robe longue, debout de face, regardant à gauche, levant la droite et tenant, dans la gauche, la tête de *Sérapis* coiffée du *modius* ou *calathus*.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 161; 1<sup>re</sup> série, 2; L.; B.; P. 8746; Off. A—Γ.

2<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 57, 2; COP.; Off. Γ.

X. Au revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau rejeté sur l'épaule, tenant un globe surmonté d'une Victoire et appuyé sur un sceptre.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 117; 1<sup>re</sup> série, 2; P. 14045; 5 gr. 05; 21 mil.

2<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Décrite par Dattari; 1<sup>re</sup> série, 1; Off. A—S—Z—H.

XI. Au revers : IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau rejeté sur l'épaule, tenant un globe et appuyé sur un sceptre; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : 1<sup>o</sup> GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 124 ; 3<sup>e</sup> série ; D. ; L. ; 23 mill. ; Off. B—Γ—Δ—€—S.

2<sup>o</sup> FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 303 ; 3<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S.

3<sup>o</sup> VAL LICINNIANVS LICINNIVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 120 ; 3<sup>e</sup> série ; L. ; D. ; B. ; 22 mill. ; Off. Γ—Δ—€—S.

*Pl. IV, n<sup>o</sup> 12.*

Cette pièce est un nouvel exemple de substitution d'effigie, la tête est celle de Maximin Daza attribuée à Licinius.

On trouve, dans les substitutions d'effigies, la preuve de ce que l'atelier de Cyzique appartenait à Maximin Daza, dès l'année 311 ; et comme nous savons, par un texte d'Eusèbe, déjà cité, que l'atelier avait appartenu à Galère, auparavant, nous possédons toute l'histoire de la province d'Asie, à l'époque qui nous occupe. La présence de l'autel allumé, sur les monnaies de cet atelier, entre les années 311 et 313, confirme l'indication qui nous est fournie par les effigies impériales et par les auteurs<sup>1</sup>.

#### QUATRIÈME ÉMISSION

*Parue entre le milieu de l'année 312, pendant laquelle les ateliers de Cyzique, de Nicomédie, d'Antioche et d'Alexandrie, qui appartenaient à Maximin Daza, augmentèrent le nombre de leurs officines ; et la prise de possession de l'atelier de Cyzique par Licinius, en mai 313.*

En effet, Maximin Daza avait envahi la Thrace où il fut défait par Licinius le 30 avril 313<sup>2</sup> ; ce dernier empereur, le

1. Lactance, *De Mortibus Persecutorum*, XXVI.

2. O. Seeck, *Gesch. d. Unt. d. a. Welt*, I, p. 150. — Lact., *De Mort. Pers.*, XLVII. — Mommsen, *Abhandl. d. Berliner Akademie*, 1860, p. 431.

poursuivant, passa le Bosphore et s'empara de la ville de Nicomédie et probablement de toute la Bithynie et de l'Hellespont, au mois de mai 313. Il publia, le 13 juin 313, dans la ville de Nicomédie, son édit de tolérance à l'égard des chrétiens<sup>1</sup> ; et Maximin Daza, qui s'était sauvé devant lui, jusqu'à Tarse, en Cilicie, s'y donna la mort, un peu plus tard, lorsque la mer lui fut fermée par la flotte, et la terre par les armées de Licinius.

La fin de cette émission est donc marquée par la disparition des monnaies de Maximin Daza, comme son début par l'augmentation du nombre des officines ouvertes dans l'atelier de Cyzique. Elles étaient au nombre de six au cours de l'émission précédente, tandis que l'on compte huit lettres d'officines sur les monnaies de l'émission présente.

Cette plus grande activité de tous les ateliers de Maximin Daza, pendant la période d'un an qui précède la guerre de 313, pourrait peut-être s'expliquer par les grands besoins d'argent qu'eut alors cet empereur.

L'un des traits caractéristiques des deux émissions de 311 à 313, sorties de l'atelier de Cyzique, est la présence d'un autel allumé, aux pieds du Génie, sur les pièces qui présentent au revers la légende *Genio Augusti*. Cet autel apparut également sur les monnaies de Nicomédie en 311, mais se montra plus tôt sur celles d'Antioche, en 308, avec les légendes *Genio Augusti* et *Genio Imperatoris*. On le trouve sur certaines pièces de tous les ateliers d'Orient, pendant le règne de Maximin Daza<sup>2</sup>. On ne le trouve plus sur les monnaies émises par Licinius. Aussi peut-on relever une coïncidence frappante, entre la présence de cet autel sur les monnaies et l'importance particulière accordée par Maximin Daza

1. Lact., *De Mort Pers.*, XLVIII. Eusèbe, *Hist. Ecclesiast.*, lib. X, cap. v ; Herman Hülle, *Die Toleranzergasse römischer Kaiser*, Berlin, 1895, p. 80.

2. Voir plus haut, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, p. 19 et 23, et plus bas, *L'atelier d'Antioche*.



au culte impérial qui devait servir d'instrument de persécution des chrétiens <sup>1</sup>.

Les monnaies de bronze de cette émission ont des poids oscillant entre 3 gr. 54 et 5 grammes, et présentent exceptionnellement des poids moins élevés de 2 gr. 50, c'est-à-dire qu'après les (moyens bronzes réduits) de Dattari, on commença à frapper les (petits bronzes).


*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

$\frac{  \text{A}  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \text{B}  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \Gamma  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \Delta  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \epsilon  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \text{S}  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \text{Z}  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \text{H}  }{\text{SMK}}$
$\frac{\text{A}  }{\text{SMK}}$	$\frac{\text{B}  }{\text{SMK}}$	$\frac{\Gamma  }{\text{SMK}}$	$\frac{\Delta  }{\text{SMK}}$	$\frac{\epsilon  }{\text{SMK}}$	$\frac{\text{S}  }{\text{SMK}}$	$\frac{\text{Z}  }{\text{SMK}}$	$\frac{\text{H}  }{\text{SMK}}$

Deuxième série.

$\frac{  \text{A}^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \text{B}^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \Gamma^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \Delta^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \epsilon^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \text{S}^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \text{Z}^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{  \text{H}^*  }{\text{SMK}}$
$\frac{\text{A}^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{\text{B}^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{\Gamma^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{\Delta^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{\epsilon^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{\text{S}^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{\text{Z}^*  }{\text{SMK}}$	$\frac{\text{H}^*  }{\text{SMK}}$

I. GENIO AVGVSTI. Génie à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance ; un autel allumé aux pieds du Génie. 

Au droit : 1° IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 29 ; 1<sup>re</sup> série ; 1 ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—ε—S—Z—H. *Pl. IV, n° 13.*

2° VAL LICINNIVS LICINIVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 24 et 31 ; VO ; Off. S.

3° MP. C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue.

1. Lact., *De mort. pers.*, cap. XXXVI. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, lib. VIII, cap. 14.

Coh. 180 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 14586 ; B. ; VO. ; 22 mill. ; Off. A—B—Γ—Z—H.

Les rapports, entre l'atelier de Héraclée de Thrace et ceux de Nicomédie et de Cyzique, furent peut-être cause de ce que l'on grava, à Héraclée de Thrace, le type du : *Genius Augusti* tenant la tête de *Sérapis*, qui ne se montre pas sur les pièces provenant des autres ateliers de Licinius ; à moins que, et c'est ce qui est de beaucoup le plus probable, il s'agisse d'un faux antique. Cette pièce rare qui n'existe, à ma connaissance, que dans la collection du Colonel Voetter et que j'ai décrite dans le tome deuxième de cet ouvrage <sup>1</sup> a pu en effet être coulée dans les ateliers de faux monnayeurs, dans lesquels on coulait ensemble les pièces de plusieurs ateliers monétaires voisins et on confondait fréquemment leurs exergues. Les légendes du revers, caractéristiques des pièces sorties des états de Licinius, sont les dédicaces : *Iovi Conservatori* et *Iovi Conservatori Aug.* ou *Augg.*

Licinius se réclama en effet, à partir de la mort de Galère, en 311, de la succession de cet empereur et de son élévation au pouvoir par Galère, pour entrer dans la dynastie Jovienne. Ce furent les mêmes légendes du revers qui devinrent courantes sur les pièces des ateliers d'Orient lorsque Licinius s'en fut emparé.

II. Au revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu debout à gauche, le manteau agrafé sur l'épaule, tenant un globe et appuyé sur un sceptre.

Au droit : IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 115 ; 2<sup>e</sup> série, 1 ; VO. ; Off. Γ—Z.

III. Même légende au revers et même type avec une Victoire sur le globe, que tient Jupiter.

1. Tome II, p. 566.

Au droit : **VAL LICINNIANVS LICINNIVS P F AVG** <sup>1</sup>. Tête laurée à droite. Coh. 81 ; 2<sup>e</sup> série, 1 ; B. ; 4 gr. 70 ; 22 mill. ; Off.  $\Delta$ .

IV. Au revers : **VICTORIAE MAXIMINI AVS** (*sic*). Victoire debout drapée tenant une couronne et une palme.

Au droit : **VAL LICINNIANVS LICINNIVS P F AVG**. Tête laurée à droite. Coh. 178 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; P. 9064 ; 4 gr. 33 ; 22 mill. ; Off. S. *Pl. IV, n° 15.*

Le G final de la légende du revers est de la forme dite en faucille, à crochet retombant <sup>2</sup>. La légende célèbre les victoires de Maximin Auguste. La personnification de la Victoire ou des Victoires, attachées à la destinée des empereurs, est particulièrement fréquente à cette époque ; on en trouve d'innombrables représentations sur les pièces frappées pendant la seconde partie du règne de Constantin. Cette pièce est précieuse parce qu'elle indique, d'une façon claire, en mentionnant les Victoires de Maximin Auguste que l'atelier appartenait encore à cet empereur.

Il n'est pas étonnant d'autre part que Maximin, de descendance Iovienne, puisqu'il avait été adopté par Galère, ait revendiqué la succession de cet empereur, en Orient, au moment où il se préparait à la guerre qu'il allait soutenir contre Licinius. Il est naturel qu'il ait chargé particulièrement l'atelier de Cyzique en rapports avec les états de ce dernier empereur de frapper le plus grand nombre de ces monnaies dédiées : *Iovi Conservatori*, et de célébrer ses victoires.

1. Il faut se défier des faux antiques qui ont attribué à Licinnius la légende **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG** avant qu'elle fût gravée dans l'atelier de Cyzique (Coh. 23). Les faussaires frappaient ou coulaient ensemble les pièces de Nicomédie, où l'orthographe **LICINIVS** s'est toujours pratiquée, et celles de Cyzique.

2. R. Mowat a signalé cette forme de la lettre G=S sur les monnaies de Martinianus, dans *Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin* (Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1886).

V. Au revers : **HERCVLI VICTORI**. Hercule nu debout à droite, appuyé sur sa massue, enveloppée de la peau de lion.

Au droit : **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Tête laurée à droite. Coh. 289 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; Off. B.

VI. Au revers : **SOLI INVICTO**. Le Soleil radié en robe longue, debout à gauche, levant la main droite et tenant la tête de *Sérapis* dans la gauche.

Au droit : **VAL LICINNIANVS LICINIVS P F AVG**. Tête laurée à droite. Pièce inédite. 2<sup>e</sup> série, 2 ; L. ; Off. Δ.

#### CINQUIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la prise de l'atelier de Cyzique par Licinius, en mai 313, et la rupture, suivie de la guerre entre cet empereur et Constantin, à la fin de l'été de 314*<sup>1</sup>.

En effet, la première bataille qui signala la guerre de 314 est datée du 8 octobre de cette année, c'est la bataille de Cibales, en Pannonie Inférieure. Mais les deux adversaires avaient dû préparer leur entrée en campagne, au moins un mois plus tôt et suspendre, dès lors, la frappe des monnaies de l'ennemi, tandis que Licinius faisait abattre les images et les statues de Constantin, à Aemone, en Pannonie Supérieure<sup>2</sup>.

Ce fut donc en septembre 314, au plus tard, que l'on dut cesser l'émission des monnaies de Constantin, dans l'atelier de Cyzique, qui appartenait à Licinius, et c'est à ce moment que l'on doit fixer la fin de l'émission présente.

On commença à graver, sur les coins servant à cette émission, le type de Jupiter, avec un aigle à ses pieds, à gauche. Ce type ne se rencontre que sur les pièces de Constantin

1. O. Seeck, *Gesch. d. Unterg. d. ant. Welt*, I, p. 160.

2. *Æxcerpta Valesiana*. IV. 14. 15.

et de Licinius. L'orthographe du nom de Licinius changea, à Cyzique comme à Antioche, après la prise de l'atelier par l'empereur. On écrit désormais son nom : LICINIVS, au lieu de LICINNIVS, et l'on inscrivit la légende : IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG au lieu de : VAL LICINNIANVS LICINNIVS P F AVG, légende qui s'inscrivait précédemment.

Les poids des petits bronzes de cette émission oscillent entre 3 gr. 50 et 4 gr. 50, mais vont toujours en s'abaissant. La réforme de Constantin en 315 n'aura d'autre but que de donner un poids à peu près régulier de 3 gr. 50 à tous les petits bronzes ; mais, suivant la théorie de M. Dattari, mille petits bronzes des états de Licinius, émis entre les années 313 et 318, et répartis entre toutes les émissions, doivent donner approximativement le même poids que mille petits bronzes, des états de Constantin, choisis de la même façon <sup>1</sup>.

*Série monétaire de l'émission.*

A	B	Γ	Δ	€	S	Z	H
SMK	SMK	SMK	SMK	SMK	SMK	SMK	SMK

I. On trouve au revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau agrafé sur l'épaule et rejeté en arrière, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre. A ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : 1° IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 70-71 ; P. 14148-9 ; V. ; VO. ; B. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S—Z—H.

1. Une erreur s'est glissée, par inadvertance, dans mon étude sur *L'atelier de Héraclée de Thrace* (tome II, p. 580), sur la pièce de 2 gr. 88, non argentée, qui n'a été frappée qu'à partir de 318, ainsi que je l'indique dans toutes mes études sur les ateliers d'Orient. Entre 314 et 318 Licinius a émis des petits bronzes argentés pesant entre 3 gr. et 3 gr. 60.

2° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 291 ; P. 14706, 14708 ; WG. ; 3 gr. 60 ; 23 mill. ; Off.  $\Delta$ — $\epsilon$ —S. *Pl. IV, n° 14.*

L'effigie est impersonnelle, mais provient de la copie de celle de Maximin Daza.

Cohen décrit, sous le n° 64 de Licinius, un médaillon d'argent qui est la même pièce que celle de Licinius qui vient d'être décrite ci-dessus. Cohen n'a pas remarqué que toutes les monnaies de bronze argenté de cette époque, avaient été trempées dans un bain d'argent. C'est ce dont on peut s'assurer, en recherchant les exemplaires les mieux conservés de ces monnaies. Le musée de Berlin en possède une série particulièrement nombreuse et probante <sup>1</sup>. M. Dattari a fait des analyses qui lui ont permis d'indiquer la raison d'être de cette argenture. Elle signalait au public l'alliage même de ces pièces et décelait la présence de l'argent dans cet alliage <sup>2</sup>.

II. Au revers : **GENIO AVGVSTI.** Le Génie à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 29 ; B. ; VO. ; 2 gr. 65 ; 23 mill. ; WG. ; 4 gr. 10 ; Off. A—B— $\Gamma$ — $\Delta$ — $\epsilon$ —S—Z—H.

2° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Tête analogue. Pièce inédite. P. 9.086 ; 20 mill. ; VO. ; mêmes officines.

#### SIXIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la guerre de 314, entre Licinius et Constantin, ou plutôt la rupture entre ces empereurs qui*

1. Je dois à l'obligeance de M. Dressel d'avoir pu le constater.

2. Dattari, *Étude expérimentale sur les monnaies de la réforme de Dioclétien* Congrès num. de Bruxelles, 1910, p. 726.

*précéda la guerre, en septembre 314, et la reconnaissance des trois Césars Crispus, Licinius II et Constantin II, dans tout l'empire, le 1<sup>er</sup> mars 317.*

Cette émission se divise en deux parties qui se distinguent par leurs exergues. La première fut frappée pendant la guerre ; elle est caractérisée par les monnaies de Valens, qui ne fut Auguste que pendant les hostilités ; et par celles des deux empereurs Licinius père et fils : la seconde par les monnaies des deux Augustes, Licinius et Constantin, réconciliés après la guerre de 314.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

$\frac{ A}{SMK}$	$\frac{ B}{SMK}$	$\frac{ \Gamma}{SMK}$	$\frac{ \Delta}{SMK}$	$\frac{ \epsilon}{SMK}$	$\frac{ S}{SMK}$	$\frac{ Z}{SMK}$	$\frac{ H}{SMK}$
------------------	------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------	------------------	------------------	------------------

Deuxième série.

$\frac{ I}{SMK}$	$\frac{ II}{SMK}$	$\frac{ III}{SMK}$	$\frac{ IV}{SMK}$	$\frac{ V}{SMK}$	$\frac{ VI}{SMK}$	$\frac{ VII}{SMK}$	$\frac{ VIII}{SMK}$
------------------	-------------------	--------------------	-------------------	------------------	-------------------	--------------------	---------------------

Troisième série.

$\frac{ I}{SKM}$	$\frac{ II}{SKM}$	$\frac{ III}{SKM}$	$\frac{ IV}{SKM}$	$\frac{ V}{SKM}$	$\frac{ VI}{SKM}$	$\frac{ VII}{SKM}$	$\frac{ VIII}{SKM}$
------------------	-------------------	--------------------	-------------------	------------------	-------------------	--------------------	---------------------

Quatrième série.

$\frac{ }{SMKA}$	$\frac{ }{SMKB}$	$\frac{ }{SMK\Gamma}$	$\frac{ }{SMK\Delta}$
------------------	------------------	-----------------------	-----------------------

Je n'ai pas trouvé les dernières lettres d'officines de la quatrième série.

*Première partie de l'émission.*

Les monnaies de Valens, qui furent frappées au cours de cette première partie de l'émission, ne le furent que dans les ateliers d'Orient.

En effet, lorsque Licinius créa Valens Auguste; en traversant la Dacie, poursuivi par Constantin <sup>1</sup>, il était déjà séparé de ses ateliers d'Occident. La seconde bataille de cette guerre se livra ensuite dans les plaines de Thrace, à Castra Iarba <sup>2</sup>. Après cette bataille, les négociations commencèrent et aboutirent à la paix; mais Constantin commença par exiger la déchéance de Valens, dont les monnaies cessèrent dès lors d'être frappées. Les pièces de cet empereur lui donnent le titre d'Auguste et non celui de César que lui ont attribué les auteurs <sup>3</sup>; elles sont sorties, à notre connaissance, des ateliers d'Alexandrie et de Cyzique. Mais la rareté même de ces pièces porte à croire que l'on peut en avoir frappé, dans d'autres ateliers d'Orient, qui ne soient pas parvenues jusqu'à nous.

J'ai déjà expliqué que les auteurs du iv<sup>e</sup> et du v<sup>e</sup> siècle, hantés de l'esprit des réformes dioclétiennes, avaient désigné comme Césars des Augustes, tels que Valens et Martinianus, qui n'occupaient pas le premier rang, et cru qu'un empereur ne pouvait être élevé directement au rang d'Auguste <sup>4</sup>.

La frappe des monnaies de Valens, à Cyzique, s'explique facilement; les ateliers d'Héraclée de Thrace, de Nicomédie et de Cyzique étaient ceux qui devaient recevoir le

1. *Excerpta Valesiana*, V, 17. — O. Seeck, *Geschichte d. Unterg. d. ant. Welt*, I, p. 161.

2. *Zosimi Hist.*, II, cap. I.

3. *L'anonyme de Valois* (*Exc. Vales.*, V, 17), et Zosime (*Hist.*, II, 19).

4. C'est le cas d'Ammien Marcellin. Zosime, II, c. 19 et 36, donne le titre de Césars à Valens et Martinianus.



plus directement, pendant la guerre, les ordres de Licinius ; et l'émission des pièces de Valens, dans l'atelier d'Alexandrie, prouve que la flotte de Licinius était restée maîtresse de la mer et que les ordres de cet empereur pouvaient parvenir en Égypte.

La première partie de cette émission présente une particularité non moins curieuse, c'est celle de la présence des monnaies des deux Licinius, père et fils, désignés comme Auguste et César, (tous deux de la dynastie Jovienne), par la légende *DD NN IOVII LICINII INVICT AVG ET CAES.* — Des pièces analogues ont été émises à Nicomédie<sup>1</sup>, à Héraclée de Thrace<sup>2</sup>, de même qu'à Cyzique, avec des exergues caractéristiques de l'émission de 314. Aussi n'est-il pas possible de douter de l'élévation du jeune Licinius au rang de César en l'année 314. Mais les ateliers d'Occident, d'autre part, ne signalent la reconnaissance des trois Césars Crispus, Constantin II et Licinius II, que sur les pièces frappées à partir du 1<sup>er</sup> mars 317<sup>3</sup>, conformément à plusieurs témoignages des auteurs d'Occident, dont l'un, celui d'un panégyriste, est officiel et contemporain du premier anniversaire des Césars sous Constantin<sup>4</sup>.

La frappe des monnaies sur lesquelles Licinius II est désigné comme César, en 314, dans les seuls ateliers d'Orient ; puis celles de rares monnaies de Crispus et de Constantin II, désignés également comme Césars, à la même époque, dans les ateliers d'Alexandrie et de Nicomédie, peut-être dans tous les ateliers d'Orient, « car l'on pourra découvrir encore d'autres pièces analogues à celles que j'ai relevées » ; indique suffisamment que les événements n'ont pas été les mêmes en

1. Voir plus haut *L'atelier de Nicomédie*, p. 30, 31.

2. Voir tome II, *L'atelier de Héraclée de Thrace*, pp. 571-2

3. Voir tous les ateliers d'Occident, et notamment *L'atelier de Rome*, tome I, p. 223.

4. *Nazarii Panegyricus*. Eumène, X, c. 2. éd. Teubner.

Orient et en Occident. C'est ce que l'on pouvait augurer également du fait que les auteurs qui ont puisé leurs renseignements à des sources orientales, Zosime et Aurelius Victor, indiquent l'élévation des Césars comme ayant eu lieu, non pas en 317, époque signalée par les auteurs qui tiennent leurs renseignements des archives d'Occident, mais aussitôt après la guerre de 314<sup>1</sup>.

J'ai montré, dans mes études sur Nicomédie et Alexandrie, quelles étaient les raisons qui avaient dû déterminer Licinius à élever son fils au rang de César, dès la guerre de 314<sup>2</sup>. Il voulait le faire échapper aux conséquences de sa naissance servile, du côté de sa mère. Aussi, dès qu'il se rapprocha de Constantin, après la guerre de 314, il fit frapper dans certains de ses ateliers, des pièces aux noms de Crispus et de Constantin II Césars, afin de décider Constantin à cette promotion des trois Césars Crispus, Licinius II et Constantin II.

Constantin ne reconnut pas, officiellement, à cette époque, cette élévation des Césars.

On peut trouver plusieurs raisons à sa conduite. D'abord Constantin II, né en août 314, ne pouvait pas raisonnablement être reconnu César; et, d'autre part, élever Crispus seul à ce rang, eût été, sans doute, pour Constantin, provoquer les drames de palais qui se produiront plus tard. Ensuite, l'élévation des Césars ne fut pour Constantin que l'achèvement de toutes les grandes réformes administratives qu'il accomplit de 315 à 317.

Le temps matériel a, sans doute, manqué pour faire graver de nouveaux coins, présentant l'effigie personnelle de Valens,

1. *Zosimi hist.*, II, cap. 21; Aurelius Victor *Epitome* 58, de *Caesaribus* 41.

2. La paternité de cette idée doit être attribuée à O. Seeck: *Die Verwandtenmorde Constantins d. Grofssen*, dans: *Zeitschr. f. wiss. Theologie*, 1890, p. 74.

dans l'atelier de Cyzique, comme dans celui d'Alexandrie. C'est l'opinion déjà émise par Mr. Gnecci<sup>1</sup>.

Mais, d'autre part, la pratique des substitutions d'effigies était courante, à cette époque, et Valens, comme Martinianus, n'ayant pas eu d'empire à gouverner, la situation de ces empereurs n'était pas prévue dans l'organisation de la tétrarchie. Il était naturel qu'on leur prêtât l'effigie de Licinius, en attendant la fin des guerres qui devaient décider de leur règne ou de leur mort.

I. Au revers : IOVI CONSERVATORI avec le revers décrit dans la précédente émission avec cette légende.

Au droit : 1° IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG. Sa tête ceinte de trois rangs de perles, à droite ; Coh. 70 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 14148-9-14151 ; Off. A-Γ-S ; — 3<sup>e</sup> série ; P. 9046 ; B. : VO ; toutes les officines. L'effigie est celle de Licinius. *Pl. V, n° 1.*

2° IMP C AVR VAL VALENS P F AVG. Tête ceinte de trois rangs de perles, à droite, Coh. n° 1 de Valens ; 3<sup>e</sup> série ; Off. VI. Cette pièce unique se trouve au musée de Berlin. L'effigie prêtée à Valens est celle de Licinius. *Pl. V, n° 2.*

II. On trouve au revers : IO M ET VICT CONSER D D N N AVG ET CAES. *Iovi optimo Maximo et Victoriae, Conservatoribus Dominorum Nostrorum Augusti et Caesaris.* La Victoire debout à droite, tenant, de la main gauche, une palme et présentant une couronne à Jupiter nu, debout à gauche, le manteau rejeté sur l'épaule gauche et appuyé sur son sceptre.

Au droit : D D N N IOVII LICINII INVICT AVG ET CAES. Bustes drapés, en regard, des deux Licinius père et fils, leurs

1. Fr. Gnecci, *Appunti di numismatica Romana*, 1893, p. 5, 6, 7 (extraits de la *Rivista Ital. di numismatica*, fasc. II, pl. IV).

têtes ceintes de tresses ornées de deux rangs de perles, soutenant une Victoire qui pose une couronne sur chacune de leurs têtes. Coh. n<sup>o</sup> 2; 4<sup>e</sup> série; P. 14345, 4 gr. 10, 0,022 mm. ; V. B.; Off. Δ. Pl. V, n<sup>o</sup> 3.

*Deuxième partie de l'émission.*

Cette partie de l'émission est caractérisée par les pièces de Constantin. Elle est donc postérieure à la réconciliation entre Licinius et Constantin, rendue officielle par la prise en commun du consulat par ces deux empereurs, le 1<sup>er</sup> janvier 315.

I. On trouve au revers : IOVI CONSERVATORI avec le type déjà décrit.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête laurée à droite. Coh. 291; 1<sup>re</sup> série; L.; V.; B.; Off. Α—Γ—Δ—Ε—Ζ. L.; — 3<sup>e</sup> série; Off. VI.

2<sup>o</sup> IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 70; 1<sup>re</sup> série, L.; VO.; Toutes les officines. 3<sup>e</sup> série; VO.; Off. VI.

SEPTIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la reconnaissance des trois Césars : Crispus, Constantin II et Licinius II, dans tout l'empire, le 1<sup>er</sup> mars 317 et l'accord des deux chancelleries de Constantin et de Licinius, pour fixer la titulature des empereurs, d'une part; et d'autre part les années 318 ou 319, au cours desquelles, les Vota V de Licinius II, et les Vota X et XV, multa XX de Licinius père, furent inscrits sur les monnaies des ateliers d'Orient.*

L'atelier de Cyzique n'émit pas, comme le firent ceux de Nicomédie et d'Antioche, les bronzes qui indiquent cette célébration des anniversaires des deux Licinius, dont les élévations datent respectivement, pour les ateliers d'Orient, des

années 308 et 314 ; mais il est nécessaire de rappeler la loi qui régit l'inscription des chiffres des vœux adressés aux empereurs, à cette époque. Les ateliers de Constantin attribuèrent à Licinius père les chiffres des vœux adressés à Constantin, lors de ses anniversaires impériaux ; ceux de Licinius attribuèrent à Constantin les chiffres des vœux adressés à Licinius.

L'atelier de Cyzique n'émit pas les pièces qui datent cette émission par les chiffres des vœux adressés aux deux Licinius ; mais les émissions de 317 à 318 et de 318 à 324 furent synchroniques dans tous les ateliers d'Orient : Nicomédie, Antioche, Cyzique et Alexandrie.

Les pièces de bronze de cette émission sont de petits bronzes argentés, pesant de 2 gr. 50 à 4 grammes. Ils ne présentent pas la régularité de poids des pièces frappées dans les états de Constantin depuis l'année 315 et dont le poids moyen est de 3 gr. 50. Mais les unes et les autres correspondent aux (petits bronzes) de M. Dattari.

*Série monétaire de l'émission.*

Ω   A	Ω   B	Ω   Γ	Ω   Δ	Ω   Ε	Ω   S	Ω   Z	Ω   Η
S M K	S M K	S M K	S M K	S M K	S M K	S M K	S M K

I. On trouve, au revers : IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter nu debout à gauche, le manteau rejeté sur l'épaule, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre.

Au droit : 1° IMP LICINIVS AVG. Son buste lauré, ou ceint de tresses ornées de rangs de perles, portant le manteau impérial, à gauche, et tenant le foudre, le globe et un sceptre. Coh. 112 ; D. ; L. ; B. ; GOT. ; P. 14195 ; —6—7—8 (3 gr. 00 ; 18 millimètres) ; 14199—200—1—2—3 ; V. ; toutes les officines. Effigie de Licinius. *Pl. V, n° 4.*

2° IMP CONSTANTINVS AVG. Buste analogue. Coh. 300 :

P. 14722-23 ; 3 gr. 10 ; 19 millimètres ; 14724—5—6 , 3 gr. 55, 0,018 millimètres ; L. ; D. ; B. ; VO ; V. ; toutes les officines.

II. Au revers : IOVI CONSERVATORI CAESS avec le même type du revers.

Au droit : 1<sup>o</sup> D N VAL LICIN LICINIVS NOB C. Son buste lauré ou ceint de tresses ou de rangs de perles, à gauche, portant le manteau impérial, tenant le foudre, le globe et un sceptre. Coh. 31 ; P. 14396—7 ; 3 gr. 95 ; 19 millimètres ; L. ; VO. ; WG. ; toutes les officines. L'effigie est celle de Licinius jeune. *Pl. V, n<sup>o</sup> 5.*

2<sup>o</sup> D N FL IVL CRISPVS NOB CAES. Buste analogue. Coh. 80 ; mais le tableau de Cohen est inexact ; P. 15444, 15446 ; D ; L. ; toutes les officines. L'effigie est celle d'un des deux Licinius. *Pl. V, n<sup>o</sup> 6.*

3<sup>o</sup> D N FL CL CONSTANTINVS NOB C. Buste analogue. Coh. 135, mais le tableau de Cohen est inexact. D. , L. ; WG. ; Off. A—B—Γ—Δ—E—S—H.

#### HUITIÈME ÉMISSION

*Comprise entre l'année 318, au cours de laquelle les ateliers de Nicomédie, de Cyzique et d'Antioche réduisirent à quatre le nombre de leurs officines et inscrivirent le chiffre X sur les petits bronzes non argentés, du poids de 2 gr. <sup>III</sup>88 ; et la prise de possession de l'atelier de Cyzique, par Constantin, en octobre 324.*

En effet, ce fut peu de jours après la défaite de Licinius, à Chalcédoine, le 18 septembre 324<sup>1</sup>, que cet empereur se

1. O. Seeck, *Gesch. d. Unterg. d. ant. Welt*, I, p. 181 et 508. L'année est datée par les *Consularia Constantinopolitana* et le Code Théodosien X, 14, 7, le jour fixé par les calendriers ; date des Ludi triumphales C. I. L. I p. 272 et 350.

rendit à Constantin, avec la ville de Nicomédie. La Bithynie et la province voisine d'Hellespont, où se trouvait l'atelier de Cyzique, tombèrent, ainsi que tout le monde romain, sous la domination de Constantin et durent recevoir plus rapidement ses ordres que les provinces éloignées du théâtre de la guerre.

Les petits bronzes de cette émission, dont les poids oscillent entre 2 gr. 20 et 4 grammes, présentent à leur revers, dans le champ de la monnaie, les chiffres suivants, superposés en deux lignes :  $\begin{matrix} X \\ III \end{matrix}$ . Mommsen a considéré l'ensemble de ce sigle comme un chiffre <sup>1</sup>, qu'il a lu : 12  $\frac{1}{2}$ ; M. Mowat, faisant remarquer que les caractères occupent deux lignes, et que le sigle III ne peut désigner que le sesterce, considère la ligne inférieure comme l'expression du Sesterce ou deux as et demi; et il lit l'ensemble des deux lignes : *decima pars sestertii* <sup>2</sup>. M. Dattari a lu le même sigle : *duodecima pars sestertii*.

Dans ce cas la valeur du sesterce = 2 gr. 88  $\times$  12 = 34 gr. 56, valeur en bronze que M. Dattari attribue aux grands bronzes du poids de 10 grammes, qui renfermeraient 0 gr. 4445 d'argent <sup>3</sup>; mais si l'on admet l'explication de M. Mowat, la valeur du sesterce serait de 28 gr. 80, ce qui se rapprocherait plus de la valeur probable du nouveau sesterce de bronze argenté.

1. Mommsen, *Histoire de la monnaie Romaine*, traduction de Blacas, III, p. 88. Mommsen n'avait pas remarqué que toutes ces pièces ont été exclusivement frappées par Licinius.

2. R. Mowat, Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1886).

3. L'analyse a donné à M. Dattari la valeur de 35 gr. 28 pour ces grands bronzes et les pièces à têtes radiées d'empereurs antérieures à la réforme de Dioclétien auraient une valeur de 34,732, d'après lui. Voir plus haut l'exposé général de ce problème de la détermination des espèces monétaires dans l'introduction du présent volume.

Nous chercherons la confirmation de cette dernière hypothèse dans l'interprétation d'autres chiffres. Il résulte, de l'une comme de l'autre de ces hypothèses, que le grand *follis* de Dioclétien a remplacé le sesterce de bronze et que ses divisions en 1/2, 1/3, 1/4, 1/6 ont été réalisées par les émissions successives de bronzes de poids réduits<sup>1</sup>.

Licinius fit frapper, dans ses ateliers, à l'exclusion de toute monnaie de bronze argenté, ce petit bronze, sans alliage d'argent, du poids moyen de 2 gr. 88, selon M. Dattari. Il revenait ainsi au système de Dioclétien, ayant gardé l'*aurus*, ou 60<sup>e</sup> de la livre d'or, l'*argenteus Miniutulus*, ou 96<sup>e</sup> de la livre d'argent, restauration du denier néronien ; il abandonnait, en 318, le grand *follis* de bronze argenté de la réforme, lequel était surtout représenté dans les états de Constantin par ses divisions ; mais il restaurait, par contre, la pièce de bronze pur, à tête radiée d'empereur, qui était le *quadrans*. Cette pièce qui s'échangeait facilement contre le grand *follis*, lequel représentait le sesterce, avait cours dans les états de Constantin ; mais si cet échange pouvait se pratiquer, il devait faire entrer, dans les états de Licinius, des quantités de bronzes argentés qu'il était possible de refondre, pour en retirer l'argent. Ainsi, devait se grossir le trésor de guerre de Licinius ; étant donné que la plus grande rareté de l'argent et sa valeur commerciale le rendaient précieux, même en tenant compte de ce qu'il fallait le payer avec une valeur équivalente de bronze monnayé.

#### *Série monétaire de l'émission*

$$\frac{\begin{array}{c} | X \\ ||| \Upsilon \end{array}}{SMKA}$$

$$\frac{\begin{array}{c} | X \\ ||| \Upsilon \end{array}}{SMKB}$$

$$\frac{\begin{array}{c} | X \\ ||| \Upsilon \end{array}}{SMK\Gamma}$$

$$\frac{\begin{array}{c} | X \\ ||| \Upsilon \end{array}}{SMK\Delta}$$

1. Dattari, Étude expérimentale sur les monnaies de la réforme de Dioclétien, dans *Congrès international de numismatique de Bruxelles* (1910), p. 728 et sq.



I. On trouve au revers : **IOVI CONSERVATORI**. Jupiter nu debout à gauche, le manteau rejeté sur l'épaule gauche, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre. A ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec ; à droite un captif assis retournant la tête.

Au droit : 1° **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG**. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite. Coh. 4 ; P. 14178 à 14182 ; 3 gr. 00, 18 à 19 mill. ; Off. **A—B—Γ—Δ**. L'effigie est bien celle de Licinius. *Pl. V, n° 7.*

2° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Son buste analogue. Coh. 292 ; P. 14714—5—6 ; 2 gr. 18 c. et 3 gr. 19 mill. ; L. ; VO. ; Off. **B—Γ—Δ**.

3° **IMP CS MARTINIANVS P F AVG**. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Cette pièce ne se trouve pas dans Cohen. — **WG** ; Off. **A**. Cette légende irrégulière indique sans doute une pièce de fabrication barbare.

4° **D N VAL LICIN LICINIVS NOB C**. Son buste lauré, casqué et cuirassé à gauche tenant une haste sur l'épaule et un bouclier. Coh. 21 ; P. 14383—4—5—6 ; L. ; VO. ; Off. **A—B—Γ—Δ**.

5° **D N FL IVL CRISPVS NOB CAES**. Buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 77 ; FR. ; 15440-1 ; 2 gr. 60 et 3 gr. 22 ; 18 à 19 mill. ; L. ; VO. ; Off. **B—Γ—Δ**. L'effigie est celle de Licinius jeune. *Pl. V, n° 8.*

6° **D N FL CL CONSTANTINVS NOB C**. Buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 133 ; P. 15745-6 ; 3 gr. 70, 15747. 3 gr. 05 ; 20 mill. ; Off. **B—Γ—Δ**.

Les pièces de Martinianus ont été frappées couramment à Nicomédie. Elles semblent l'avoir été à Cyzique, bien que nous ne connaissions qu'une copie barbare des pièces de cet empereur sorties de cet atelier. Cyzique et Nicomédie étaient proches du champ des opérations de la guerre de 324 et ont dû recevoir les ordres de Licinius, pendant cette

guerre. Il n'en était pas de même d'Antioche et d'Alexandrie, considérablement éloignées du théâtre de la guerre et dont les ateliers n'éurent sans doute pas de monnaies de Martinianus. Il en résulte que l'élévation de Martinianus, au rang d'Auguste, fut une mesure soudaine prise par Licinius, pendant sa guerre contre Constantin et que l'ordre de frapper monnaie au nom de cet empereur ne parvint pas jusqu'à Antioche et Alexandrie <sup>1</sup>.

#### NEUVIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la prise de possession de l'atelier de Cyzique, par Constantin, en septembre ou octobre 324, et les mois qui suivirent les morts de Crispus et de Fausta, lesquelles eurent lieu en août et septembre 326.*

Cette émission est, en effet, caractérisée par la disparition des monnaies des deux Licinius, par l'apparition de celles de Constance II élevé au rang de César le 8 novembre 324, et par la présence de celles de Crispus et de Fausta.

Elle est encore illustrée par l'apparition du diadème sur les effigies impériales de Constantin le Grand et de sa mère l'impératrice Sainte Hélène, sur des pièces frappées dès le début de l'émission. J'ai montré, dans mes études antérieures, que l'adoption du diadème fut pour Constantin le résultat de la conquête de l'Orient et qu'il en orna l'effigie de sa

1. Le récit de Zosime, *Hist.*, II, 35, 36, confirme ces documents. Licinius était passé en Asie, après sa défaite d'Hadrianopolis en Thrace, laquelle eut lieu en juillet, et le siège de Byzance, par Constantin, s'ensuivit. Licinius se donna pour associé, dans ce péril, Martinianus, il lui confia la défense de Lampsaque et de la côte voisine de l'Hellespont, où se trouvait la ville insulaire de Cyzique, pendant que lui-même se préparait, en Bithynie, à une dernière bataille qu'il perdit, le 18 septembre, à Chrysopolis située en face de Byzance. L'empire d'Orient fut alors détruit et les ateliers de Nicomédie et de Cyzique tombèrent au pouvoir de Constantin.

mère pendant que durait encore la conquête de l'Orient <sup>1</sup>.

L'on trouvera décrite, à la fin de l'émission présente, une série de pièces au revers desquelles les noms des Césars ont été inscrits dans le champ de la monnaie, tandis qu'au droit, on voit leurs têtes, sans légendes. Des pièces de ce type, mais présentant des têtes d'empereurs dans l'attitude de l'oraison, les yeux levés vers le ciel, ont été frappées aux anniversaires des empereurs depuis l'année 325 et surtout depuis les anniversaires de 326 <sup>2</sup>.

On frappa, avec cette émission, l'espèce d'argent appelée *miliarense* <sup>3</sup>, dont nous devons la connaissance exacte à M. Babelon. Sa présence prouve que la réforme monétaire de Constantin venait d'être appliquée dans les ateliers d'Orient, après la conquête de Constantin, et que l'on y émit le *Miliarense*, comme le *Solidus*, dès le mois de novembre 324.

Les pièces de cette émission sont du pied monétaire du (petit bronze), du poids moyen de 3 gr. 50, frappé régulièrement depuis l'année 315.

L'atelier de Cyzique fut fermé quelques mois après les morts de Crispus et de Fausta, probablement même après l'anniversaire du 1<sup>er</sup> mars 327, et ne fut peut-être réouvert qu'en 333.

### *Séries monétaires de l'émission.*

Première série :

SMKA	SMKB	SMKΓ	SMKΔ	SMKΕ	SMKS
------	------	------	------	------	------

1. Voir tome I<sup>er</sup>, p. 471 à 774.

2. Voir tome I<sup>er</sup>, même page, étude sur l'atelier de Trèves et tome II. L'atelier de Tarragone, p. 282. — L'atelier de Sirmium, pp. 409 à 411.

3. Cette pièce est 1/72<sup>me</sup> de la livre d'argent, elle pèse en moyenne 4 gr. 55. — Cf. E. Babelon, *Traité des monnaies Grecques et Romaines*, I, 569-570, et Momm-  
sen Blacas, t. III, pp. 76, 77.

## Deuxième série.

1	SMKA•	SMKB•	SMKΓ•	SMKΔ•	SMKΕ•	SMKS•
2	•SMKA	•SMKB	•SMKΓ	•SMKΔ	•SMKΕ	•SMKS

## Troisième série.

•SMKA•	•SMKB•	•SMKΓ•	•SMKΔ•	•SMKΕ•	•SMKS•
--------	--------	--------	--------	--------	--------

## Quatrième série.

1	SMKA	SMKB	SMKΓ	SMKΔ	SMKΕ	SMKS
2	SMKA	SMKB	SMKΓ	SMKΔ	SMKΕ	SMKS

La quatrième série est postérieure à la mort de Crispus.

## Cinquième série.

$\varrho$	$\varrho$	$\varrho$	$\varrho$	$\varrho$	$\varrho$
SMKA	SMKB	SMKΓ	SMKΔ	SMKΕ	SMKS

## Sixième série.

*	*	*	*	*	*
SMKA	SMKB	SMKΓ	SMKΔ	SMKΕ	SMRS

On trouve :

I. Au revers : PROVIDENTIAE AVGG et comme type : Une porte de camp sans battants, ouverte au milieu, surmontée de deux tourelles, au-dessus une étoile.

Au droit : 1° CONSTANTINVS AVG, avec sa tête laurée à droite. Coh. 454; 1<sup>re</sup> série; P. 14826; L.; B.; VO.; toutes les officines. — 2° série; P. 14825-6-7-8-9; 3 gr. 25 et 3 gr. 80; mêmes collections, toutes les officines. — 3° série; D.; Off. Γ-Δ. — 4° série: 1, D.; Off. Β-Γ-Δ-Ε. Effigie de Constantin.

*Pl. V, n° 9.*

2° Même légende du droit, avec sa tête diadémée à droite. Le diadème est formé d'un bandeau traversé de plis obliques. 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries, 1 ; P. 14828 ; 2 gr. 65 ; mêmes collections, toutes les officines. — 4<sup>e</sup> série ; 1, D. ; Off. B. L'effigie est celle de Constantin le Grand.

*Pl. V, n° 10.*

3° CONSTANTINVS MAX AVG. Son buste lauré ou diadémé et drapé à droite. Coh. 458 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 14848 ; L. ; VO. ; D. ; Off. B—Γ—Δ—ε—S.

II. Au revers : PROVIDENTIAE CAESS avec le même type du revers.

Au droit : 1° FL IVL CRISPVS NOB CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. 125 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; P. 15496, 15498 ; 3 gr. 65 ; 20 mill. ; toutes les officines. — 2<sup>e</sup> série, et 3<sup>e</sup> séries ; P. 15497 ; L. , VO. ; toutes les officines.

2° Même légende et même buste, mais la tête est ceinte d'une couronne formée de deux rangs de perles ; au lieu d'être laurée. Coh. 126 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; 2<sup>e</sup> série, 1 ; et 3<sup>e</sup> série ; B. ; P. 15497 ; 3 gr. 65, 0,020 mill. ; toutes les officines. La couronne des Césars est formée de deux rangs de perles. Ce n'est pas à proprement parler un diadème.

3° CONSTANTINVS IVN NOB C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche, Coh. 165 ; 1<sup>re</sup> série, L. ; VO. ; P. 15794-5 ; 3 gr. 45 ; 19 mill. , 15796-7-8-9 ; toutes les officines. — 2<sup>e</sup> série ; 1 ; L. ; VO. , toutes les officines. — 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. Γ. — 4<sup>e</sup> série ; 2 ; VO. ; D. ; Off. A—Δ.

La 4<sup>e</sup> série est postérieure à la mort de Crispus.

4° Même légende et même buste drapé et cuirassé à gauche, mais la tête ceinte d'une couronne, formée de deux rangs de perles. Coh. 165, 1<sup>re</sup> série et 2<sup>e</sup> série, 1 ; L. ; B. ; VO. ; toutes les officines. — 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. Γ. — 4<sup>e</sup> série ; 2 ; D. ; Off. B—Γ—ε. exceptionnellement Δ.

5<sup>o</sup> **FL IVL CONSTANTIVS NOB C.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. 167 ; 1<sup>re</sup> série ; et 2<sup>e</sup> série, 1 ; P. 16253, 16255, L. ; VO. ; toutes les officines. — 3<sup>e</sup> série ; VO. ; mêmes officines. — 4<sup>e</sup> série, 2 ; VO. ; Off. A.

6<sup>o</sup> Même légende et même buste drapé et cuirassé à gauche, mais la tête est ceinte d'une couronne formée de deux rangs de perles. 1<sup>re</sup> série, et 2<sup>e</sup> série, 1 ; L. ; P. 16254 ; toutes les officines. — 2<sup>e</sup> série ; 2 ; D. ; Off. Γ—Δ. — 4<sup>e</sup> série ; 2, P. 16250 ; VO. ; Off. A—Γ—€.

*Pl. V, n<sup>o</sup> 11.*

III. Au revers : **SECVRITAS REIPVBLICE.** La Sécurité debout à gauche, tenant un rameau baissé et soutenant sa robe.

Au droit : **FL HELENA AVGVSTA.** Son buste diadémé et drapé à droite et portant un collier de perles. Coh. 13 ; 1<sup>re</sup> série et 2<sup>e</sup> série, 1 ; P. 13897 ; VO ; — 3<sup>e</sup> série ; P. 13898 ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S. — 4<sup>e</sup> série ; 1 ; D. ; Off. A.

Les bustes de l'impératrice sainte Hélène portent soit un diadème semblable à celui de Constantin : un bandeau traversé de plis obliques ; soit une couronne formée de deux rangs de perles, comme celle des Césars. Il est possible que cette dernière n'ait été représentée sur les monnaies qu'après l'élévation de Constance II César ; et que le diadème l'ait été dès la fin de la guerre. On verra dans l'étude sur Antioche que les pièces de sainte Hélène commencèrent peut-être à y être émises, tandis que la guerre de 324 n'était pas encore achevée.

IV. Au revers : **SPES REIPVBLICAE.** L'Impératrice debout de face regardant à gauche, tenant dans ses bras deux enfants ; symbole de la maternité.

Au droit : **FLAV MAX FAVSTA AVG.** Son buste en cheveux ondulés, drapé à droite, portant un collier de perles.

1<sup>re</sup> série ; P. 15337, 15339 ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ. —  
*Pl. V, n° 12.*

2<sup>e</sup> série, 1 ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ. — 3<sup>e</sup> série ; P. 15338 ; D. ; VO. ; Off. A—Γ—Δ. Effigie de Fausta.

La quatrième série ne comprend aucune pièce de Fausta ni de Crispus.

Cette émission se termine par celle d'une série monétaire qui fut frappée en 326. Cette série est caractérisée par l'inscription des noms d'empereurs dans le champ du revers, et par la présence des têtes des personnages impériaux, sans légendes, au droit des pièces ; ces monnaies ont été frappées dans tous les ateliers de l'empire, ouverts en l'année 326, et célèbrent les *Decennalia* des Césars, mais celles de certains ateliers offrent au droit des pièces, des têtes qui ont les yeux levés au ciel, dans l'attitude de la prière, et qui sont diadémées<sup>1</sup>. C'est un type de têtes qui fut frappé, à partir de 325 et 326, à chaque anniversaire des empereurs jusqu'à ceux de Julien Auguste. Sur les monnaies de Cyzique les têtes sont simplement laurées et ne présentent rien de particulier.

L'on trouve deux séries de ces pièces distinguées par leurs différents monétaires.

V. Au revers : **CONSTANTINVS AVG** en trois lignes dans le champ ; au-dessous l'exergue.

Au droit : Sans légende. Tête de Constantin laurée à droite. 5<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. €.

VI. Au revers : **CRISPVS CAESAR** en deux lignes dans le champ ; au-dessous l'exergue.

Au droit : Sans légende. Buste lauré, drapé et cuirassé de Crispus à gauche. Pièce inédite. 6<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. S.

1. Voir plus haut : L'atelier de Nicomédie, p. 68.

VII. Au revers ; **CONSTANTINVS CAESAR** en trois lignes dans le champ ; au-dessous l'exergue.

Au droit : Sans légende. Buste lauré, drapé et cuirassé de Constantin II à gauche. Coh. 83 ; 5<sup>e</sup> série ; V. ; VO. ; Off. €.

VIII. Au revers ; **CONSTANTIVS CAESAR** en trois lignes dans le champ ; au-dessous l'exergue.

Au droit : Sans légende. Buste lauré, drapé et cuirassé de Constance II à gauche. Coh. 20 ; 6<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. €.

### *Pièces d'argent et d'or.*

La pièce d'argent suivante, du musée impérial de Vienne, bien qu'elle soit unique, laisse supposer que la frappe du *miliarense* eut lieu, dans l'atelier de Cyzique, de 324 à 326 comme dans les autres ateliers d'Orient, après la guerre de 324.

La frappe du *miliarense* fut toutefois très peu abondante au cours de cette émission. On émit un beaucoup plus grand nombre de ces pièces, de 333 à 337.

On trouve :

IX. Au revers ; **FELICITAS ROMANORVM**. Constantin entre deux de ses fils ; tous trois en habit militaire et s'appuyant sur des hastes plantées en terre, sous la voûte d'un temple, soutenue par des colonnes.

Au droit : **CONSTANTINVS IVN NOB C**. Son buste lauré et cuirassé à droite. Pièce inédite. V. ; 23 mill. ; exergue

|  
**SMK**

Cet exergue se range dans la première série mais ne présente pas de lettre d'officine.

La pièce d'or suivante, bien qu'elle soit unique, a



dû être frappée en même temps que des pièces analogues de l'atelier de Nicomédie, probablement en 326.

Au revers ; **PRINCIPI IVVENTVTIS**. Constantin II, en habit militaire, debout de face, regardant à droite, tenant une enseigne surmontée d'un aigle, et un sceptre. Derrière lui, à droite, une enseigne manipulaire.

Au droit : **FL IVL CONSTANTIVS NOB C**. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Variété de Coh. 159 ; A. ; Effigie de Constance II, GOT. ; COP. Ex.   

SMKE

L'atelier de Cyzique fut fermé quelques mois après les morts de Crispus et de Fausta ; il est probable qu'il ne fut réouvert qu'en 333. En effet, les pièces de Constant I<sup>er</sup> semblent avoir été émises dès la réouverture de l'atelier. Il n'est toutefois pas possible d'affirmer, d'une façon certaine, qu'il en fut ainsi. Mais en pareil cas la méthode scientifique consiste à n'avancer que ce qui est prouvé. Il n'est pas impossible, toutefois, que les pièces frappées à l'effigie et aux noms de Constantinople et de Rome ainsi que celles de Constantin le Grand, de Constantin II et de Constance II faisant partie de la 1<sup>re</sup> série et de la 2<sup>e</sup> série n<sup>o</sup> 1, de la dixième émission, aient été émises à partir de l'inauguration de Constantinople en 330.

#### DIXIÈME ÉMISSION

*Comprise entre l'élévation du troisième fils de Constantin et de Fausta, Constant I (Constans), au rang de César, le 25 décembre 333 ; et celle de Delmatius, neveu de Constantin, au même rang, le 18 septembre 335.*

En effet les monnaies de Constans font partie des deux séries de pièces de cette émission. Elles présentent au revers la légende : *Gloria Exercitus*. — D'autre part les

monnaies de Delmatius n'y paraissent pas encore. Les monnaies de bronze de cette émission sont du pied monétaire du (petit bronze réduit) de Dattari, espèce dont le poids théorique est de 2 gr. 50. La présence des monnaies de Constant I, parmi les pièces de la première série et de la deuxième série, 2, me porte à croire que l'émission n'a commencé à être frappée qu'en 333. On n'a pas encore, toutefois, rencontré de pièces de cet empereur faisant partie de la deuxième série, 1. Le point, différent monétaire, qui se trouve placé à gauche de l'inscription de l'exergue sur les pièces de Constant I et de Constantinople, est à droite de cette inscription, sur certaines pièces de Constantin et de ses fils aînés.

Première série.

SMKA	SMKB	SMKΓ	SMKΔ	SMKΕ	SMKS
------	------	------	------	------	------

Deuxième série.

1	SMKA•	SMKB•	SMKΓ•	SMKΔ•	SMKΕ•	SMKS•
2	•SMKA	•SMKB	•SMKΓ	•SMΔK	•SMKΕ	•SMKS

I. Au revers : Sans légende. La Louve à gauche allaitant Romulus et Rémus et les regardant ; au-dessus, les deux étoiles des Dioscures.

Au droit : VRBS ROMA. Buste de Rome à gauche, avec une aigrette ou un panache sur le casque ; et le manteau impérial. Coh. 17 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 15268-9-70 ; VO. ; L. ; 2 gr. 90 ; 18 mill. ; toutes les officines. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; P. 15265-6 ; L. ; VO. ; GN. ; D. ; toutes les officines. — 2<sup>e</sup> série, 2 ; L. ; VO. ; D. ; GN. ; toutes les officines.

Constantinople avait été inaugurée en 330, pendant que l'atelier de Cyzique était fermé. Les monnaies de Cons-

tantinople et celles de Rome avaient commencé à être émises, à cette date, dans tous les ateliers de l'empire alors ouverts.

II. Au revers : Sans légende. La Victoire debout, à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Au droit : 1° **CONSTANTINOPOLI** (*sic*). Buste de Constantinople, à gauche, le casque orné d'un collier de perles, portant le manteau impérial et tenant un sceptre. Coh. 21 ; 1<sup>re</sup> série ; L. VO. ; D. ; toutes les officines. — 2<sup>e</sup> série, 1 et 2 ; L. ; D. ; VO. ; P. 15202-3 ; 2 gr. 95 ; 18 mill. ; toutes les officines. *Pl. V., n° 13.*

2° Même légende. Même buste, mais avec le casque orné d'une couronne de laurier. Coh. 21 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A—B—Δ—€—S. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; D. ; VO. ; Off. B—Γ—Δ—€—S. — 2<sup>e</sup> série, 2 ; D. ; VO. ; Mêmes officines.

III. Au revers : **GLORIA EXERCITVS**. Deux soldats, debout, casqués et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier ; entre eux, deux enseignes militaires.

Au droit : 1° **CONSTANTINVS AVG**. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite ; pièce décrite par Dattari. 1<sup>re</sup> série ; D. ; Off. Γ.

2° Son buste diadémé et drapé à droite, pièce décrite par Dattari. 1<sup>re</sup> série ; D. ; Off. Δ.

3° **CONSTANTINVS MAX AVG**. Son buste lauré et drapé à droite. Pièce inédite ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; VO. ; Off. B—Δ. — 2<sup>e</sup> série, 2 ; VO. ; D. ; toutes les officines.

4° Même légende du droit. Son buste diadémé et drapé à droite, le diadème représenté par un bandeau traversé de plis obliques ou bordé de deux rangs de perles. Coh. 254 ;

1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; P. 14649-14650 ; 3 gr. ; 18 mill. ; toutes les officines. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; VO. ; D. ; Off. Δ—€—S ; P. 14651-2-3 ; 3 gr. ; toutes les officines.

5<sup>o</sup> CONSTANTINVS IVN NOB C. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 122 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; P. 15714 ; toutes les officines. *Pl. V, n<sup>o</sup> 14.*

— 2<sup>e</sup> série, 1 et 2 ; P. 15715-6 ; L. ; D. ; VO. ; toutes les officines.

6<sup>o</sup> Même légende du droit ; mais le buste lauré, et drapé à droite ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; VO. ; Off. Γ—Δ—€—S. — 2<sup>e</sup> série, 2 ; VO. ; P. 15715 ; Off. A—B—Δ—€—S.

7<sup>o</sup> Même légende, mais le buste ceint de deux rangs de perles ; D. ; 1<sup>re</sup> série ; Off. S. — 2<sup>e</sup> série, 2 ; Off. Γ—Δ.

8<sup>o</sup> FL IVL CONSTANTIVS NOB C. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 104 ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; Off. € . — 2<sup>e</sup> série, 1 ; VO. ; Off. A . — 2<sup>e</sup> série, 2 ; VO. ; Off. A .

9<sup>o</sup> Même légende et même buste lauré et drapé à droite. Coh. 104 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 16205, 16207 ; L. ; VO. ; toutes les officines. *Pl. V, n<sup>o</sup> 15.*

— 2<sup>e</sup> série, 1 ; P. 16206 ; L. ; VO. ; mêmes officines. — 2<sup>e</sup> série, 2 ; L. ; VO. ; mêmes officines.

10<sup>o</sup> Même légende et mêmes bustes, mais la tête ceinte de deux rangs de perles ; D. ; 1<sup>re</sup> série ; Off. Γ—Δ—S. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; Off. A—B. — 2<sup>e</sup> série, 2 ; Off. B—Γ—€—S.

11<sup>o</sup> FL IVL CONSTANS NOB C. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 75 ; 2<sup>e</sup> série, 2 ; VO. ; Off S.

12<sup>o</sup> Même légende du droit, mais le buste lauré et drapé à droite. Coh. 75 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; P. 15968 ; 2 gr. 10 ; 18 mill. ; 2<sup>e</sup> série, 2 ; L. ; VO. ; toutes les officines.

*Pl. V, n<sup>o</sup> 16.*

13<sup>o</sup> Même légende, avec les deux bustes précédents, mais la tête ceinte de deux rangs de perles. D. ; 1<sup>re</sup> série ;

Off. A—B—S. — Dattari indique les têtes des Césars comme diadémées, mais il n'y a pas de diadèmes des Césars pareils à celui de Constantin, la couronne laurée peut être remplacée par un ou deux rangs de perles.

Les effigies sont bien celles de Constantin II, de Constance II et de Constant I; Constantin le Grand fit envoyer les effigies personnelles de ses fils dans tout l'empire, après la défaite de Licinius, en 324; celle de Constant I fut, de même, reçue dans tous les ateliers, après son élévation au pouvoir, en 333.

## ONZIÈME ÉMISSION

*Comprise entre l'élévation de Delmatius, au rang de César, le 18 septembre 335<sup>1</sup> et la proclamation des trois fils de Constantin le Grand, Augustes, le 9 septembre 337<sup>2</sup>.*

Constantin mourut le 22 mai 337<sup>3</sup>, au cours de cette émission qui pourtant ne se compose que de monnaies où il est désigné comme Auguste et de celles de ses fils et neveu, désignés comme Césars. Cela tient à ce que les monnaies de consécration du *Divus Constantinus* ne parurent qu'après la proclamation de ses fils, Augustes, par les troupes, le 9 septembre 337. En effet, ces monnaies désignent Constantin comme: (**PT AVGG Pater Augustorum**).

Il y eut donc, entre le 22 mai et le 9 septembre 337, une sorte de période d'interrègne, pendant laquelle on continua à rendre à Constantin, suivant le récit d'Eusèbe, les

1. *Consularia Constantinopolitana: Constantino et Albino. His. Cons.*, levatus est Delmatius Caes., XIV Kal. Oct.

2. Item « Nuncupati sunt tres Augusti, Constantinus et Constantius et Constans, V Idus Sept ».

3. Eusèbe, *Vit. Const.*, IV, 64.

mêmes honneurs que de son vivant <sup>1</sup> et l'Empire continua à être administré comme si Constantin existait encore ; jusqu'au moment où les troupes proclamèrent ses fils Augustes. Divers soulèvements militaires, au cours desquels Constance, oncle des trois Augustes, Delmace et Annibalien trouvèrent la mort, eurent lieu en 337. Les monnaies les plus caractéristiques de cette émission sont celles de Delmatius. L'émission comprend des petits bronzes de deux sortes ; les uns sont des petits bronzes de poids réduit et en moyenne de 2 gr. 50, comme ceux de l'émission précédente ; les autres sont la moitié de la pièce de 3 gr. 50 et ont un poids moyen de 1 gr. 75 et qui serait, suivant M. Dattari, théoriquement de 1 gr. 66 ; les premières pièces frappées présentant des poids particulièrement élevés.

L'atelier de Cyzique fonctionna encore, au cours de cette émission, avec six officines seulement ; tandis qu'à partir du moment où furent émises les pièces de Constantin II, Constance II et Constant I Augustes et celles de Constantin : *Divus* et Père des Augustes, on inscrivit sur les monnaies neuf lettres d'officines, ainsi que plusieurs nouveaux différents monétaires.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

SMKA	SMKB	SMKΓ	SMKΔ	SMKΕ	SMKS
------	------	------	------	------	------

Deuxième série.

*SMKA	*SMKB	*SMKΓ	*SMKΔ	*SMKΕ	*SMKS
-------	-------	-------	-------	-------	-------

1. Eusèbe, *Vita Constantini*, IV, 67.

Troisième série.

La deuxième série est particulière à cette émission. La première faisait déjà partie de l'émission antérieure, mais elle se continue au cours de l'émission présente et comprend les petites pièces de 1 gr. 75.

I. Au revers : Sans légende. La Louve, à gauche, allaitant Romulus et Rémus et les regardant ; au-dessus, les deux étoiles des Dioscures.

Au droit : **VRBS ROMA**. Buste de Rome à gauche avec un panache sur le casque et le manteau impérial. Coh. 17 ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 2<sup>e</sup> série : VO. ; Off. A—B—Γ—Ε—S.

II. Au revers : Sans légende, et comme type, la Victoire déjà décrite.

Au droit : **CONSTANTINOPOLI**. Son buste à gauche avec le casque lauré portant le manteau impérial et un sceptre. Coh. 21 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S.

Sur certains casques, la couronne laurée est remplacée par un rang de perles enchaînées.

III. Au revers : **GLORIA EXERCITVS**. Avec le revers déjà décrit et deux étendards entre les soldats.

Au droit : 1<sup>o</sup> **CONSTANTINVS MAX AVG**. Coh. 254, mais avec le buste diadémé ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; P. 14611, 14612, 14650 ; 18 mill. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 2<sup>o</sup> série ; P. 14650 ; VO. ; D. ; Off. B—Γ—Δ.

2<sup>o</sup> **CONSTANTINVS IVN NOB C**. Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 122 ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; P. 15713 ; 2 gr. 35 ; 17 mill. ; 15714 ; L. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 2<sup>o</sup> série ;

P. 15713 ; 2 gr. 35 ; 17 mill. ; VO. ; Off. B—Δ—€—S. — 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. Δ.

3<sup>o</sup> FL IVL CONSTANTIVS NOB C. Buste analogue. Coh. 104 ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; P. 16204-5 ; 2 gr. 80 ; 18 mill. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S. — 2<sup>e</sup> série ; P. 16203 ; VO. ; Off. B—Γ—€—S. — 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. A—Γ—Δ—€—S.

4<sup>o</sup> FL IVL CONSTANS NOB C. Buste analogue. Coh. 75 ; 1<sup>re</sup> série ; déjà indiquée dans la description de l'émission précédente ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S. — 2<sup>e</sup> série ; P. 15968-9, 15970 ; 2 gr. 10 ; 18 mill. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S. — 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. A—Γ—Δ—€—S.

5<sup>o</sup> FL IVL DELMATIVS NOB C. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 12 ; 1<sup>re</sup> série ; Off. € ; coll. Bachofen von Echt. — 2<sup>e</sup> série ; V. ; VO. ; Off. A—Δ. — 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S.

Ce sont la deuxième et la troisième séries qui caractérisent cette émission, dans laquelle se classent également les petites pièces suivantes, qui pèsent de 1 gr. 50 à 1 gr. 75 et mesurent 16 à 17 millimètres. On trouve aussi des monnaies de Delmace, du même pied monétaire, et présentant la 1<sup>re</sup> série d'exergues de cette émission :

IV. Au revers : **GLORIA EXERCITVS**. Deux soldats debout, casqués et se regardant, appuyés chacun sur une haste et un bouclier ; entre eux une seule enseigne militaire.

Au droit : 1<sup>o</sup> **CONSTANTINVS MAX AVG**. Son buste diadémé, avec un diadème formé d'un bandeau traversé de plis obliques, drapé et cuirassé. Coh. 250 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; toutes les officines.

2<sup>o</sup> **CONSTANTINVS IVN NOB C**. Son buste lauré et drapé, ou lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 114 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; P. 15670 ; 1 gr. 50 ; 17 mill. ; toutes les officines. — 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. A—Γ—Δ—€—S.



3° **FL IVL CONSTANTIVS NOB C.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 92 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 16144-5 ; L. ; VO. ; toutes les officines. *Pl. V, n° 17.*

— 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. B—Γ—€—S. Effigie de Constance II.

4° **FL IVL CONSTANS NOB C.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 52 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 15923-4 ; L. ; VO. ; toutes les officines. *Pl. V, n° 18.*

— 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. A—Γ—Δ—€—S.

5° **FL IVL DELMATIVS NOB C.** Son buste lauré et cuirassé à droite. Variété de Coh. 8 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; P. 15561-2-3 ; 1 gr. 85 ; 18 mill. ; toutes les officines *Pl. V, n° 19.*

Effigie de Delmatius. — 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S.

Toutes les têtes des Césars présentent une variété dans laquelle la couronne laurée est remplacée par des tresses ou des perles enchaînées. Ces couronnes des Césars ne doivent pas être confondues avec le diadème formé d'un bandeau orné de plaques et de pierres précieuses, de cabochons parfois séparés par des feuilles de laurier. Ce diadème n'est attribué qu'à Constantin le Grand, pendant son règne. Sainte Hélène porte généralement un bandeau traversé de plis ou orné de rangs de perles.

La mort de Constantin fut suivie d'un interrègne pendant lequel il continua à recevoir les hommages des hauts fonctionnaires de l'Empire, l'*adoratio*<sup>1</sup>, comme de son vivant, et garda seul le titre d'Auguste. Ce ne fut qu'après cette période que l'on commença à émettre, à partir du 9 septembre 337, les monnaies de consécration du *Divus Constantinus*, en même temps que celles des trois fils de

1. L'*adoratio* est la *salutatio, genu flexo*, introduite par Dioclétien dans l'étiquette de la Cour et dont il est question sous les empereurs chrétiens (lois de Théodose, titre : *de Praepositis Sacri Cubiculi. Codex Theodosianus*, lib. VI, tit. VIII, lex. 1 ; *Cod. Iustinianus*, XII, 5). C'était bien un hommage rendu au prince vivant. C'est ce que dit Eusèbe, *Vita Constantiniani*, IV, 67. On trouve une confirmation du dire d'Eusèbe dans l'étude des émissions monétaires.

Constantin, portant leur nouveau titre d'Augustes. On frappa alors une nouvelle émission comprenant de nouvelles séries monétaires et l'atelier de Cyzique fonctionna avec trois officines de plus. Les émissions monétaires nous signalent donc la période d'interrègne dont parle Eusèbe.

Je ne décrirai de cette émission postérieure à Constantin que les pièces du *Divus Constantinus*.

*Exergues de l'émission.*

Première série.

SMKA	SMKB	SMKΓ	SMKΔ	SMKΕ	SMKS
		SMKZ	SMKH	SMKΘ	

Deuxième série.

$\frac{\text{SMKA}}{\bullet}$  à  $\frac{\text{SMK}\Theta}{\bullet}$

Troisième série.

$\frac{\text{SMKA}}{\bullet}$  à  $\frac{\text{SMK}\Theta}{\bullet}$

Quatrième série.

$\frac{\text{SMKA}}{*}$  à  $\frac{\text{SMK}\Theta}{*}$

Cinquième série.

$\frac{\text{SMKA}}{*}$  à  $\frac{\text{SMK}\Theta}{*}$

Sixième série.

$\frac{\text{SMKA}}{\smile}$  à  $\frac{\text{SMK}\Theta}{\smile}$

I. Au revers : Sans légende. Constantin dans un quadriga au galop à droite, levant la main vers une main qui descend du ciel pour le recevoir.

Au droit : DV CONSTANTINVS PT AVGG. Son buste voilé à droite. Coh. 760 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 14164, 14166 ; VO. ;

Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε. — 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 5<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. B—S. — 6<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. B.

La pièce qui vient d'être décrite a été frappée avec une première série de pièces des Augustes, fils de Constantin, dans six officines. Les suivantes l'ont été dans dix officines, probablement à partir de 338 <sup>1</sup>.

II. Au revers : Sans légende, mais dans le champ VN | MR (*Veneranda Memoria*) et la Piété debout à droite voilée et les mains enveloppées dans sa robe.

Au droit : DV CONSTANTINVS PT AVGG. Son buste voilé à droite. Coh. 716 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z—H—Θ—I. — 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. Z—H—Θ—I. — 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. Z. — 4<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. B—Ε—H.

III. Au revers : IVST VEN MEM (*Iusta Veneranda Memoria*). L'Équité debout à gauche, tenant une balance de la droite et portant la main gauche enveloppée dans son manteau.

Au droit : DV CONSTANTINVS PT AVGG. Sa tête voilée à droite. Coh. 314 ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; Off. A—B—Γ—I.

1. Voir les tableaux du colonel Voetter (dont la collection m'a servi de base pour la description de ces monnaies du *Divus Constantinus*), dans : *Constantinus Junior*, tableaux présentés à la séance du 21 avril 1909 de la *Wiener Numismatischen Gesellschaft*.







## XVIII

### L'ATELIER MONÉTAIRE D'ANTIOCHE

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE DES ÉMISSIONS MONÉTAIRES DE  
L'ATELIER D'ANTIOCHE, PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE  
(305-327 ; 333-337).

L'atelier d'Antioche fit partie du domaine de Maximin Daza, à partir du 1<sup>er</sup> Mai 305, date de l'élévation des Césars, Sévère II et Maximin, par Dioclétien et Maximien Hercule. Il appartient au même Maximin Daza jusqu'à sa défaite par Licinius et jusqu'à l'invasion de l'Orient par ce dernier, en juin 313.

Il demeura, à partir de cette date, dans les États de Licinius, jusqu'en octobre 324, époque à laquelle cet empereur se rendit à Constantin deux fois victorieux, à Hadrianopolis et à Chrysopolis. Licinius fut alors déchu de son rang impérial. La ville d'Antioche fut incorporée dans les états de Constantin qui devint le maître unique de l'empire romain.

L'atelier d'Antioche conserva le système monétaire de Dioclétien, jusqu'à la conquête de l'Orient par Constantin, en 324, et frappa seulement, à cette date, le *Solidus*, et le *Miliarense*, du système Constantinien. Il cessa, comme tous les ateliers d'Orient, la frappe des bronzes argentés, de 318 à 324.

Il faut tenir compte, pour comprendre les types du revers des monnaies d'Antioche, du synchrétisme religieux des

divinités Alexandrines et des dieux Helléniques, qui fleurissait dans les états de Maximin Daza, et du développement du culte de l'empereur vivant, sous ce souverain.

Le développement des cultes païens correspond à la persécution des chrétiens, qui commença, dès l'année 305, par l'obligation d'assister aux sacrifices païens <sup>1</sup>. La persécution était toutefois rendue difficile par la présence de Constance Chlore au rang de premier Auguste, mais après la mort de cet empereur, qui eut lieu le 25 juillet 306, elle s'accrut, en 307, et donna lieu, à partir de 308, à trois édits de Maximin Daza, qui la réglèrent, et dont le troisième la rendit tout à fait sanglante <sup>2</sup>; elle dura jusqu'en l'année 311, au cours de laquelle l'édit de tolérance de Galère obligea Maximin à suspendre, par rescrit, la persécution <sup>3</sup>. Certaines monnaies d'Antioche présentent un autel allumé, placé tantôt aux pieds d'un génie (génie de l'Auguste, de l'Empereur, d'un César ou de l'armée), qui verse dessus une libation, mais souvent aussi projeté dans le champ du revers des monnaies sans aucune raison apparente. Cet autel se montre derrière Mars marchant à gauche dans le champ du revers, sur les monnaies présentant la légende : *Virtus Exercitus*. Il se trouve, sans raison, auprès de Vénus, sur les monnaies à la légende : *Veneri Victrici*; et, détail caractéristique, il se montre parfois retourné, la base en haut, ou projeté dans le champ, dans n'importe quelle position, sur certaines pièces offrant le type de Mars. Cet autel, qui fait partie du type du revers, sur les monnaies au type du Génie, et qui se retrouve sur les pièces de trois des ateliers de Maximin Daza, a dû être envoyé à ces divers ateliers par l'administration centrale des monnaies de

1. Eusèbe, *De Martyribus Palestinæ*, 4, 8.

2. Idem., 8, 9 et 13, voir plus haut l'introduction, chapitre premier.

3. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, IX, I.



cet empereur. Il caractérise des émissions monétaires parues sous son règne ; sa représentation est limitée, à cette époque, à ses états, et coïncide, en 308, avec la reprise de la persécution des chrétiens<sup>1</sup>, lesquels étaient obligés à jeter de l'encens sur les autels, le culte des dieux devenant la preuve du loyalisme envers l'empereur. Celui-ci n'avouant pas qu'il eût l'intention de persécuter, en laissait la responsabilité à son administration<sup>2</sup>.

Il encourageait les municipalités à lui adresser des requêtes contre les chrétiens<sup>3</sup>, il accueillait avec faveur, en 311, une requête d'une assemblée provinciale qui nous a été conservée par une inscription d'Arycanda, en Lycie<sup>4</sup>. Ce fut à la même époque, que l'autel allumé parut, par ordre de l'administration centrale, caractérisant des émissions monétaires, sur les monnaies d'Antioche, en 308, et sur celles de Nicomédie et de Cyzique, en 311. Mais la politique de Maximin Daza ne consistait pas seulement à relever le culte impérial et les divers cultes officiels et à y trouver une sorte d'obligation hypocrite de persécuter les chrétiens ; il s'attachait encore tout particulièrement à faire revivre les cultes Alexandrins, particulièrement celui de *Sérapis* assimilé à *Osiris*<sup>5</sup> et associé au culte du *Sol Invictus*, lequel était devenu le grand dieu officiel de l'empire romain. Nous trouvons en effet sur les monnaies de cet empereur divers types relatifs à ces cultes, types qui se montrent rarement sur les monnaies sorties des ateliers des autres empereurs. Ce sont tantôt le Génie de l'empereur tenant la tête de Sérapis coiffée du *Calathus* ou la tête du Soleil ; tantôt le Soleil lui-

1. Mgr Duchesne, *Histoire de l'Église*, II, p. 25. Eusèbe, *Mart. Pal.*, IV, 8.

2. Eusèbe, *H. E.*, IX, 9 et 13.

3. Eusèbe, *De mort. Pal.*, IX, 2, 5, 7.

4. C. I. L., III, 12132.

5. Voir Bouché-Leclercq, *Revue de l'histoire des religions*, XLVI (1902), p. 10.

même, en robe longue tenant la tête de Sérapis, ce dernier type étant l'expression complète du synchrétisme religieux de cette époque.

PREMIÈRE ÉMISSION <sup>1</sup>

*La première émission sortie de l'atelier d'Antioche, pendant la période Constantinienne, est comprise entre la date de l'abdication des Augustes, Dioclétien et Maximien-Hercule, le 1<sup>er</sup> Mai 305, et l'élévation de Licinius, au rang d'Auguste, à Carnuntum, en Pannonie, le 11 Novembre 308.*

Cette émission se divise, chronologiquement, en deux parties, dont la première fut émise après l'abdication de Dioclétien et de Maximien-Hercule. L'élévation de Sévère II au rang d'Auguste suivit la mort de Constance Chlore, laquelle était survenue le 25 Juillet 306, et la seconde partie de l'émission parut après cette élévation de Sévère II.

Les grands bronzes, ou *folles*, de la première partie de cette émission, sont les mêmes que ceux qui étaient frappés à la fin du règne de Dioclétien ; ils pèsent en moyenne 10 grammes, et ont 25 à 26 millimètres de diamètre. Ceux de la fin de l'émission n'ont qu'un diamètre moyen de 24 millimètres. Les pièces d'or sont toutes taillées sur le pied de 1/60<sup>e</sup> à la livre d'or, c'est-à-dire qu'elles ont un poids normal de 5 gr. 45.

Il n'existe pas de marques monétaires sur les pièces frappées à Antioche, à l'époque qui nous occupe. On a vu, au

1. Ma première étude sur l'atelier d'Antioche, parue dans la *Numismatic Chronicle*, en 1899, était incomplète. Je n'avais vu, à cette époque, que les collections de Paris et de Londres. L'admirable collection du colonel Voetter, celles de Vienne, Berlin, Copenhague, Gotha, etc., etc. me restaient à étudier.

contraire. combien ces marques monétaires étaient fréquentes sur les pièces des ateliers d'Occident, principalement sur celles frappées aux époques où ces ateliers, n'ayant qu'un petit nombre d'officines ouvertes, faisaient travailler en ville un grand nombre d'ouvriers ; les marques monétaires, qui, ainsi que je l'ai expliqué dans l'introduction du tome II, servaient, dans tous les cas, au contrôle du travail des équipes d'ouvriers graveurs ou autres, étaient particulièrement utiles pour contrôler le travail fait hors de l'atelier.

On trouve dans l'étude des ateliers d'Orient, notamment de celui d'Antioche, la confirmation de ces idées. Cet atelier ouvrit, au début du iv<sup>e</sup> siècle, un très grand nombre d'officines qui s'élevèrent bientôt au nombre de quinze. La surveillance des ouvriers devait être facilitée, dans ce cas, par ce fait que chaque officine avait à sa tête un officier spécial, *offinator*, et que, d'autre part, les *praepositi*, placés à la tête des ouvriers graveurs, devaient plus facilement parcourir un atelier, qu'inspecter le travail de tout un quartier de ville. Il était difficile de dissimuler un travail clandestin dans un atelier.

L'utilité des marques monétaires était beaucoup plus grande, lorsqu'une partie des équipes ouvrières travaillait en ville. On n'en trouve pas sur les pièces d'Antioche frappées à l'époque qui nous occupe.

J'ai montré que, néanmoins, la règle qui fait des marques monétaires un moyen de contrôle du travail effectué en ville, n'est pas absolue. Les mêmes marques ont été employées par les chefs d'équipes des ouvriers graveurs, même à l'intérieur d'un atelier, pour distinguer le travail de ces équipes. C'est ce qui avait eu lieu, sans doute, à Antioche, sous les Antonins <sup>1</sup>.

1. Dieudonné, *Mélanges numismatiques*, Paris, 1909, p. 275 à 288.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

<u>  A</u> ANT	<u>  B</u> ANT	<u>  Γ</u> ANT	<u>  Δ</u> ANT	<u>  €</u> ANT	<u>  S</u> ANT	<u>  Z</u> ANT	<u>  H</u> ANT
<u>  Δ€</u> ANT	<u>  I</u> ANT						

Deuxième série.

<u>  A</u> ANT•	<u>  B</u> ANT•	<u>  Γ</u> ANT•	<u>  Δ</u> ANT•	<u>  €</u> ANT•	<u>  S</u> ANT•	<u>  Z</u> ANT•	<u>  H</u> ANT•
<u>  Δ€</u> ANT•	<u>  I</u> ANT•						

Troisième série.

<u>  A</u> ANT:	<u>  B</u> ANT:	<u>  Γ</u> ANT:	<u>  Δ</u> ANT:	<u>  €</u> ANT:	<u>  S</u> ANT:	<u>  Z</u> ANT:	<u>  H</u> ANT:
<u>  Δ€</u> ANT:	<u>  I</u> ANT:						

*Première partie de l'émission.*

*Antérieure à l'élévation de Constantin au rang de César,  
et à celle de Sévère II au rang d'Auguste.*

I. On trouve au revers : **PROVIDENTIA DEORVM QUIES AVGG.** La Providence debout, à droite, tendant la main à une figure féminine drapée, la Tranquillité ou le Repos, (*Quies*), qui tient un rameau baissé et s'appuie sur un sceptre.

Au droit : 1<sup>o</sup> **DN DIOCLETIANO BAEATISSIMO SEN AVG.** Son buste à mi-corps (effigie personnelle), lauré, à droite, portant le manteau impérial et tenant le foudre et une branche d'olivier. Coh. 422; 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> série; VO.; Off. Δ—I.

2<sup>o</sup> **DN DIOCLETIANO FELICISSIMO SEN AVG.** Même buste.

Coh. 426 ; 3<sup>e</sup> série ; L. ; 26 mill. Off. A. *Pl. VI, n° 1.*

3<sup>o</sup> D N MAXIMIANO BAEATISSIMO SEN AVG. Buste analogue. Coh. 491 ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries. VO. ; Off. Z.

4<sup>o</sup> DN MAXIMIANO FELICISSIMO SEN AVG. Buste analogue. Inédite. 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries ; VO. ; L. ; 27 mill. ; Off. A, B, E, Z. *Pl. VI, n° 2.*

II. Au revers : GENIO POPVLI ROMANI. Génie coiffé du Modius, debout à gauche, nu, mais le manteau tombant derrière lui, tenant une patère et une corne d'abondance.

1<sup>o</sup> IMP CGALV MAXIMIANVS PF AVG. Sa tête laurée à droite. Son effigie. Coh. 80 ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries ; P. 8618, 8619, 8620 ; 9 gr. 80. ; 25 mill. ; B. ; L. ; VO. ; toutes les officines de A à I. *Pl. VI, n° 3.*

2<sup>o</sup> IMP C FL V CONSTANTIVS PF AVG. Tête analogue, mais effigie de Galère. Coh. 103 ; P. ; L. ; VO. ; 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries ; toutes les officines ; pièces de 26 à 27 mill.

3<sup>o</sup> FL VAL SEVERVS NOB CAES. Tête analogue. Coh. 27 ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries ; L. ; VO. ; toutes les officines.

*Pl. VI, n° 4.*

3<sup>e</sup> série id. ; VO.

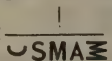
4<sup>o</sup> GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES. Tête analogue. Coh. 81 ; 1<sup>re</sup> série ; GOT. ; Off. ΔΕ. — 2<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; WG. ; toutes les officines. — 3<sup>e</sup> série ; VO. ; P. 8858 ; toutes les officines ; poids compris entre 10 gr. et 12 gr. 60.

*Pl. VI, n° 5.*

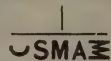
*Pièces d'or faisant partie de la première partie  
de l'émission.*

III. Au revers : CONSVL V PP PROCOS. L'empereur lauréat et en toge consulaire, tenant le globe dans la main droite et un sceptre court de la gauche.

Au droit : CONSTANTIVS AVGVSTVS. Sa tête laurée à

droite, effigie de Galère. Coh. 32; *N* 60<sup>e</sup> de la livre d'or. A l'exergue : ; Missong <sup>1</sup>. Le V<sup>e</sup> consulat de Constance Chlore est de l'année 303 et son élévation au rang d'Auguste, remonte au 1<sup>er</sup> mai de cette année<sup>2</sup>.

IV. Au revers **CONSVL VI PP PROCOS**. Même type du revers.

Au droit : **MAXIMIANVS AVGVSTVS**. Sa tête laurée à droite, effigie de Galère. Coh. 83; *N* ; 60<sup>e</sup> de la livre d'or. A l'exergue : , Missong <sup>3</sup>. L'effigie de Dioclétien était gravée, seule, en Orient, avant l'emploi de celle de Galère, sur les pièces de Maximien Hercule comme sur celles de Dioclétien ; aussi la présence, sur cette pièce, de l'effigie de Galère indique qu'il s'agit de son VI<sup>me</sup> consulat, daté de l'année 306<sup>4</sup>.

V. Au revers : **HERCVLI CONS CAES**. Hercule debout à gauche, appuyé sur sa massue, et tenant la peau de lion sur le bras gauche.

Au droit : **SEVERVS NOB CAES**. Sa tête laurée à droite. Inédite; *N* ; Pièce de l'ancienne collection WG. ; décrite par Voetter ; 60<sup>e</sup> de la livre d'or ; on trouve à l'exergue :

\*.

VI. Au revers : **IOVI CONS CAES**. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau déployé derrière lui, tenant le foudre et un sceptre ; à ses pieds, à gauche, un aigle.


Au droit : **MAXIMINVS NOB CAES**. Sa tête laurée à droite.

1. Missong, *Die Vorläufer des Werthzahl OB, auf römischen münzen* : *Zeitschrift f. Numismatik*, 1880, p. 251, 253, 259.

2. Voir t. I<sup>er</sup>, p. XLVIII.

3. Missong, *op. cit.*, p. 31.

4. T. I<sup>er</sup>, p. LIII.

Coh. 107; *N*; L.; 5 gr 35; 60<sup>e</sup> de la livre d'or. Exergue :  
; 19 mill. *Pl. VI, n° 6.*

*Deuxième partie de l'émission, postérieure au 25 juillet 306.*

Les pièces de Constance Chlore et celles de Sévère César cessèrent d'être frappées, à cette date. Celles de Sévère Auguste et de Constantin César commencèrent à l'être.

Le poids des monnaies s'abaisse, au cours de l'année 307, et les pièces des *Seniores Augusti* cessèrent d'être frappées, après la reprise du titre d'Auguste par Hercule, en février 307.

On trouve au revers : **GENIO POPVLI ROMANI** avec le type décrit.

1<sup>o</sup> **IMP C GAL V MAXIMIANVS P F AVG.** Coh. 80; Pièce déjà décrite; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries; P.; L.; V.; 30 mill.; VO.; toutes les officines.

2<sup>o</sup> **IMP C FL VAL SEVERVS P F AVG.** Coh. 31. Tête laurée à droite; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries; P. 8742, 8744; L.; B.; V.; VO.; WG.; 30 mill.; toutes les officines.

3<sup>o</sup> **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES.** Pièce déjà décrite; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries; P. 8858; L.; VO.; toutes les officines.

4<sup>o</sup> **FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES.** Tête analogue. Coh. 219; 3<sup>e</sup> série; Off. Γ. *Pl. VI, n° 7.*

VII. Au revers : **VIRTVS EXERCITVS.** Mars vêtu de la tunique et le manteau flottant, marchant à droite, portant une haste et un trophée; ayant au bras gauche un bouclier.

Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP C GAL MAXIMIANVS PF AVG.** Sa tête laurée à droite, son effigie. Coh. 214; 1<sup>re</sup> série; P. 8680,

9 gr. ; 26 mill. ; 8682 ; 8683 L. ; toutes les officines ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries ; L. ; VO ; toutes les officines.

2<sup>o</sup> GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES. Sa tête laurée à droite. Coh. 202 ; 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries ; P. 8911 à 8914 ; L. ; VO. ; toutes les officines.

*Pièces d'or faisant partie de la deuxième partie de l'émission.*

VIII. Au revers : CONSVL P P PROCOS avec le type déjà décrit ; l'empereur debout à gauche, en toge ; tenant le globe et un sceptre court.

Au droit : SEVERVS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite. A. Pièce décrite par Voetter avec la collection Bachofen von Echt. Exergue :  $\frac{|}{\cup\text{SMA}\Sigma^*}$

Sévère Auguste fut reconnu consul, en Orient, au début de 307. C'est donc à cette année qu'il faut attribuer la frappe de cette monnaie <sup>1</sup>

IX. La pièce suivante semble avoir été frappée en 307. Le VII<sup>e</sup> consulat de Galère, qui ne fut reconnu à Rome que jusqu'au mois d'avril (le retour d'Hercule au pouvoir ayant amené le changement des consuls en Italie), fut au contraire reconnu dans les états de Maximin Daza, à partir d'avril 307 et on l'inscrivit sur les médailles.

Au revers : CONSVL VII PP PROCOS. L'empereur lauré debout à gauche, en toge, tenant le globe et un sceptre court.

Au droit : MAXIMIANVS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite. Coh. 84 de Hercule ; A ; V. ; Exergue :  $\frac{|}{\cup\text{SMA}\Sigma^*}$

1. Voir t. I<sup>er</sup>, p. LVI.



## DEUXIÈME ÉMISSION

*Comprise entre l'élévation de Licinius au rang d'Auguste, le 8 novembre 308, par Dioclétien et Galère réunis à Carnuntum, et la mort du dernier de ces empereurs, survenue le 5 mai 311.*

La frappe des monnaies de Galère Valérie, fille de Dioclétien, a été décidée à Carnuntum, en novembre 308.

Le titre de *Filius Augustorum* ou *Augusti* a été attribué à Constantin seul, sur les pièces d'Antioche, pendant très peu de temps, et au cours de cette émission, au printemps de 309, ainsi que je l'ai expliqué plus haut<sup>1</sup>. Constantin a d'abord porté le titre de César, au début de cette émission, ainsi que Maximin Daza, à qui appartenait l'atelier d'Antioche.

Ce dernier empereur ayant refusé le titre de : *Fils des Augustes*, ses monnaies ne lui attribuèrent que les titres de César, puis d'Auguste. Le titre de *Fils des Augustes* fut donné à Constantin, par dérision. Galère reconnut enfin le titre d'Augustes à Maximin Daza et à Constantin, au printemps de l'année 309. A partir de ce moment il y eut quatre empereurs reconnus dans l'empire, Galère, Licinius, Maximin Daza et Constantin, et un empereur hors la loi, mais dont Maximin Daza rechercha l'alliance, Maxence.

L'autel allumé, que l'on voit au revers d'un grand nombre de pièces de cette émission, a une signification particulière. Il est nécessaire, pour comprendre l'importance de cet ornement du type du revers des monnaies de cette émission, de remarquer qu'il fait parfois strictement partie du type lorsque le Génie de l'Auguste ou de l'Empereur verse une libation sur cet autel allumé, mais que, dans d'autres cas,

1. Voir t. II, p. 299 à 303.

il est projeté n'importe où dans le champ du revers et est détaché du type, à la signification duquel il ne participe pas. C'est ce qui se produit lorsque sur des monnaies présentant la légende : **VIRTVS EXERCITVS**, Mars marche à droite ; tandis qu'un autel se trouve allumé sous ses pieds ou bien est placé debout ou de côté, devant ou derrière Mars, dans le champ du revers. Cet autel n'est pas en rapport avec le type de Mars. Il accompagne de même celui de Vénus. Il est donc un symbole distinctif, que les graveurs reproduisaient sur les monnaies, au cours de cette émission.

J'ai montré, dans des travaux antérieurs, que cet autel se trouvait placé aux pieds du génie de l'empereur, sur les pièces de Lyon, d'Aquilée, d'Antioche, de Cyzique, de Nicomédie, à des époques différentes. Parmi ces villes, Nicomédie et Cyzique firent partie des états de Maximin Daza, de même qu'Antioche. Mais il existe une ressemblance commune à toutes ces villes : c'est que le culte impérial avait, dans toutes, une importance particulière à l'époque à laquelle cet autel fut ainsi représenté sur les monnaies et qu'elles étaient le siège d'assemblées provinciales relatives à ce culte.

D'autre part, la politique religieuse de Maximin Daza est suffisamment connue, par les auteurs et les inscriptions, pour que l'on sache que cet empereur s'appuyait sur les protestations qu'il provoquait dans les curies municipales, dans les assemblées provinciales et parmi ses fonctionnaires, contre la liberté laissée aux chrétiens de ne pas prendre part aux cérémonies païennes. Il voulait avoir l'air de se laisser forcer la main ; en persécutant les chrétiens. Aussi peut-on relever ce fait que son administration fit représenter, de sa propre autorité, au revers des monnaies, cet autel, soit associé à divers types, soit détaché du type, comme un symbole de la popularité des cultes païens, et en particulier de celui de l'empereur, lorsque l'autel est associé au *Genio*

*Caesaris, Imperatoris ou Augusti.* Cet autel se trouve également représenté aux pieds de l'empereur, comme s'il témoignait de son attachement à la religion païenne, que se plaisait à signaler son administration des finances.

Les poids des *folles* de cette émission oscillent entre 5 gr. 50 ou 6 grammes et 8 grammes. Ce sont les « moyens bronzes » de Dattari.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

1  $\frac{|A}{ANT}$      $\frac{|B}{ANT}$      $\frac{|\Gamma}{ANT}$      $\frac{|\Delta}{ANT}$      $\frac{|\epsilon}{ANT}$      $\frac{|S}{ANT}$      $\frac{|Z}{ANT}$   
 $\frac{|H}{ANT}$      $\frac{|\Delta\epsilon}{ANT}$      $\frac{||}{ANT}$

2, avec la lettre d'officine à gauche.

Deuxième série.

1  $\frac{|A}{ANT\bullet}$      $\frac{|B}{ANT\bullet}$      $\frac{|\Gamma}{ANT\bullet}$      $\frac{|\Delta}{ANT\bullet}$      $\frac{|\epsilon}{ANT\bullet}$      $\frac{|S}{ANT\bullet}$      $\frac{|Z}{ANT\bullet}$   
 $\frac{|H}{ANT\bullet}$      $\frac{|\Delta\epsilon}{ANT\bullet}$      $\frac{||}{ANT\bullet}$

2, avec la lettre d'officine à gauche.

Troisième série.

$\frac{|A}{\bullet ANT}$      $\frac{|B}{\bullet ANT}$      $\frac{|\Gamma}{\bullet ANT}$      $\frac{|\Delta}{\bullet ANT}$      $\frac{|\epsilon}{\bullet ANT}$      $\frac{|S}{\bullet ANT}$      $\frac{|Z}{\bullet ANT}$   
 $\frac{|H}{\bullet ANT}$      $\frac{|\Delta\epsilon}{\bullet ANT}$      $\frac{||}{\bullet ANT}$

Quatrième série.

$\frac{*|A}{ANT}$      $\frac{*|B}{ANT}$      $\frac{*|\Gamma}{ANT}$      $\frac{*|\Delta}{ANT}$      $\frac{*|\epsilon}{ANT}$      $\frac{*|S}{ANT}$      $\frac{*|Z}{ANT}$   
 $\frac{*|H}{ANT}$      $\frac{*|\Delta\epsilon}{ANT}$      $\frac{*||}{ANT}$

## Cinquième série.

$\frac{A   *}{ANT}$	$\frac{B   *}{ANT}$	$\frac{\Gamma   *}{ANT}$	$\frac{\Delta   *}{ANT}$	$\frac{\epsilon   *}{ANT}$	$\frac{S   *}{ANT}$	$\frac{Z   *}{ANT}$
$\frac{H   *}{ANT}$	$\frac{\Delta \epsilon   *}{ANT}$	$\frac{I   *}{ANT}$				

## Sixième série.

1

$\frac{\smile   A}{ANT}$	$\frac{\smile   B}{ANT}$	$\frac{\smile   \Gamma}{ANT}$	$\frac{\smile   \Delta}{ANT}$	$\frac{\smile   \epsilon}{ANT}$	$\frac{\smile   S}{ANT}$	$\frac{\smile   Z}{ANT}$
$\frac{\smile   H}{ANT}$	$\frac{\smile   \Delta \epsilon}{ANT}$	$\frac{\smile   I}{ANT}$				

2, avec le croissant à droite et la lettre d'officine à gauche.

## Septième série.

1

$\frac{  \smile A}{ANT}$	$\frac{  \smile B}{ANT}$	$\frac{  \smile \Gamma}{ANT}$	$\frac{  \smile \Delta}{ANT}$	$\frac{  \smile \epsilon}{ANT}$	$\frac{  \smile S}{ANT}$	$\frac{  \smile Z}{ANT}$
$\frac{  \smile H}{ANT}$	$\frac{  \smile \Delta \epsilon}{ANT}$	$\frac{  \smile I}{ANT}$				

2, avec la lettre d'officine et le croissant à gauche.

## Huitième série.

$\frac{  \smile A}{ANT \bullet}$	$\frac{  \smile B}{ANT \bullet}$	$\frac{  \smile \Gamma}{ANT \bullet}$	$\frac{  \smile \Delta}{ANT \bullet}$	$\frac{  \smile \epsilon}{ANT \bullet}$	$\frac{  \smile S}{ANT \bullet}$	$\frac{  \smile Z}{ANT \bullet}$
$\frac{  \smile H}{ANT \bullet}$	$\frac{  \smile \Delta \epsilon}{ANT \bullet}$	$\frac{  \smile I}{ANT \bullet}$				

## Neuvième série.

$\frac{\bullet   \smile A}{ANT}$	$\frac{\bullet   \smile B}{ANT}$	$\frac{\bullet   \smile \Gamma}{ANT}$	$\frac{\bullet   \smile \Delta}{ANT}$	$\frac{\bullet   \smile \epsilon}{ANT}$	$\frac{\bullet   \smile S}{ANT}$	$\frac{\bullet   \smile Z}{ANT}$
$\frac{\bullet   \smile H}{ANT}$	$\frac{\bullet   \smile \Delta \epsilon}{ANT}$	$\frac{\bullet   \smile I}{ANT}$				

## Dixième série.

$\frac{\cup}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} * \\ \text{A} \end{smallmatrix}$	$\frac{\cup}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} * \\ \text{B} \end{smallmatrix}$	$\frac{\cup}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} * \\ \Gamma \end{smallmatrix}$	$\frac{\cup}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} * \\ \Delta \end{smallmatrix}$	$\frac{\cup}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} * \\ \epsilon \end{smallmatrix}$	$\frac{\cup}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} * \\ \text{S} \end{smallmatrix}$	$\frac{\cup}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} * \\ \text{Z} \end{smallmatrix}$
$\frac{\cup}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} * \\ \text{H} \end{smallmatrix}$	$\frac{\cup}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} * \\ \Delta \epsilon \end{smallmatrix}$	$\frac{\cup}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} * \\ \text{I} \end{smallmatrix}$				

## Onzième série.

1 $\frac{\text{O}}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{A} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{B} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \Gamma \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \Delta \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \epsilon \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{S} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{Z} \end{smallmatrix}$
$\frac{\text{O}}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{H} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \Delta \epsilon \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{I} \end{smallmatrix}$				

2, avec la lettre d'officine et le différent à gauche.

## Douzième série.

$\frac{\text{O}}{\text{ANT} \bullet} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{A} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT} \bullet} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{B} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT} \bullet} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \Gamma \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT} \bullet} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \Delta \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT} \bullet} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \epsilon \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT} \bullet} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{S} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT} \bullet} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{Z} \end{smallmatrix}$
$\frac{\text{O}}{\text{ANT} \bullet} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{H} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT} \bullet} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \Delta \epsilon \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\text{ANT} \bullet} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{I} \end{smallmatrix}$				

## Treizième série.

$\frac{\text{O}}{\bullet \text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{A} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\bullet \text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{B} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\bullet \text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \Gamma \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\bullet \text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \Delta \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\bullet \text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \epsilon \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\bullet \text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{S} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\bullet \text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{Z} \end{smallmatrix}$
$\frac{\text{O}}{\bullet \text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{H} \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\bullet \text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \Delta \epsilon \end{smallmatrix}$	$\frac{\text{O}}{\bullet \text{ANT}} \mid \begin{smallmatrix} \text{O} \\ \text{I} \end{smallmatrix}$				

La frappe des monnaies, sur lesquelles Dioclétien est désigné comme : *Senior Augustus*, s'est continuée dans l'atelier d'Antioche, au cours de cette émission. Il n'en est pas de même de celle des monnaies analogues de Maximien Hercule. Cela tient à ce que cet empereur, ayant repris le titre


d'Auguste, en Italie, lorsqu'il fut rappelé par son fils Maxence, en 307, il ne fut plus possible de lui donner le titre de *Senior Augustus*. D'autre part, Maximin Daza sembla ignorer la restauration du pouvoir de Maximien Hercule, contraire aux intentions de Galère, et ne frappa nullement, comme le fit Maxence, de nouvelles pièces au nom de l'Auguste revenu au pouvoir.

Le colonel Voetter a réuni une série unique de pièces de Dioclétien seul, série qu'il suffit de décrire.

I. On trouve au revers : **PROVIDENTIA DEORVM QVIES AVGG** avec le type déjà décrit.

Au droit : 1<sup>o</sup> **DN DIOCLETIANO BAEATISSIMO SEN AVG.** Coh. 422 ; déjà décrit. 1<sup>re</sup> série ; VO. ; Off. A—Δ. — 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séries ; VO. ; Off. A.

2<sup>o</sup> **DN DIOCLETIANO FELICISSIMO SEN AVG.** Même buste. Coh. 426 ; 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séries ; VO. ; Off. A.

II. Même type du revers mais avec un autel dans le champ du revers .

1<sup>o</sup> **DN DIOCLETIANO BAEATISSIMO SEN AVG.** Même buste. Pièce inédite ; 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séries ; VO. ; Off. A.

2<sup>o</sup> **DN DIOCLETIANO FELICISSIMO SEN AVG.** Inédite ; 6<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A.

III. Au revers : **VIRTVS EXERCITVS.** Mars debout à gauche, en habit militaire, s'appuyant sur une haste et tenant un bouclier. Dans le champ du revers, en l'air, au-dessus du bouclier, un autel se trouve projeté, marquant bien qu'il ne fait pas partie essentielle du type, mais qu'il est placé là par l'administration, dans un but spécial, dont il a déjà été question.

Au droit : **MAXIMINVS NOB CAES.** Son buste casqué et cuirassé à gauche, à mi-corps, tenant une haste sur l'épaule

et un bouclier sur lequel on voit des personnages. Coh. 200; 1<sup>re</sup> série; VO.; Off. S. *Pl. VI, n° 8.*

IV. Au revers : Même légende. Mars vêtu de la tunique et du manteau flottant, marchant à droite, portant une haste et un trophée, et ayant, au bras gauche, un bouclier.


Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP GAL V MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 214; 1<sup>re</sup> série, L.; P. 8680; VO.; — 2<sup>e</sup> série, P. 8682-3. *Pl. VI, n° 9.*

8 gr. 57; 25 mill.; L.; VO.; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z—H—ΔΕ—I. — 6<sup>e</sup> série, P. 8681. Off. S. — 8<sup>e</sup> série; B.; Off. S.

2<sup>o</sup> **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES.** Coh. 202, déjà décrit; 1<sup>re</sup> série, 1 et 2; P. 8915; 6 gr. 55; 24 mill.; VO.; toutes les officines. — 2<sup>e</sup> série; B.; Off. ΔΕ. — 6<sup>e</sup> série; VO.; Off. A—Ε. — 7<sup>e</sup> série; B.; VO.; Off. A—Ε—S. — 8<sup>e</sup> série; P. 8911; 6 gr. 30; 26 mill.; 8911-2; 6 gr. 30; 26 mill.; VO.; Off. B—S—I. — 12<sup>e</sup> série; B.; P. 8913-4; Off. B—I—S.

3<sup>o</sup> **IMP C LIC LICINIVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite, pièce inédite. — 6<sup>e</sup> série; VO.; Off. I.

4<sup>o</sup> **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 204; 6<sup>e</sup> série; L.; VO.; Off. A—B—S—I. — 7<sup>e</sup> série; VO.; Off. A.

V. Même revers mais avec un autel allumé dans le champ du revers 

Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Pièce inédite. 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries; B.; VO.; toutes les officines.

2<sup>o</sup> **MAXIMINVS NOB CAES.** Son buste à mi-corps, lauré, drapé et cuirassé à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un bouclier sur lequel on voit deux cavaliers portant des étendards et cinq personnages. Coh. 201; 1<sup>re</sup> série, 1 et 2. *Pl. VI, n° 10.*

2<sup>e</sup> série; VO.; Off. S—Z.

L'autel se trouve dans le champ, à droite et à gauche. Il est parfois projeté dans le champ, à gauche, au hasard, droit ou couché sur une face, derrière Mars, et représente un objet que l'on a voulu y placer, n'importe comment.


VI. Au revers : **GENIO CAESARIS\***. Génie à demi nu coiffé du modius, debout à gauche, tenant une patère dont la liqueur se répand et une corne d'abondance.

Le Colonel Voetter prouve que l'étoile fait partie de la légende. Il est difficile de dire à quel titre elle s'y trouve. Cette étoile ne se trouve, en fait, ni dans le champ du revers ni dans l'espace libre de l'exergue, dans lequel sont situés généralement les différents monétaires. Elle est placée, au contraire, à la fin de la légende, de même que les monogrammes de Nicomédie et de Cyzique.

Au droit : 1<sup>o</sup> **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES**. Sa tête laurée à droite. Coh. 40; 1<sup>re</sup> série, 1; L.; COP.; VO.; pièces pesant de 6 gr. à 6 gr. 50, de 24 à 25 mill.; pièces frappées dans toutes les officines. — 3<sup>e</sup> série; P. 8811.; L.; COP.; Off.  $\Delta$ . — 6<sup>e</sup> série; VO.; off.  $\Gamma$ ; COP.; Off.  $\Delta$ — $\epsilon$ ; B.; 6 gr. 41; Off.  $\epsilon$ . *Pl. VI, n<sup>o</sup> 11.*

7<sup>e</sup> série; VO.; Off. B. — 9<sup>e</sup> série; L.; VO.; toutes les officines. — 11<sup>e</sup> série; VO.; Off.  $\Delta\epsilon$ . — 13<sup>e</sup> série; P. 8813; B.; COP.; L.; toutes les officines.

2<sup>o</sup> **FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES**. Tête analogue. Pièce inédite. 1<sup>re</sup> série 1; L.; Off.  $\epsilon$ ; B.; Off. 1. — 6<sup>e</sup> série; VO.; Off.  $\epsilon$ .

VII. Même revers, mais avec un autel allumé aux pieds du génie à gauche .

Au droit : 1<sup>o</sup> **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES**. Sa tête laurée à droite. Coh. 44; 1<sup>re</sup> série, 1 et 2; P. 8823; B.; 6 gr. 35; 25 mill.; VO.; Off.  $\Delta\epsilon$ —S—Z. *Pl. VI, n<sup>o</sup> 12.*



L'autel peut alterner avec la lettre d'officine placée à droite ou à gauche.

2° **FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES.** Tête analogue. Coh. 188, 1<sup>re</sup> série; VO.; B.; 23 mill.; Off. €—1.

VIII. Au revers : **GENIO FIL AVGG.** Même type du revers que celui du n° V.

Au droit : **FL VAL CONSTANTINVS FIL AVG.** Tête laurée à droite. Coh. 191; 6<sup>e</sup> série; VO.; Off. €. — 12<sup>e</sup> série; VO.; Off. €.

Cette pièce a été frappée au début de 309, avant la reconnaissance, par Galère, du titre d'Auguste à Constantin, elle est contemporaine des pièces de Maximin Daza Auguste, décrites au cours de cette émission, car ce dernier empereur, n'ayant pas accepté le titre de fils des Augustes ou de fils d'Auguste et ayant quitté le titre de César, prit de suite celui d'Auguste, dans ses états.

M. Mispoulet a, depuis longtemps, émis l'idée que ce ne fut point par un principe de droit public que fut réglée la situation respective des Augustes et des Césars, mais bien plutôt par un principe de droit privé. En d'autres termes, écrivait-il, la relation qui existe entre un César et son Auguste n'est autre que celle qui existait, dans la période précédente de l'empire, entre les *duo Augusti*, c'est la relation de fils à père<sup>1</sup>.

Toute l'histoire des deux dynasties divines des *Iovii* et des *Herculii*, que nous avons exposée dans le tome I<sup>er</sup>, confirme cette manière de voir. L'échange des images impériales se fit entre l'Auguste et son fils adoptif et entre eux seulement; il s'était fait entre Dioclétien et Maximien Hercule parce que le second de ces empereurs, bien que n'ayant

1. J.-B. Mispoulet, *Les Institutions politiques des Romains*. Paris, 1882, t. I, 305.

pas passé par le rang de César, avait été adopté par Dioclétien. C'est en raison de la même relation de père à fils que Galère, lorsque Maximin Daza réclama le titre d'Auguste, répondit à sa sommation en lui attribuant, ainsi qu'à Constantin, le titre dont les Césars jouissaient en réalité, celui de fils d'Auguste ou des Augustes, titre qui lui rappelait sa situation véritable, ses rapports avec l'Auguste qui l'avait adopté, et la reconnaissance qu'il lui devait.

IX. Au revers : **IOVI PROPAGAT ORBIS TERRARVM.** Maximin Daza, assimilé à Jupiter, debout, à droite, lauré, en toge, tenant une Victoire sur le globe de l'empire. A droite, dans le champ, un autel allumé.

Au droit : **MAXIMINVS NOB CAES.** Son buste lauré à droite, à mi-corps, portant le manteau impérial et tenant un objet indéterminé. Coh. 130 ; 5<sup>e</sup> série ; P. 8883 ; 6 gr. 80 ; 24 mill. ; COP. ; Off. A. Pl. VI, n<sup>o</sup> 13.

Maximin Daza était un prince de la dynastie Jovienne de Galère et de Dioclétien. C'est ce qu'exprime la pièce qui vient d'être décrite.

X. Au revers : **SOLI INVICTAE** (*sic*). Le Soleil radié, en robe longue, dans un quadrigé de face, levant la main droite et tenant un globe.

Au droit : 1<sup>o</sup> **MAXIMIANVS PF AVG.** Son buste à mi-corps, casqué, à gauche, portant une cuirasse ornée de l'égide et tenant une haste et un bouclier sur lequel on voit deux cavaliers, probablement les empereurs Galère et Maximin Daza, et quatre captifs. Coh. 535 de Hercule, attribuable à Galère. 1<sup>re</sup> série ; P. 8677 ; 30 mill. ; VO ; Off. A—B—S ; VO. ; également sans lettres d'officines.

2<sup>o</sup> **MAXIMINVS NOB CAES.** Buste analogue, mais les deux cavaliers, les empereurs, représentés sur le bouclier, y sont

précédés de la Victoire. Coh. 159 rectifié; 1<sup>re</sup> série, 2; P. 8894; 6 gr. 80; 25 mill.; VO.; COP.; Off. B-Γ-S-Z.

Pl. VI, n° 14.

XI. Au revers: SOLE INVICTO. Le Soleil radié debout à gauche, en robe longue, levant la main droite et tenant la tête de *Sérapis*, coiffée du *Modius*, dans la gauche.

Au droit: 1<sup>o</sup> IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Pièce inédite. — 6<sup>e</sup> série; VO.; Off. H. — 7<sup>e</sup> série, 2; VO.; Off. A-Γ-€-Z-1.

2<sup>o</sup> IMP C GAL VAL MAXIMINVS PF AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 156; 1<sup>re</sup> série; 2. VO.; Off. A-S; 6 gr. 60; 25 mill.

Pl. VI, n° 15.

3<sup>e</sup> série; VO.; Off. Γ-S-H-Δ€. — 6<sup>e</sup> série; VO.; Off. Γ. — 7<sup>e</sup> série; 2 VO.; Off. B-Γ-Δ-€-S-Z-H-Δ€-1.

3<sup>o</sup> IMP C LIC LICINIVS PF AVG. Tête analogue. Pièce inédite. 4<sup>e</sup> série; VO.; Off. A-Δ-Z. — 7<sup>e</sup> série, 2; COP.; Off. Γ.

La tête de *Sérapis*, coiffée du *Modius* ou *Calathus* et placée dans la main du *Sol Invictus*, signale l'association de ces dieux; le *Sol Invictus* représentant le Soleil diurne et *Sérapis*, coiffé du *calathus*, le soleil nocturne, dont les cultes sont rapprochés, par suite du synchrétisme religieux opéré en Égypte.

XII. Au revers: Même légende. Le Soleil radié, en robe longue, dans un quadriges de face, levant la droite et tenant le globe.

Au droit: IMP C GAL VAL MAXIMINVS PF AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 157; 1<sup>re</sup> série, 2; COP.; Off. S.

XIII. Au revers: MAXIMINVS NOBILISSIMVS CAESAR. Maximin debout à gauche, tenant un globe surmonté d'une

Victoire et un sceptre. A ses pieds à gauche un autel allumé



Au droit : **MAXIMINVS NOB CAES**. Son buste lauré à gauche, à mi-corps, portant le manteau impérial et tenant le globe surmonté d'une Victoire et un bouclier sur lequel on voit deux empereurs à cheval, galopant, tenant des étendards ; tandis qu'au-dessous d'eux, quatre captifs se montrent suppliants. Coh. 132 ; 1<sup>re</sup> série ; B. ; Off. Z. — 4<sup>e</sup> série ; B. ; Off. B. Pl. VII, n<sup>o</sup> 1.

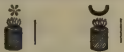
Quelques remarquables exemplaires de cette pièce ont été acquis par le musée de Berlin avec la trouvaille de Théadelphie (Fayoum). M. Regling les a décrits et figurés dans la *Zeitschrift fur Numismatik* en 1912<sup>1</sup>. Ils sont de la 1<sup>re</sup> et de la 4<sup>e</sup> série. Sur l'un des exemplaires, l'empereur porte le globe sans Victoire. On peut voir dans l'autel allumé, placé aux pieds de l'empereur, une intention de symboliser la politique religieuse de Maximin Daza ; intention de l'administration, empressée à répondre aux désirs de l'empereur. Poids constaté : 6 gr. 94 et 6 gr. 39. Off. B—Z.

XIV. Au revers : **VENERI VICTRICI**. Vénus debout à gauche tenant une pomme dans la main droite et soutenant son voile de la gauche.

Au droit : **GAL VALERIA AVG**. Son buste drapé à droite présentant un croissant sur le sommet de la chevelure séparée en deux parties par une tresse longitudinale. Coh. 2 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 8696, 7 gr. 05 ; 25 mill. ; VO. ; L. ; Off. A—B Γ—Δ—€. — 6<sup>e</sup> série ; VO. ; mêmes officines. — 7<sup>e</sup> série ; P. 8697 ; 7 gr. 05 ; 25 mill. ; mêmes officines. Cette pièce présente l'officine B. beaucoup plus fréquemment que les autres. — 8<sup>e</sup> série ; VO. ; mêmes officines. — 12<sup>e</sup> série ; P. 8698-9 ; 8700 ; VO. ; Off. B—Γ—Δ—H.

1. K. Regling. *Münzschatz aus Theadelphia*, dans : *Zeitschrift f. Numismatik*, 1912, p. 127.

Toutes ces pièces de Galérie Valérie n'ont été frappées que dans les cinq premières officines.

XV. Même légende et même type du revers, mais avec un autel allumé, aux pieds de Vénus, dans le champ à gauche. 


Au droit : Même légende et même type. Coh. 10 ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; Off. B—Γ—Δ—€ . — 4<sup>e</sup> série ; P. 8727 ; B. ; L. ; VO. Off. Δ€ . 6<sup>e</sup> série ; P. 8726, 7 gr. 30 ; 23 mill. ; VO. ; Off. B—€—H. *Pl. VII, n° 2.*

L'autel allumé aux pieds de Vénus n'existe que sur les monnaies frappées dans les états de Maximin Daza.

XVI. Au revers : **GENIO IMPERATORIS**. Le Génie à demi nu, coiffé du modius, debout à gauche, portant le manteau agrafé sur l'épaule et rejeté en arrière, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **MP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 48 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; toutes les officines. — 2<sup>e</sup> série ; P. 8515 ; B. ; VO. ; L. ; Off. A—Γ—Δ €—S—Z—H—Δ€ . — 6<sup>e</sup> série ; P. 8520 ; VO. ; Off. €—S. — 8<sup>e</sup> série ; B. ; trouvaille de Théadelphie<sup>1</sup> ; Off. B. — 12<sup>e</sup> série ; P. 8514 à 8518 ; 7 gr. 05 ; 24 mill. ; 8530 ; VO. ; B. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S—Z—H—Δ€ . *Pl. VII, n° 3.*

2° **IMP C LIC LICINIVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 42 ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; Off. A—€ . — 6<sup>e</sup> série ; VO. ; L. ; Off. A—€ . — 12<sup>e</sup> série ; P. 9031 ; 6 gr. 30 ; 25 mill. ; Off. A.

XVII. Même revers, mais avec un autel allumé aux pieds du Génie à gauche .

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS PF AVG**. Sa tête


1. K. Regling, *op. cit.*, pp. 112 à 138.

laurée à droite. Coh. 47 ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—  
 €—S—Z—H—Δ€—I. — 4<sup>e</sup> série ; P. 8534 ; 7 gr. 30 ; 24 mill. ;  
 VO. ; toutes les officines. — 6<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; toutes les  
 officines. — 8<sup>e</sup> série ; P. 8521 ; 6 gr. 25 ; Off. €.

2<sup>o</sup> IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à  
 droite. Cohen 55 ; 4<sup>e</sup> série ; P. 8848-9 ; Off. Z—Δ€. — 6<sup>e</sup>  
 série ; P. 8846-7 ; 7 gr. 45 ; 23 mill. ; L. ; VO. — 6<sup>e</sup> série ;  
 L. ; Off. Δ€. *Pl. VII, n<sup>o</sup> 4.*

3<sup>o</sup> IMP C LIC LICINIVS PF AVG. Tête analogue. Coh. 47 ;  
 1<sup>re</sup> série ; VO. ; Off. €—Δ—Δ€—I. — 4<sup>e</sup> série ; V. ; Off.  
 Δ. — 6<sup>e</sup> série ; L. ; 7 gr. ; 22 mill. ; B. 7 gr. ; 23 mill. ; VO. ;  
 Off. €—I. *Pl. VII, n<sup>o</sup> 5.*

4<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS PF AVG. Coh. 194 ; 4<sup>e</sup>  
 série ; VO. ; Off. €—I. — 6<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. €—I.

XVIII. Au revers : GENIO EXERCITVS. Le Génie à demi  
 nu, debout à gauche, coiffé du modius, tenant une patère  
 et une corne d'abondance. A ses pieds, à gauche, un autel  
 allumé.  | .

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG. Sa  
 tête laurée à droite. Coh. 46 ; 6<sup>e</sup> série ; P. 8504 ; 6 gr. 60 ;  
 22 mill. ; B. ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—S—Z—H—I. — 7<sup>e</sup>  
 série : B. ; Off. S.

2<sup>o</sup> IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à  
 droite. Coh. 47 ; 6<sup>e</sup> série ; P. 8825, 8826 ; 7 gr. 25, 22 mill. ;  
 8827-8 ; L. ; VO. ; toutes les officines. *Pl. VII, n<sup>o</sup> 6.*

3<sup>o</sup> IMP C LIC LICINIVS P F AVG. Tête analogue. Coh.  
 41 ; 6<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. €—S—H—I.

4<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue.  
 Pièce inédite. L. ; VO. ; Off. €—I.

XIX. Au revers : GENIO AVGVSTI. Le Génie à demi nu, le  
 manteau rejeté en arrière, debout à gauche, coiffé du modius,  
 tenant une Victoire sur un globe et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Pièce inédite. 4<sup>e</sup> série ; VO. ; toutes les officines.

2° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 31 ; 4<sup>e</sup> série ; P. 14016 ; 5 gr. ; 14017 ; 6 gr. 05 ; VO ; Off. **Є—S—I.**

3° **IMP C LIC LICINNIVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 36. 4<sup>e</sup> série ; P. 14115 ; 5 gr. 21 ; mill. ; L. ; VO. ; Off. **B—S—H—I.**

4° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Tête analogue, pièce inédite. 4<sup>e</sup> série ; L. ; 23 mill. ; Off. **ΔЄ.**

XX. Au revers : **HERCVLI VICTOR!\***. Hercule nu, au repos, dans la pose de l'Hercule Farnèse, tourné à droite, appuyé sur sa massue enveloppée de la peau de lion, la main droite ramenée derrière le dos<sup>1</sup>.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 112 ; 1<sup>re</sup>, 2, et 6<sup>e</sup> séries ; VO. ; Off. **A—Γ—S.** — 7<sup>e</sup> série, 2 ; P. 8655 ; 6 gr. 35 ; 22 mill. ; Off. **A.** — 12<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. **A.**

2° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 105 ; 1<sup>re</sup> série ; 2, P. 8868 ; 6 gr. 10 ; 21 mill. ; VO. ; B. ; 4 gr. 90 ; Off. **A—Γ—S** ; 5<sup>e</sup> série ; L. ; Off. **B.** — 6<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. **A—Γ—S.** — 7<sup>e</sup> série, 2 ; VO. ; Off. **A.**

3° **IMP C LIC LICINNIVS P F AVG.** Tête analogue. Pièce inédite. 1<sup>re</sup> série, 2 ; B. ; VO. ; Off. **Δ—H—I.** *Pl. VII, n° 7.*

4° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 279 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; L. ; COP. ; Off. **Z** ; VO. ; Off. **Δ—I.** — 6<sup>e</sup> série ; VO. ; toutes les officines. — 7<sup>e</sup> série, 2 ; VO. ; toutes les officines.

XXI. Au revers : **IOVI CONSERVATORI.** Jupiter à demi nu, debout, à gauche, le manteau déployé derrière lui, tenant

1. Collignon. *Histoire de la Sculpture grecque*, t. II, p. 127.

un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre. A ses pieds, à gauche, un aigle.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS PF AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 124 ; 6° série ; VO. ; Off. Γ—S—H.

2° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Coh. 119. — 6° série ; VO. ; Off. Z.

*Pièces d'or de l'émission.*

XXII. Au revers : **VENERI VICTRICI.** Vénus debout à gauche, tenant une pomme et soutenant son voile.

Au droit : **GAL VALERIA AVG.** Son buste drapé à droite avec un croissant dans les cheveux. Coh. 1 ; A. ; L. ; 3 gr. 19 c. *Pl. VII, n° 8.*

On trouve :  $\frac{| \oplus}{\cup \text{SMA} \Sigma^*}$  et  $\frac{| \oplus}{\text{SMA} \Xi^*}$   $\frac{| \epsilon}{\text{SIMA} \Xi}$

Le globe divisé en quatre parties pourrait avoir une signification astrologique.

XXIII. Au revers : **CONSVL I PP PROCOS.** L'empereur en toge debout à gauche, tenant le globe et le sceptre.

Au droit : **LICINNIVS AVG.** Sa tête laurée à droite. Pièce vue, dans l'ancienne collection Rollin, par Missong<sup>1</sup>. Coh. 10 ; rectifié. A. Cette pièce présente au revers  $\frac{| \cdot}{\cup \text{SMA} \Sigma^*}$

XXIV. Au revers : **CONSVL P P PROCONSVL.** Même type.

Au droit : **LICINNIVS P F AVG.** Même effigie.

Ex.  $\frac{|}{\cup \text{SMA} \Sigma^*}$

pièce relevée dans Missong<sup>2</sup>, et vue par lui dans la collection Rollin et au Cabinet de France.

1. Missong, Die Vorläufer der Werthzahl **OB** auf römischen Münzen : dans *Zeitschrift für Numismatik*, 1880, p. 271.

2. Missong, *op. cit.*, p. 271.



L'orthographe du nom de Licinnius avec deux N et le chiffre du consulat I de de cet empereur qui est de 309, classent ces pièces dans cette émission. Elles portent le signe du 60<sup>e</sup> de la livre d'or. Il en est de même de la suivante :

XXV. Au revers : **CONSVL PP PROCONS**. L'empereur debout à gauche, lauré et en toge, tenant le globe et un sceptre court.

Au droit : **MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Effigie de Maximin Daza. Coh. 10 ; A. ; L. ; 10 mill.

—  
|  
—  
SMAΣ \*

*Pl. VII, n° 9.*

L'étoile est placée, comme sur les pièces de bronze, à la fin de la légende.

Cette pièce, postérieure à l'élévation de Maximin Daza au rang d'Auguste, en 309, doit avoir été frappée lors de son deuxième consulat, en 311. Ce consulat fut reconnu dans les états de Galère. Une inscription de Pannonie le désigne comme : *Iterum Consul*<sup>1</sup>. J'ai déjà fait remarquer que les monnaies frappées à l'occasion du consulat d'un empereur ne portent pas toujours l'indication du chiffre de ce consulat.

#### TROISIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la mort de Galère, survenue le 5 mai 311, et le milieu de l'année 312*<sup>2</sup>.

L'atelier d'Antioche frappa cette émission dans le même nombre d'officines que la précédente ; il frappa au contraire

1. C. I. L. III, 4,796. Lactance, dans le *De Mort. Pers.* C. XXXV, date ce consulat.

2. Cette émission comprend des pièces de la cinquième émission de ma première étude sur l'atelier d'Antioche, avec la légende *Virtuti Exercitus*, ainsi que des séries monétaires que je n'avais pas alors relevées.

la suivante dans quatorze officines au lieu de dix. L'émission présente est distincte de la précédente par l'absence des monnaies de Galère, dans ses séries monétaires. Il semble que les monnaies de Galérie Valerie ont dû cesser d'être émises, à Antioche, après la mort de Galère <sup>1</sup>.

On remarque, sur les pièces des deux émissions qui vont suivre, que le Génie de l'empereur tient dans sa main, tantôt la tête de *Sérapis* coiffée du *Calathus* ou *Modius*, tantôt la tête au soleil, entourée de la couronne radiée. Le Génie de l'empereur se trouve ainsi associé aux deux cultes du Soleil nocturne ou *Osiris* et du soleil diurne qui est, à l'époque qui nous occupe, *Hélios* ou *Sol* <sup>2</sup>.

En effet, les représentations simultanées ou successives, au cours de trois émissions successives, du *Genius Augusti*, tenant, soit la tête de *Sérapis* coiffée du *Calathus* ou *Modius* <sup>3</sup>, soit la tête du Soleil radiée, sont l'expression d'un synchrétisme religieux qui, à cette époque, associe *Sérapis* et *Hélios* <sup>4</sup>. Une assimilation avait eu lieu beaucoup plus tôt, c'était celle de *Sérapis* et d'*Osiris*, ou le Soleil nocturne, qui furent identifiés dès le début du développement du culte du premier de ces dieux en Égypte, sous les

1. En effet, les pièces dont le type comporte un autel allumé dans le champ semblent ne plus avoir été frappées au cours de cette émission ; et les pièces de Galérie Valerie qui font partie de la 4<sup>e</sup> série et auraient seuls pu, en conséquence, continuer à être frappées au cours de la 3<sup>e</sup> émission, présentent ce type.

2. Voir sur les assimilations des divinités Alexandrines avec les divinités Gréco-Romaines : Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, tome II, p. 8.

3. Voir sur l'assimilation de Sérapis avec *Ἡλιος* et Sol, le C. I. L. III. 7771 : VIII, 1,005, 12493, XIII, 8246. Sérapis est une divinité Panthée, C. I. L. II, 46, VIII, 12493.

4. Voir l'article : *Calathus*, de Saglio, *Dict. des Ant. Grec. et Rom.*, t. I, p. 812, et sur la couronne de rayons : Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, pp. 248-252.

4. Voir sur : **ΖΕΥΣ ΗΛΙΟΣ ΣΑΡΑΠΥΣ** : le volume : Alexandria, de R. S. Poole, dans : *Catalogue of Greek Coins*, du British Museum,

Ptolémées<sup>1</sup>. *Sérapis* fut donc associé, sous l'aspect du Soleil nocturne, au soleil diurne ; à l'époque qui nous occupe, le *calathus* signale le premier de ces aspects, la tête du soleil radié le second. Le culte de Sérapis était encore populaire en Orient, au iv<sup>e</sup> siècle ; la fermeture du fameux *Sérapeum* d'Alexandrie par Constantin, en 323, indique l'importance de ce sanctuaire, dont les prêtres passèrent pour régler les crues du Nil<sup>2</sup>. Maximin Daza semble avoir voulu réveiller les cultes les plus fameux de l'Orient<sup>3</sup> en même temps qu'il restait attaché aux dieux de la tétrarchie, de qui il tenait son pouvoir. Il était, au premier de ces deux points de vue seulement, le précurseur de Julien. Il l'annonçait encore par les mesures qu'il prit pour organiser la hiérarchie du sacerdoce païen. Il dut également se servir du culte impérial pour persécuter les chrétiens. C'est ce qui expliquerait que le génie d'Auguste, de l'empereur ou du César joua un très grand rôle sous son règne.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

1 ;  $\frac{|A}{ANT}$   $\frac{|B}{ANT}$   $\frac{|\Gamma}{ANT}$   $\frac{|\Delta}{ANT}$   $\frac{|\epsilon}{ANT}$   $\frac{|S}{ANT}$   $\frac{|Z}{ANT}$   $\frac{|H}{ANT}$   
 $\frac{|\Delta\epsilon}{ANT}$   $\frac{||}{ANT}$

2, avec la lettre d'officine à gauche.

Deuxième série.

$\frac{\cup^*|A}{ANT}$   $\frac{\cup^*|B}{ANT}$   $\frac{\cup^*|\Gamma}{ANT}$   $\frac{\cup^*|\Delta}{ANT}$   $\frac{\cup^*|\epsilon}{ANT}$   $\frac{\cup^*|S}{ANT}$   $\frac{\cup^*|Z}{ANT}$

1. Voir Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 110, 1. 9.

2. Voir tome I<sup>er</sup>, p. CXXXIV.

3. Voir sur le développement du culte, l'article : Sérapis, de Pottier, dans *Dict. des Ant. Grec. et Rom.*, IV, p. 1249.

$\frac{\cup   *}{\text{ANT}} \text{H}$	$\frac{\cup   *}{\text{ANT}} \Delta \epsilon$	$\frac{\cup   *}{\text{ANT}} \text{I}$
--	---	--

Troisième série.

$\frac{*   \text{A}}{\text{ANT}}$	$\frac{*   \text{B}}{\text{ANT}}$	$\frac{*   \Gamma}{\text{ANT}}$	$\frac{*   \Delta}{\text{ANT}}$	$\frac{*   \epsilon}{\text{ANT}}$	$\frac{*   \text{S}}{\text{ANT}}$	$\frac{*   \text{Z}}{\text{ANT}}$
$\frac{*   \text{H}}{\text{ANT}}$	$\frac{*   \Delta \epsilon}{\text{ANT}}$	$\frac{*   \text{I}}{\text{ANT}}$				

Quatrième série.

$\frac{\text{A}   *}{\text{ANT}}$	$\frac{\text{B}   *}{\text{ANT}}$	$\frac{\Gamma   *}{\text{ANT}}$	$\frac{\Delta   *}{\text{ANT}}$	$\frac{\epsilon   *}{\text{ANT}}$	$\frac{\text{S}   *}{\text{ANT}}$	$\frac{\text{Z}   *}{\text{ANT}}$	$\frac{\text{H}   *}{\text{ANT}}$
$\frac{\Delta \epsilon   *}{\text{ANT}}$	$\frac{\Gamma   *}{\text{ANT}}$						

Les poids des pièces de bronze, frappées au cours de cette émission, sont d'abord les mêmes que ceux des pièces de l'émission précédente, mais une réduction du poids des bronzes eut lieu, quelque temps après la mort de Galère, et les pièces émises, après que cette mesure eut été prise, ne pesèrent plus que de 3 gr. 50 à 4 gr. 50, et 5 gr. Ce sont les « moyens bronzes réduits » de Dattari.

I. Au revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, son manteau tombant derrière lui, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre <sup>1</sup>.

Au droit : 1° IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 116<sup>2</sup> ; 3° série ; V. ; 5 gr. 45 ; 20 mill. ; L. ; 5 gr. 60 ; 22 mill. ; L. ; GOT. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—ε—S—Z—H—Δε—I. Pl. VII, n° 10.

1. Les tableaux de Cohen des pièces présentant la légende : *Iovi Conservatori*, sont presque inutilisables, tant ils contiennent d'erreurs.

2. Moulé trouvé en Égypte et publié par M. Milne, *Num. Chron.*, 1905, p. 316 ; ces moules proviennent d'une trouvaille de MM. Hunt et Grenfell, cf. J. S. Milne, *Roman Coin moulds from Egypt*, dans : *Num. Chron.*, 1905.

2° IMP C LIC LICINIVS P F AVG. Tête analogue. Pièce inédite ; 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. Δ—Z—I.

3° IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Pièce inédite ; 3<sup>e</sup> série ; COP. ; 22 mill. ; VO. ; Off. B—S.

II. Au revers : HERCVLI VICTORI. Hercule nu, debout à droite, appuyé sur sa massue entourée de la peau de lion.

1° IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 105 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; P. 8868 ; 6 gr. 10 ; 21 mill. ; toutes les officines.

2° IMP C LIC LICINIVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 60 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; B. ; Off. H.

3° IMP FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 279 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; VO. ; Off. Z.

III. Au revers : SOLI INVICTO. Le Soleil radié, en robe longue, levant la droite et tenant la tête de *Sérapis* coiffée du *Modius*, dans la gauche.

Au droit : 1° IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 161 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; MI. ; VO. ; Off. A—B—S, pièces plus légères que celles de l'émission précédente. — 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A—Z. — 4<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A—B—Δ—€—S—Z.

2° IMP C LIC LICINIVS P F AVG. Tête analogue. Variété de Coh. 160 ; 3<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. B—Δ—Z—I. — 4<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. Δ—Z—Δ€.

3° IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 507 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; VO. ; 4 gr. 85 ; 20 mill. ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; MI. ; Off. A. — 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. ; A—Δ—Z. — 4<sup>e</sup> série ; L. ; Off. ; Z—I.

Pl. VII, n° 11.

Les pièces suivantes, déjà frappées au cours de l'émission précédente, ont dû continuer à l'être au cours de celle-ci, en raison des poids réduits de certains exemplaires.

IV. Au revers : **GENIO AVGVSTI**. Génie coiffé du *Modius*, debout à gauche, le manteau rejeté derrière lui, tenant une Victoire sur un globe et une corne d'abondance.

Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP C GAL MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 32 ; 3<sup>e</sup> série ; P. 14015 ; 4 gr. 40 ; 21 mill. ; VO. ; B. ; 4 gr. 90 ; 22 mill. ; toutes les officines.

*Pl. VII, n° 12.*

2<sup>o</sup> **IMP C LIC LICINIVS P F AVG**. Tête laurée à droite. Coh. 36 ; 3<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. ; B—S—H.

3<sup>o</sup> **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Tête laurée à droite. Pièce inédite ; 3<sup>e</sup> série ; L. ; Off. Δ€.

V. Au revers : **GENIO AVGVSTI**. Même type du revers, si ce n'est que le Génie tient une tête de *Sérapis* coiffée du *Modius* et une corne d'abondance.

Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 17 ; P. 13956 ; 3 gr. 50 ; 21 mill. ; Off. H. — 4<sup>e</sup> série ; P. 8787 ; D. ; Off. Γ—Δ.

2<sup>o</sup> **IMP C LIC LICINIVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 32 ; 3<sup>e</sup> série ; P. 14112 ; Off. €—Δ€—1.

3<sup>o</sup> **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 173, mais sans palme ni couronne et avec une étoile à gauche ; 3<sup>e</sup> série ; V. ; Off. S.

VI. Au revers : Même légende et même type, si ce n'est que le génie tient la tête du Soleil, radiée, et une corne d'abondance.

Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite ; Coh. 21 ; 3<sup>e</sup> série ; P. 13997 ; 8 gr. ; 6 gr. ; 5 gr. 50 ; 13999 ; 5 gr. 50 ; 22 mill. ; VO. ; 21 mill. ; VO. ; Off. Δ—€—S—Z—H—Δ€<sup>1</sup>.

*Pl. VII, n° 13.*

2<sup>o</sup> **IMP C LIC LICINIVS P F AVG**. Tête analogue. Pièce inédite ; 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. B à 1.

1. Moule trouvé en Égypte près de Behnesa et publié par M. Milne dans la *Num. Chron.* de 1905, p. 342 à 353.

3° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Tête analogue. Pièce inédite; 3° série; VO.; Off. **A—Δ—€—Z.**

VII. Au revers : **GENIO AVGVSTI.** Le Génie debout à gauche, le manteau rejeté en arrière, tenant une patère et une corne d'abondance, à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

1° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 31; 2° et 3° séries; P. 14013; VO.; toutes les officines.

2° **IMP C LIC LICINNIVS P F AVG.** Tête analogue. Pièce inédite; 2° et 3° séries; VO.; toutes les officines.

3° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 182; pièce décrite dans Cohen, mais que je n'ai pas rencontrée avec les caractères distinctifs de cette émission.

VIII. Au revers : **VIRTVTI EXERCITVS.** Mars nu, le manteau flottant, marchant à droite, portant un trophée et un bouclier et une haste transversale.

1° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 210; 3° série; VO.; Off. **B—Γ—Δ—S—H.**

2° **IMP C LIC LICINNIVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 200; 3° série; COP.; ; B. : 4 gr.; 21 mill.; Off. **B—I.**

IX. Au revers : Même légende et même type, si ce n'est que Mars traîne un vaincu par les cheveux derrière lui.

Au droit : **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Pièce inédite; 3° série; B. : 4 gr. 50; 21 mill.; VO; P. 14062-3; HA.; 5 gr. 40; Off. **B—Γ—Δ—S—Z—H.** *Pl. VII, n° 14.*

*Pièces d'or de l'émission.*

X. Au revers : **SOLE INVICTO.** Le Soleil radié, en robe longue, debout à gauche, levant la droite et tenant une Victoire.

Au droit : **MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite.  
Coh. 154; *N. P.* 1495; 5 gr. 30; 19 mill. Ex :  $\frac{|}{\text{SMA}\Sigma}$

XI. Au revers : Même légende et même type, si ce n'est que le Soleil tient la tête de *Sérapis*.

Même droit : Coh. 155; *N. Coll. Weber*; *Cat. Hirsch*, 1909; 5 gr. 51.

Ex. :  $\frac{|}{\text{SMA}\Sigma}$

XII. Au revers : **CONSVL P P PROCONSVL.** Constantin debout à gauche, en toge, tenant le globe et un sceptre.

Au droit : **CONSTANTINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite.  
Coh. 116; *N.*; *L.*; 5 gr. 25; 21 mill.; *Aureus*.

*Pl. VII, n° 15.*

On trouve au revers de cette pièce :  $\frac{\text{Q} |}{\text{SMA}\Sigma^*}$

Les *Quinquennialia* de Constantin, que peut indiquer la lettre **Q**, tombaient en 311. Le chiffre **II** n'indiquerait-il pas le souhait des *Vota X*, au moyen de la formule : (*Quinquennialia bis repetita*), qui équivalait à : *Multa X*. Cette monnaie a pu être émise au début de l'année 312.

La pièce suivante confirme l'interprétation qui vient d'être donnée de la précédente.


XIII. On trouve au revers : **VOTIS V MVLTIS X.** Victoire debout à droite, vêtue d'une robe et d'une tunique serrée à la taille, posant, sur un cippe, un bouclier votif, sur lequel elle a écrit : **VICTORIA AVG.**

Au droit : **CONSTANTINVS P P AVG.** Tête laurée à droite. La tête est celle de Maximin Daza. Inédite. Cohen (n° 744) donne une description pareille d'un *triens*. La pièce que nous décrivons pèse 5 gr. 89 et mesure 20 mill. (60<sup>e</sup> de la livre d'or d'un poids au-dessus de la moyenne). Ex. :  $\frac{|}{\text{SMA}\Sigma}$



XIV. Au revers : CONSVL VIII P P PROCOS. Galère lauré, en toge, debout à gauche, tenant un globe.

Au droit : MAXIMIANVS AVGVSTVS. Sa tête laurée à droite. Variété de Coh. 85 de Hercule, attribuable à Galère. A. B.

Missong. Pièce frappée en 311 : 

QUATRIÈME ÉMISSION <sup>1</sup>

*Comprise entre le milieu de l'année 312, époque à laquelle l'atelier d'Antioche commença à avoir quinze officines ouvertes, et le mois de juin 313, pendant lequel Licinius envahit l'Orient et acheva la défaite de Maximin Daza.*

Les émissions des ateliers de Maximin Daza correspondent, à cette époque, chronologiquement, à celle des ateliers de Galère. C'est ainsi que nous constatons l'existence d'émissions synchroniques, sorties des ateliers de Nicomédie, d'Antioche, d'Alexandrie, de Siscia<sup>2</sup>, de Thessalonica<sup>3</sup>, de Héraclée de Thrace<sup>4</sup>, mais les dédicaces : *Iovi Conservatori* dominent sur les pièces des états de Galère, prince qui représente la descendance adoptive, au premier degré, de Dioclétien Jupiter. La politique religieuse de Maximin Daza, le synchrétisme des cultes orientaux opéré dans ses états, se manifeste, au contraire, dans le type du Génie d'Auguste tenant la tête du Soleil radié ou de *Sérapis*, associé à *Sol*, ou dans celui du Soleil tenant la tête de *Sérapis* coiffée du *Calathus*, symbolisant ainsi la réunion du Soleil diurne et du Soleil noc-

1. Cette émission comprend encore des séries monétaires de la cinquième émission de ma première étude sur l'atelier d'Antioche (avec la légende *Sovi Conservatori*) et d'autres séries que je n'avais pas relevées.

2. Voir tome II, p. 316.

3. *Id.*, p. 430.

4. *Id.*, p. 565.

turne. Cette émission se distingue des précédentes par le nombre des officines ouvertes dans l'atelier qui est de 15, tandis que 10 officines seulement fonctionnaient au cours des émissions précédentes.

Elle se distingue de la suivante parce qu'elle comprend encore les pièces de Maximin Daza qui ne paraîtront plus ensuite.

Les poids des bronzes de cette émission sont ceux des pièces de poids réduits de l'émission précédente oscillant entre 3 gr. 50 et 4 gr. 50 ; ou 5 grammes « moyens bronzes réduits » de Dattari, et « petits bronzes ».

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

$\frac{A}{ANT}$	$\frac{B}{ANT}$	$\frac{\Gamma}{ANT}$	$\frac{\Delta}{ANT}$	$\frac{\epsilon}{ANT}$	$\frac{S}{ANT}$	$\frac{Z}{ANT}$	$\frac{H}{ANT}$
$\frac{\epsilon}{\Delta}$	$\frac{I}{ANT}$	$\frac{AI}{ANT}$	$\frac{BI}{ANT}$	$\frac{\Gamma I}{ANT}$	$\frac{\Delta I}{ANT}$	$\frac{\epsilon I}{ANT}$	

Deuxième série.

$\frac{*   A}{ANT}$	$\frac{*   B}{ANT}$	$\frac{*   \Gamma}{ANT}$	$\frac{*   \Delta}{ANT}$	$\frac{*   \epsilon}{ANT}$	$\frac{*   S}{ANT}$	$\frac{*   Z}{ANT}$	$\frac{*   H}{ANT}$
$\frac{*   \epsilon}{\Delta}$	$\frac{*   I}{ANT}$	$\frac{*   AI}{ANT}$	$\frac{*   BI}{ANT}$	$\frac{*   \Gamma I}{ANT}$	$\frac{*   \Delta I}{ANT}$	$\frac{*   \epsilon I}{ANT}$	

Troisième série.

$\frac{A}{ANT} *$	$\frac{B}{ANT} *$	$\frac{\Gamma}{ANT} *$	$\frac{\Delta}{ANT} *$	$\frac{\epsilon}{ANT} *$	$\frac{S}{ANT} *$	$\frac{Z}{ANT} *$	$\frac{H}{ANT} *$
$\frac{\epsilon}{\Delta} *$	$\frac{I}{ANT} *$	$\frac{AI}{ANT} *$	$\frac{BI}{ANT} *$	$\frac{\Gamma I}{ANT} *$	$\frac{\Delta I}{ANT} *$	$\frac{\epsilon I}{ANT} *$	

I. On trouve au revers : **GENIO AVGVSTI**. Le Génie nu, coiffé du modius, debout à gauche, le manteau rejeté en arrière, tenant la tête du Soleil radiée, de la main droite, et la corne d'abondance sur le bras gauche.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. ; 21 ; 2<sup>e</sup> série ; P. 13997 ; Off. B ; 14000 à 14003 ; VO. ; toutes les officines, jusqu'à  $\epsilon$  I.

*Pl. VII, n° 16.*

2° **IMP C LIC LICINNIVS P F AVG**. Tête analogue. Pièce inédite ; 2<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off.  $B-\Gamma-S-H-I-\Delta\epsilon-BI-\Delta I$ .

3° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Pièce inédite, 2<sup>e</sup> série ; HA. ; VO. ; Off.  $A-\Delta-\epsilon-Z-\Delta I$ .

II. Au revers : **IOVI CONSERVATORI**. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau rejeté derrière lui, tenant une Victoire sur un globe ; et appuyé sur un sceptre.

Au droit : 1<sup>c</sup> **IMP C GAL VAL MAXIMIVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 116 ; 2<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; toutes les officines jusqu'à  $\Delta$  I. *Pl. VII, n° 17.*

2° **IMP C LIC LICINNIVS P F AVG**. Tête analogue. Pièce inédite, 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off.  $\Delta$ .

3° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Tête analogue. Pièce inédite, 2<sup>e</sup> série ; COP. ; VO. ; Off. S.

Ces pièces sont pareilles à celles frappées au cours de l'émission antérieure, mais elles sont de poids souvent moindres. Après les (moyens bronzes réduits), on commence à frapper les (petits bronzes).

III. Au revers : **HERCVLI VICTORI\***. Hercule nu, debout à droite, dans l'attitude déjà décrite, appuyé sur sa massue enveloppée de la peau de lion.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIVS P F AVG**. Sa

tête laurée à droite. Coh. 104 et 105 ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; B. ; 4 gr., 90 c., 21 mill. ; toutes les officines.

2<sup>o</sup> IMP C LIC LICINIVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 60 ; 1<sup>re</sup> série ; VO. ; Off. B-Δ-S-Z-I-ΔI.

3<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 279 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; VO. ; Off. Z.

Ces trois pièces doivent être attribuées à cette émission, en raison des lettres d'officines qu'elles portent.

IV. Au revers : SOLI INVICTO. Le Soleil en robe longue, debout à gauche, levant la main droite, et tenant la tête de *Sérapis* coiffée du *modius*, dans la main gauche.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 161 ; 1<sup>re</sup> série ; Off. H-PI. — 2<sup>e</sup> série ; VO. ; toutes les officines. — 3<sup>e</sup> série ; L. ; Off. A-Z ; mêmes officines.

2<sup>o</sup> IMP C LIC LICINIVS P F AVG. Tête analogue ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; Off. Δ. — 2<sup>e</sup> série ; V. ; D. ; Off. B-Δ-Z-I-BI. — 3<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; Off. B-Δ-Z-I-BI.

3<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 507 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; Off. Z-I. — 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. B-Z-ΔI. — 3<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A-Δ-Z-ΔI.

*Pl. VII, n° 18.*

Le type du *Sol Invictus* n'est pas généralement le même que celui que l'on voit sur les pièces frappées dans les ateliers de Constantin. Son type en Occident est celui du dieu *Sol* que l'on trouve sur les bas-reliefs où il accompagne *Mithra*. Sa personnalité s'était complètement dégagée, en Occident, de toute alliance avec d'autres divinités, et, politiquement, il était devenu le dieu tutélaire officiel de l'empire ; il le fut jusqu'à la conversion de Constantin<sup>1</sup>. En Orient, au contraire, on trouve le culte du Soleil, associé au culte de *Sérapis* comme sur la pièce ci-dessus. Le Génie d'Auguste

1. Voir t. II, Introduction, chap. premier, pp. xxxix à xl.

qui tient la tête du Soleil indique le caractère officiel du culte de *Sol*, mais ce dieu ne s'est pas dégagé de toute alliance avec les divinités orientales comme il le fit en Occident, à partir d'Aurélien <sup>1</sup>. Il se présente le plus souvent sur les pièces sorties des ateliers de Maximin Daza, revêtu d'une robe longue ou *stola*, et quelquefois il est représenté nu, avec le manteau tombant derrière lui.

*Pièces d'or de l'émission.*

V. Au revers : X MAXIMINI AVG SMA, en cinq lignes, dans une grande couronne de laurier.

Au droit : MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 222 ; *N.* ; P. 1501 ; 5 gr. 20 ; 21 mill. ; L. ; 19 mill. ; 60° de la livre d'or. *Pl. VII, n° 19.*

VI. Au revers VOTIS X SIC ET XX SMA disposés de la même façon, en cinq lignes, dans une couronne de laurier.

Au droit : MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Pièce inédite. *N.* ; L. ; 19 mill. *Pl. VII, n° 20.*

Maximin Daza avait été promu César, en 305. Il se laissa donc adresser, avant l'accomplissement de ses *Decennalia*, en 315, le souhait de ses : *Vota X sic et XX.*

Ces souhaits durent lui être présentés à partir de l'accomplissement de ses *Quinquennalia*, en 311, et jusqu'à sa chute, en 313.

CINQUIÈME ÉMISSION <sup>2</sup>

*Comprise entre l'invasion de l'Orient par Licinius, en juin 313, et la rupture entre cet empereur et Constantin, à la fin de l'été de 314.*

1. Cumont, dans *Dict. des Ant. Grec. et Rom.*, t. IV, deuxième partie, p. 1384.

2. Cette émission comprend les dernières pièces de la cinquième émission de ma première étude sur l'atelier d'Antioche.

L'atelier d'Antioche n'émit plus, en effet, à partir de juin 313, que les pièces de Licinius et de Constantin le Grand.

Ces deux empereurs revêtirent, pour la troisième fois, les insignes du consulat, après la chute de Maximin Daza, en juin 313.

L'orthographe du nom de Licinius changea après la prise de l'atelier d'Antioche par cet empereur. Son nom s'inscrivait sur les monnaies de cet atelier : LICINNIVS, sous le règne de Maximin Daza ; il perdit une N et on inscrivit LICINIVS sous le règne de cet empereur. C'est ce qui nous permet de classer dans cette émission, consécutive à la prise de l'atelier par Licinius, certaines pièces d'or le désignant comme *Consul. P. P. Proconsul* sans indication du chiffre du consulat.

Les pièces de bronze de cette émission sont des (petits bronzes) de Dattari.

### *Séries monétaires de l'émission.*

Première série :

1;	$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ \Gamma}{ANT}$	$\frac{ \Delta}{ANT}$	$\frac{ \epsilon}{ANT}$	$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$
	$\frac{ \epsilon}{\Delta}$	$\frac{ I}{ANT}$	$\frac{ AI}{ANT}$	$\frac{ BI}{ANT}$	$\frac{ \Gamma I}{ANT}$	$\frac{ \Delta I}{ANT}$	$\frac{ \epsilon I}{ANT}$	

2 ; avec les lettres d'officine à gauche.

I. Au revers : IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau rejeté en arrière, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre ; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : 1° IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG. Sa

tête laurée à droite. 1<sup>re</sup> série. Coh. 108 et 109; L.; V.; 4 gr. 60; 19 mill.; VO.; Off. A—Γ—€—H—I—Π—€I.

2<sup>o</sup> IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 297; 1<sup>re</sup> série; P. 9114; VO.; Off. A—Δ.

L'atelier d'Antioche semble avoir continué, pendant la guerre de 314, la frappe des monnaies courantes de Licinius et ne pas avoir frappé de pièces particulières à cette période.

L'émission de pièces analogues à celles qui viennent d'être décrites, mais présentant un nouveau différent monétaire, l'étoile dans le champ du revers, commença aussitôt après la fin de la guerre, la conclusion de la paix entre Constantin et Licinius et la prise en commun du consulat par ces deux empereurs, le 1<sup>er</sup> janvier 315.

*Pièces d'or de l'émission.*

II. Au revers : VOTIS V MVLTVS X. Victoire debout à droite; posant sur un cippe, un bouclier sur lequel on lit : VICTORIA AVG.

Au droit : LICINIVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 205; A; L.; 20 mill.; 60<sup>e</sup> de la livre d'or.

Exergue :  $\frac{|}{\text{SMA}\Sigma}$  *Pl. VIII, n<sup>o</sup> 1.*

L'orthographe du nom *Licinnius* prouve que cette pièce a dû être frappée en l'année 313, pendant laquelle furent accomplis les *Vota V* de Licinius; mais avant qu'on n'ait changé les coins, dans l'atelier d'Antioche, qui venait de tomber en son pouvoir. L'accomplissement d'une seconde période quinquennale et la célébration heureuse de ses *Vota X* lui furent alors souhaités.

2<sup>o</sup> CONSTANTINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 744; A.; L.; 5 gr. 37; 20 mill.; espèce du 60<sup>e</sup> à la livre. Effigie de Daza. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMA}\Sigma}$  *Pl. VIII, n<sup>o</sup> 2.*

Les *Vota V Multa X* de Licinius sont prêtés ou attribués sur cette pièce d'or à Constantin.

Les *Quinquennalia* de Constantin étaient, en effet, accomplis depuis plusieurs années, lorsque fut frappée cette pièce, analogue à celle de Licinius et faisant partie de la même série.

On verra plus loin que les pièces d'or de Nicomédie démontrent surabondamment que Licinius faisait inscrire les chiffres de ses propres anniversaires sur les pièces de Constantin. C'était une règle générale dans l'empire, qu'un empereur pouvait faire inscrire le chiffre de ses vœux sur les pièces d'un corégent.

On sait qu'il en fut de même de certains titres de victoires dans les inscriptions.

III. On trouve au revers : **CONSVL P P PROCOS** <sup>1</sup>. L'empereur, en toge, debout à gauche, tenant le globe et un sceptre court.

Au droit : 1° **LICINIUS AVGVSTVS**. Sa tête laurée à droite. Coh. 9; *A.*; pièce décrite par Missong <sup>2</sup>, puis par Voetter, dans le catalogue de la collection Bachofen von Echt;

poids 5 gr. 30. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMA}\overline{\text{M}}}$

Licinius fut consul III en 313.

On trouve également, au revers, le sigle et les signes

suivants :  $\frac{\text{(\star)} | \text{IS}}{| \text{IN}} \overline{\text{ANT}}$

2° **LICINIUS P F AVG**. Tête analogue. Pièce inédite. (Il est remarquable que l'effigie de l'une de ces espèces semble

1. Licinius a été consul pour la deuxième fois, en 312; iterum consul; *C.I.L.*, III, 5565 et pour la troisième fois, en 313. On a vu que les chiffres des consulats ne sont que rarement indiqués, dans les légendes monétaires, à l'époque Constantinienne.

2. Missong, *loc. cit.*, p. 271.



celle de Daza. Il n'est toutefois pas extraordinaire que les effigies nouvelles n'aient pas pu être gravées pendant les quelques mois qui suivirent la prise de l'atelier par Licinius.) *Aureus* ; L. ; GN. La pièce de Londres provient de la collection Ponton d'Amécourt et a été relevée par Missong.

Ces pièces présentent aux revers :  $\begin{array}{c} \text{☉} | \text{IS} \\ \text{IN} \\ \text{ANT} \end{array}$  et  $\begin{array}{c} | \\ \text{SMA}\Sigma \end{array}$   
*Pl. VIII, n° 3.*

Le colonel Voetter a lu le sigle du premier de ces revers : *Iovi Semper Invicto*<sup>1</sup>. J'ai indiqué les raisons pour lesquelles je préfère la lecture voisine : *Iovi Sancto Invicto*. Ce fut après la défaite de Maximin Daza que Licinius se déclara, de cette façon, un prince Jovien<sup>2</sup>.

Le signe du 60° 4,  $\Xi$  ou  $\Sigma = 60$  semble avoir été inscrit sur les pièces d'Antioche jusqu'à la guerre de 314, et non seulement jusqu'en 312, ainsi que l'avait pensé Missong.

### SIXIÈME ÉMISSION<sup>3</sup>

*Comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 315 et la reconnaissance des Césars dans tout l'empire le 1<sup>er</sup> mars 317.*

La frappe simultanée des monnaies de Constantin et de Licinius, momentanément interrompue par la guerre de 314, recommença, après leur entrée en charge, en commun, comme consuls, le 1<sup>er</sup> janvier 315. Ce fait marquant indique la reconstitution de l'unité de l'empire.

Licinius qui s'était emparé des ateliers d'Asie Mineure et d'Égypte, en 313, après la défaite de Licinius, y avait fait

1. Voetter, *Herculi und Iovii*, dans *Wiener Numismatischen Zeitschrift*, 1901 (XXXIII), p. 152.

2. Les représentations du Génie d'Auguste versant une libation sur un autel allumé sont alors remplacées par celles de Jupiter.

3. Cette émission correspond à la 6<sup>e</sup> et à la 7<sup>e</sup> de ma première étude sur *l'Atelier d'Antioche*.

envoyer son image par sa chancellerie et l'on trouve ses traits réels sur les monnaies frappées à son nom par ces ateliers, à partir de l'année 315, tout au moins.

Les monnaies de bronze de cette émission sont des (petits bronzes).

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

$\frac{  A}{\text{ANT}}$	$\frac{  B}{\text{ANT}}$	$\frac{  \Gamma}{\text{ANT}}$	$\frac{  \Delta}{\text{ANT}}$	$\frac{  \epsilon}{\text{ANT}}$	$\frac{  S}{\text{ANT}}$	$\frac{  Z}{\text{ANT}}$	$\frac{  H}{\text{ANT}}$
$\frac{  \Delta \epsilon}{\text{ANT}}$	$\frac{  I}{\text{ANT}}$	$\frac{  AI}{\text{ANT}}$	$\frac{  BI}{\text{ANT}}$	$\frac{  \Gamma I}{\text{ANT}}$	$\frac{  \Delta I}{\text{ANT}}$	$\frac{  \epsilon I}{\text{ANT}}$	$\frac{  HI}{\text{ANT}}$

Deuxième série.

$\frac{  \var� A}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� B}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� \Gamma}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� \Delta}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� \epsilon}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� S}{\text{ANT}}$
$\frac{  \var� Z}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� H}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� \Delta \epsilon}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� I}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� AI}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� BI}{\text{ANT}}$
$\frac{  \var� \Gamma I}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� \Delta I}{\text{ANT}}$	$\frac{  \var� \epsilon I}{\text{ANT}}$			

Troisième série.

$\frac{ }{\text{ANTA}}$	$\frac{ }{\text{ANTB}}$	$\frac{ }{\text{ANT}\Gamma}$
-------------------------	-------------------------	------------------------------

Quatrième série.

$\frac{\var�  }{\text{ANTA}}$	$\frac{\var�  }{\text{ANT}\epsilon}$	$\frac{\var�  }{\text{ANTS}}$	$\frac{\var�  }{\text{ANTZ}}$	$\frac{\var�  }{\text{ANTH}}$
-------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

I. Au revers : IOVI CONSERVATORI AVGG NN. Jupiter nu, debout à gauche, tenant une Victoire sur un globe et

1. Ces pièces pèsent le tiers du grand *foliis*.

appuyé sur un sceptre. A ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : 1° **IMP LIC LICINIVS P F AVG.** Son buste lauré et drapé à droite. Son effigie. Coh. 124 et 125 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 14232 à 14234 ; et 14236 à 14238 ; 3 gr. 50 ; 22 mill. ; n° 9063 ; 3 gr. 77 ; 22 mill. : VO. ; toutes les officines.

*Pl. VIII, n° 4.*

2° **IMP CONSTANTINVS P F AVG.** Buste analogue. Coh. 312 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 14736 ; 3 gr. 60 ; 22 mill. ; VO. ; L. ; toutes les officines.

L'effigie caractéristique de Licinius, que l'on voit au droit de ces pièces, indique qu'elles ont été émises postérieurement à la prise de l'atelier par cet empereur et à l'envoi de son effigie aux ateliers monétaires d'Orient. D'autre part, l'orthographe du nom de **LICINIVS** est également postérieure à la guerre de 313, à Antioche. Ce fut toutefois en l'année 312 que l'on commença à graver les deux orthographes *Licinius* et *Licinnius* à Nicomédie et à Cyzique ; ateliers qui devaient être en rapports fréquents avec le continent et les états de ce dernier empereur.

II. Au revers : **IOVI CONSERVATORI AVGG.** Jupiter nu, le manteau rejeté en arrière, tenant le globe surmonté d'une Victoire et un sceptre ; à ses pieds à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : 1° **IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 111 ; 2<sup>e</sup> série ; P. 14222 ; 3 gr. 70 ; 19 mill. ; V. ; VO. ; toutes les officines jusqu'à €1.

*Pl. VIII, n° 5.*

2° **IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG.** Tête analogue. Coh. 299 ; 2<sup>e</sup> série ; P. 14720 ; 14721 ; 3 gr. 40 ; 18 mill. ; V. ; VO. ; toutes les officines.

III. Au revers : **IOVI CONSERVATORI CAESS.** Jupiter nu,

debout à gauche, le manteau rejeté en arrière, tenant le globe et appuyé sur un sceptre.

Au droit : **D N FL CL CONSTANTINVS NOB CAES.** Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant le foudre de la main droite et de la gauche un globe et un sceptre <sup>1</sup>. Coh. 135 ; 4<sup>e</sup> série ; P. 15750 ; 2 gr. 85 ; 19 mill. ; GOT. ; Off. **€—S—Z—H.**

IV. Au revers : **PROVIDENTIAE AVGG.** Porte de camp surmontée de trois tours, et ouverte au milieu.

Au droit : **IMP CONSTANTINVS AVG.** Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant le foudre de la droite, et de la gauche, le globe et un sceptre ; 3<sup>e</sup> série ; L. ; Off. **B.**

V. Au revers : **PROVIDENTIAE CAESS.** Même type <sup>1</sup>.

Au droit : **DN FL IVL CRISPVS NOB CAES.** Buste analogue. 3<sup>e</sup> série ; L. ; Off. **Γ.** *Pl. VIII, n° 6.*

#### *Pièces d'or de l'émission.*

VI. Au revers : **IOVIO (sic) CONSERVATORI CAESS.** Jupiter nu, debout à gauche ; avec le manteau agrafé sur l'épaule gauche et rejeté en arrière ; tenant le globe surmonté d'une Victoire et s'appuyant sur un sceptre ; à ses pieds à gauche un aigle tenant une couronne en son bec.

Au droit : **DN VAL LICIN LICINIVS NOBC.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Cette pièce qui faisait partie de la collection de Quelen et est décrite dans son catalogue, n'a pas été reprise par Cohen qui l'a sans doute considérée comme fausse, mais l'irrégularité des inscriptions, sur les

1. Voir plus haut l'*Atelier de Nicomédie*, et, plus bas, celui d'*Alexandrie*, sur les frappes analogues de monnaies des Césars.

autres pièces contemporaines, des autres ateliers<sup>1</sup>, me porte au contraire à la considérer comme authentique

Exergue et différents monétaires:  $\frac{|\odot|}{\text{ANT}}$

Les lettres **SM** (*Sacra Moneta*) apparaissent aux exergues des monnaies d'Antioche, après cette émission. Les signature **SMAN** ou **SMANT** remplacent la signature **ANT**. C'est ce qui permet de classer dans l'émission présente les pièces des Augustes et des Césars qui viennent d'être décrites. Mais il existe une autre raison décisive de le faire, c'est que les ateliers de Nicomédie et d'Alexandrie ont frappé des pièces analogues des Césars, pendant la même période de 315 à 317; et que des inscriptions des exergues, des différents monétaires, et même des types du revers, caractéristiques, ont distingué les monnaies de toutes ces émissions synchroniques.

Les ateliers d'Héraclée de Thrace<sup>2</sup>, de Cyzique et de Nicomédie<sup>3</sup> ont livré à la circulation des émissions peu nombreuses, pendant la guerre de 314. Ces émissions comprennent des médaillons de bronze et d'or, sur lesquels les deux Licinius sont appelés Auguste et César et désignés tous les deux comme Joviens.

Cette dernière appellation s'explique par le fait que Licinius venait de s'emparer, en 313, de l'héritage de Maximin Daza, héritier de Galère et prince de la dynastie Iovienne<sup>4</sup>.

Les ateliers d'Héraclée de Thrace, d'Antioche, de Cyzique, de Nicomédie, d'Alexandrie ont frappé ensuite de 315 à 317, des monnaies de Licinius II, de Crispus et

1. Voir les émissions contemporaines de Nicomédie et d'Alexandrie.

2. Voir tome II, p. 571.

3. Voir plus haut, pp. 32 et 110.

4. Voir tome I<sup>er</sup>, pp. xci et xcii.

de Constantin II désignés comme Césars. Une tentative d'élévation des trois jeunes princes au rang de Césars fut donc faite à cette époque par Licinius, ainsi qu'il a été dit plus haut<sup>1</sup>. Cette première élévation des Césars laissa des traces dans l'histoire.

Zosime, qui composa la sienne en utilisant surtout des sources orientales et en particulier Eunape<sup>2</sup>, a placé en 314-315, l'élévation des Césars. Il en est de même d'Aurelius Victor.

Les panégyristes au contraire, orateurs officiels de l'empereur d'Occident, ne pouvaient indiquer, comme date de l'élévation des Césars, que celle à laquelle leur empereur avait réellement reconnu ce titre à ses fils, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> mars 317.

Il est nécessaire de remarquer que contrairement à ce qui est généralement admis, l'année de la naissance de Constantin II, et son jour, peuvent être fixés au 7 août 314; de telle sorte que ces dates s'accordent parfaitement avec la tentative de Licinius de proposer l'élévation de trois Césars en 315 et la conduite de Constantin qui ne reconnut officiellement cette élévation qu'en 317.

Constantin II, dont l'anniversaire de naissance est indiqué, au 7 du mois d'Août, dans les *Fastes* de Polemius Silvius<sup>3</sup>, naquit, selon Zosime<sup>4</sup> et Aurelius Victor<sup>5</sup>, peu de temps avant son élévation comme César. Zosime dit même : οὐ πρὸ πολλῶν ἡμερῶν. L'époque de sa naissance a, en conséquence, été déterminée par les auteurs modernes comme proche de celle de son élévation au

1. Voir plus haut, l'atelier de Nicomédie, p. 34, et tome II, p. 575.

2. Martin. *Dissertatio de fontibus Zosimi*. Berlin, 1866.

3. *C. I. L.*, I, p. 269.

4. Zosime. *Hist.*, lib. II, cap. 20.

5. Aurelius Victor, *Epitome*, XLI, 4 : « iisdem diebus. »

rang de César, que l'on plaçait au 1<sup>er</sup> mars 317, et l'année 316 choisie pour celle de cette naissance <sup>1</sup>. Mais la donnée fondamentale du problème est changée si l'on admet que des monnaies de Constantin II César ont été émises aussitôt après la guerre de 314. C'est, dans ce cas, pendant la période qui précède immédiatement cette guerre, au 7 août 314, qu'il faut placer la naissance de ce prince. En la fixant à cette date, on se rend mieux compte de ce qu'a dit un panégyriste contemporain <sup>2</sup>, qui, lors des *Quinquennalia* des Césars en 321, présente déjà le jeune Constantin II comme : « jam maturato studio litteris habilis » ; et ajoute : « jam felix dextera fructuosa subscriptione laetatur. » Cet avancement dans les lettres et dans l'écriture, ainsi que l'intérêt qu'il est censé également porter aux victoires de son frère Crispus <sup>3</sup>, seraient peu compréhensibles, si le jeune César n'avait eu alors que 4 ans, mais sont possibles s'il avait alors 6 ans et demi. Et le texte de Zosime se trouve, ainsi, complètement d'accord avec lui-même, puisque l'on a vu que c'est aussitôt après la guerre de 314 que cet auteur place l'élévation des Césars. Il en est de même d'Aurelius Victor. La naissance de Constantin II doit donc remonter au mois d'août 314.

SEPTIÈME ÉMISSION <sup>4</sup>

*Comprise entre la date de la reconnaissance des trois Césars : Crispus, Constantin II et Licinius II, dans tout l'empire, après l'élévation des fils de Constantin le*

1. C'est l'avis de Lenain de Tillemont, *Hist. des empereurs*, IX, note 38, p. 638, bien qu'il avoue que la difficulté soit grande.

2. Eumen. *Paneg.*, X, cap. 37.

3. Idem. *Panegyric.*, c. 36.

4. Cette émission correspond à la première partie de la huitième émission de ma première étude sur l'atelier d'Antioche.

*Grand, à Sirmium, le 1<sup>er</sup> mars 317, et les années 318 ou 319 pendant lesquelles le sigle de valeur  $\frac{X}{III}$  commença à être inscrit sur les monnaies de tous les ateliers d'Orient.*

L'atelier d'Antioche conserva ses quinze officines ouvertes, de 317 à 318 ou 319 ; il n'en garda que huit, après cette date. C'est ce qui distingue les deux émissions qui se succédèrent, entre les années 317 et 324.

Cette émission est la dernière pendant laquelle subsiste une entente diplomatique complète, entre Constantin et Licinius. Des monnaies de bronze du même alliage sont encore frappées dans les deux parties de l'empire. Les petits bronzes émis dans les états de Licinius n'ont toutefois pas la régularité de poids de la pièce de 3 gr. 50 c. frappée aussi régulièrement que possible dans les états de Constantin : Ces petits bronzes présentent des poids oscillant de 3 gr. 50 à 2 gr. 10.

*Série monétaire de l'émission.*

<u>    A</u>	<u>    B</u>	<u>    Γ</u>	<u>    Δ</u>	<u>    €</u>
SMANT	SMANT	SMANT	SMANT	SMANT
<u>    S</u>	<u>    Z</u>	<u>    H</u>	<u>    Δ€</u>	<u>    I</u>
SMANT	SMANT	SMANT	SMANT	SMANT
<u>    AI</u>	<u>    BI</u>	<u>    ΓI</u>	<u>    ΔI</u>	<u>    €I</u>
SMANT	SMANT	SMANT	SMANT	SMANT

I. Au revers : IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter nu, debout à gauche, avec le manteau agrafé sur l'épaule gauche et rejeté en arrière, tenant le globe surmonté d'une Victoire et appuyé sur un sceptre. A ses pieds, à gauche, un barbare marchant courbé, les mains liées derrière le dos.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP CONSTANTINVS AVG. Son buste lauré



à gauche, avec le manteau impérial, tenant le foudre et un globe ainsi qu'un sceptre. Coh. n° 306 ; P. 14730, 14731 ; 3 gr. 20 ; 19 mill. ; L. ; Off. B—H . *Pl. VIII, n° 7.*

2° IMP LICINIVS AUG. Même buste. Coh. 118 ; P. 14.223 à 14228 ; pièces pesant de 4 gr. 90 à 3 gr. 23 ; mesurant de 19 à 18 mill. ; L. ; COP ; HA. ; GOT. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S.

II. Au revers : IOVI CONSERVATORI CAESS. Même type.

Au droit : 1° DN FL IVL CRISPVS NOB CAES. Son buste lauré à gauche, portant le manteau impérial, tenant le foudre de la droite, et de la gauche le globe et un sceptre. Coh. 81 ; P. 15447 à 15449 ; 3 gr. 20 ; 20 mill. ; L. ; 2 gr. 75 ; 20 mill. ; Off. A—Γ—Δ—I—ΓI

2° DN FL CL CONSTANTINVS NOB CAES. Buste analogue. Coh. 136 ; P. 15751, 15752 ; 3 gr. 20 ; 20 mill. ; et 2 gr. 10. ; 29 mill. ; L. ; Off. A—B—H—S.

3° D N VAL LICIN LICINIVS NOB C. Buste analogue, son effigie. Coh. 32 ; P. 14400 à 14405 ; 3 gr. 09 ; 20 mill. ; et 2 gr. 50 ; 21 mill. ; 3 gr. 60 ; 19 mill. ; L. ; COP. ; 18 mill. ; Off. A—Γ—Δ—€—S—Z—Δ€—I—AI—BI—€I.

### *Pièces d'or de l'émission.*

III. Au revers : CONCORDIA AVGG N N.

La Concorde assise à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.

Au droit : FL IVL CRISPVS NOB CAES. Son buste lauré et cuirassé à gauche, vu de dos, portant un baudrier, un bouclier et une haste. Coh. 56 ; *N.* ; P. et catal. Hirsch, 1908. Inscription du l'exergue :  $\frac{|}{SMAN}$  avec une étoile dans

le champ :  $\frac{|*}{SMAN}$

Ces pièces ont dû être frappées au début de l'émission, alors que l'entente était encore officiellement complète entre Constantin et Licinius.

#### HUITIÈME ÉMISSION<sup>1</sup>

*Comprise entre les années 318 ou 319 et le mois de novembre 324, pendant lequel l'atelier tomba aux mains de Constantin. Constance II fut alors élevé au rang de César, le 8 novembre 324.*

Le début de cette émission est signalé par la fermeture de sept officines, et par la frappe de monnaies de bronze présentant au droit les bustes radiés des Augustes et, au revers, le chiffre de valeur XIII.

M. Dattari a fait des pesées d'importants lots de ces pièces qui fournissent, comme poids moyen, 2 gr. 88. Ces monnaies sont composées, selon Dattari, d'un alliage de bronze, mais sans argent. — Elles présentent ce caractère très particulier qu'elles font partie du système monétaire de Dioclétien. Licinius rejeta, en 318, toutes les coutumes de l'empire d'Occident, méconnut les anniversaires célébrés par Constantin, et les plus importantes de ses réformes. Ce dernier empereur avait élevé Licinius II au rang de César, avec deux de ses fils, en 317. Licinius maintint la date de l'élévation de son fils en 314. C'est ce que démontrent les pièces frappées au cours de cette émission avec la légende : *Ob Decennalia Vota Filii Sui*.

1. Cette émission correspond à la deuxième partie de la huitième émission de ma première étude sur l'atelier d'Antioche.

*Série monétaire de l'émission.*

X   III	X   III	X   III	X   III
SMANTA	SMANTB	SMANTΓ	SMANTΔ
X   III	X   III	X   III	X   III
SMANTΕ	SMANTS	SMANTZ	SMANTH

I. On trouve au revers IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, tenant une victoire et un sceptre surmonté d'un aigle ; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec ; à droite, un captif, assis les mains liées derrière le dos et retournant la tête.

Au droit : 1° IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Buste radié, drapé et cuirassé à droite. Coh. 292 ; P. 14709 à 14711 ; 3 gr. 28 ; 18 mill. ; B. ; V. ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S—H. *Pl. VIII, n° 8.*

2° IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite. Coh. 74 ; P. 14167 à 14173 ; 3 gr. 55 ; 19 mill. ; L. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z—H.

3° D N VAL LICIN LICINIVS NOB C. Son buste casqué et cuirassé à gauche, tenant une haste et un bouclier. Coh. 21 ; P. 14372, 14378 à 14380 ; 3 gr. 60 ; 18 mill. ; L. ; B. ; VO ; toutes les officines. *Pl. VIII, n° 9.*

4° D N FL CL CONSTANTINVS NOB C. Buste analogue. Coh. 133 ; Monti et Laffranchi.

5° D N FL IVL CRISPVS NOB CAES. Buste analogue. Coh. 77 ; Monti et Laffranchi.

La couronne radiée n'est attribuée qu'aux Augustes, les Césars ne la portent pas. Cette couronne radiée a été si couramment employée pour orner les têtes des empereurs de la première tétrarchie Dioclétienne que l'on est natu-

rellement amené à faire une comparaison entre les pièces de Licinius et celles de la première tétrarchie <sup>1</sup>.

Il semble, au premier abord, surprenant, que le fondateur des dynasties Jovienne et Héracléenne ait adopté, pour lui-même, pour Maximien Hercule et pour leurs corégents, ce symbole des divinités solaires, la couronne radiée. Mais il faut se rappeler qu'un culte fut rendu par les princes Joviens et Héracléens de la Tétrarchie au *Sol Invictus Mithra*. Une inscription de Carnuntum en témoigne, elle rappelle que ces empereurs ont élevé en commun un sanctuaire à ce dieu désigné comme le protecteur de leur empire (*fautori imperii sui*) <sup>2</sup>. Il en résulte que si chacun d'eux était, pris à part, un Jovien ou Héracléen, ils considéraient le Soleil comme un dieu officiel de tout l'empire. Le Soleil pouvait en conséquence prêter, sous la tétrarchie, son attribut, la couronne radiée, aux représentants des deux dynasties des Ioviens et des Héracléens. Lorsque Licinius rétablit complètement, en 318, le système monétaire de Dioclétien, en faisant frapper de nouveau la pièce de bronze non argentée et sans alliage d'argent qui doit être la dixième partie du sesterce ou le *quadrans*, il fit frapper à nouveau au droit de ces pièces les têtes radiées d'empereurs.

Au point de vue religieux, Licinius ménagea tout à la fois Constantin et les chrétiens d'Orient, lorsqu'il attaqua, en 313, Maximin Daza, lequel s'était signalé par la persécution des chrétiens ; si bien qu'il fit réciter à ses troupes une prière qui devait ne pas blesser les chrétiens dans leurs convictions <sup>3</sup>. Et lorsque Maximin Daza fut abattu, il rem-

1. Voir aux règnes de Dioclétien, de Maximien Hercule et de la tétrarchie Dioclétienne le travail de Voetter : *Die Kupferprägungen der Diocletianischen Tetrarchie*, dans *Numism. zeits.*, vol. XXXI, pp. 1 à 34, pl. I à III et pp. 223 à 310, pl. IV à XXIII.

2. *C.I.L.*, III, 4413. — Voir plus haut, t. II, p. 299.

3. Lactance ; *De Mortibus Persecutorum*, XLVI.

plaça toute l'imagerie qui représentait le culte impérial, le culte synchrétique des divinités alexandrines et l'autel allumé qui était le symbole de la religion païenne de l'administration de Daza, par les représentations de Jupiter, dieu tutélaire de la dynastie de Dioclétien et de Galère, empereurs auxquels il voulait succéder, après avoir supprimé Maximin Daza ; et par quelques images néoplatoniciennes. Il ne devint, vers 318, persécuteur des chrétiens que pour des raisons politiques, lorsqu'il prépara sa lutte avec Constantin, et sa dernière guerre contre cet empereur<sup>1</sup>.

*Pièces d'or de l'émission.*

On peut classer dans cette émission, la pièce suivante qui présente l'inscription de l'exergue  $\frac{|}{\text{ANT}}$  laquelle ne semble plus avoir été inscrite sur les monnaies des émissions suivantes.

II. Au revers : IOVI CONS LICINI AVG. Jupiter ou l'empereur, assis de face, mais tourné à gauche, au-dessus d'une base. Il tient une Victoire et un sceptre ; à ses pieds un aigle tient une couronne en son bec ; sur la base, on lit : SIC X SIC XX.

Au droit : LICINIVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 129 ; A. ; L. ; Ex.  $\frac{|}{\text{ANT}}$  ; L. B. Ex. et signes dans le champ :  $\frac{| \odot}{\text{ANT}}$  *Pl. VIII, n° 10.*

Cette pièce a été frappée à l'occasion de la célébration des *Decennalia* de Licinius, en 318 ; on commença à inscrire, sur les monnaies de cet empereur, la formule SIC X SIC XX, formule qui comprend le souhait des *Vota XX*, adressé à

1. Ces faits ressortent de mes descriptions des émissions des quatre ateliers d'Orient.

l'empereur, après l'accomplissement de ses *Decennalia*. On répéta cette formule jusqu'à la célébration de ses *Vicennalia*.

III. Au revers : IOVI CONS LICINI AVG. Jupiter assis, de face, sur une base, tenant une Victoire et un sceptre ; à ses pieds un aigle tenant une couronne en son bec ; sur la base SIC X SIC XX.

Au droit : 1° LICINIUS AVG OB D V FILII SVI. Son buste, tête nue, et drapé de face. Effigie de Licinius père. Coh. 128 ; *A.* ; *Aureus* ou 60<sup>e</sup> de la livre d'or. L. ; exergue et différents :  $\frac{|*}{\bullet\text{SMANÉ}}$  *Pl. VIII, n° 11.*

La mention dans la légende des : *Decennalia Vota Filii Sui*, oblige à classer cette monnaie dans cette émission. Licinius II promu au pouvoir, en 314, en Orient, a pu fêter en 323 ses *Decennalia* accomplis en 324. L'année 323 est celle des *Quindecennalia* de Licinius père. Ce dernier n'avait pas accepté la date du 1<sup>er</sup> mars 317 comme celle de l'élévation au pouvoir de son fils. Il aurait fallu, en effet, attendre l'année 327 pour que les *Decennalia* de Licinius II fussent accomplis et célébrés, comme l'indique la formule de la légende, si ce prince avait été élevé au pouvoir en 317.

Les pièces d'or suivantes semblent être des faux antiques pour plusieurs raisons.

1° L'effigie que présente la seconde de ces pièces est celle de l'un des fils de Constantin, effigie que ne possédait pas Licinius.

2° Licinius et Constantin étaient déjà en état d'hostilités en 324, lors du deuxième consulat de Crispus et il n'est pas probable que Licinius ait fait émettre des pièces d'or célébrant le deuxième consulat de Crispus.

3° Les poids de ces pièces, 4 gr. 49 et 4 gr. 43, sont ceux du *Solidus* alors que l'*Aureus*, de 5 gr. 45, était seul


frappé dans les états de Licinius, en 321, date du deuxième consulat de Crispus.

Voici la description de ces pièces fausses dont l'une se trouve indiquée dans Cohen et l'autre a été représentée, dans le catalogue de la vente Egger, en 1912.

Au revers : **FELIX PROCESSVS COS II**. Le prince en toge debout à gauche, tenant le globe et le sceptre court.

Au droit : **D N CRISPVS NOBILISS. CAES.** Son buste lauré et drapé à gauche. Coh. ; 71. *N.* ; Cat. Hirsch, 1910, pl. XXXI, n° 1404 ; poids 4 gr. 49.

2° **FL IVL CRISPVS NOB CAES.** Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste dirigée en avant et un bouclier. Catal. Egger, Wien, 1912, pl. XXXI, n° 1402 ; effigie de Crispus. Exergues des pièces



Des faussaires ont pu inscrire l'exergue d'Antioche tout en reproduisant le type des pièces sorties des ateliers de Constantin tel que ceux de Sirmium ou de Tarragone.

L'année 321 est la dernière pendant laquelle les mêmes consulats furent reconnus en Occident et en Orient.

#### NEUVIÈME ÉMISSION <sup>1</sup>

*Comprise entre l'élévation de Constance II au rang de César, par Constantin le Grand, le 8 novembre 324, et les mois qui suivirent les meurtres de Crispus et de Fausta, survenus à l'automne de l'année 326.*

Cette émission a été frappée dans dix officines, tandis que la précédente ne l'avait été que dans huit, elle est, pour cette raison, facile à limiter. Elle est caractérisée par la présence simultanée des pièces de Constance II, de Cons-

1. Cette émission correspond exactement à la neuvième émission de ma première étude sur l'atelier d'Antioche.

tantin II, de Crispus, de Fausta et de Helena. On ne frappa, à aucun autre moment, les pièces de tous ces personnages impériaux.

Les noms de tous ces personnages se retrouvent sur les petits bronzes de poids réduits à la moyenne de 2 gr. 50 lesquels furent frappés lors de l'un des anniversaires de l'année 326, et dont il a été fréquemment question dans cet ouvrage.

Le Colonel Voetter, dans les excellents tableaux synoptiques des séries de pièces émises de 324 à 337 qu'il a communiqués à la Société Numismatique de Vienne, en avril 1909, indique des monnaies de Constantin le Grand et de sainte Hélène, qu'il considère comme frappées jusqu'en l'année 329. Il ne serait pas impossible que l'émission des monnaies de *Constantinus Max. Aug.* et celles de *Helena* se soit continuée un peu après la mort de Crispus et de Fausta, mais je pense que l'atelier d'Antioche, comme beaucoup d'autres, a été fermé environ deux ans avant la réorganisation générale de l'administration impériale, qui eut lieu en 330, lors de l'inauguration de Constantinople. — Deux dates sont capitales, dans le règne de Constantin le Grand, ce sont celles de 315 et de 330. La première est celle d'une réorganisation administrative de l'empire d'Occident ; celle de 330 est celle d'une organisation générale de l'empire, avec Constantinople pour capitale ou plutôt avec les deux capitales : Rome et Constantinople.

Constantin le Grand et sainte Hélène ont porté le diadème, après la conquête de l'Orient par Constantin, en 324. Ce fut également à cette époque que le système monétaire de Constantin fut appliqué dans tout l'empire et notamment dans l'atelier d'Antioche qui avait, jusque-là, fait partie des états de Licinius. Cet atelier tomba au pouvoir de Constantin, en octobre 324, un mois environ avant l'élévation de Constance II, et dut dès lors cesser l'émission précédente, et commencer celle-ci, qui se termina en 327.



*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

SMANTA	SMANTB	SMANTΓ	SMANTΔ
SMANT€	SMANTS	SMANTZ	SMANTH
SMANTΔ€	SMANTΘ <sup>1</sup>	SMANTI	

et

Deuxième série.

• SMANTA	à	• SMANTI ;	• SMANTA	à	• SMANTI ;
-------------	---	---------------	-------------	---	---------------

et enfin SMANTA à SMANTI.

La deuxième série est caractérisée par la présence d'un point, différent monétaire, qui se trouve placé, tantôt dans le champ du revers, tantôt à l'exergue.

La couronne, que l'on voit au-dessus de l'inscription des petites pièces de Constantin le Grand, frappées en 326, l'étoile qui se trouve également située sur celles des Césars, frappées à la même époque, enfin l'étoile dans un croissant, qui se montre de même sur les pièces de Helena et de Fausta, émises à la même époque, font partie du type du revers, ainsi que l'on pourra s'en assurer en se reportant aux planches ci-jointes. Les différents s'inscrivent, en effet, sur toutes les pièces et non pas seulement sur celles de certains personnages, ainsi que le sont les signes ou symboles en question.

1. Voir Monti et Laffranchi, *Riv. It. d. Numis.*, 1907, tableau joint à l'article *I. diversi stili*, etc. sur la présence du Θ et du Δ€. Si le Θ existe comme l'indiquent MM. Monti et Laffranchi (neuvième officine) il indiquerait la fin de l'emploi superstitieux du Δ€ au point de vue officiel et la prolongation de cet usage, soit dans l'atelier, soit plutôt par les faux monnayeurs. On trouve exceptionnellement

lement  $\frac{\Delta \mid \epsilon}{\text{SMANT}}$

I. Au revers : **PROVIDENTIAE AVGG**. Porte de camp, sans battants, surmontée de deux tours; au-dessus une étoile.

Il importe de constater que cette porte de camp n'est pas surmontée, comme l'était celle qui fut gravée en 314, de trois tours, mais de deux tours et d'une étoile. La même différence se remarque sur les pièces de bronze des autres ateliers d'Orient, entre les exemplaires des deux émissions synchroniques de celles d'Antioche.

Au droit : 1° **CONSTANTINVS AVG**. Sa tête laurée ou diadémée à droite. Coh. 454; 1<sup>re</sup> série; P. 14818 à 14829; 3 gr. 28; 19 mill.; V.; L.; VO; Off. **A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z—H—ΔΕ**. *Pl. VII, n° 12.*

2° série VO; Off. **B—Γ—Ε—S—Z—ΔΕ**.

2° **CONSTANTINVS MAX AVG**. Son buste diadémé et drapé à droite. Coff. 457; 1<sup>re</sup> série; L.; VO; Off. **B—Γ—Ε—Z—H—ΔΕ** et **Θ**. *Pl. VIII, n° 13.*

Les effigies des Césars ne sont pas diadémées. La tête de Constantin est parfois traitée de la même manière que celles des Césars et laurée, tandis que sur d'autres exemplaires elle porte le diadème qui est réservé à Constantin le Grand et à sainte Hélène.

II. Au revers : **PROVIDENTIAE CAESS**. Même type.

1° Au droit : **FL IVL CRISPVS NOB CAES**. Son buste lauré et cuirassé ou lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. 125; 1<sup>re</sup> série; P. 15448; B. (trésor d'Edfu); L.; VO.; Off. **Δ—Ε—S—Z—H—I** *Pl. VIII, n° 14.*

2° série; VO; Off. **Δ—Z—H**.

2° **CONSTANTINVS IVN NOB C**. Son buste drapé et cuirassé à gauche. Coh. 165; 1<sup>re</sup> série; P. 15789 à 15793; 3 gr. 45; 3 gr. 30; 20 mill.; 19 mill.; L.; VO.; Off. **Δ—Ε—S—H—I**. — 2° série; VO.; mêmes officines.

*Pl. VIII, n° 15.*

3° **FL IVL CONSTANTIVS NOB C**. Son buste lauré, drapé et

cuirassé à gauche. Coh. 167; 1<sup>re</sup> série; P. 16247-16248; 3 gr. 50; 20 mill.; L.; VO.; Off. B-Γ-Z-H-Δ€-I. 2<sup>e</sup> série; L.; VO.; Off. B-S-H-I.

III. Au revers : SALVS REIPVBLICAE. L'impératrice Fausta debout, de face, regardant à gauche, tenant deux enfants dans ses bras.

Au droit : FL MAX FAVSTA AVG. Son buste drapé à droite, coiffé en cheveux ondulés, un collier de perles au cou. Coh. 6; 1<sup>re</sup> série; P. 15317; 3 gr. 60; 20 mill.; VO.; L.; Off. B-Γ-€-S-H-I. — 2<sup>e</sup> série; VO.; Off. Γ-Δ-Z-H.

IV. Au revers : SPES REIPVBLICAE. Même type.

Au droit : Même légende et même type. Coh. 15; 1<sup>re</sup> série; P. 15316; 3 gr. 30; 18 mill.; L.; VO.; Off. A-B-H-I. *Pl. VIII, n° 16.*

2<sup>e</sup> série; L.; VO.; Off. B-I.

V. Au revers : SECVRITAS REIPVBLICE (*sic*). La sécurité debout, à gauche, tenant un rameau baissé et soulevant sa robe.

Au droit : FL HELENA AVG. Son buste diadémé et drapé à droite, portant un collier formé de deux rangs de perles. Coh. 12 et 13; 1<sup>re</sup> série; P. 13890 à 13894; 3 gr. 30; 20 mill.; L.; VO.; Off. B-Γ-Δ-S-Z-Δ€.

Δ€  
SMANT

*Pl. VIII, n° 17.*

2<sup>e</sup> série; L.; VO.; Off. A-B-S-Δ€-I.

Les bustes de l'impératrice Sainte Héléne présentent, soit une couronne de perles posée à la manière d'un diadème, soit un diadème ou bandeau plat, orné de cabochons et de pierres précieuses. Il ne serait pas impos-

sible que les premières aient été émises avant l'élévation de Constance II César. L'atelier d'Antioche tomba en effet au pouvoir de Constantin un mois avant cette élévation de Constance II qui eut lieu le 8 novembre 324, et dut dès lors cesser l'émission précédente. Il commença peut-être, dès lors, à frapper les monnaies de Constantin le Grand et des Césars laurés et celles de Sainte Hélène portant la couronne de perles. Cela expliquerait que la faute d'orthographe du mot REIPVBLICE (*sic*) ne se soit pas produite dans les légendes des pièces de Fausta envoyées par la chancellerie, après le 8 novembre 324, tandis qu'elle avait été commise sur les premières pièces de Helena frappées dans les ateliers d'Orient et y était l'expression d'une orthographe locale. Cela peut paraître d'autant plus vraisemblable que la contraction du æ en e se présente plusieurs fois dans les légendes monétaires des pièces sorties des ateliers d'Orient au III<sup>e</sup> siècle. Le colonel Voetter en a fourni plusieurs exemples tirés des monnaies d'Antioche, précisément<sup>1</sup>.

Les pièces de bronze suivantes, de poids réduits, ont été frappées à l'un ou l'autre des anniversaires impériaux de l'année 326, soit au 1<sup>er</sup> Mars (première célébration des *decennalia* des Césars), soit au 25 juillet (deuxième célébration des *Vicennalia* de Constantin le Grand).

VI. On trouve au revers une couronne :  $\Omega$ , au-dessous de laquelle on trouve l'inscription : CONSTANTINVS AVG SMANTA, en quatre lignes dans le champ. Au-dessous, un point, présentant le dispositif suivant  $\frac{\Omega}{\text{SMANTA—B—}\Gamma\text{—}\epsilon\text{—S.}}$

1. Voetter. *Die legenden der Reich münzstätte Antiochia*, voir également : Kubitschek : *Rückgang des Lateinischen in Osten des römischen Reiches*, dans le bulletin de la *Numismatischen Gesellschaft*, in *Wien*, du 17 décembre 1902.

Au droit : Sans légende. Tête laurée de Constantin à droite. Coh. 10 ; 2<sup>e</sup> série ; P. 14519 à 14521 ; 2 gr. 95 ; 17 mill. ; VO. ; Off. A—B—Γ—€—S. *Pl. VIII, n° 18.*

VII. Au revers : Une étoile \*, au-dessous de laquelle on lit : CRISPVS CAESAR SMANTA, en trois lignes dans le champ.

Au-dessous un point :  $\frac{*}{\text{SMANT}}-\epsilon$

Au droit. Sans légende. Buste de Crispus lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. n° 60 rectifié ; 2<sup>e</sup> série ; P. 15434 ; 2 gr. 10 ; 19 mill. ; VO. ; Off. B—€.

VIII. Au revers : Une étoile \*, au-dessous de laquelle on lit : CONSTANTINVS CAESAR SMANTA, en quatre lignes dans le champ. Au-dessous parfois un point :  $\frac{*}{\text{SMANTA}}$

Au droit : Sans légende. Buste de Constantin II lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. 83 ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries ; P. 15650 à 15654 ; 2 gr. 50 ; 19 mill. ; Off. A—Δ—€—S. *Pl. VIII, n° 19.*

IX. Au revers : Une étoile \* ; au-dessous, on lit : CONSTANTIVS CAESAR SMANTA, en quatre lignes dans le champ ; au-dessous, parfois, un point :  $\frac{*}{\text{SMANTA}}$

Au droit : Buste de Constance II, lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. 20 ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries ; P. 16021 à 16024 ; 2 gr. 30 ; 18 mill. ; Off. A—Δ—S—H.

X. Au revers : Une étoile dans un croissant ☽ ; au-dessous, on lit : FLAV MAX FAVSTA AVG SMANTA. Au-dessous, parfois un point :  $\frac{\text{☽}}{\text{SMANTA}}$

Au droit : Sans légende. Buste de Fausta à droite. Coh. 1 ; P. 15348 ; 2 gr. 13 ; 18 mill. ; VO. ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries ; Off. B—Δ—€—S—H—I.

XI. Au revers. Une étoile dans un croissant ☽ ; au-dessous, on lit : **FL HELENA AVGVSTA**. Au dessous **SMANTB** et un point :  $\frac{\text{☽}}{\text{SMANTB}}$

Au droit : Sans légende. Buste de Helena, diadémé et drapé à droite, avec un collier de perles. Coh. 2 ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries avec les deux coiffures ; P. ; K. 3312 ; 2 gr. 50 ; 18 mill. ; VO. ; Off. **B—Γ—Δ—Ε—Σ—Ζ—ΔΕ—Ι**.

Il est remarquable que l'officine **ΔΕ** qui indique la prolongation d'une superstition païenne, laquelle écartait la lettre **Θ** de θάνατος, ait été exclusivement utilisée sur les monnaies de Constantin le Grand et de Helena. C'est probablement parce qu'elles ont été, les premières, frappées après la prise de l'atelier par Constantin le Grand, avant que l'on ait changé à cet égard l'ancienne numération.

### *Pièces d'or de l'émission.*

Les pièces suivantes sont des *Solidi*, taillés sur le pied de 72 à la livre d'or, ce qui prouve qu'elles ont été frappées après la prise de l'atelier d'Antioche, par Constantin, en 324. D'autre part, la présence des monnaies de Crispus, dans la série suivante, indique que ces monnaies ont été émises avant la mort de Crispus, en 326.

XII. On trouve au revers : **PRINCIPI INVENTVTIS**. Crispus en habit militaire, le manteau déployé derrière lui, marchant à droite, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : 1<sup>o</sup> **FL IVL CRISPVS NOB CAES**. Son buste lauré à gauche, vu de dos, portant un baudrier et tenant un bouclier et une haste. *N.* ; P. 1734 ; 4 gr. 47 ; 18 mill. ; L. ;

4 gr. 49 ; 19 mill. ; *Solidus* ; Pièce décrite par M. J. de Foville<sup>1</sup>. Ex.  $\frac{|}{\text{SMAN}}$  Pl. VIII, n° 20.

2° DN CONSTANTINVS IVN NOB CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 147. *N.* ; L. ; 4 gr. 31 ; 19 mill. ; Ex. et différent :  $\frac{*|}{\text{SMAN}}$

3° CONSTANTINVS IVN NOB C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche, levant la droite et tenant un globe. Coh. 148 ; *N.* ; L. ; 4 gr. 44 ; 18 mill. 1/2 :  $\frac{|}{\text{SMAN}}$

XIII. Au revers : ADVENTVS AVGVSTI N. Constantin en habit militaire, à cheval, à gauche, levant la droite et tenant un sceptre.

Au droit : CONSTANTINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 11 ; *N.* ; L. ; Ex.  $\frac{|}{\text{SMAN}}$ \* Pl. VIII, n° 21. V. n° 25891 ; 4 gr. 71 ; 20 mill. ; Ex.  $\frac{|}{\text{SMANT}}$  ; Cat. Hirsch, 1910 ; 4 gr. 45 ;  $\frac{|}{\text{SMAN}}$ \* *Solidus*.

Cette pièce est classée en l'année 326 pour qu'elle rappelle le 3° adventus ou entrée de cet empereur à Rome, le 21 juillet 326, à l'occasion de ses *Vicennalia*. Elle est, en effet, postérieure à la prise de l'Orient par Constantin.

XIV. Au revers : VICTOR OMNIVM GENTIVM. Constantin debout, à gauche, en habit militaire et portant le paludamentum, tient une enseigne militaire. Devant lui, deux captifs à genoux suppliants ; derrière lui, un autre captif assis retourne la tête vers lui.

Au droit : CONSTANTINVS MAX AVG. Son buste diadémé et drapé à droite. Le diadème est formé d'un gros cabo-

1. *Revue numismatique*, 1903, p. 378.

chon central et de plaques alternant avec de grosses perles ou des pierres. L'inscription de l'exergue  $\frac{|}{\text{SMA}}$  est exceptionnelle à cette époque. Coh. 575; *A.*; 4 gr. 50; *Solidus*; Catal. Hirsch, 1911, pl. XXXIX, n° 1258.

Des pièces analogues ont été frappées, au cours des émissions synchroniques de celle-ci, à Tarragone et à Thessalonique.

### *Pièces d'argent.*

XV. Au revers : VOTIS XX MVLTVS XXX dans une couronne de laurier. A l'exergue : ANT.

Au droit : Sans légende. Buste diadémé de Constantin à droite, les yeux levés au ciel. L'effigie, bien qu'elle soit idéalisée, semble pouvoir être attribuée à Constantin le Grand. Coh. 753; *R.*, *Argenteus Minutulus*. P. n° 9533; 3 gr. 60; 21 mill.; V. n° 26608; 3 gr. 40; 21 mill.; B.; 2 gr. 85; 21 mill. Cette pièce a pu être frappée à l'occasion des *Vicennalia* de Constantin le Grand, en 326.

XVI. Au revers : CONSTANTINVS CAESAR. Quatre enseignes militaires dans le champ du revers.

Au droit : Sans légende. Tête de Constantin II, à droite, ceinte du bandeau royal. Coh. 81; *A.*; GN.; 23 mill.; *Miliarense*.

Ex.  $\frac{|}{\text{SMAN}}$

L'atelier d'Antioche fut fermé quelque temps après les morts de Crispus et de Fausta. On ne trouve, en effet, aucune émission caractéristique des années 328 et 329.

Lorsqu'il fonctionna de nouveau, l'inauguration de Constantinople avait eu lieu le 11 mai 330. Les monnaies de la nouvelle capitale, *Constantinopolis*, firent en effet partie de la nouvelle émission.



La numération  $\Delta\epsilon = 9$  ne reparut plus après l'inauguration de Constantinople. La chancellerie et les bureaux furent transformés, à cette époque, ainsi que j'ai eu maintes fois l'occasion de le signaler, et la crainte superstitieuse qui écartait la première lettre de  $\theta\acute{\nu}\nu\alpha\tau\omicron\varsigma$  n'ayant plus de raison d'être, la numération ordinaire,  $\Theta = 9$ , fut remise en usage et servit seule à désigner la neuvième officine de l'atelier.

DIXIÈME ÉMISSION <sup>1</sup>.

*Comprise entre l'élévation de Constant I, au rang de César, le 25 décembre 333, et celle de Delmatius, au même rang, le 18 septembre 335.*

Il n'est pas impossible qu'une première émission, postérieure à l'inauguration de Constantinople, ait paru de 333 à 335 ; mais nous n'en avons pas la preuve. Elle aurait compris, si elle existait, les pièces de Constantin le Grand, de Constantin II, de Constance II, de Rome et de Constantinople, décrites ci-dessous.

Ces pièces sont du pied monétaire de celles que nous avons désignées dans les volumes antérieurs comme des *Centenionales* de poids réduits, pesant 2 gr. 50 en moyenne. Ce sont les « petits bronzes réduits » de Dattari.

*Série monétaire de l'émission.*

 — SMANA	 — SMANB	 — SMAN $\Gamma$	 — SMAN $\Delta$
 — SMAN $\epsilon$	 — SMANS	 — SMANZ	 — SMANH
 — SMAN $\Theta$	 — SMANI		

1. Cette émission est aussi la dixième de ma première étude sur l'atelier d'Antioche.

I. On trouve au revers : **GLORIA EXERCITVS**. Deux soldats debout, casqués, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier. Entre eux, deux enseignes militaires surmontées de drapeaux.

Au droit : 1° **CONSTANTINVS MAX AVG**. Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 254 ; P. 14593, 14641 à 14645 ; 2 gr. 70 ; 18 mill. ; V. ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε.

*Pl. VIII, n° 22.*

2° **CONSTANTINVS IVN NOB C**. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 122 ; P. 15706 à 15709 ; 2 gr. 50 ; 18 mill. ; 15710-11 ; L. ; VO. ; Off. Ε—S et exceptionnellement A—H.

3° **FL IVL CONSTANTIVS NOB C**. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 104 ; P. 16197 ; 3 gr. 15 ; 18 mill. ; 16198 ; 2 gr. 90 ; 16199, 16200 ; L. ; VO. ; couramment Off. Z—H, exceptionnellement Off. S.

4° **FL IVL CONSTANS NOB C**. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 75 ; P. 15967 ; VO. ; Off. H.

II. Au revers. Sans légende. La Louve tournée à gauche, allaitant Romulus et Rémus et les regardant.

Au droit : **VRBS ROMA**. Buste de Rome à gauche, casqué, avec une aigrette sur le casque et portant le manteau impérial. Coh. 17 ; VO. ; Off. Θ.

On peut remarquer l'attribution du θ de θάνατος à la seule ville de Rome.

III. Au revers. Sans légende. Victoire debout à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant le sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Au droit : **CONSTANTINOPOLIS**. Buste de Constantinople à gauche, casqué, le casque lauré, portant le manteau impérial et tenant un sceptre. Coh. 21 ; P. 15200 ; 2 gr. 35 ; 18 mill. ; VO. ; Off. Ι.

*Pl. VIII, n° 23.*

ONZIÈME ÉMISSION <sup>1</sup>.

*Comprise entre l'élévation de Delmatius, au rang de César, le 18 septembre 335, et l'élévation des trois fils de Constantin, au rang d'Augustes, le 9 septembre 337.*

L'atelier d'Antioche continue à frapper, au cours de cette émission, les mêmes monnaies de bronze que celles de l'émission précédente ; mais en même temps il émet une petite pièce nouvelle qui pèse la moitié de celle de 3 gr. 50. Cette petite pièce qui est le : *denarius communis* du tableau de Dattari, est caractérisée par un type spécial ; une seule enseigne militaire placée entre deux soldats.

On trouve sur les pièces d'or frappées au cours de cette émission, dans l'atelier d'Antioche, le chiffre LXXII, inscrit au revers des pièces et marquant la division de la livre d'or en 72 *Solidi*. Il ne faudrait pas en conclure que le *Solidus* ne fut pas émis plus tôt car il constitue la monnaie d'or frappée couramment à Antioche, depuis la conquête de l'Orient par Constantin, en 324, et il a été émis en Occident depuis l'année 309. L'inscription tardive sur les pièces de l'espèce du *Solidus* du chiffre diviseur de la livre d'or, peut être rapprochée du fait de l'indication tardive de cette espèce dans les lois. Ce ne fut qu'en 325, lorsque l'empire fut unifié, qu'une loi du Code Théodosien <sup>2</sup> fit mention de cette espèce qui avait cours, dans les états de Constantin, depuis l'année 309, et dans la plus grande partie de l'empire, depuis les victoires de Constantin, sur Maxence et sur Licinius, en 312 et en 314.

1. Cette émission est aussi la onzième de ma première étude sur l'atelier d'Antioche.

2. *Cod. Théod.*, XII, 7, 1. Le *Solidus* est assimilé à 4 scrupules d'or.

Cette émission comprend les médailles frappées pour célébrer les anniversaires impériaux de 336-337, et qui sont les suivants.

25 juillet 336 : *Tricennalia* de Constantin le Grand.

1<sup>er</sup> mars 337 : *Vicennalia* de Constantin II. On fêta à cette occasion l'élévation des autres Césars.

Cet anniversaire fut également célébré en 336, un an avant son accomplissement.

*Série monétaire de l'émission.*

SMANA	SMANB	SMANΠ	SMANΔ	SMAN€
SMANS	SMANZ	SMANH	SMANΘ	SMANI

I. On trouve au revers la légende : **GLORIA EXERCITVS** et le type décrit avec l'émission précédente. On trouve les mêmes pièces de Constantin le Grand diadémé, de Constantin II, Constance II et Constant I, que celles déjà décrites ; mais il faut y ajouter une pièce de Delmace.

Au droit : **FL DELMATIVS NOB C.** Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 13 ; VO. ; Off. 1. *Pl. VIII, n° 24.*

Ces pièces sont du même pied monétaire que celles de l'émission précédente.

Les suivantes sont la moitié de la monnaie de bronze argenté du poids moyen de 3 gr. 50.

Leurs poids oscillent autour de 1 gr. 75. Leur poids théorique serait, d'après Dattari, de 1 gr. 66.

II. Au revers : **GLORIA EXERCITVS.** Deux soldats casqués, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier ; entre eux, une enseigne militaire, surmontée d'un drapeau.

Au droit : 1° **CONSTANTINVS MAX AVG.** Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 250 ; P. 14607 à 14609 ;

1 gr. 60 ; 16 mill. ; 1 gr. 55 ; L. ; V. ; VO. ; Off. A—B—  
 Γ—Δ. *Pl. VIII, n° 25.*

2° **CONSTANTINVS IVN NOB C.** Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 114 ; P. 15675 à 15677 ; 1 gr. 55 ; 17 mill. ; L. ; VO. ; Off. €—S ; exceptionnellement Θ.

3° **FL IVL CONSTANTIVS NOB C.** Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 92 ; P. 16143 ; 1 gr. 75 ; 16 mill. ; L. ; VO. ; Off. Z—H.

4° **FL IVL CONSTANS NOB C.** Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 50 ; P. 15922 ; 1 gr. 40 ; 15 mill. ; VO. ; Off. H.

5° **FL DELMATIVS NOB C.** Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 4 ; P. 15558 ; 1 gr. 95 ; 15 mill. ; VO. ; Off. I.

Cette pièce de Delmace classe toute la série ci-dessus dans l'émission présente.

Les pièces suivantes de Rome et de Constantinople sont représentées par des exemplaires de deux pieds monétaires différents.

III. Au revers : Sans légende. La louve tournée à gauche, allaitant Romulus et Rémus et les regardant.

Au droit : 1° **VRBS ROMA.** Buste de Rome déjà décrit. Coh. 17 ; P. 15263 ; VO. ; Off. Θ ; exceptionnellement Z—I. Ces pièces oscillent autour des poids de 2 gr. 50 et de 1 gr. 75.

IV. Au revers : Sans légende. Type de la Victoire déjà décrit.

Au droit : **CONSTANTINOPOLIS,** avec son buste déjà décrit. Coh. 22 ; VO. ; pièces des deux pieds monétaires ; Off. I.

Les pièces suivantes sont hybrides.

V. Au revers : **GLORIA EXERCITVS,** avec le type déjà décrit, comprenant deux soldats et un étendard.

Au droit : **VRBS ROMA**. Coh. 1 ; buste de Rome à gauche, casqué, avec le manteau impérial ; Coh. 1 ; VO. ; Off.  $\Theta$ .

VI. Même revers.

Au droit : **CONSTANTINOPOLIS**. Son buste déjà décrit. Coh. 4 ; VO. ; Off.  $\Theta-1$ .

*Pièces d'or frappées au cours de l'émission, principalement à l'occasion des anniversaires impériaux de 336 et 337.*

VII. Au revers : **VICTORIA CAESAR N N**. Victoire marchant à gauche, tenant un trophée et une palme.

Au droit : 1° **CONSTANTIVS NOB CAES**. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Pièce inédite du Catal. Hirsch,

1909<sup>1</sup> ; *N.* ; 4 gr. 45. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMAN}}$

2° **FL IVL CONSTANS NOB CAES**. Buste analogue. Coh. 143 ; *N.* ; *L.* ; 4 gr. 41 ; 21 mill. ; *GOT.* ; 4 gr. 46 ; 21 mill.

Au revers :  $\frac{* | \text{LXXII}}{\text{SMAN} \bullet}$  *Pl. VIII, n° 26.*

Cette inscription du chiffre **LXXII**, qui commence au revers des pièces d'or de cette émission ou de la précédente, se continue sous le règne des fils de Constantin, Augustes à partir du mois de septembre 337.

Ces pièces ont peut-être été frappées également au cours de l'émission précédente (333-335).

VIII. Au revers : **VICTORIA CONSTANTINI AVG**. Même Victoire ; dans le champ, à droite ; **VOT XXX**.

Au droit : 1° **CONSTANTINVS MAX AVG**. Buste de Constantin le Grand, diadémé à droite, drapé et cuirassé ; le manteau agrafé sur la cuirasse ; le diadème formé de

1. N° 2660, pl. XLVII.

cabochons alternant avec des plaques ornées de pierres. Coh. 604; *N.*; L.; 4 gr. 85; 20 mill.; COP.; *Solidus*.

Ex. :  $\frac{|}{\text{SMAN}}$

La pièce suivante est hybride, elle présente le même revers. Sa présence prouve que la frappe de ces deux pièces a eu lieu au cours de cette émission.

Au droit : 2° **FL CONSTANS NOB CAES.** Son buste lauré et drapé à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule. Pièce de la trouvaille de Helleville, décrite par M. Babelon, avec cette trouvaille<sup>1</sup>. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMAN}}$

IX. Au revers : **VICTORIA CONSTANTINI AVG.** Même Victoire, sans inscription dans le champ.

Au droit : **CONSTANTINVS MAX AVG.** Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 603; *N.* Trouvaille de Helleville<sup>2</sup>.

Ex. :  $\frac{|}{\text{SMAN}}$

X. Au revers : **VICTORIA CAESS N N.** Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et un trophée.

Au droit : **CONSTANTINVS IVN NOB C.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 203; *N.* Ancien catalogue du Cabinet de France. Ex. :  $\frac{|}{\text{SMAN}}$

XI. Au revers : **PRINCIPI IVENTVTIS.** Constantin II en prince de la jeunesse, debout à gauche, tenant un étendard et un sceptre, derrière lui deux enseignes militaires.

Au droit : Tête diadémée de Constantin II à droite, les yeux levés au ciel; *N.* Pièce d'or décrite par M. Babelon, faisant partie de la trouvaille de Helleville<sup>3</sup>.

1. Voir E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1906, p. 176.

2. *Ibid.*, p. 172-3.

3. *Rev. num.*, 1906, p. 174.

Cette pièce a dû être frappée ainsi que d'autres analogues à l'occasion des anniversaires de 336.

XII. Au revers : **CONSTANS NOB CAESAR**. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Au droit : **FL CONSTANS NOB CAES**. Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 6. *A.* ; MI. Ex. :  $\frac{1}{\text{SMAN}}$

Constans n'ayant été élu César qu'en 333, cette pièce doit avoir été frappée à l'occasion des anniversaires de 336-337.

*Pièces d'argent de l'émission.*

XIII. Au revers : **VOTIS XV MVLTI XX** dans une couronne de laurier. A l'exergue **ANT**.

Au droit : Tête diadémée de Constantin II à droite, les yeux levés au ciel. Pièce inédite ; voisine de Coh. 736, de Constantin le Grand ; B. ; 2 gr. 70 ; 21 mill. ; on a pu frapper cette pièce à Antioche, jusqu'à l'accomplissement des *Vicennalia* de Constantin II, en 337. Cette monnaie doit être de l'espèce de l'*Argenteus Minutulus*.

Constance II et Constant I (Constans) ont fait inscrire leurs **VOT XV MVLT XX** et **VOT XX MVLT XXX** sur les pièces de bronze de l'émission suivante <sup>1</sup>. On souhaite les *Vota XXX* à Constantin II qui ne les atteignit pas.

XIV. Au revers : **CONSTANS CAESAR**. Victoire marchant à gauche, et tenant une couronne et une palme.

Au droit : Sans légende. Sa tête diadémée à droite. Coh. 4. *Æ.* ; **COP**.

Il doit exister des pièces analogues des autres Césars.

1. O. Voetter, *Constantinus Junior*. Communication à la *Numismatischen Gesellschaft* de Vienne, à la séance du 21 avril 1909.



*Pièces de bronze frappées après l'élévation des fils de Constantin, au rang d'Augustes, en septembre 337.*

I. Au revers : Sans légende. Constantin dans un quadrigé, au galop à droite, élevant sa main vers la main céleste qui se tend vers lui.

Au droit : DV CONSTANTINVS P T AVGG. Son buste voilé à droite. Coh. 760 ; L. ; VO. ; toutes les officines de la dernière émission.

II. Au revers : VN MR (*Veneranda Memoria*) dans le champ.

Même droit. Coh. 716 ; P. 15137 ; 15138 ; 1 gr. 40 ; 15 mill. ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z—H—Θ.

*Pl. VIII, n° 27.*

III. Au revers : IVST VEN MEM. L'Équité debout à gauche, tenant une balance de la main gauche et soutenant sa robe de la droite.

Même droit. Coh. 314 ; L. ; VO. ; Off. B—E—H—I. Toutes ces petites pièces sont du même pied monétaire et, peut-être, de l'espèce du *Nummus*, dont le poids théorique serait, d'après M. Dattari, de 1 gr. 44.



*Tableau des inscriptions placées aux evergues, des lettres, chiffres, différents et marques monétaires, qui se trouvent dans le champ du revers des monnaies frappées dans cet atelier, pendant la période constantinienne.*

*Pièces de bronze émises par l'atelier.*

L'atelier d'Antioche appartient à Maximin Daza, à partir du 1<sup>er</sup> mai 305.

PREMIÈRE ÉMISSION, 305-308.

Dix officines sont ouvertes dans l'atelier. Grands *folles* du système de Dioclétien, d'un poids moyen de 10 gr., d'un diamètre moyen de 26 mill., ou « Grands bronzes » du tableau de Dattari, du poids théorique de 10 gr.

Le poids des monnaies s'abaisse en 307 et l'on commence à émettre le « moyen bronze » du poids théorique de 6 gr. 66.

*Séries monétaires de l'émission.*

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

DEUXIÈME ÉMISSION, 308-311.  
Pièces de bronze, avec alliage d'argent, dont les poids oscillent entre 5 gr. 50 et 8 gr., « moyens bronzes » du poids théorique de 6 gr. 66.

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | \* à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | \* à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

A | à | I |  
ANT ANT

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ O}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

QUATRIÈME ÉMISSION, 312-313.

Pièces de bronze, avec alliage d'argent, dont les poids oscillent entre 4 et 5 gr., « moyens bronzes réduits » de Dattari, dont le poids théorique est de 5 gr. Les derniers exemplaires émis d'une espèce présentent toujours des poids inférieurs à la moyenne. Quinze officines sont ouvertes.

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

\* | A | \* à | I |  
ANT ANT

L'atelier d'Antioche passe dans les états de Licinius, en juin 313.

CINQUIÈME ÉMISSION, 313-314.

Petites pièces de bronze, avec alliage d'argent, dont les poids oscillent entre 4 gr. 60 et 2 gr., « petits bronzes » de Dattari du poids théorique de 3 gr. 33.

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

également  $\frac{A | \epsilon | I |}{ANT ANT}$

SIXIÈME ÉMISSION, 314-317.

Continuation de la frappe des mêmes « petits bronzes ». Le chiffre III qui se trouve inscrit sur une série de ces monnaies indique peut-être que cette pièce est le tiers du grand *folles*.

$\frac{ X}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ X}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$
$\frac{ X}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

*Séries incomplètes.*

$\frac{ A}{ANT}$	$\frac{ B}{ANT}$	$\frac{ Γ}{ANT}$	$\frac{ Δ}{ANT}$	$\frac{ Ε}{ANT}$
$\frac{ S}{ANT}$	$\frac{ Z}{ANT}$	$\frac{ H}{ANT}$	$\frac{ ΔΕ}{ANT}$	$\frac{ I}{ANT}$

SEPTIÈME ÉMISSION, 317-318.

Continuation de la frappe des mêmes « petits bronzes ».

$\frac{ A}{SMANT}$	$\frac{ B}{SMANT}$	$\frac{ Γ}{SMANT}$	$\frac{ Δ}{SMANT}$	$\frac{ Ε}{SMANT}$
$\frac{ S}{SMANT}$	$\frac{ Z}{SMANT}$	$\frac{ H}{SMANT}$	$\frac{ ΔΕ}{SMANT}$	$\frac{ I}{SMANT}$
$\frac{ A}{SMANT}$	$\frac{ B}{SMANT}$	$\frac{ Γ}{SMANT}$	$\frac{ Δ}{SMANT}$	$\frac{ Ε}{SMANT}$
$\frac{ S}{SMANT}$	$\frac{ Z}{SMANT}$	$\frac{ H}{SMANT}$	$\frac{ ΔΕ}{SMANT}$	$\frac{ I}{SMANT}$

HUITIÈME ÉMISSION, 318-324.

Licinius rompt en 318 avec la politique monétaire de Constantin, il cesse d'émettre des petits bronzes argentés et contenant un alliage d'argent pour livrer uniquement à la circulation des petits bronzes argentés et sans alliage d'argent qui représentent, en valeur de bronze, la dixième partie du Sesterce, ce qu'exprime le chiffre  $\frac{X}{III}$  et offrent le poids théorique de 2 gr. 88. Huit officines sont ouvertes.

$\frac{ X}{SMANTA}$	$\frac{ X}{SMANTB}$	$\frac{ X}{SMANTT}$	$\frac{ X}{SMANTA}$
$\frac{ X}{SMANTE}$	$\frac{ X}{SMANTS}$	$\frac{ X}{SMANTZ}$	$\frac{ X}{SMANTH}$

Constantin s'empare de l'atelier d'Antioche, en novembre 324.

NEUVIÈME ÉMISSION, 324-327.

Émission



## L'ATELIER MONÉTAIRE D'ALEXANDRIE

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE DES ÉMISSIONS MONÉTAIRES DE  
L'ATELIER D'ALEXANDRIE, PENDANT LA PÉRIODE CONSTAN-  
TINIENNE.

(305-328 ; 335-337)

L'atelier d'Alexandrie appartient à Maximin Daza, depuis la fondation de la seconde tétrarchie, qui eut lieu le 1<sup>er</sup> mai 305, jusqu'à la mort de cet empereur, en juin 313. Il tomba alors au pouvoir de Licinius et y demeura jusqu'à la conquête de l'Orient par Constantin, en 324.

Les types du revers des monnaies frappées à Alexandrie de 305 à 313, doivent être comparés à ceux des monnaies émises dans les autres ateliers de Maximin Daza, et dans ceux de Galère. Une première émission monétaire parue, de 305 à 308, dans les deux ateliers qui appartenrent à Maximin Daza jusqu'en 311, c'est-à-dire dans ceux d'Antioche et d'Alexandrie, ne se distingue pas sensiblement, par les types du revers des monnaies qu'elle comprend, des émissions synchroniques des ateliers de Galère. Cela tient à ce que Maximin Daza ne fut que César, de 305 à 308, et obéit aux ordres de Galère, qui était l'Auguste duquel il tenait son pouvoir par adoption. Mais lorsque Maximin Daza se fut proclamé lui-même Auguste, au printemps de 309, le principal culte d'Alexandrie, celui du ΖΕΥΣ ΗΛΙΟΣ-ΣΑΡΑΠΙΣ

des inscriptions<sup>1</sup>, commença à être signalé sur certaines monnaies d'Antioche et d'Alexandrie au revers desquelles on voit le *Sol Invictus* tenant la tête de *Sérapis*. Le culte de l'empereur régnant, d'autre part, fut rappelé, sur les bronzes d'Antioche, par un autel allumé que l'on voit au revers des médailles et qui s'y trouve associé à divers types monétaires. Lorsque les ateliers de Cyzique et de Nicomédie tombèrent au pouvoir de Maximin Daza, à la suite de la mort de Galère, laquelle eut lieu le 3 mai 311, tous les ateliers de Maximin Daza représentèrent le Génie de l'empereur tenant tantôt la tête de *Sérapis* tantôt la tête de *Hélios*, et le *Sol Invictus* tenant la tête de *Sérapis*. Il est extrêmement important de remarquer que ces mêmes types ne se montrèrent pas au revers des monnaies frappées à la même époque dans les états de Licinius<sup>2</sup>.

Ces types du revers étaient l'expression voulue de l'importance des cultes des divinités d'Alexandrie, dans les états de l'empereur d'Orient, Maximin Daza ; et en particulier, celle de l'association de *Hélios* ou *Sol* représentant le Soleil diurne et de *Sérapis* représentant le Soleil nocturne. Galère et Licinius, princes de la dynastie Iovienne, faisaient graver au revers de leurs monnaies dans leurs ateliers, à la même époque, le type du *Iovis Conservator*<sup>3</sup>. Maximin Daza fit seul représenter couramment, dans les siens, la tête du

1. *G. I. GR. II*, nos 716, 4042, 4262, 4683, 4692, 5999, 6000, 7041, 7042. — Voir La Faye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, Paris, 1884, *Catalogue*, nos 19, 28, 131, 132, 133, 197.

2. L'Atelier d'Héraclée de Thrace présente une exception apparente à cette règle. Deux pièces ont pour types du revers le Génie et le Soleil tenant la tête de *Sérapis* (voir t. II, p. 566) et semblent avoir été frappées entre la mort de Galère et celle de Maximin Daza, mais la rareté de ces pièces que j'ai décrites dans mon second volume, me porte, après plus mûr examen, à les considérer comme des faux antiques. La confusion qui se serait produite entre des pièces d'ateliers voisins fabriquées par plusieurs faux monnayeurs serait facile à expliquer.

3. Voir les émissions des ateliers de Siscia, Thessalonique, Héraclée de Trace, et ceux de Nicomédie et Cyzique jusqu'en 311.

grand dieu d'Alexandrie, *Sérapis*<sup>1</sup>. La religion des Ptolémées ne devait pas être étrangère à cet empereur. Il s'était occupé de la réorganisation de l'Égypte, sous la direction de Dioclétien et de Galère<sup>2</sup>. Enfin ses états, tels qu'ils furent constitués après la mort de Galère en 311, comprenaient toute l'Asie Mineure et l'Égypte, ils étaient entièrement envahis par les cultes égyptiens d'*Isis* et de *Sérapis* que les flottes d'Alexandrie avaient d'abord répandus sur les côtes d'Asie Mineure et qui avaient gagné de là tout l'Orient grec<sup>3</sup>. Une opposition s'était forcément produite entre ces cultes païens et le christianisme qui, finalement, arrêta leur expansion<sup>4</sup>. Mais les cultes égyptiens servirent, à la fin du règne de Daza, à la persécution des chrétiens.

Le règne de Maximin Daza comprend deux époques différentes de persécution, pendant la période Constantinienne. Une première s'étend de la mort de Constance Chlore (25 juillet 306) et de l'avènement de Galère, en 305, à l'édit de tolérance du même empereur (mai 311). La persécution de Maximin Daza eut alors pour principal moyen d'exécution, l'obligation que l'on imposa aux chrétiens de sacrifier à l'empereur et de prendre part aux cérémonies officielles du paganisme<sup>5</sup>. Leur refus d'obéir entraîna

1. Dans ces deux derniers ateliers à partir de 311, et dans ceux d'Antioche et d'Alexandrie, principalement à partir de cette date, quoique moins couramment depuis l'année 308.

2. La création du « *praepositus pagi* » dont il est plusieurs fois question dans Eusèbe (notamment dans le rescrit de Sabinus) remonte probablement à cet empereur. Voir P. Jouguet, *Les papyrus de Théadelphie*, Paris, 1911, et les références indiquées dans cet ouvrage.

3. C'est ce qu'a montré Domaszewski dans *Röm. Mittheilungen*, XVII, 1902, p. 333. — Voir Lafaye dans *Dictionnaire des ant. grec. et rom.*, t. IV, p. 1249.

4. Voir Harnack, *Ausbreitung Christentums*, II, p. 274.

5. Eusèbe, *De martyribus Palaestinae*, IV, 8. Migne, t. XX, p. 1466. Ce ne fut qu'en 311 que Maximin Daza organisa toute une hiérarchie des sacerdoces païens chargés de surveiller l'exécution des sacrifices et l'assistance aux cérémonies païennes (Lactance. *De mortibus persecutorum*, c. XXXVI). Les villes qui chassèrent les chrétiens furent honorées. Eusèbe, *Hist. eccles.*, IX, 7, indique Tyr.

l'exécution d'un certain nombre de martyrs et surtout un grand nombre de mutilations et de condamnations aux mines <sup>1</sup>. L'édit de tolérance de Galère, en mai 311 <sup>2</sup>, suivi du rescrit de Maximin Daza à Sabinus, donna aux chrétiens un moment de liberté et un répit dans leurs souffrances qui dura cinq mois; puis la persécution reprit jusqu'en 313, mais Maximin, voulant paraître obligé à persécuter, se fit adresser par les villes importantes de ses états, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour Antioche des pétitions, dans lesquelles elles lui demandaient d'expulser les chrétiens de leurs murs <sup>3</sup>. Ces derniers étaient accusés d'être fauteurs de troubles et de ne pas prendre part à la vie publique. Ce fut alors (311-313) que les cultes égyptiens durent jouer un rôle plus important, par le refus des chrétiens de prendre part à leurs cérémonies <sup>4</sup>, à la suite de l'organisation du clergé, sur le modèle égyptien, que tenta alors Maximin Daza.

Ce fut à cette époque que beaucoup de monnaies représentèrent le *Sol Invictus* et le Génie de l'empereur, tenant la tête de *Sérapis*, ou celle du Soleil radié.

On ne trouve pas, sur les monnaies d'Alexandrie, l'autel allumé qui se rencontre sur celles des trois autres ateliers monétaires de Maximin Daza, Nicomédie, Cyzique et Antioche. J'ai fait remarquer la présence de l'autel allumé

1. Voir Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 6. Peut-être faut-il rapporter à cette première période la pétition des habitants d'Antioche contre les chrétiens, Eusèbe, IX, 2.

Eusèbe, *De Mort. Palest.*, VIII, signale des martyrs de 308-309, bien que les mutilations et les travaux des mines fussent les plus ordinaires.

2. Eusèbe, *Hist. eccles.*, IX, 9.

3. Lactance, *De Mort. pers.*, XXXVI (legationes civitatum). Ib. (ut suasu coactus et impulsus facere videretur quod erat sponte facturus). L'inscription d'Arycanda en Lycie se date des années 311-312. Dans le rescrit à Sabinus il est question de pétitions de villes. Le deuxième rescrit de Maximin mentionne une pétition de Nicomédie. Eusèbe, *Hist. eccles.*, IX, 9.

4. Lactance, *De Mort. pers.*, c. XXVI. On constate sur les monnaies des quatre ateliers l'importance particulière des cultes égyptiens à partir de 311.



sur les monnaies de toutes les villes de l'empire romain dans lesquelles se réunissait, au IV<sup>e</sup> siècle, une assemblée provinciale, pour célébrer le culte de l'empereur vivant. Les grandes villes des états de Maximin Daza confirment cette observation. Antioche, Cyzique et Nicomédie étaient les sièges d'assemblées provinciales chargées du culte de l'empereur. Aucune assemblée de ce genre ne se réunissait, au contraire, à Alexandrie, cela tenait sans doute à son rôle de capitale, à son organisation et à ses traditions toutes particulières. Ce dut être la raison pour laquelle l'autel caractéristique du culte de l'empereur régnant ne se montra que sur les monnaies de l'un seulement des deux ateliers qui appartinrent à Maximin Daza de 308 à 311, celui d'Antioche. L'autel allumé fut représenté sur les monnaies d'Antioche dès l'année 308. La représentation du Génie de l'empereur ou du *Sol Invictus* tenant la tête de Sérapis <sup>1</sup> fut générale à partir de la mort de Galère en 311, mais seulement dans les états de Maximin Daza, elle signale l'utilisation des cultes égyptiens dans la persécution des chrétiens.

#### PREMIÈRE ÉMISSION

*Comprise entre le 1<sup>er</sup> mars 305 et l'élévation de Licinius Auguste, le 11 novembre 308.*

Cette émission ne comprend, d'abord, que les monnaies des quatre empereurs, régnant ensemble à partir du 1<sup>er</sup> mars 305, c'est-à-dire Constance Chlore et Galère Augustes,

1. M. Mowat a signalé, dans la *Rev. Num.* de 1908, p. 24, cette tendance de l'Égypte et de l'Orient à assimiler à la religion officielle les cultes égyptiens qui choquaient les habitudes gréco-romaines. Nous avons vu que Maximin Daza avait des raisons particulières de favoriser cette tendance, c'est qu'en effet elle facilitait l'application de sa politique religieuse. Aussi la trouve-t-on symbolisée sur ses monnaies par le Génie de l'Empereur tenant alternativement soit la tête de Hélios ou de *Sol*, soit la tête de Sérapis.

Sévère II et Maximin Daza Césars ; ainsi que les pièces d'abdication de Dioclétien et de Maximien Hercule, qui après avoir déposé la pourpre, à la même date du 1<sup>er</sup> mars 305, prirent le titre de *Seniores Augusti*, qui leur est attribué sur ces monnaies<sup>1</sup>. Lorsqu'après la mort de Constance Chlore, à York en Bretagne, Sévère II lui succéda, en qualité d'Auguste, et que Constantin remplaça Sévère, comme César, les monnaies du nouvel Auguste et du nouveau César parurent à leur tour. Mais cette émission ne comprend aucune pièce de Licinius. C'est donc antérieurement à la reconnaissance de cet empereur, comme Auguste, par Galère, le 11 novembre 308, qu'elle parut. Les monnaies de bronze qui la composent sont de deux espèces monétaires. L'une est représentée par des *folles* de 25 à 26 millimètres de diamètre, qui pèsent en moyenne 10 grammes, et sont les mêmes que les grands bronzes de Dioclétien. Ces pièces présentent fréquemment dans le champ du revers le chiffre grec K.

On trouve couramment dans le champ du revers des monnaies qui vont être décrites l'une des lettres grecques numérales d'officines A—B—Γ—Δ. On trouve aussi les lettres suivantes, SF ou SP ; ou la lettre P toute seule.

Ces lettres sont des marques monétaires qui indiquent quels groupements ouvriers ont gravé les coins et frappé les monnaies. Les bronzes de cette émission sont classés en deux sortes de séries distinctes, que différencient, soit des différents monétaires, soit les marques monétaires qu'elles portent

1. Lenain de Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 52. La désignation de Maximien Hercule comme Senior Augustus, SEN AVG., oblige à attribuer à Galère les monnaies qui portent la légende du droit IMP. C. MAXIMIANVS P. F. AVG. Ainsi se trouve tranchée une difficulté que Cohen considérait comme insurmontable, je veux parler de l'attribution des pièces qui appartiennent en propre à chacun des deux empereurs Maximien Hercule et Galère. Cf. Coh., *Monnaies frappées s. l'Empire romain*, 2<sup>e</sup> édition, t. VI, p. 490-1.

et qui n'y ont été inscrites que pour permettre de surveiller le travail des ouvriers.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

1	$\frac{A}{ALE}$	$\frac{B}{ALE}$	$\frac{\Gamma}{ALE}$	$\frac{\Delta}{ALE}$
2	$\frac{ A}{ALE}$	$\frac{ B}{ALE}$	$\frac{ \Gamma}{ALE}$	$\frac{ \Delta}{ALE}$
3	$\frac{A }{ALE}$	$\frac{B }{ALE}$	$\frac{\Gamma }{ALE}$	$\frac{ \Delta}{ALE}$

Deuxième série.

$\frac{S F}{A}$	$\frac{S F}{B}$	$\frac{S F}{\Gamma}$	$\frac{S F}{\Delta}$
$\frac{ALE}{ALE}$	$\frac{ALE}{ALE}$	$\frac{ALE}{ALE}$	$\frac{ALE}{ALE}$

Troisième série.

1	$\frac{S A}{ALE}$	$\frac{S B}{ALE}$	$\frac{S \Gamma}{ALE}$	$\frac{S \Delta}{ALE}$
2	$\frac{S P}{ALE}$	$\frac{S P}{ALE}$	$\frac{S P}{ALE}$	$\frac{S \Delta}{ALE}$
3	$\frac{A S}{ALE}$	$\frac{B S}{ALE}$	$\frac{\Gamma S}{ALE}$	$\frac{\Delta S}{ALE}$

Quatrième série.

$\frac{P A}{ALE}$	$\frac{P B}{ALE}$	$\frac{P \Gamma}{ALE}$	$\frac{P \Delta}{ALE}$
$\frac{ALE}{ALE}$	$\frac{ALE}{ALE}$	$\frac{ALE}{ALE}$	$\frac{ALE}{ALE}$

Cinquième série.

$\frac{A}{K P}$	$\frac{B}{K P}$	$\frac{\Gamma}{K P}$	$\frac{\Delta}{K P}$
$\frac{ALE}{ALE}$	$\frac{ALE}{ALE}$	$\frac{ALE}{ALE}$	$\frac{ALE}{ALE}$

## Sixième série.

$$\begin{array}{c} * | A \\ \hline ALE \end{array}$$

$$\begin{array}{c} * | B \\ \hline ALE \end{array}$$

$$\begin{array}{c} * | \Gamma \\ \hline ALE \end{array}$$

$$\begin{array}{c} * | \Delta \\ \hline ALE \end{array}$$

## Septième série.

$$\begin{array}{c} * | A \\ K | P \\ \hline ALE \end{array}$$

$$\begin{array}{c} * | B \\ K | P \\ \hline ALE \end{array}$$

$$\begin{array}{c} * | \Gamma \\ K | P \\ \hline ALE \end{array}$$

$$\begin{array}{c} * | \Delta \\ K | P \\ \hline ALE \end{array}$$

## Huitième série.

$$\begin{array}{c} \smile \\ A \\ K | P \\ \hline ALE \end{array}$$

$$\begin{array}{c} \smile \\ B \\ K | P \\ \hline ALE \end{array}$$

$$\begin{array}{c} \smile \\ \Gamma \\ K | P \\ \hline ALE \end{array}$$

$$\begin{array}{c} \smile \\ \Delta \\ K | P \\ \hline ALE \end{array}$$

On ne trouve, sur les pièces de toutes ces séries, que deux différents monétaires : le croissant et l'étoile. On pourrait donc considérer cette émission comme ne comprenant que trois séries ; mais plusieurs groupements ouvriers ont signalé leur existence sur les pièces qui ne présentent pas de différents monétaires, en y inscrivant les lettres S—F ; S—P ; P—S. Un signe de valeur K se rencontre également. Ces lettres S—F ; S—P ; P sont des marques monétaires. Les lettres A—B—Γ—Δ sont des lettres d'officines. Des groupements variés des marques monétaires et des lettres d'officines permettent encore de ranger empiriquement les monnaies en sous-séries qui n'ont qu'une utilité pratique, mais dont il est utile de tenir compte pour les descriptions des pièces. Il faut également remarquer que l'atelier d'Alexandrie ne ressemble pas aux autres ateliers d'Orient, lesquels n'ont presque pas fait usage des marques monétaires. Cela nous permet d'admettre qu'une grande partie de la préparation des coins et de la frappe des médailles s'est faite hors de l'atelier, dans la ville d'Alexandrie.

*Première partie de l'émission, antérieure au  
25 juillet 306.*

I. Aurevers: **PROVIDENTIA DEORVM QVIES AVGG.** Figure féminine ou la Providence debout à droite, levant la main droite; en face d'elle une femme, la Tranquillité ou le Repos, tenant un rameau généralement élevé et plus rarement baissé<sup>1</sup>, et s'appuyant sur un sceptre.

Au droit : 1° **D N DIOCLETIANO BAEATISSIMO SEN AVG.** Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant une branche de laurier et le foudre. Coh. 422 ; 2<sup>5</sup> mill. ; 2<sup>e</sup> série ; L. ; D. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ. *Pl. IX, n° 1.*

2° **D N DIOCLETIANO FELICISSIMO SEN AVG.** Même buste. Coh. 423 ; 2<sup>e</sup> série ; P. 8018 ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ.

Au droit : 1° **D N MAXIMIANO BAEATISSIMO SEN AVG.** Son buste lauré à droite à mi-côrps avec le manteau impérial, tenant une branche de laurier et le foudre. Coh. 490 ; 2<sup>e</sup> série ; L. ; Off. A—B—Γ—Δ.

2° **D N MAXIMIANO FELICISSIMO SEN AVG.** Coh. 489 ; 2<sup>e</sup> série ; VO. ; L. ; 2<sup>5</sup> mill. ; Off. A—B—Γ—Δ.

II. Au revers : **CONCORD IMPERII.** La Concorde debout, à gauche, coiffée du modius, s'appuyant sur un sceptre et soutenant sa robe, de la main gauche.

Au droit : 1° **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES.** Sa tête laurée à droite. Coh. 6 ; 3<sup>e</sup> série, 1 ; P. 8777-78-79 ; 9 gr. 90 ; 27 mill. ; VO. ; B. ; Off. A—B—Γ—Δ. — 3<sup>e</sup> série, 2 ; P. 8780. *Pl. IX, n° 2.*

2° **IMP C MAXIMIANVS P F AVG.** Tête analogue. Pièce inédite, 3<sup>e</sup> série ; 1 ; VO ; Off. Δ.

1. Peut-être sur des pièces fausses antiques.

III. Au revers : **GENIO POPVLI ROMANI**. Génie coiffé du modius, à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES**. Sa tête laurée à droite. Coh. 81 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; L. ; Off.  $\Gamma$ .

2° **IMP C MAXIMIANVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 179 de Hercule, attribuable à Galère. 1<sup>re</sup> série, 1 ; P. 8165 ; Off.  $\Gamma$ . — 6<sup>e</sup> série ; P. 8163-4 ; 9 gr. 50 ; 26 mill. ; Off. A—B. *Pl. IX, n° 3.*

3° Il manque une pièce de Constance Chlore Auguste.

IV. Au revers : **HERCVLI VICTORI**. Hercule nu, debout de face, regardant à gauche, appuyé sur sa massue et tenant une pomme de la main gauche, le peau de lion est suspendue à son bras gauche.

Au droit : 1° **IMP C MAXIMIANVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 295, d'Hercule, attribuable à Galère ; 3<sup>e</sup> série ; 1 et 2 ; P. 8219-8221 ; 10 gr. 15 ; 26 mm. ; 8 gr. 90 ; VO. — 4<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A—B— $\Gamma$ — $\Delta$ .

2° **IMP C CONSTANTIVS P F AVG**. Tête analogue ; pièce inédite ; 3<sup>e</sup> série, 1 et 2 ; L. ; 25 mill. ; D. ; VO. ; Off. A—B— $\Gamma$ — $\Delta$ .

V. Au revers : **PERPETVITAS AVGG**. Rome assise, à gauche, tenant de la droite un globe surmonté d'une Victoire et de la gauche un sceptre, à côté d'elle un bouclier.

Au droit : **FL VAL SEVERVS NOB CAES**. Tête analogue. Coh. 57 ; 3<sup>e</sup> série, 1 ; P. 8757-58 ; 27 mill. ; 9 gr. 90 ; L. ; B. ; D. ; Off. B— $\Gamma$ — $\Delta$ . *Pl. IX, n° 4.*

VI. Au revers : **VIRTVS EXERCITVS**. Mars en habit militaire et le manteau flottant, marchant à droite, portant une haste et un trophée et ayant au bras gauche un bouclier.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG**. Sa

tête laurée à droite. Coh. 214 ; 1<sup>re</sup> série, 3 ; VO. ; 25 mill. ; Off. B—Γ—Δ.

2° **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES.** Tête analogue. Coh. 202 ; 1<sup>re</sup> série, 3 ; VO. ; Off. Δ .

Les petits bronzes suivants mesurent de 18 à 19 mill. de diamètre, pèsent de 1 gr. 50 à 2 gr. 40, ils sont pareils à ceux qui ont été frappés à Siscia, à la même époque, et paraissent argentés.

Je n'ai malheureusement pas pu trouver la série de ces pièces émises à Alexandrie.

VII. Au revers : **GENIO POPVLI ROMANI.** Génie à demi nu, debout à gauche, coiffé du modius et tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **FL VAL SEVERVS NOB C.** Sa tête laurée à droite. Coh. 32 : 1<sup>re</sup> série, 1 ; P. 13986 ; 2 gr. 40.

*Pl. IX, n° 5.*

2° On doit classer ici les N<sup>os</sup> 84 ou 86 de Coh. présentant l'inscription : **MAXIMINVS NOB C.** Tête analogue.

Il doit exister également des pièces analogues frappées aux noms de Constance Chlore et Galère.

Les petits bronzes suivants, sans alliage d'argent, ont un poids théorique de 2 gr. 88.

VIII. Au revers : **CONCORDIA MILITVM.** L'empereur debout, à droite, en habit militaire et tenant un sceptre court, reçoit des mains de Jupiter qui se tient nu, debout, le manteau sur l'épaule et tenant un sceptre ; un globe surmonté d'une Victoire qui porte une couronne<sup>1</sup>.

Au droit : 1° **IMP C MAXIMIANVS P F AVG.** Son buste radié et drapé, ou drapé et cuirassé, à droite. Coh. 51 de

1. Des pièces analogues mais argentées ont été frappées sous Dioclétien et portent le chiffre **XX—I.**

Maximien Hercule, attribuable à Galère. 1<sup>re</sup> série, 1 ; P. 13482-83 ; 13490 ; L. ; 21 mill. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ.

Ce buste, ainsi que les suivants, présente la tête radiée, représenté sur diverses espèces, sous la première tétrarachie.

2<sup>o</sup> IMP C CONSTANTIVS P F AVG. Buste analogue. Coh. 22 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; P. 13800 ; L. ; GOT. ; D. ; 3 gr. 45 et 2 gr. 95 ; 19 à 21 mill. Off. A—B—Γ—Δ. *Pl. IX, n<sup>o</sup> 6.*

3<sup>o</sup> FL VAL SEVERVS NOB CAES. Buste analogue. Coh. 7 et 8 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; 13983-4 ; 3 gr. 50 ; 21 mill. ; L. ; VO. ; B. ; 3 gr. 10 ; 21 mill. ; Off. A—B—Γ—Δ. Il y a des exemplaires de poids plus légers.

4<sup>o</sup> GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES. Coh. 9 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 13990-1-2-3 ; 3 gr. 30 ; 21 mill. ; 3 gr. 10 ; D. VO. ; Off. A—B—Γ—Δ.

Je décrirai, à la fin de l'émission, la suite des petits bronzes présentant la légende *Providentia Deorum* qui ont été frappés pendant sa durée mais sont peut-être faux.

### *Deuxième partie de l'émission.*

*Comprise entre la mort de Constance Chlore, survenue le 25 juillet 306, et l'avènement de Sévère Auguste et de Constantin César.*

### *Grands bronzes.*

IX. Au revers : HERCVLI VICTORI. Avec le type déjà décrit.

Au droit : IMP C SEVERVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 51 ; 3<sup>e</sup> série, 1 et 2 ; P. 8756 ; 10 gr. 08 ; 28 mill. ; VO. ; B. ; Off. A—B—Γ—Δ.

X. Au revers : FELICITAS AVGG. La Félicité assise à gauche tenant une Victoire sur un globe et un sceptre.



Au droit : **FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES.** Sa tête laurée à droite. Pièce inédite. — 3<sup>e</sup> série, 1 ; VO. ; Off. A.

XI. Au revers : **IOVI CONS CAES.** Jupiter nu, debout à gauche, avec le manteau agrafé sur l'épaule, tenant un globe surmonté d'une Victoire et s'appuyant sur un sceptre.

Au droit : 1<sup>o</sup> **FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES.** Sa tête laurée à droite. Pièce inédite. 3<sup>e</sup> série, 1 ; VO. ; Off. **A—B—Γ—Δ.**

2<sup>o</sup> **IMP C MAXIMIANVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite (tête de Galère). Coh. 325. — 3<sup>e</sup> série, 1 ; L. ; 25 et 26 mill. ; P. 8221 ; 10 gr. 60 ; 28 mill. ; VO. ; Off. **A—B—Γ—Δ.**

Le nombre des exemplaires de cette monnaie, que l'on a trouvés, ne permet pas de croire qu'il s'agit d'une pièce hybride accidentelle. Il faut admettre que le revers d'une pièce des Césars a été régulièrement employé pour celles des Augustes. Par contre, un exemplaire présentant au droit la légende **IMP C M A MAXIMIANVS P F AVG** indique qu'une monnaie analogue était déjà frappée sous la première tétrarchie, alors que Maximien Hercule était Auguste.

XII. Au revers : **PERPETVITAS AVGG.** Rome assise à gauche tenant une Victoire sur un globe et une haste ; à côté d'elle un bouclier.

Au droit : **FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES.** Sa tête laurée à droite. Coh. 387 ; 3<sup>e</sup> série, 1 ; P. 9139 ; 8 gr. 73 ; 28 mill. Le poids des grands *folles* de bronze s'est abaissé au cours de l'année 307. *Pl. IX, n<sup>o</sup> 7.*

*Petits bronzes non argentés du poids théorique de 2 gr. 88.*

XIII. Au revers : **CONCORDIA MILITVM,** avec le type déjà décrit.

Je ne répète pas la description des pièces de Maximin-

Daza et de Galère déjà décrites avec la première moitié de l'émission et qui ont continué à être émises avec la deuxième partie.

On trouve donc au droit les noms de :

1° Galère Auguste.

2° Maximin Daza César.

3° IMP C SEVERVS P F AVG. Son buste radié et drapé à droite. Coh. 9 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; P. 13984-85 ; 3 gr. 20 ; 20 mill. ; L. ; V. ; B. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ. *Pl. IX, n° 8.*

4° FL VAL CONSTANTINVS NOB CAES. Buste analogue. Coh. 68 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; L. ; VO. ; B. ; Off. A—B—Γ—Δ.

Quelques-unes des pièces suivantes devraient se classer dans l'émission de 308 à 411, puisqu'elles sont frappées dans six officines et sont de l'espèce du moyen bronze. Mais on ne frappait plus, en 308, les pièces de Dioclétien (*Senior Augustus*). Ce sont probablement des pièces fausses. Il faut ajouter une série supplémentaire à celles de l'émission.

#### *Série supplémentaire de pièces fausses.*

Les chiffres X et K ne sont pas inscrits régulièrement sur les monnaies de l'émission présente.

A	B	Γ	Δ	Ε	S
<u>XK</u>	<u>XK</u>	<u>XK</u>	<u>XK</u>	<u>XK</u>	<u>XK</u>
ALE	ALE	ALE	ALE	ALE	ALE

On trouve sur les moins grandes de ces pièces de bronze, qui ont été frappées aux noms des *Seniores Augusti*, des multiples variétés des légendes du droit. Des légendes inachevées ou irrégulières signalent la plupart de ces pièces qui ne portent pas de marques monétaires et présentent des bustes du droit presque toujours les mêmes<sup>1</sup>.

1. Voir, sur ces pièces, le mémoire de M. Dattari : *Contribuzione al Corpus delle monete romane battute durante il periodo Costantino*, dans : *Rivista Italiana, di Num.*, 1906.

XIV. Au revers : **PROVIDENTIA DEORVM**, et comme type : La Providence debout à droite, levant la main droite ; en face d'elle la Tranquillité debout tenant un rameau élevé et s'appuyant sur un sceptre.

Au droit : 1° **D N DIOCLETIANO BEAT SEN AVG.** Son buste lauré à droite, portant le manteau impérial, tenant une branche de laurier et le foudre. Coh. 417 ; 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séries ; L. ; 23 mill. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ. Peut-être cette pièce est-elle seule authentique. *Pl. IX, n° 9.*

Parfois le buste porte une cuirasse et sur cette cuirasse on voit la tête de Jupiter ou du Soleil ou la tête de Méduse (Cohen 418).

2° **D N DIOCLETIANO BAEATISS** (*sic*). Coh. 415 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; VO. ; L. ; Off. A—B. — 5<sup>e</sup> série, *Monti* ; L. ; Off. Δ.

Série supplémentaire, Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S.

*Pl. IX, n° 10.*

3° **D N DIOCLETIANO BAEATIS.** 1<sup>re</sup> série, 1 ; D. ; Off. Γ.

4° **D N DIOCLETIANO BAEATISSI.** 1<sup>re</sup> série, 1 ; D. Off. A—B—Γ—Δ.

5° **D N DIOCLETIANO FELICISS** (*sic*). B. D. ; *Monti*. 1<sup>re</sup> série, 1 ; Off. A—B—Γ ; on trouve également **FELICISIN** et **FELICISSIM** ; VO.

6° **D N DIOCLETIANO FELICIS.** Coh. 419 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ.

Je n'ai pas trouvé de pièce de Dioclétien présentant une légende complète analogue à celle du n° 11, qui a dû être frappée régulièrement.

7° **D N MAXIMIANO BAEATISSIM** (*sic*). 1<sup>re</sup> série, 1 ; D. ; *Monti* ; Off. Γ.

8° **D N MAXIMIANO BAEATISSI.** 1<sup>re</sup> série, 1 ; VO. ; D. ; Off. Γ.

9° D N MAXIMIANO BAEATISS. Variété de Coh. 487 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; D. ; VO. ; Off. Γ ; également BAEATISS.

10° D N MAXIMIANO BAEATISS SEN. 1<sup>re</sup> série, 1 ; VO. ; Off. A—B—Γ.

Je n'ai pas trouvé la pièce à légende complète qui a pu être frappée régulièrement.

11° D N MAXIMIANO FELICISS SEN AVG. Buste analogue, comme tous les autres, à celui du n° 1. Coh. 488 ; autrefois collection Rollin (*sic*). Cette pièce a peut-être été, seule, frappée régulièrement.

12° DN MAXIMIANO FELICISS. 1<sup>re</sup> série, 1 ; L. ; D. ; Off. A—Δ—. Pl. IX, n° 11.

On trouve également FELICIS. 1<sup>re</sup> série ; B. ; Off. A.

13° pour ne pas prolonger indéfiniment cette liste, j'ajouterai que l'on trouve également les fins de légendes : FELICISSI et FELICISSIM. 1<sup>re</sup> série, 1 ; VO. ; D. ; Off. A—Γ.

Beaucoup de ces pièces ont été décrites par M. Dattari dans le travail que nous avons cité. Une partie d'entre elles ont été décrites par M. Monti <sup>1</sup>.

Les bustes du droit de ces pièces sont toujours à peu près les mêmes ; il ne s'agit donc pas de pièces fabriquées en ville, car on a vu que, dans ce cas, ce sont surtout les bustes qui varient et non les légendes. Ces pièces ne sont pas d'une espèce monétaire couramment émise à l'époque où les classe le titre de *Senior Augustus* de Dioclétien. Il y a donc lieu de les considérer comme le produit d'ateliers de faux monnayeurs. Il est difficile de dire si certaines de ces monnaies ont été mises en circulation et si elles sont toutes fausses.

Il pourrait toutefois se faire que la frappe de quelques-unes de ces pièces, de l'espèce du « moyen bronze », se soit produite au début de l'émission de 308 à 311.

<sup>1</sup>. *Contribu. al Corpus delle Monete Imperiali, collezione Monti.* — Milano, 1906.

*Pièces d'or de l'émission.*

On doit classer également dans cette partie l'émission de la pièce d'or suivante.

XV. Au revers: **CONCORD AVG ET CAES.** La Concorde voilée et coiffée du modius, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit: **SEVERVS AVGVST.** Sa tête laurée à droite. Coh. 1; *N.*; L.; 19 mill. Effigie de Maximin Daza. *Pl. IX, n° 12.*

Cette pièce présente au revers  $\frac{B |}{ALE}$ ; la présence d'une lettre d'officine, dans le champ du revers des pièces d'or, est exceptionnelle.

## DEUXIÈME ÉMISSION

*Comprise entre l'élévation de Licinius, au rang d'Auguste, à Carnuntum, par Galère, le 11 novembre 308, et la mort de Galère survenue le 5 mai 311.*

En effet, cette émission comprit pendant toute sa durée, des pièces de Licinius et de Galère Auguste.

*Première partie de l'émission.*

*Comprise entre l'élévation de Licinius Auguste, et la reconnaissance de Constantin et de Maximin Daza, Augustes, par Galère, en mai 309.*

Cette partie de l'émission comprend des pièces de Maximin Daza César et celles de Constantin désigné comme *Filius Augusti* = **FIL. AVG.** Cette différence de leurs titres tient à ce que Maximin Daza refusa pour lui l'appellation honorifique de Fils d'Auguste ou des Augustes que Galère lui avait offerte, ainsi qu'à Constantin, après avoir élevé Licinius

au rang d'Auguste. Galère espérait ainsi satisfaire l'ambition de Maximin Daza, mais celui-ci ne cessa ses réclamations que lorsqu'il eut pris le titre d'Auguste, en mai 309, et se fut ainsi égalé au nouvel empereur Licinius; j'ai expliqué ces faits, dans mon étude sur l'atelier de Siscia <sup>1</sup>.

Des monnaies ont été frappées au nom de Galérie Valérie, pendant toute la durée de l'émission présente, mais elles ont peut-être continué à être émises au début de la suivante.

Les séries monétaires de cette émission contiennent toutes des pièces de Galère et de Licinius.

Les monnaies de bronze ont des poids oscillant entre 7 gr. 50 ou 8 grammes et 5 gr. 50, poids auquel elles tombent exceptionnellement à la fin de l'émission, les poids oscillant plus régulièrement entre 6 gr. 50 et 7 gr. 50. Ce sont les (moyens bronzes) de Dattari.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

1	$\frac{A}{ALE}$	$\frac{B}{ALE}$	$\frac{\Gamma}{ALE}$	$\frac{\Delta}{ALE}$	$\frac{\epsilon}{ALE}$	$\frac{S}{ALE}$
2	$\frac{ A}{ALE}$	$\frac{ B}{ALE}$	$\frac{ \Gamma}{ALE}$	$\frac{ \Delta}{ALE}$	$\frac{ \epsilon}{ALE}$	$\frac{ S}{ALE}$
3	$\frac{X A}{ALE}$	$\frac{X B}{ALE}$	$\frac{X \Gamma}{ALE}$	$\frac{X \Delta}{ALE}$	$\frac{X \epsilon}{ALE}$	$\frac{X S}{ALE}$
4	$\frac{A X}{ALE}$	$\frac{B X}{ALE}$	$\frac{\Gamma X}{ALE}$	$\frac{\Delta X}{ALE}$	$\frac{\epsilon X}{ALE}$	$\frac{S X}{ALE}$
5	$\frac{X K}{ALE}$	$\frac{X K}{ALE}$	$\frac{X K}{ALE}$	$\frac{X K}{ALE}$	$\frac{X K}{ALE}$	$\frac{X K}{ALE}$
	$\frac{ A}{ALE}$	$\frac{ B}{ALE}$	$\frac{ \Gamma}{ALE}$	$\frac{ \Delta}{ALE}$	$\frac{ \epsilon}{ALE}$	$\frac{ S}{ALE}$

1. Voir t. II, p. 300 et sq.

6	$\frac{X K}{A }$ ALE	$\frac{X K}{B }$ ALE	$\frac{X K}{\Gamma }$ ALE	$\frac{X K}{\Delta }$ ALE	$\frac{X K}{\epsilon }$ ALE	$\frac{X K}{S }$ ALE
7	$\frac{K A}{K X}$ ALE	$\frac{K A}{K X}$ ALE	$\frac{K \Gamma}{K X}$ ALE	$\frac{K \Delta}{K X}$ ALE	$\frac{K \epsilon}{K X}$ ALE	$\frac{K S}{K X}$ ALE

Deuxième série.

1	$\frac{K A}{K P}$ ALE	$\frac{K B}{K P}$ ALE	$\frac{K \Gamma}{K P}$ ALE	$\frac{K \Delta}{K P}$ ALE	$\frac{K \epsilon}{K P}$ ALE	$\frac{K S}{K P}$ ALE
2	$\frac{A K}{K P}$	à $\frac{S K}{K P}$ ALE				
3	$\frac{K P}{K A}$ ALE	$\frac{K P}{K B}$ ALE	$\frac{K P}{\Gamma }$ ALE	$\frac{K P}{\Delta }$ ALE	$\frac{K P}{\epsilon }$ ALE	$\frac{K P}{S }$ ALE
4	$\frac{K P}{A }$	à $\frac{K P}{S }$ ALE				
5	$\frac{P A}{P K}$ ALE	$\frac{P B}{P K}$ ALE	$\frac{P \Gamma}{P K}$ ALE	$\frac{P \Delta}{P K}$ ALE	$\frac{P \epsilon}{P K}$ ALE	$\frac{P S}{P K}$ ALE

Troisième série.

1	$\frac{P A}{P R}$ ALE	$\frac{P B}{P R}$ ALE	$\frac{P \Gamma}{P R}$ ALE	$\frac{P \Delta}{P R}$ ALE	$\frac{P \epsilon}{P R}$ ALE	$\frac{P S}{P R}$ ALE
2	$\frac{A P}{P R}$ ALE	$\frac{B P}{P R}$ ALE	$\frac{\Gamma P}{P R}$ ALE	$\frac{\Delta P}{P R}$ ALE	$\frac{\epsilon P}{P R}$ ALE	$\frac{S P}{P R}$ ALE
3	$\frac{P R}{P A}$ ALE	$\frac{P R}{P B}$ ALE	$\frac{P R}{\Gamma }$ ALE	$\frac{P R}{\Delta }$ ALE	$\frac{P R}{\epsilon }$ ALE	$\frac{P R}{S }$ ALE
4	$\frac{P R}{A }$ ALE	$\frac{P R}{B }$ ALE	$\frac{P R}{\Gamma }$ ALE	$\frac{P R}{\Delta }$ ALE	$\frac{P R}{\epsilon }$ ALE	$\frac{P R}{S }$ ALE

Rappelons, pour la commodité de la lecture, que la 1<sup>re</sup> série est caractérisée par les chiffres X—K ou par l'absence de toute indication autre que la lettre d'officine ; que la 2<sup>e</sup> série est caractérisée par le chiffre K et la lettre P ; et la 3<sup>e</sup> série par les lettres P—R, qui sont des marques monétaires.

On trouve : I. Au revers : GENIO CAESARIS. Avec le génie coiffé du modius, à demi nu, debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant une patère d'où la liqueur se répand et une corne d'abondance.

Au droit : 1<sup>o</sup> GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES. Sa tête laurée à droite. Coh. 40 ; 1<sup>re</sup> série, 1, 2, 3, 4, 5, 6 ; L. ; D. ; P. 8807 à 8810 ; 6 gr. 25 ; 23 mill. ; L. ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ. *Pl. IX, n<sup>o</sup> 13.*

2<sup>e</sup> série, 1 ; P. 8801 à 8804 ; 6 gr. 30 et 6 gr. 75 ; 23 mill. ; 14024 ; 6 gr. 30 ; 24 mill. ; L. ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 2<sup>e</sup> série, 4 ; P. 8798 ; 7 gr. 40 ; 23 mill. ; 8799 ; 6 gr. 75 ; 25 mill. ; 8800. — 3<sup>e</sup> série, 1 ; P. 14022, 14025. — 3<sup>e</sup> série, 2, 3, 4 ; D. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S.

2<sup>o</sup> FL VAL CONSTANTINVS FIL AVG. Tête analogue. Coh. 185 ; P. 9087 ; 6 gr. 50 ; 2<sup>e</sup> série, 1 ; 25 mill. ; L. ; VO. ; Off. A seulement. Effigie de Daza. *Pl. IX, n<sup>o</sup> 14.*

II. Au revers : GENIO IMPERATORIS. Avec le même type du revers.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 48 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; L. ; D. ; Off. Γ. — 1<sup>re</sup> série, 3, 5 et 6 ; P. 8510-11 ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; P. 8506 à 8509 ; 6 gr. 80 ; 25 mill. ; L. ; D. ; VO. ; mêmes officines. — 2<sup>e</sup> série, 5 ; WG. ; Off. Γ—Ε. — 3<sup>e</sup> série, 1, 4 ; L. ; VO. ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S.

2<sup>o</sup> IMP C MAXIMIANVS P F AVG. Même tête ; pièce décrite par Dattari. Cette monnaie doit être attribuée à Hercule mais je suis porté à la considérer comme une pièce fausse



antique. En effet les lettres du revers  $\frac{P|R}{ALE}$  ne se présentent dans aucune des séries régulières de cette émission.

M. Dattari a décrit deux pièces de Maximien Hercule désigné comme : *Pius Felix Senior Augustus* <sup>1</sup>. Ces pièces font partie de cette émission. Elles ont dû être frappées en 308, après l'époque à laquelle Maximien Hercule reprit à Rome le titre d'Auguste, en 307, sur la demande de son fils Maxence. Elles sont analogues à d'autres pièces émises à Rome. Maxence fit en effet émettre en 307 des monnaies de son père avec les légendes *D. N. Maximiano Sen. Inv. Aug.* et *D. Maximiano Sen Invic Aug.* <sup>2</sup> puis *Imp C Maximianus P. F. Avg.* C'est à cette dernière pièce que correspondrait celle qui vient d'être décrite : aux deux autres correspondent les pièces suivantes :

3° **IMP C MAXIMIANVS P F SEN AVG.** Sa tête laurée à droite ; pièce décrite par Dattari <sup>3</sup>. 2<sup>e</sup> série, 1 ; D. ; Off. B ; pièce de Hercule.

4° **IMP C MAXIMIANVS P F (sic) EN AVG.** Coh. 136 de Hercule. 2<sup>e</sup> série, 1 ; B. ; 23 mill. D. ; COP. ; Off. B. Cette pièce peut être une copie de l'autre. *Pl. IX, n° 15.*

On constate que, ni Constantin, ni Galère, n'ont fait frapper de pièces analogues.

5° **IMP C VAL LIC LICINIVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 43, 2<sup>e</sup> série, 1 ; P. 9027-8 ; 6 gr. 25 ; 28 mill. ; 9029, 9030 ; COP. ; L. ; D. ; VVG. ; Off. A—B—Γ—Δ—ε—S. — 2<sup>e</sup> série, 4 ; D. ; L. ; Off. ε.

6° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 52 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; P. 8839. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; L. ; P. 8830, 8833, 8836 ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ—ε—S.

*Pl. IX, n° 16.*

1. Dattari. *Contribuzione. op. cit., Riv. Il. Num.*, 1906, p. 7 du mémoire.

2. Voir tome I, *L'Atelier d'Aquilée*, p. 304.

3. Dattari. *Op. cit.*, p. 4 du mémoire.

7° FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Analogue. Coh. 192 ; 2<sup>e</sup> série, 1 ; L. ; VO. ; VVG ; 6 gr. ; P. 9088 ; 6 gr. 76 ; 27 mill. ; Off. A .

III. Au revers : VIRTVS EXERCITVS. Mars casqué et en habit militaire marchant à droite, portant un trophée et un bouclier et tenant de la droite une haste dirigée en avant.

Au droit : 1° IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Variété de Coh. 214 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; D. ; Off. Γ ; 1<sup>re</sup> série, 3 et 5 ; L. ; VO. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; L. ; VO. ; P. 8679 à 8687 ; 6 gr. 50 ; L. ; VO. ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 3<sup>e</sup> série, 1 et 4 ; VO. ; L. ; 25 mill. ; Off. A—B—Γ—Δ.

2° GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES. Sa tête laurée à droite. Coh. 202 ; 1<sup>re</sup> série, 2 ; D. ; L. ; 23 mill. ; Off. B—Δ. — 1<sup>re</sup> série, 3 ; P. 8909 ; 6 gr. 55 ; 24 mill. ; L. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; P. 8908 ; 6 gr. 55 ; 24 mill. ; L. ; D. ; HA. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S. — 2<sup>e</sup> série, 5 ; D. ; Off. S. — 3<sup>e</sup> série, 1 et 3 ; VO. ; Off. A—Δ.

3° FL VAL CONSTANTINVS FIL AVG. Tête analogue. Coh. 701 ; 2<sup>e</sup> série, 1 ; VO. ; Off. A. Effigie de Daza.

*Pl. IX, n° 17.*

4° IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 204 ; 3<sup>e</sup> série, 1 ; L. ; VO. ; Off. Δ.

5° IMP C GALER VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 205 ; 1<sup>re</sup> série, 7 ; L. ; Off. B. *Pl. IX, n° 18.*

6° IMP C VAL LIC LICINIVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Inédite. 2<sup>e</sup> série, 1 ; COP. ; VVG. ; 6 gr. 66 ; Off. Γ.

7° FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; VO. ; Off. A.

Les pièces Galérie Valérie font partie des trois séries de cette émission.

IV. Au revers : VENERI VICTRICI. Vénus debout à gauche

tenant une pomme de la main droite et soutenant sa robe.

Au droit : **GAL VALERIA AVG.** Son buste à droite, avec un croissant dans les cheveux. Coh. 2 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; D. ; VO. ; P. 8694 ; 5 gr. 95 ; L. ; Off. A—Γ—Δ. — 1<sup>re</sup> série, 3 et 4 ; VO. ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S. — 2<sup>e</sup> série, 1 ; P. 8692 à 8695 ; L. ; 23 mill. ; D. ; Off. A—Γ—Δ—€—S.

*Pl. IX, n° 19.*

2<sup>e</sup> série, 2 ; VO. ; D. ; Off. A—Δ—€. — 2<sup>e</sup> série, 5 ; D. ; Off. Γ. — 3<sup>e</sup> série, 1, 2, 3 et 4 ; D. ; VO. : L. ; P. 8694 ; Off. A—B—Γ—Δ—€—S.

La pièce suivante réunit deux légendes du revers et représente une erreur de l'ouvrier qui a gravé le moule.

On trouve : Au revers : **GENIO IMP ESARIS.** Revers décrit avec les légendes « Genio Caesaris et Imperatoris ».

Au droit : **GAL VAL MAXIMINVS NOB CAES.** Même tête ; L. ; Off. B.

*Pièces d'or et médailles frappés avec cette émission.*

Avec  $\frac{\Delta}{ALE}$

V. On trouve au revers : **SOLE INVICTO.** Le soleil radié en robe longue, levant la main droite et tenant la tête de *Sérapis*.

Au droit : **MAXIMINVS NOB CAES.** Sa tête laurée à droite. Coh. 155 ; 18 mill. ; A. ; L. ; pièce de l'espèce du 60<sup>me</sup> à la livre d'or.

La tête de *Sérapis* ne fut représentée couramment, dans les états de Maximin Daza, sur les monnaies de bronze, qu'à partir de l'année 311, mais des pièces d'or, la présentant, ont peut-être été émises auparavant.

VI. Au revers : **SOLI INVICTO**. Le Soleil radié en robe longue, le manteau rejeté, levant la droite et tenant la tête de *Sérapis* dans la main gauche.

Au droit : **MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Pièce décrite pour la première fois par M. Gneccchi ; *N.* ; GN. ; V. n° 132170 ; 5 gr. 20 ; 20 mill. ; Ex.  $\frac{| \Gamma}{ALE}$

Ces deux pièces ont pu être frappées jusqu'en 312.

VII. Au revers : **IOVI CONSERVATORI**. Jupiter à demi nu, debout à gauche, le manteau agrafé sur l'épaule, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre. Ex.  $\frac{| \Gamma}{ALE}$

Au droit : **IMP C MAXIMIANVS P F AVG**. Son buste lauré et drapé à droite. Collection Bachofen von Echt. *N.*, Médaillon ; 10 gr. 65 ; 24 mill. ; pièce de Galère.

Revers déjà décrit : **VENERI VICTRICI**. Vénus debout à gauche, tenant une pomme et soulevant son voile.

Au droit : **GAL VALERIA AVG**. Son buste à droite avec un croissant dans les cheveux. Coh. 1 ; *N.* ; collection Bachofen von Echt<sup>1</sup>. Ex.  $\frac{|}{ALE}$

#### TROISIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la mort de Galère, survenue le 5 mai 311, et le milieu de l'année 312.*

Cette émission comprit quelques monnaies de Galère Auguste, mais principalement des pièces commémoratives de cet empereur désigné comme *Divus* ; et elle fut suivie, ainsi que je l'expliquerai plus loin, par une autre émission qui commença à être frappée au plus tard au début de 312<sup>1</sup>.

L'Atelier fonctionna, au cours de l'émission présente,

1. Voir le catalogue dressé par le colonel Voeltter.

avec trois officines. Il en comprenait six auparavant et en eut huit ensuite.

Les pièces de Galérie Valérie continuèrent à être frappées, au cours de cette émission, mais pendant peu de temps. Elles cessèrent probablement d'être émises, au courant de l'année 311. Le cas de l'atelier d'Alexandrie est particulier. Cet atelier émit des monnaies de Galère Auguste, après sa mort. Les émissions des quatre ateliers de Maximin Daza (Nicomédie, Cyzique, Antioche, Alexandrie) ont été synchroniques. Nous avons remarqué que ce synchronisme des émissions des divers ateliers d'un même empire était constant et résultait d'ordres uniformes reçus d'une chancellerie unique. Mais tandis que les ateliers de Cyzique et probablement de Nicomédie frappèrent, dès le début des émissions en question, les monnaies de consécration du *Divus Galerius*<sup>1</sup>, celui d'Alexandrie émit encore, pendant quelque temps, des pièces frappées au nom de Galère Auguste. On peut donc dire que, bien que le début de toutes ces émissions soit fixé au mois de mai 311 par la frappe des monnaies du *Divus Galerius* dans deux ateliers, parmi les quatre qui appartenaient à Maximin Daza, le quatrième, celui d'Alexandrie, ne commença pourtant que plus tard cette frappe des monnaies du *Divus Galerius*, et cela, quoique son émission ait commencé en même temps que celles des trois autres ateliers.

On peut faire la même observation, au sujet des monnaies de Galérie Valérie, qu'au sujet de celles de Galère. Les pièces frappées au nom de cette impératrice ne se montrèrent pas dans les émissions de Nicomédie et de Cyzique, qui commencèrent à paraître le 5 mai 311<sup>2</sup>; elles font, au contraire, partie de l'émission contemporaine

1. Voir plus haut les émissions de ces ateliers, pp. 18 et 101.

2. Ibidem.

d'Alexandrie. On verra dans l'étude sur Antioche que le cas de cet atelier est douteux, à cet égard.

L'explication de ces différences se trouve, ainsi que celle de beaucoup d'autres faits du même genre, dans la situation géographique des ateliers<sup>1</sup>. Mais il faut se souvenir, pour donner cette explication, de ce que la chancellerie impériale, les bureaux du Comte des Largesses sacrées, envoyaient les ordres de commencer ou de cesser la frappe des monnaies d'un empereur ou d'une impératrice ou encore ceux de modifier l'effigie impériale ou les attributs impériaux. Il en était de même lorsqu'il s'agissait d'inaugurer la frappe des monnaies d'un *Divus*<sup>2</sup>.

Cela étant admis, l'on remarquera que Maximin Daza, ayant pénétré en Bithynie à la nouvelle de la mort de Galère, devait se trouver à Nicomédie, ou dans ses environs, au mois de mai 311<sup>3</sup>. Il voulait établir son pouvoir sur ses nouvelles provinces de Bithynie et de Pont, et sa chancellerie devait l'y accompagner, puisqu'il y rendit un édit supprimant le *Census*<sup>4</sup>. Ce fut donc de Bithynie, de la Cour de l'empereur, que partit, au mois de mai 311, l'ordre de cesser la frappe des monnaies de Galère Auguste, et d'y substituer celles du *Divus Galerius*, et de cesser également l'émission des médailles de Galère Valérie. Cet ordre dut parvenir immédiatement à Nicomédie et à Cyzique, un peu plus tard à Antioche reliée pourtant à ces deux premières villes par une route parcourue par des courriers rapides. Pour arriver à Alexandrie, il fallait au contraire prendre la route du désert ou celle de la mer, toutes deux longues et exposées à des accidents. Le code Théodosien nous offre,

1. Voir t. II, p. 455. Un retard se produisit pour la réception de l'effigie de sainte Hélène, comme pour l'arrivée de la nouvelle de la mort de Galère.

2. Voir t. II, *Introduction*, p. cxxix.

3. Lactance, *De Mort. Pers.* cap. xxv.

4. Id., c. xxxvi, cum magna omnium laetitia sustulit censum.

ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, de nombreux exemples du retard apporté à la promulgation des lois, aux époques où la navigation était difficile, dans les provinces séparées du centre de l'empire, par la mer<sup>1</sup>. Les ordres envoyés de Constantinople à Alexandrie y parvenaient par mer; il devait en être de même de ceux partis de Nicomédie. La navigation pouvait subir encore des retards, au mois de mai, qui terminait la période pendant laquelle les mers étaient fermées.

Il en résulta que l'on continua à frapper, à Alexandrie, les monnaies de Galère Auguste et de Galérie Valérie, au cours de l'année 311, jusqu'à ce que l'on ait reçu les ordres impériaux, envoyés de Nicomédie. Mais on avait néanmoins reçu antérieurement, à Alexandrie, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'ordre de commencer une émission monétaire en mai 311. Cette émission présente cette particularité que ce fut pendant qu'elle était mise en circulation que le poids des monnaies de bronze s'abassa. Les premières émises de ces monnaies pesaient encore les mêmes poids que celles de l'émission précédente, qui sont les pièces désignées comme (moyens bronzes), par M. Dattari, et dont le poids moyen est de 6 gr. 66; les pièces frappées ensuite présentèrent des poids oscillant entre 4 gr. 50 et 5 gr. 50 et représentèrent la variété désignée comme (moyen bronze réduit) par M. Dattari, et dont le poids moyen est de 5 gr.<sup>2</sup> J'ai montré, dans mes tableaux monétaires, que la dégradation du poids des monnaies de bronze se faisait graduellement.

Cette manière de procéder devait avoir pour but de ne pas apporter de trouble dans les échanges commerciaux,

1. Voir t. I, *L'atelier de Carthage*, p. 340.

2. Cf. Dattari, *Études sur les monnaies de la réforme de Dioclétien*, dans le volume du *Congrès numismatique de Bruxelles* de 1910, pp. 742 à 743. L'auteur étudie les valeurs respectives de ces bronzes.

étant donné que les paiements devaient se faire en monnaies mêlées, de poids plus lourds et de poids moins lourds, dont l'ensemble devait présenter le poids moyen d'une variété monétaire; dans le cas présent, on passa insensiblement du moyen bronze au moyen bronze réduit. Cette dernière variété de bronze était déjà en usage, depuis l'année 309, dans les états de Constantin<sup>1</sup>. Ce fait vient confirmer l'opinion de M. Dattari, d'après laquelle les réformes de Dioclétien et de Constantin n'en font qu'une et les espèces différentes créées par ces empereurs sont en rapports numériques simples, de telle façon que l'on pouvait passer facilement d'un système à l'autre. Cela fait comprendre comment Constantin put continuer à émettre exceptionnellement les espèces d'or et d'argent du système de Dioclétien, l'*aureus*<sup>2</sup>, l'*argenteus minutulus*<sup>3</sup> alors qu'il avait déjà créé de nouvelles espèces monétaires d'or et d'argent. Cela explique également comment l'on put se servir du *denarius communis* comme unité de compte, parce que son rapport avec les diverses unités de bronze était facile à établir<sup>4</sup>. L'ordre envoyé par la chancellerie de commencer de nouvelles émissions, en mai 311, dut avoir pour cause la nécessité pratique d'interrompre les émissions antérieures déjà trop considérables qui avaient eu lieu de 308 à 311. Il en fut de même en l'année 320 à la suite de l'émission de 317 à 320. La création d'une nouvelle espèce monétaire pouvait se faire au cours, comme au début d'une émission. En 307 ce fut à la suite de la refonte du cadastre par Galère et au cours d'une émission que commencèrent à paraître les premiers bronzes de poids réduits, après les

1. Voir tome II, *L'atelier de Londres*, p. 19; de *Lyon*, p. 94; de *Tarragone*, p. 252.

2. Voir : *L'atelier d'Arles*, tome II, p. 143.

3. Voir tome II, p. 544.

4. Voir Dattari, *op. cit.*, p. 736.



grands *folles* du système de Dioclétien. Ces premiers bronzes de poids réduits sont les « moyens bronzes » de M. Dattari. Les (petits bronzes réduits), du poids moyen de 2gr. 50, commencèrent également à paraître au cours d'une émission, en 326, et composèrent entièrement les émissions de 330, après l'inauguration de Constantinople.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

1	$\frac{X   A}{ALE}$	$\frac{X   B}{ALE}$	$\frac{X   \Gamma}{ALE}$
2	$\frac{K   A}{ALE}$	$\frac{K   B}{ALE}$	$\frac{K   \Gamma}{ALE}$

Deuxième série.

1	$\frac{\cup   A}{ALE}$	$\frac{\cup   B}{ALE}$	$\frac{\cup   \Gamma}{ALE}$
2	$\frac{\cup   A}{ALE}$	$\frac{\cup   B}{ALE}$	$\frac{\cup   \Gamma}{ALE}$
3	$\frac{\cup   A}{ALE}$	$\frac{\cup   B}{ALE}$	$\frac{\cup   \Gamma}{ALE}$

Troisième série.

3	$\frac{*   A}{ALE}$	$\frac{*   B}{ALE}$	$\frac{*   \Gamma}{ALE}$
---	---------------------	---------------------	--------------------------

Les chiffres K et X indiquent des rapports de valeurs, ils se sont inscrits séparément ou ensemble sur les pièces de 5 grammes, pesant la moitié du grand follis ou sesterce <sup>1</sup> ;

1. J'indiquerai, dans l'Introduction générale de cet ouvrage, comment l'on peut interpréter ces divers chiffres.

l'étoile et le croissant sont des différents monétaires; la lettre P signale un groupement ouvrier. Les lettres A—B—Γ indiquent les officines. On distingue trois séries monétaires, par l'absence de différent ou la présence de l'étoile et du croissant. Une partie des monnaies portant le croissant ont été frappées par le groupement ouvrier signalé par la marque monétaire P; le même groupement ouvrier a préparé les coins et frappé les monnaies qui composent la série monétaire signalée par l'étoile.

I. Au revers : **GENIO IMPERATORIS**. Génie coiffé du *modius*, à demi nu, debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant une patère d'où la liqueur se répand et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMIANVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 48; D.; VO.; 2° série, 3 et 4<sup>e</sup> série. Off. A—B—Γ.

2° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Coh. 52; 2<sup>e</sup> série, 3, et 3<sup>e</sup> série; P. 8828, 8831-2-5; L.; D.; Off. A—B—Γ.

3° **FL VAL CONSTANTINVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 192; 2<sup>e</sup> série, 3; P. 9088; 6 gr. 76: 26 mill.; L.; VO.; WG.; D.; Off. A.

4° **IMP C VAL LIC LICINIVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 43; 3<sup>e</sup> série; L.; 23 mill.; D.; VO.; WG.; Off. B—Γ.

5° **IMP C VAL LIC LICINIVS (sic) P F AVG**. Tête analogue. Inédite. 2<sup>e</sup> série, 3; D.; VO.; Off. B—Γ.

II. Au revers : **BONO GENIO PII IMPERATORIS**. Génie coiffé du *modius*, à demi nu, debout à gauche, tenant une patère d'où la liqueur se répand et une corne d'abondance.

Au droit : 1° **FL VALER CONSTANTINVS P F AVG**. Sa tête

laurée à droite. Pièce inédite. 2<sup>e</sup> série, 3; VO.; D.; Off. A—Γ.

2<sup>o</sup> FL VALERIVS CONSTANTINVS P F AVG. Même tête. Inédite (Coh. 31 en est une variété décrite plus loin), effigie de Maximin Daza. 2<sup>e</sup> série, 3; P. 9067; 7 gr. 10 c., 26 mill.; VO.; D.; WG.; Off. AΓ.

*Pl. X, n° 1.*

3<sup>o</sup> IMP C VALER LICIN LICINIVS P F AVG. Tête laurée à droite. Coh. 1; 1<sup>re</sup> série, 2; P. 9016; Off. A—B. — 2<sup>e</sup> série, 2 et 3; B.; D.; Off. A—B.

4<sup>o</sup> IMP C VAL LIC LICINIVS P F AVG. Même tête. Coh. 2; 2<sup>e</sup> série, 3; P. 9017; 6 gr. 30; 24 mill.; D.; Off. B.

5<sup>o</sup> IMP C GALER VAL MAXIMINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 2; 2<sup>e</sup> série, 2; P. 8773-4-5; 8777; 8 gr.; 25 mil.; Off. A—B—Γ. — 2<sup>e</sup> série, 3; P. 8776; 8 gr.; 24 mill.; GOT.; Off. Γ.

*Pl. X, n° 2.*

III. Au revers : BONO GENIO IMPERATORIS. Même type du revers.

Au droit : 1<sup>o</sup> FL VALERIVS CONSTANTINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 31; 2<sup>e</sup> série, 2; VO.; Off. A—Γ.

2<sup>o</sup> IMP C GALER VAL MAXIMINVS P F AVG. Coh. 1; pièce indiquée dans Banduri.

Au revers : AETERNAE MEMORIAE GAL MAXIMIANI. Autel allumé orné d'un bas-relief représentant une branche de laurier sur laquelle se tient un aigle portant une couronne en son bec.

Au droit : DIVO MAXIMIANO MAXIMINVS AVG FIL. Sa tête laurée à droite. Coh. 7; 2<sup>e</sup> série, 2; D.; Off. A, également avec  $\frac{1}{ALE}$  simplement, — 2<sup>e</sup> série, 3; P. 8470; L.; 23 mill.; D. Off.; A—B—Γ.

*Pl. X, n° 3.*

Cette pièce prouve que Maximin Daza se reconnaissait fils de Galère par l'adoption, et que s'il avait rejeté le titre

de fils d'Auguste, c'était parce qu'il le considérait comme insuffisant et même dérisoire, puisqu'il le possédait, tandis qu'il réclamait le titre d'Auguste, auquel il voulait bien ajouter la reconnaissance de sa filiation, par adoption, de Galère (*Maximinus Augusti Filius*).

IV. Au revers : **VIRTUS EXERCITVS**. Mars marchant à droite, portant une haste et un trophée et ayant au bras gauche un bouclier.

Au droit : 1° **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 204 ; 2° série, 2 ; D. ; Off. Γ. — 2° série, 3 ; L. ; D. ; Off. A—B—Γ. — 3° série ; L. ; Off. Γ.

V. Au revers : **VENERI VICTRICI** avec le type déjà décrit avec cette légende.

Au droit : **GAL VALERIA AVG**. Son buste drapé à droite avec le croissant dans les cheveux. Coh. 2 ; 2° série, 3 ; L. ; D. ; Off. Γ. — 3° série ; L. ; Off. Γ.

VI. Au revers : **GENIO AVGVSTI**. Génie coiffé du *modius*, à demi nu, debout à gauche, tenant la tête de *Sérapis* dans la main droite et une corne d'abondance sur le bras gauche.

Au droit : 1° **IMP. C. GAL. VAL. MAXIMINVS P. F. AVG**. Sa tête laurée à droite. Coh. 17 à 19 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; 8786 ; 14995 ; 5 gr. 10 ; 22 mill. ; 14994 ; 3 gr. 90, 22 mill. ; GOT. ; L. ; D. ; Off. A—B—Γ. — 2° série, 1 ; 8785, 5 gr. 40 ; 21 mill. ; D. ; WG. ; L. ; Off. A—B—Γ. Il existe des exemplaires de poids très réduits de cette pièce, et de la suivante, lesquels furent frappés avec la fin de cette émission. P. 13996 ; D. Mêmes officines.

2° **IMP C VAL LIC LICINIVS P F AVG**. Tête analogue. Coh. 32 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; L. ; VO. ; Off. A. *Pl. X, n° 4.*  
2° série, 1 ; D. ; Off. A<sup>1</sup>.

1. Dattari, *Contribuzione al Corpus delle Monete Romane*, dans *R. Il. d. Num.*, 1906, p. 11 du mémoire.

On peut constater que les deux orthographes : LICINIVS et LICINNIVS, étaient usitées, au début de l'émission, probablement avant l'arrivée des ordres de la chancellerie qui firent cesser la frappe des monnaies de Galère Auguste et de Valérie et commencer celles du *Divus Maximianus* (Galère). Ces ordres de la chancellerie comprenaient probablement l'indication d'émettre les pièces présentant au revers la légende *Genio Augusti* et donnaient l'orthographe LICINNIVS qui fut conservée jusqu'à ce que l'atelier d'Alexandrie eût reçu les ordres de Licinius, après la chute de Maximin Daza, en juin 313.

3° FL VALER CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 172; 1<sup>re</sup> série, 1; L.; VO.; Off. A. — 2<sup>e</sup> série, 1; D.; Off. A.

4° FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Inédite. 2<sup>e</sup> série, 1; D. Off. A.; 3 gr. 20.

#### QUATRIÈME ÉMISSION

*Comprise entre le printemps de l'année 312 et la mort de Maximin Daza en juin 313.*

Cette émission comprit encore des monnaies commémoratives de Galère Maximien, lesquelles durent être frappées, pendant toute une année, après que la nouvelle de la mort de cet empereur fût parvenue à Alexandrie; c'est-à-dire probablement jusqu'en juillet 312.

L'atelier d'Alexandrie ne dut plus recevoir, d'autre part, les ordres de Maximin Daza, à partir du mois de mai 313, car, d'après Lactance, cet empereur, poursuivi sur terre et sur mer, dut se donner la mort, à Tarse, en Cilicie, où il était réfugié (*Tarsum postremo confugit. Ibi cum jam terra*

marique premeretur, nec ullum speraret refugium, angore animi ac metu confugit ad mortem)<sup>1</sup>.

Les monnaies de bronze de cette émission ont des poids oscillant entre 3 gr. 50 et 4 gr. 50; exceptionnellement 5 gr. et même plus (moyens bronzes réduits de Dattari). Huit officines sont ouvertes dans l'atelier.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

$\frac{N   A}{ALE}$	$\frac{N   B}{ALE}$	$\frac{N   \Gamma}{ALE}$	$\frac{N   \Delta}{ALE}$
$\frac{N   \epsilon}{ALE}$	$\frac{N   S}{ALE}$	$\frac{N   Z}{ALE}$	$\frac{N   H}{ALE}$

Deuxième série.

$\frac{N   A}{ALE \bullet}$	$\frac{N   B}{ALE \bullet}$	$\frac{N   \Gamma}{ALE \bullet}$	$\frac{N   \Delta}{ALE \bullet}$
$\frac{N   \epsilon}{ALE \bullet}$	$\frac{N   S}{ALE \bullet}$	$\frac{N   Z}{ALE \bullet}$	$\frac{N   H}{ALE \bullet}$

Troisième série.

$\frac{*   A}{ALE}$	$\frac{*   B}{ALE}$	$\frac{*   \Gamma}{ALE}$	$\frac{*   \Delta}{ALE}$
$\frac{*   \epsilon}{ALE}$	$\frac{*   S}{ALE}$	$\frac{*   Z}{ALE}$	$\frac{*   H}{ALE}$

1. Lactance, *De Mort. Pers.*, c. XLIX.

## Quatrième série.

$\begin{array}{c} * \\ N   A \\ \hline ALE \bullet \end{array}$	$\begin{array}{c} * \\ N   B \\ \hline ALE \bullet \end{array}$	$\begin{array}{c} * \\ N   \Gamma \\ \hline ALE \bullet \end{array}$	$\begin{array}{c} * \\ N   \Delta \\ \hline ALE \bullet \end{array}$
$\begin{array}{c} * \\ N   \epsilon \\ \hline ALE \bullet \end{array}$	$\begin{array}{c} * \\ N   S \\ \hline ALE \bullet \end{array}$	$\begin{array}{c} * \\ N   Z \\ \hline ALE \bullet \end{array}$	$\begin{array}{c} * \\ N   H \\ \hline ALE \bullet \end{array}$

## Cinquième série.

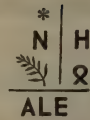
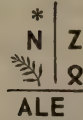
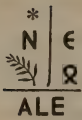
1	$\begin{array}{c} *   A \\ N   \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   B \\ N   \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   \Gamma \\ N   \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   \Delta \\ N   \hline ALE \end{array}$
	$\begin{array}{c} *   \epsilon \\ N   \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   S \\ N   \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   Z \\ N   \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   H \\ N   \hline ALE \end{array}$
2	$\begin{array}{c} N   * \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} N   * \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} N   * \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} N   * \\ \hline ALE \end{array}$
	$\begin{array}{c} N   * \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} N   * \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} N   * \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} N   * \\ \hline ALE \end{array}$

## Sixième série.

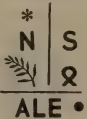
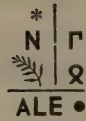
$\begin{array}{c} *   A \\ N   \varrho \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   B \\ N   \varrho \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   \Gamma \\ N   \varrho \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   \Delta \\ N   \varrho \\ \hline ALE \end{array}$
$\begin{array}{c} *   \epsilon \\ N   \varrho \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   S \\ N   \varrho \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   Z \\ N   \varrho \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} *   H \\ N   \varrho \\ \hline ALE \end{array}$

## Septième série.

$\begin{array}{c} * \\ N   A \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} * \\ N   B \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} * \\ N   \Gamma \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c} * \\ N   \Delta \\ \hline ALE \end{array}$
---	---	--	--



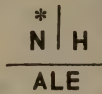
Huitième série.



Neuvième série.



à



Dixième série.



Onzième série.



à



Douzième série.



à





La 12<sup>e</sup> série se continue au cours de l'émission suivante. Les séries 10 et 11 ont été frappées après la défaite de Maximin Daza et avant l'arrivée de nouveaux ordres de la chancellerie de Licinius.

Les différents monétaires changent avec les séries, ou bien se groupent en combinaisons différentes, si bien qu'avec quatre différents monétaires, on obtient onze séries distinctes et que certaines de ces séries présentent encore des variantes. Les monnaies de bronze qui vont être décrites sont, d'après Dattari, des « moyens bronzes réduits ».

I. On trouve au revers : **AETERNAE MEMORIAE GAL MAXIMIANI**, avec le revers déjà décrit.

Au droit : **DIVO MAXIMIANO MAXIMINVS AVG FIL**. Tête de Maximin Daza laurée à droite. Coh. 7 ; 1<sup>re</sup> série ; D. ; Off.  $\Delta$ . — 5<sup>e</sup> série, 1 et 2 ; P. 8470 bis ; 20 mill. ; D. ; Off. B. 9<sup>e</sup> série ; D. ; Off.  $\Delta$ .

Cette pièce de consécration du *Divus Maximianus* (Gallère) a dû continuer à être frappée jusqu'au milieu de l'année 312 ; ces pièces commémoratives ayant été généralement émises pendant un an après la consécration du *Divus*.

II. Au revers : **GENIO AVGVSTI**. Génie coiffé du modius, le manteau agrafé sur l'épaule droite, tenant la tête de Sérapis coiffé du *modius* dans la main droite et une corne d'abondance sur le bras gauche.

Au droit : 1<sup>o</sup> **IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG**, sa tête laurée à droite. Coh. 20 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 14018 ; GOT. ; D. ; Off. B—P. — 3<sup>e</sup> série ; P. 14004 à 14006, 14018 ; 5 gr. 30 ; 22 mill. ; 14009 ; L. ; D. ; Off. A—B—P— $\Delta$ — $\epsilon$ —S—Z—H. — 4<sup>e</sup> série ; P. 14007 ; D. — 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séries ; L. ; D. — 12<sup>e</sup> série ; L. ; Mêmes officines.

2<sup>o</sup> IMP C LIC LICINIVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 35; 1<sup>re</sup> série; VO.; Off. Γ—S—H. — 3<sup>e</sup> série; L.; D.; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z—H. — 4<sup>e</sup> série; V.; D., Même off. — 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séries; P. 14113; 5 gr. 50; 20 mill.; 14114; V.; Mêmes off. Pl. X, n<sup>o</sup> 5.

8<sup>e</sup> série; D., Mêmes officines. — 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séries; V.; Même officines.

3<sup>o</sup> FL VALER CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 172; 1<sup>re</sup> série; P. 14584; 22 mill.; Off. A. — 3<sup>e</sup> série; L.; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z—H. — 4<sup>e</sup> série; L.; D.; Mêmes off. — 6<sup>e</sup> série; L.; Off. A—B. — 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séries; L.; D. — Mêmes officines.

III. Au revers : GENIO POPVLI ROMANI. Le Génie coiffé du modius, à demi nu, debout à gauche, tenant une tête de *Sérapis* de la main droite et une corne d'abondance sur le bras gauche.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C LIC LICINIVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 56; 10<sup>e</sup> série; P. 14130; 4 gr. 35; 21 mill.; L.; V.; 4 gr. 75; 20 mill.; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z—H. — 11<sup>e</sup> série; D.; mêmes officines.

2<sup>o</sup> FL VALER CONSTANTINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Pièce voisine de Coh. 235; 6<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> séries; L.; VO.; COP.; toutes les officines. Pl. X, n<sup>o</sup> 6.

#### CINQUIÈME ÉMISSION

*Comprise entre le moment où l'atelier d'Alexandrie tomba au pouvoir de Licinius, en juin ou juillet 313, et la rupture entre Constantin et Licinius, à la fin de l'été de 314.*

En effet cette émission ne contient plus de monnaies de Maximin Daza<sup>1</sup>, et elle dut commencer à être frappée lors-

1. Maximin Daza mit fin à ses jours par le poison en juin, ou juillet 313 (cf. Eusèb., *Hist. eccles.*, x. 5; Lactance, *De Mort. Persecutorum*, c. XLVII, XLVIII,

qu'après la mort de ce prince, l'atelier passa dans les états de Licinius. D'autre part, les monnaies de Valens Auguste parurent au début de l'émission suivante.

Constantin n'intervint pas, dans la guerre entre Licinius et Maximin Daza, qui devait le débarrasser d'un rival présent, Maximin, secrètement allié de Maxence, au profit d'un rival futur, Licinius, dont s'accroissait la puissance, mais qui se présentait comme protecteur des chrétiens.

Les ambitions de Constantin et de Licinius ne purent toutefois pas rester longtemps en présence, sans que la guerre éclatât. Constantin s'étant aperçu, pendant l'été de 314, que Licinius excitait à le trahir son propre beau-frère Bassianus, en l'attirant à lui par la promesse d'être créé César<sup>1</sup>, saisit ce prétexte pour déclarer la guerre et envahit la Pannonie, à la fin du mois de septembre ou au début d'octobre 314<sup>2</sup>.

Cette émission ne comprend plus que les monnaies de Constantin et de Licinius. Elle se compose de pièces de bronze, ou *folles* réduits à des poids oscillant entre 4 gr. 80 et 3 gr. 40 et à diamètres de 20 à 21 millimètres.

### Séries monétaires de l'émission.

#### Première série.

	$\frac{N}{ALE}   A$	$\frac{N}{ALE}   B$	$\frac{N}{ALE}   \Gamma$	$\frac{N}{ALE}   \Delta$
1	$\frac{N}{ALE}   \epsilon$	$\frac{N}{ALE}   S$	$\frac{N}{ALE}   Z$	$\frac{N}{ALE}   H$

XLIX). Maximin, après sa défaite de Tzirallum du 30 avril 313, traversa ses états et se rendit à Tarse en Cilicie, où, à l'abri, derrière les défilés du Taurus, il se préparait de nouveau à la guerre, tandis que Licinius s'était arrêté à Nicomédie, où il publia, le 13 juin 313, son édit de tolérance à l'égard des chrétiens, sans doute pour se concilier les populations.

Ce fut, d'après le récit de Lactance, en se voyant abandonné de tous, que Maximin mit fin à ses jours.

1. *Anonymus Valesii*, 5, 14 (édition Teubner).

2. La bataille importante de Cibales, en Pannonie inférieure, est du 8 octobre 314 (cf. Idatius : *in Fastis*) ; mais les deux armées avaient eu déjà des engagements d'avant-garde en Pannonie, cf. Eutrope : *Breviarium Hist. rom.*, lib. X, cap. 5.

	A N	B N	Γ N
	ALE	ALE	ALE
	ε N	S N	Z N
	ALE	ALE	ALE

Deuxième série.

Q A N	Q B N	Q Γ N	Q Δ N
ALE	ALE	ALE	ALE
Q ε N	Q S N	Q Z N	Q H N
ALE	ALE	ALE	ALE

I. Au revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre ; à ses pieds, à gauche, un aigle.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C LIC LICINIVS (*sic*) PF AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 72 ; 1<sup>re</sup> série, 1 ; P. 14147 ; 4 gr. 10 ; 21 mill. ; L. ; Off. A—B—Γ—Δ—ε—S—Z—H. Pl. X, n<sup>o</sup> 7.

2<sup>o</sup> FL VALER CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Inédite. 1<sup>re</sup> série, 1 ; L. ; VO. ; V. ; 5 gr. 30 ; 21 mill. ; mêmes officines.

L'orthographe LICINIVS n'a pas été conservée sur toutes les pièces de cette émission. On voit apparaître l'orthographe LICINIVS sur certaines pièces ; ce qui indique que le changement s'est fait au cours de cette émission, lorsque

1. M. le commandant Mowat, dans un travail sur un lot de moules trouvés en Égypte, publié dans la *Revue numismatique* de 1908, pp. 24 à 36, a relevé les revers de la 1<sup>re</sup> et de la 4<sup>e</sup> séries indiqués dans ce tableau. Mais il s'agit de moules provenant d'un atelier de faux monnayeurs, comme l'a démontré le savant et regretté auteur, et il importe de remarquer qu'à côté de revers copiés exactement, il s'en trouve d'autres qui sont erronés, ainsi que ceux de monnaies fausses de divers ateliers que j'ai signalées dans cet ouvrage.

de nouveaux ordres de la chancellerie, sont parvenus à Alexandrie.

II. Au revers : IOVI CONSERVATORI AVGG. Avec le type du revers qui vient d'être décrit, mais l'aigle tient dans son bec une couronne.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 409 ; 1<sup>re</sup> série, 1 et 2 ; VO. ; Off. Γ. P. 14210 à 14216 ; 3 gr. 70 et 3 gr. 15 ; 19 mill. ; VVG. ; 3 gr. 60 ; D. ; V. ; VO. ; L. ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z. — 2<sup>e</sup> série. Mêmes officines ; VO.

*Pl. X, n<sup>o</sup> 8.*

2<sup>o</sup> IMP C VAL CONSTANTINVS P F AVG. Tête analogue. Coh. 297 ; 2<sup>e</sup> série ; L. ; V. ; VO. ; WG. ; 3 gr. 70 ; Off. A—B—Γ—Δ—Ε—S—Z—H.

III. Au revers : IOVI CONSERVATORI AVG avec le même type déjà décrit, mais l'aigle ne tient rien en son bec.

Au droit : IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG. Sa tête laurée à droite, pièce décrite pour la première fois par M. Dattari <sup>1</sup>. — 2<sup>e</sup> série ; D. ; Off. H.

Cette pièce a dû être frappée lorsque les hostilités étaient déjà engagées entre Constantin et Licinius. Elle ne mentionne plus qu'un Auguste. Les ateliers situés près du théâtre de la guerre ont frappé des monnaies analogues de Constantin, c'est-à-dire ne mentionnant qu'un seul Auguste, mais au cours d'une émission postérieure à celle-ci. La distance d'Alexandrie, du théâtre des opérations, fit sans doute, qu'avant d'avoir reçu les ordres relatifs à l'émission suivante, la direction de l'atelier, qui savait que les hostilités étaient engagées, fit frapper des monnaies au nom du seul Auguste auquel elle était soumise, c'est-à-dire de Licinius.

1. Dattari, *op. cit.*, p. 14 du mémoire.

*Pièces d'or de l'émission.*

IV. Au revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu, debout à gauche, le manteau agrafé sur l'épaule, tenant une Victoire sur un globe et appuyé sur un sceptre, à ses pieds, à gauche, un aigle. Ex.  $\frac{1}{\text{ALE}}$

Au droit : LICINIVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Pièce inédite: *N.* ; *L.* ; provient de la collection Montagu.

*Pl. X, n° 9.*

## SIXIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la rupture entre Constantin et Licinius, laquelle eut lieu à la fin de l'été 314, et le 1<sup>er</sup> mars 317, époque à laquelle une entente survint entre ces deux empereurs, au sujet de la frappe des monnaies des trois Césars : Crispus, Constantin II, et Licinius II, dans tout l'empire.*

Cette émission se divise en deux parties, dont la première est représentée par les monnaies de Licinius, seul Auguste, puis par celles de Licinius et de Valens, tous deux Augustes. La seconde partie est caractérisée par les monnaies, frappées simultanément, de Constantin et de Licinius Augustes, après que la paix eut été faite entre ces deux empereurs, qui prirent le consulat en commun, le 1<sup>er</sup> janvier 315.

Voici comment s'expliquent ces faits et les raisons qui permettent de déterminer, à peu près, le temps pendant lequel parut chaque partie de l'émission.

L'atelier d'Alexandrie appartenait à Licinius, à l'époque qui nous occupe. En conséquence, les monnaies de Constantin n'y furent pas émises, pendant la guerre de 314 entre ces deux empereurs, et l'on frappa, au contraire, celles de

Valens, créé Auguste par Licinius, pendant cette guerre<sup>1</sup>. Après que la paix fut conclue entre Licinius et Constantin, les monnaies de ce dernier empereur remplacèrent celles de Valens, qui fut, vers cette époque, dégradé<sup>2</sup> et, un peu plus tard, mis à mort.

Voici maintenant comment se classent chronologiquement les événements.

La première défaite de Licinius, au cours de la guerre de 314, eut lieu à Cibales, en Pannonie, le 8 octobre. Ce fut, d'après le récit des auteurs les plus complets, sur ce sujet, aussitôt après cette défaite, que Licinius créa César, selon les auteurs, Valens, qui était *Dux Limitis*; mais les monnaies nous prouvent que ce fut réellement le titre d'Auguste qui lui fut attribué; puis les deux empereurs gagnèrent, le plus rapidement possible, la Thrace, pour y réunir une armée. Ce fut donc à ce moment, vers le milieu d'octobre, que la nouvelle de l'élévation de Valens au rang d'Auguste dut parvenir à Constantinople, d'où elle pouvait arriver, par mer, à Cyzique, puis à Alexandrie, dont les ateliers frappèrent les monnaies de cet empereur. Mais, d'après les auteurs anciens, la mer était fermée à la navigation, à partir du milieu de novembre<sup>3</sup>. On a des exemples de flottes retenues dans les ports, pendant la période hivernale et, ce qui est plus probant, plusieurs lois du Code Théodosien<sup>4</sup>, datées de l'automne.

1. L'*Anonymus Valesii*, v. 17, dit que Licinius, après la bataille de Cibales, s'enfuit à Sirmium et que : « Sublata inde uxore ac filio et thesauris, tetendit ad Daciam. Valentem ducem limitis Cæsarem fecit. » — Valens devait être *dux limitis* en Moesie.

2. L'*Anonymus Valesii*, id. : « Mandatum est Valens privatus fieret. » *Petrus Patricius legat.* 13. et Victor, *Epitome*, 40, 9 : « Valens a Licinio morte multatur ». O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, vol. I, p. 163, explique par la suite des événements que ce fut bien Licinius qui condamna Valens à mort, après la conclusion de la paix, ainsi que le dit l'*Epitome*. Le professeur O. Seeck a renouvelé toute l'histoire de ces guerres.

3. Vegèce, V, 9, Maria clauduntur.

4. *Code Theodosien*, XL, 21, 2 : XV. 3, 2. Voir pour ces dates, O. Seeck, *Die Zeitfolge d. Gesetze Constantins : Zeitschrift f. Rechtsgeschichte*, tome X, p. 39.

des lieux de leurs expéditions, en Europe et en Asie, ne furent reçues en Afrique qu'au printemps de l'année suivante. Ce fut donc avant la période hivernale, c'est-à-dire vers le milieu de novembre, que la nouvelle de l'élévation de Valens dut parvenir à Alexandrie; ensuite, les mers n'étant plus navigables, on n'y dut apprendre la paix conclue entre Constantin et Licinius, qu'au printemps de 315; bien que ces empereurs aient pris le consulat ensemble, le 1<sup>er</sup> janvier 315.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

$\begin{array}{c}   A \\ K   X \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c}   B \\ K   X \\ \hline ALE \end{array}$
---	---

Deuxième série.

$\begin{array}{c}   Q \\ K   X \\   A \\ \hline ALE \end{array}$	$\begin{array}{c}   Q \\ K   X \\   B \\ \hline ALE \end{array}$
--	--

Troisième série.

$\begin{array}{c}   Q \\ K   A \\   X \\ \hline \end{array}$	$\begin{array}{c}   Q^1 \\ K   B \\   X \\ \hline \end{array}$
--	--

*Première partie de l'émission.*

*Comprise entre l'automne de 314 et la réconciliation entre Constantin et Licinius, accomplie en janvier 315, et connue à Alexandrie au printemps suivant.*

1. M. le commandant R. Mowat, dans un travail, sur un lot de moules monétaires trouvés en Égypte, publié dans la *Revue numismatique* de 1908, pp. 23 à 36, a signalé les revers des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries.



Cette partie de l'émission ne dura que quelques mois. Elle commença à paraître quand l'atelier reçut la nouvelle de la promotion de Valens, en novembre 314; elle comprit les pièces de Licinius, puis celles de Valens, tous deux Augustes, pièces qui composent cette partie de l'émission.

La nouvelle de l'élévation de Valens dut arriver assez tard à Alexandrie, et pourtant, vers le milieu de novembre, pour les raisons indiquées plus haut; mais l'atelier dut apprendre également avec un retard considérable, la défaite de Licinius, la dégradation de Valens et la réconciliation de Constantin et de Licinius.

Les monnaies de bronze de cette émission pèsent les mêmes poids que celles de l'émission précédente. Elles correspondent au « Petit bronze » de Dattari du poids moyen de 3 gr. 33. Il n'y a que deux officines A et B, indiquées sur ces bronzes et un seul différent monétaire, la couronne. On y lit les chiffres de valeur K et X.

I. On trouve au revers : IOVI CONSERVATORI AVGG. Avec le type déjà indiqué avec cette légende.

1° IMP C VAL LICIN LICINIUS P F AVG Même tête. Cohen, 109; 1<sup>re</sup> série, D.; Off. A. — 2° série; P. 19217-18-19; 3 gr. 70; 19 mill.; L.; VO; D.; WG.; Off. A—B.

*Pl. X, n° 10.*

Au droit : 2° IMP C AVR VAL VALENS P F AVG. Tête laurée à droite. Effigie de Licinius. Cohen, 2; 2° série; L.; GN.; WG.; 2 gr. 90; 20 mill.; Off. A. *Pl. X, n° 11.*

Les pièces de Valens présentent la même effigie que celles de Licinius. M. Gnechi, qui en a fait le premier la remarque, a émis l'idée, dans son intéressante étude sur cette frappe d'apparence anormale<sup>1</sup>, que l'effigie de Valens

1. F. Gnechi, *Appunti di Numismatica Romana*, 1893, pp. 5, 6, 7, extrait de la *Rivista Ital. di Numismatica*, 1893, fasc. II, pl. IV.

n'avait pas eu le temps d'être envoyée à Alexandrie. Il eût fallu, pour que l'effigie de cet empereur fût envoyée aux ateliers de Licinius, que ce dernier remportât la victoire et confirmât, dans son autorité, l'Auguste, qu'il avait adopté en raison des circonstances pressantes de la guerre, mais dont Constantin réclama, au contraire, la dégradation, c'est-à-dire de Valens.

*Deuxième partie de l'émission.*

*Comprise entre le printemps de l'année 315 et le moment où l'atelier reçut la nouvelle de l'élévation des Césars, dans l'empire de Constantin, laquelle eut lieu le 1<sup>er</sup> mars 317.*

II. Au revers : IOVI CONSERVATORI AVGG, et le type du revers déjà décrit, avec cette légende ; mais l'aigle y tient une couronne en son bec.

Au droit : 1<sup>o</sup> IMP C VAL CONSTANTINVS P F AVG. Sa tête laurée à droite. Cohen, 297 ; 2<sup>e</sup> série ; P. ; 14719 ; 3 gr. 12 ; 20 mill. V. ; D. ; L. ; VO. ; WG. ; Off. A—B. — 3<sup>e</sup> série : D. ; V. ; 3 gr. 10 ; Off. A—B.

2<sup>o</sup> IMP C VAL LICIN LICINIVS P F AVG. Même tête. Cohen, 409 ; 2<sup>e</sup> série : P. ; 14217 à 14219, L. ; VO. ; V. ; Off. A—B. — 3<sup>e</sup> série, D. ; 3 gr. 20 ; Off. A—B.

III. Au revers : IOVI CONSERVATORI CAESS ; et le même type du revers que celui qui accompagne la légende précédente.

Au droit : 1<sup>o</sup> D N CONSTANTINVS LICINIVS N CAES. Sa tête laurée à droite. Cohen, 29 ; P. ; 14399 ; 3 gr. 30 ; 21 mill. ; MI. ; Off. A. *Pl. X, n<sup>o</sup> 12.*

Le classement de cette pièce, dans cette émission, est confirmé par celui d'autres monnaies de bronze, dans des émissions contemporaines, sorties des ateliers de Nico-

médie et de Cyzique. Ce sont des monnaies frappées aux noms des deux Licinius, Auguste et César, désignés comme princes Joviens. Ces pièces font partie, ainsi que celles qui viennent d'être décrites, de la 1<sup>re</sup> partie de l'émission.

J'ai fait remarquer plus haut le caractère exceptionnel du surnom de *Constantinus* attribué à Licinius II après la guerre de 314.

2<sup>o</sup> FL IVL CRISPVS NOB CAES. Sa tête laurée à droite, pièce inédite. L'épithète *Dominus Noster* qui manque ici a été attribuée aux Césars, en Orient, après leur élévation en Occident. — 2<sup>e</sup> série B. ; VO. ; Off. A. — *Pl. X, n<sup>o</sup> 13.*

Ces monnaies signalent la première tentative d'élévation des Césars faite par Licinius, en 315, tentative dont il a été question plus haut. Constantin ne consacra officiellement cette élévation que le 1<sup>er</sup> mars 317. On devine les mobiles de la conduite des empereurs, dès que l'on admet ce fait révélé par les émissions monétaires, de deux élévations successives des Césars. Une première fut tentée par Licinius seul ; une seconde, des trois Césars, fut faite par les deux empereurs Constantin et Licinius. Une loi du Code Théodosien de l'année 336 <sup>1</sup> nous apprend, ainsi que l'a remarqué O. Seeck, que le fils de Licinius était né d'une esclave et cette loi décide qu'il retournera à l'état de sa mère, bien qu'il ait obtenu, par décret impérial, la plus haute dignité, c'est-à-dire le rang de fils d'empereur, de César. Cette loi modifie le droit, alors existant, en faisant retourner tout fils d'esclave à la condition de sa mère. Mais cette disposition n'existait pas, lorsque Licinius créa son fils César et il devait espérer le faire échapper

1. *Code Théodosien* (édition Mommsen, II, p. 175, lib. IV, tit. 6. *de Naturalibus filiis*, lex 2) : « Itaque Liciniani etiam filio qui per rescriptum sanctissimum dignitatis culmen ascendit, omnis substantia auferatur et secundum hanc legem fisco adjudicetur, ipso verberando, compedibus vinciendo, ad suae originis primordia redigendo. » *Lecta III Kal. Maii Carthagine Nepotiano et Facundo Coss.* (336).

ainsi pour toujours aux conséquences de sa naissance servile. D'autre part, pour Constantin, Licinius, le jeune, était presque un usurpateur, puisque son père avait épousé Constantia, sœur de Constantin, dont il n'avait pas eu d'enfant. Mais, en 317, Constantin avait des raisons particulières de reconnaître l'élévation de Licinius II. Le jeune Constantin II avait vu le jour à Arles, dans la seconde moitié de l'année 314, ainsi qu'on peut le conclure de l'étude des émissions monétaires des ateliers d'Orient, qui frappèrent ses monnaies en 315. Constantin, heureux d'élever au rang de Césars, en 317, ses deux fils Crispus et Constantin II, qu'il avait eus de Minervina et de Fausta, et pouvant ainsi satisfaire l'ambition de cette dernière, dut accepter les propositions de Licinius et proclamer à son tour l'élévation des trois Césars, dans l'empire d'Occident. C'est ce que signale la frappe de leurs monnaies.

La pièce suivante, décrite par M. Dattari, est particulièrement intéressante. C'est une pièce de bronze, sans alliage d'argent, du type de celles qui ont été frappées sous la tétrarchie, puis une deuxième fois, dans l'empire de Licinius, entre 318 et 324, c'est-à-dire des pièces à têtes radiées d'empereur, du poids moyen de 2 gr. 88, d'après les pesées de M. Dattari.

Cette pièce porte encore au revers l'inscription **CONCORDIA**. . . . . On a fait disparaître la fin de l'inscription (*militum*) et frappé un nouveau type Jupiter debout tenant une Victoire dans la droite et s'appuyant sur un sceptre, à

ses pieds, un aigle. On voit sur ce revers le sigle

Q
X
B
ALE.

Au droit on voit la tête de Galère, laurée, à droite, et on lit : **IMP MAXIM NOB CAES.**

Cette pièce a dû être utilisée parce qu'elle était du même poids et du même module que celles frappées de 315 à 317. Le sigle du revers prouve qu'elle a été surfrappée vers cette époque. Il était facile de changer **MAXIMIANVS** en **MAXIMINVS**. Cette pièce pouvait ressembler aux pièces mal frappées, et formées peut-être d'un alliage défectueux, pendant la période d'anarchie des ateliers qui suivit la guerre de 314. On fit peut-être alors circuler des pièces de bronze pur, semblables à celles qui furent seules émises dans les états de Licinius, à partir de l'année 318. Le sigle du revers indique, en effet, que cette pièce a été frappée de nouveau entre les années 315 et 317.

Un autre petit bronze de l'époque de Dioclétien a été frappé de même au nom de Licinius vers la même époque.

On trouve au revers : ... **CONSERVATORI AVGG** avec le type de Jupiter ayant un aigle à ses pieds.

Au droit on voit deux légendes superposées.

**IMP DIOCLETIANVS  
CINIVS P F AVG**

V. N° 25568. Ex.  $\frac{1}{\text{ALE}}$

Ces pièces nous montrent que les petits bronzes de Dioclétien pouvaient rentrer, par fraude, dans le commerce, dans les états de Licinius, prince qui réadopta ensuite le numéraire de bronze pur, à partir de l'année 318.

#### SEPTIÈME ÉMISSION

*Comprise entre le moment où parvint à Alexandrie la nouvelle de la reconnaissance des Césars par Constantin, le 1<sup>er</sup> mai 317, et les années 318 ou 319, à partir desquelles les ateliers de Licinius n'émirent plus qu'une*

*seule espèce de bronze, sans alliage, signalée par une inscription de valeur au revers et les têtes radiées d'empereurs au droit.*

L'inscription de l'exergue **SMAL** (*Sacra Moneta Alexandriae*) commence à paraître sur les monnaies au début de cette émission.

On remarque, dans les légendes du droit, l'indication constante de l'épithète **DN** (*Dominus Noster*), attribuée aux Césars, dont les surnoms ont été fixés protocolairement par un accord des chancelleries d'Occident et d'Orient.

Les poids des pièces de bronze oscillent autour de 3 gr. 40. Ces pièces, qui sont les (petits bronzes) de Dattari, sont encore argentées. Elles se distinguent nettement de celles de l'émission de 318 à 324.

*Série monétaire unique de l'émission.*

$\smile$   A <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> <b>SMAL</b>	$\smile$   B <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> <b>SMAL</b>
---	---

On trouve :

I. Au revers : **IOVI CONSERVATORI AVGG.** Jupiter nu debout à gauche, le manteau tombant, tenant un globe de la droite et appuyé sur un sceptre.

Au droit : 1° **IMP LICINIUS AVG.** Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant le foudre de la main droite et un sceptre avec un globe de la gauche. Coh. 119 ; P. 14193-4 ; L. ; VO. ; WG. ; 3 gr. Off. A—B.

2° **IMP CONSTANTINUS AVG.** Buste analogue. Coh. 302 ; P. 14728 ; 3 gr. 30 ; 19 mill. ; 14729 ; V. ; L. ; VO. ; WG. ; 3 gr. 12 et 3 gr. 37 ; 20 mill. Off. A—B.

II. Au revers : **IOVI CONSERVATORI CAESS.** Même type du revers.

Au droit: 1° D N VAL LICIN LICINIVS NOB C. Buste analogue. Pièce décrite par M. Gnechchi. P. 14391-2; 3 gr. ; 18 mill. ; L. ; GN. ; VO. ; WG. ; Off. A—B. *Pl. X, n° 14.*

2° D N FL IVL CRISPVS NOB CAES. Buste analogue. Coh. 79; P. 15443; 18 mill. ; L. ; VO. ; VVG. ; 3 gr. 50; Off. A—B. *Pl. X, n° 15.*

3° D N FL CL CONSTANTINVS NOB C. Buste analogue. Coh. 135; P. 15749; VO. ; WG. ; Off. A—B.

#### HUITIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la fin de l'année 318 ou le début de 319, époque à laquelle l'atelier d'Alexandrie inscrit le chiffre  $\begin{array}{c} X \\ III \end{array}$  (decima pars Sestertici) <sup>1</sup> sur les petits bronzes non argentés, du poids moyen de 2 gr. 88, et la prise de possession de l'atelier par Constantin, à la fin de l'année 324.*

#### *Série unique de l'émission.*

Avec les chiffre et exergue suivants :

$$\begin{array}{c} | X \\ | III \\ \hline \text{SMALA} \end{array}$$

$$\begin{array}{c} | X \\ | III \\ \hline \text{SMALB} \end{array}$$

1. L'excellent petit travail publié par le regretté Commandant R. Mowat, dans les *C. R. de l'Académie des Inscr. et B.-L.* d'octobre 1886, a montré que le Sesterce était resté la base du système de Dioclétien pour les monnaies de bronze. M. Dattari montre, en pesant des lots de monnaies de bronze des diverses nominales qui se succèdent pendant la période Diocletio-Constantinienne, selon l'ordre de mes tableaux chronologiques, qu'il en fut de même pour l'époque de Constantin. La grande pièce de bronze qui porte le chiffre XX—I et qui n'est autre que le Sesterce, se divise en sous-multiples, créés par la dégradation des pièces de bronze argenté, laquelle résulte de l'émission successive de ces sous-multiples. Mais il faut tenir compte de ce que les numérations duodécimale et décimale sont restées en valeur simultanément et qu'il existe une série décimale et une série duodécimale.

I. Au revers : IOVI CONSERVATORI. Jupiter à demi nu debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre surmonté d'un aigle ; à ses pieds, à gauche, un aigle tenant une couronne en son bec ; à droite un captif assis.

Au droit : 1° IMP C VAL LICIN LICINIUS P F AVG. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite. Coh. 74 ; P. 14165-6-7, 3 gr. 19 ; 19 mill. ; L. ; WG. ; 2 gr. 95 ; Off. A—B.

*Pl. X, n° 16.*

2° IMP C FL VAL CONSTANTINVS P F AVG. Buste analogue. Coh. 292 ; L. ; VO. ; WG. ; 3 gr. 15 et 3 gr. 20 ; Off. A—B.

3° D N VAL LICIN LICINIUS NOB C. Son buste casqué et cuirassé à gauche, tenant un bouclier à gauche et une haste sur l'épaule droite. Coh. 21 ; P. 14370-1 ; 3 gr. 50 ; 20 mill. ; L. ; VO. ; WG. ; 2 gr. 95 ; Off. A—B. *Pl. X, n° 17.*

4° D N FL IVL CRISPVS NOB CAES. Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 77 ; L. ; B. ; WG. ; 3 gr. 80 ; Off. A—B.

*Pl. X, n° 18.*

5° D N FL CL CONSTANTINVS NOB C. Son buste lauré et drapé à droite. Coh. 133 ; P. 15744-5 ; 3 gr. 70 ; 20 mill. ; WG. ; L. ; 18 mill. ; Off. A—B.

#### NEUVIÈME ÉMISSION

*Comprise entre l'avènement de Constance II, au rang de César, le 8 novembre 324 ; et les mois qui suivirent les morts de Crispus et de Fausta, qui eurent lieu en août et septembre 326. L'anniversaire des Césars, du 1<sup>er</sup> mars 327, a été accompli pendant cette émission.*

J'avais admis, dans une première étude, que l'atelier d'Alexandrie était resté ouvert jusqu'en 330. Mais la continuation de la frappe des monnaies de *Helena Augusta*



prouve que l'atelier a été fermé à la fin de 327. Les 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> séries monétaires de cette émission sont postérieures aux morts de Crispus et de Fausta, car elles ne comprennent pas de monnaies frappées à leurs noms.

L'atelier d'Alexandrie est peut-être resté ouvert plus longtemps que la plupart des ateliers de l'empire, qui fermèrent probablement au début de l'année 327. Celui d'Alexandrie dut demeurer en activité jusqu'à la fin de l'année 327 ou en 328. Plusieurs séries monétaires ont dû être livrées à la circulation en 327.

L'atelier d'Alexandrie fut néanmoins fermé, comme la plupart des ateliers de l'empire, avant l'année 330.

Les grands ateliers de Rome, de Trèves, d'Arles et de Constantinople semblent avoir fait seuls exception à cette règle.

Il est toutefois nécessaire de ne pas se prononcer, d'une façon absolue, sur l'époque de fermeture des ateliers, car ils ont pu ne pas tous suspendre leurs frappes en même temps.

Cette émission comprend les monnaies de Constance II César, dont l'élévation (8 novembre 324) suivit de près la bataille de Chalcédoine (18 septembre 324). C'est ce qui nous empêche d'avancer à l'année 323 la guerre contre Constantin et Licinius<sup>1</sup>, ainsi que l'ont fait plusieurs auteurs.

1. O. Seeck trouve une confirmation de l'année de son élévation dans l'inscription du *C. I. L.*, t. III, n° 3705, qui fait coïncider avec le consulat VII de Constantius sa 30<sup>e</sup> acclamation impériatoriale. L'empereur était, d'après l'usage établi par Constantin, proclamé imperator à son élévation au trône et l'on répétait chaque année l'acclamation impériatoriale. Constantius avait donc 39 ans de règne en 354, ce qui met son élévation en 324. Cf. O. Seeck, *Die Imperatorische Acclamationen im vierten Jahrhundert*, *Rheinisches Museum*, 1893, p. 196 et 204.

Les arguments tirés de l'étude des Papyrus par Mommsen pour reporter à l'année 323 la guerre de Constantin et Licinius ne sont pas probants, parce que le post-consulat des deux Licinius a pu être répété en Orient (cf. Mommsen: *Consularia* dans *Hermès*, 1901, p. 602) et sont en contradiction avec les dernières découvertes papyrologiques. Cf. P. Jouguet, *C. R. Acad. d. Inscrip.*, 1906, p. 231 et sq.

Les monnaies de bronze argenté, de cette émission sont du pied monétaire de la pièce frappée par Constantin depuis l'année 315, elles pèsent en moyenne 3 gr. 50 et correspondent au « petit bronze » de Dattari et au *Nummus Centenionalis* de nos tableaux.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

$\frac{\quad   \quad}{\text{SMALA}}$	$\frac{\quad   \quad}{\text{SMALB}}$
--------------------------------------	--------------------------------------

Deuxième série.

$\frac{\text{Q}   \quad}{\text{SMALA}}$	$\frac{\text{Q}   \quad}{\text{SMALB}}$
---	---

Troisième série.

$\frac{\bullet}{\text{SMALA}}$	$\frac{\bullet}{\text{SMALB}}$
--------------------------------	--------------------------------

Quatrième série.

$\frac{\text{Q}   \text{A}}{\text{SMAL}}$	$\frac{\text{Q}   \text{B}}{\text{SMAL}}$
---	---

Cinquième série.

$\frac{\text{Q}   \text{I}}{\text{SMAL}}$	$\frac{\text{Q}   \text{II}}{\text{SMAL}}$
---	--

Sixième série.

$\frac{\text{Q}   \text{I}}{\text{SMAL}\bullet}$	$\frac{\text{Q}   \text{II}}{\text{SMAL}\bullet}$
--	---

Les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séries ont été émises après les morts de Crispus et de Fausta. Toutes les séries sont antérieures à la mort de Sainte Hélène, c'est ce qui indique que l'émission a dû être terminée en 328, au plus tard.

On trouve :

I. Au revers : **PROVIDENTIAE AVGG.** Porte de camp ouverte au milieu sans battants, surmontée de deux tours; au-dessus, une étoile.

Au droit : 1<sup>o</sup> **CONSTANTINVS AVG.** Sa tête laurée à droite. Coh. 454 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 14816-7 ; 2 gr. 36 ; 18 mill. ; V. ; VO. ; WG. ; Off. A—B. — 2<sup>e</sup> série ; VO. ; L. ; D. ; Off. A—B. — 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. A—B. — 4<sup>e</sup> série ; P. 14813-4 ; VO. ; L. ; Off. A—B. — 5<sup>e</sup> série ; P. 14815 ; VO. ; Off. I—II.

2<sup>o</sup> **CONSTANTINVS MAX AVG.** Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 458 ; 5<sup>e</sup> série ; P. 14847 ; VO. ; D. ; Off. I—II.

*Pl. X, n<sup>o</sup> 19.*

— 6<sup>e</sup> série ; VO. ; D. ; Off. I—II.

On remarquera que les deux pièces de *Constantinus Augustus* et *Maximus Augustus* font partie de la 5<sup>e</sup> série, laquelle a dû être frappée en 327, après les morts de Crispus et de Fausta. C'est ce qui m'a empêché de maintenir la division en deux de cette émission que composent un ensemble de séries monétaires qui s'enchevêtrent.

II. Au revers : **PROVIDENTIAE CAESS** avec le même type du revers.

1<sup>o</sup> **FL IVL CRISPVS NOB CAES.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche. Coh. 125 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 15487, 15494 ; 2 gr. 70 ; 18 mill. ; B. ; L. ; VO. ; Off. A—B. — 3<sup>e</sup> série ; D. ; Off. A—B.

2<sup>o</sup> **CONSTANTINVS IVN NOB C.** Buste analogue. Coh. 165 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 15788 ; L. ; VO. ; D. ; Off. A—B. — 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A—B. — 4<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; B. ; P. 15787 ; 3 gr. 35 ; 20 mill. ; Off. A—B. *Pl. X, n<sup>o</sup> 20.*

— 5<sup>e</sup> série ; VO. ; D. ; WG. ; P. 15786 ; Off. I—II. — 6<sup>e</sup> série. D. ; Off. I.

3° **FL IVL CONSTANTIVS NOB C.** Coh. 167 ; 1<sup>re</sup> série ; GOT. ; D. ; VO. ; Off. A—B. — 2<sup>e</sup> série ; L. ; Off. A. — 4<sup>e</sup> série ; D. ; L. ; VO. ; Off. A—B. *Pl. X, n° 21.*  
 — 5<sup>e</sup> série ; P. 16246 ; 3 gr. 05 ; L. ; VO. ; Off. I—II. — 6<sup>e</sup> série ; D. ; VO. ; Off. I—II.

III. Au revers : **SALVS REIPVBLICAE.** Fausta debout à gauche sous la figure de la maternité tenant ses enfants dans ses bras.

Au droit : 1° **FLAV MAX FAVSTA AVG.** Fausta coiffée en cheveux ondulés, son buste drapé, à droite. Coh. 6 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 15315 ; 3 gr. 90 ; 20 mill. ; L. ; VO. ; Off. A—B. *Pl. X, n° 22.*

2° **FL HELENA AVGVSTA.** Pièce hybride décrite par Dattari, sans indication du buste<sup>1</sup>. 1<sup>re</sup> série ; Off. A.

IV. Au revers : **SPES REIPVBLICAE.** Même type du revers qu'avec « *Salus Reipublicae* ».

Au droit : **FLAV MAX FAVSTA AVG.** Fausta coiffée en cheveux ondulés, son buste drapé, à droite. Coh. 15 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 15335 ; 3 gr. 50 ; V. ; Off. A—B.

V. Au revers : **SECVRITAS REPVBLICE.** La Sécurité voilée, debout à gauche, tenant un rameau baissé et soutenant sa robe.

Au droit : **FL HELENA AVGVSTA.** Son buste drapé à droite avec un diadème dans les cheveux et un collier de deux rangs de perles au cou. Coh. 12 et 13 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 13803-4 ; L. ; VO. ; Off. A—B. — 2<sup>e</sup> série ; VO. ; Off. A. — 4<sup>e</sup> série ; L. ; VO. ; D. ; Off. A—B. — 5<sup>e</sup> série ; VO. ; WG. ; Off. I—II. *Pl. X, n° 23.*  
 — 6<sup>e</sup> série ; D. ; VO. ; Off. I—II.

L'atelier d'Alexandrie resta fermé de l'année 328 à l'année 335. Il livra une nouvelle émission, à la circulation, à

1. Dattari, *op. cit.*, p. 16 du mémoire.

partir de l'élévation de Delmatius au rang de César, le 18 septembre 335. Je dois maintenir ma première chronologie des émissions, bien que le colonel Voetter, si compétent en ces matières, ait admis l'existence d'une émission parue entre les années 333 et 335. En effet, les pièces de Delmatius n'ont été frappées qu'à partir de 335, et dans deux officines. Ces officines sont les deux seules qui ont été ouvertes, dans l'atelier, jusqu'à la mort de Constantin en 337 et la frappe des petites pièces présentant la légende : *Gloria Exercitus*, avec un seul étendard entre les soldats, a dû se faire dans deux officines seulement, jusqu'à la mort de Constantin, et dans quatre, après cette mort, jusqu'à l'élévation des fils de Constantin le Grand au rang d'Augustes. Les pièces de *Constantinus Max. Aug.*, frappées dans quatre officines, doivent être attribuées à Constantin II.

## DIXIÈME ÉMISSION

*Comprise entre l'élévation de Delmatius, neveu de Constantin, au rang de César, le 18 septembre 335<sup>1</sup>, et la mort de Constantin, en mai 337<sup>2</sup>.*

En effet les pièces de Delmatius parurent dans cette émission, où se rencontrent les dernières de Constantin le Grand, Auguste.

Les monnaies de bronze de cette émission sont de deux pieds monétaires différents. Les plus grandes sont des (petits bronzes réduits) de Dattari, que j'ai désignés dans le cours de cet ouvrage comme la réduction du *Centenionalis*; elles pèsent en moyenne 2 gr. 50. Les plus petites pèsent

1. *Idat. in Fastis*; S<sup>us</sup> Athanasii, *contra Arianos*, tom. I. *Καίσαρα ἀνιγόρευσεν πρὸ τῆς καλανδῶν ὀκτωβρίων*.

2. Eusèbe indique le jour de la Pentecôte, 22 mai : Euseb., *Vita Constantini*, iv, 64.

en moyenne 1 gr. 75, elles sont la moitié de la pièce de 3 gr. 50 émise de 315 à 330, par Constantin, que j'ai désignée comme *Centenionalis*, et qui correspond au « petit bronze » de Dattari.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

—	—
SMALA	SMALB

Deuxième série.

•	•
—	—
SMALA	SMALB

I. Au revers : **GLORIA EXERCITVS**, et comme type, deux soldats debout, casqués, en habit militaire, tenant chacun une haste, et appuyés sur leurs boucliers; entre eux, deux enseignes militaires.

Au droit : 1<sup>o</sup> **CONSTANTINVS MAX AVG**. Son buste diadémé et drapé et cuirassé à droite. Coh. 254; 1<sup>re</sup> série; P. 14638-39; L.; Off. A—B. — 2<sup>e</sup> série; D.; Off. A—B.

Les pièces de Constantin le Grand et celles des Césars qui présentent la légende : *Gloria Exercitus*, avec deux étendards, au revers, et sont du plus grand module (17 à 18 mill. de diamètre), n'ont été frappées que dans deux officines, A—B; tandis que les pièces de 1 gr. 75, décrites plus loin, ont commencé à être émises dans les mêmes conditions, mais ont continué à l'être dans quatre officines après la mort de Constantin le Grand.

2<sup>o</sup> **CONSTANTINVS !VN NOB C**. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 122; 1<sup>re</sup> série; P. 15704-15705; 2 gr. 30; 17 à 18 mill.; L.; Off. A—B.

3<sup>o</sup> **FL IVL CONSTANTIVS NOB C**. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 104; 1<sup>re</sup> série; P. 15690; 15691;

3 gr. ; 18 mill. ; L. ; Off. A—B.

*Pl. X, n° 24.*

— 2<sup>e</sup> série ; D. ; Off. B.

4<sup>o</sup> FL IVL CONSTANS NOB C. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 75 ; 1<sup>re</sup> série ; VO ; L. ; Off. A—B. — 2<sup>e</sup> série ; D. ; Off. A.

5<sup>o</sup> FL DELMATIVS NOB C. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 12 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 13370 ; 2 gr. 75 ; 18 mill. ; L. ; Off. A—B.

*Pl. X, n° 25.*

Des pièces de la même espèce monétaire, présentant de 17 à 18 mill. de diamètre, furent frappées, en même temps que les précédentes, aux effigies de Rome et de Constantinople ; tandis que l'on émettait également, ainsi qu'on le verra plus loin, des pièces semblables, comme types, mais environ de moitié plus légères.

II. Au revers : Sans légende, la Louve allaitant Romulus et Rémus et les regardant ; en haut deux étoiles.

Au droit : VRBS ROMA. Buste de Rome à gauche, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial. Coh. 17 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; pièce de 17 à 18 mill. ; P. 15261-15262 ; 2 gr. 50 ; GN. ; 18 mill. ; Off. A—B.

III. Au revers : Sans légende. Victoire debout à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyé sur un bouclier.

Au droit : CONSTANTINOPOLIS. Son buste à gauche portant le casque lauré et le manteau impérial et tenant un sceptre. Coh. 21 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 15198 ; 2 gr. 85 ; 18 mill. ; L. ; WG. ; 2 gr. 50 ; Off. A—B.

*Pl. X, n° 26.*

Les petits bronzes dont la description suit sont ceux auxquels j'ai attribué le poids moyen de 1 gr. 75, et M. Dattari le poids théorique de 1 gr. 66. Ce sont les quinaires

de Cohen ; ils représentent le (*Denarius Communis*) de Dattari<sup>1</sup>.

IV. Avec la légende du revers : **GLORIA EXERCITVS**, on trouve le type suivant : deux soldats debout, casqués, en habit militaire, tenant chacun une haste et appuyés sur leurs boucliers ; entre eux une seule enseigne militaire surmontée d'un drapeau.

Au droit : 1<sup>o</sup> **CONSTANTINVS MAX AVG**. Son buste diadémé et drapé à droite. Coh. 250 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; P. 14604 ; Off. A—B.

Les pièces analogues qui portent les officines  $\Gamma$ — $\Delta$  sont postérieures à la mort de Constantin le Grand. La même réflexion s'applique aux pièces suivantes des Césars.

2<sup>o</sup> **CONSTANTINVS IVN NOB C**. Son buste lauré et cuirassé à droite. Coh. 714 ; 1<sup>re</sup> série ; L. ; D. ; 15 mill. ; Off. A—B.

3<sup>o</sup> **FL IVL CONSTANTIVS NOB C**. Buste analogue. Coh. 92 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 16142 ; D. ; L. ; Off. A—B.

4<sup>o</sup> **FL IVL CONSTANS NOB C**. Buste analogue. Coh. 50 ; 1<sup>re</sup> série ; D. ; Off. A—B.

5<sup>o</sup> **FL DELMATIVS NOB C**. Buste analogue. Cohen 4 ; 1<sup>re</sup> série ; P. 15556-57 ; 1 gr. 20 ; D. ; L. ; WG. ; Off. A—B.

*Pl. X, n° 27.*

V. Au revers : Sans légende, et comme type le groupe

1. La différence provient de ce que les (petits bronzes) de Dattari que nous avons appelés *centenionales* pèsent régulièrement 3 gr. 50 dans les états de Constantin de 315 à 318 ; mais que si on les mélange aux petits bronzes analogues émis dans les états de Licinius ou même aux petits bronzes émis par Constantin de 313 à 315 on obtient le poids moyen de 3 gr. 33. Il en est de même des quinaires, suivant qu'on ne considère que la première émission de ces pièces, en 335, ou que l'on tient compte des suivantes. Il est évident que Constantin a voulu créer des pièces de bon aloi, d'un poids régulier, mais qui pesèrent d'abord plus que le poids théorique. C'est un fait constant à cette époque que toujours les premiers exemplaires émis des espèces de bronze présentent leurs poids forts.



déjà décrit de la Louve à gauche avec les deux jumeaux, surmonté de deux étoiles.

Au droit : **VRBS ROMA**. Buste de Rome à gauche, casqué, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial. Coh. 19; L.; D. Off. A—B.

VI. Au revers : Sans légende, avec le type de Victoire déjà décrit (n° 21 de Cohen).

Au droit : **CONSTANTINOPOLIS**. Son buste à gauche portant le casque lauré et le manteau impérial et tenant un sceptre. Coh. 22; VO; D.; Off. A—B.

#### ONZIÈME ÉMISSION

*Comprise entre la mort de Constantin le Grand, en mai 337, et l'avènement de ses fils, au rang d'Augustes, en septembre de la même année.*

Cette émission remplit la période d'interrègne, comprise entre la mort de Constantin le Grand, toujours considéré comme Auguste et entouré de ses fils Césars, et le moment où la proclamation des trois Augustes : Constantin II, Constant I et Constance II, amena une nouvelle organisation de l'empire. Les monnaies de Delmace furent encore frappées pendant cet interrègne. Ce prince dut périr un peu après l'élévation des Augustes, qui eut lieu le 9 septembre 337.

Les monnaies de bronze de cette émission sont toutes de de la plus petite espèce ou nominale émise au cours de l'émission précédente.

#### *Séries monétaires de l'émission.*

—|  
SMALA

—|  
SMALB

—|  
SMALΓ

—|  
SMALΔ

L'atelier fonctionne avec quatre officines.

I. Au revers : **GLORIA EXERCITVS.** Avec le type décrit et un seul étendard entre les soldats.

Au droit : 1° **FL IVL CONSTANTIVS NOB C.** Coh. 92, déjà décrit ; P. 16162 ; L. ; 1 gr. 60 ; 17 mm. ; D. ; VO. ; Off. **A—B—Γ—Δ.**

2° **CONSTANTINVS IVN NOB C.** Coh. 114, déjà décrit. VO. ; D. ; Off. **A—B—Γ—Δ.**

3° **FL IVL CONSTANS NOB C.** Coh. 114, déjà décrit. VO. ; D. ; Off. **A—B—Γ—Δ.**

4° **FL IVL DELMATIVS NOB C.** Coh. 4, déjà décrit ; VO. ; pièce frappée pendant l'interrègne mais seulement jusqu'à la mort de Delmatius. VO. ; D. ; Off. **A—B—Γ—Δ.**

Les pièces de Constantin le Grand *Max. Aug.*, ont dû être frappées en même temps que les précédentes.

II. Au revers. Sans légende avec le type décrit de la Louve tournée à gauche et des jumeaux surmonté de deux étoiles.

Au droit : **VRBS ROMA.** Buste de Rome à gauche déjà décrit. Coh. 19 ; VO. ; D. ; Off. **A—B—Γ—Δ.**

III. Au revers. Sans légende avec le type de la Victoire déjà décrit.

Au droit : **CONSTANTINOPOLIS.** Buste casqué et portant le manteau impérial tourné à gauche. Coh. 22 ; L. ; VO. ; P. 15197, 15199 ; D. ; Off. **A—B—Γ—Δ.**

#### ÉMISSION POSTÉRIEURE A LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE

##### *Monnaies de Constatntin le Grand.*

Lorsque les trois fils de Constantin eurent été élevés au rang d'Augustes, le 9 septembre 337, et que les monnaies, leur attribuant ce titre, commencèrent à être frappées, les ateliers monétaires émirent en même temps des pièces de

leur père Constantin le Grand, désigné comme *Divus* et *Pater Augustorum* ainsi que de petites monnaies de Rome et de Constantinople.

Ces monnaies de bronze sont du pied monétaire du quinnaire, du poids moyen de 1 gr. 75.

*Séries monétaires de l'émission.*

Première série.

SMALA	SMALB	SMALΓ	SMALΔ
-------	-------	-------	-------

Deuxième série.

SMALA•	SMALB•	SMALΓ•	SMABΔ•
--------	--------	--------	--------

Troisième série.

S   R SMALA	S   R SMALB	S   R SMALΓ	S   R SMALΔ
----------------	----------------	----------------	----------------

Je ne décrirai que les pièces de Constantin le Grand et celles de Rome et de Constantinople.

I. Au revers : *IVST VENER MEMOR*. L'Équité ailée debout à gauche, tenant une balance et le sceptre.

Au droit : *DV CONSTANTINVS P T AVGG*. Tête voilée de Constantin le Grand à droite. Pièce décrite par Dattari. D. ; VO. ; 1<sup>re</sup> série ; Off. A—B—Γ—Δ.

II. Au revers : *VN MR*. La Piété debout à droite, voilée et les mains enveloppées dans sa robe.

Au droit : *D V CONSTANTINVS PT AVGG*. (*Divus Constantinus Pater Augustorum*). Buste de Constantin le Grand voilé à droite. Coh. 716 ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries ; P. 15134-35-36 ; 1 gr. 65 ; 15 mm. ; L. ; VO. ; D. ; Off. A—B—Γ—Δ.

III. Au revers : Sans légende. Constantin, dans un quadrige au galop à droite, tendant la main à une main céleste.

Au droit : **D V CONSTANTINVS PT AVGG.** Même buste. Coh. 760 ; 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries ; P. 15152-54-55-56 ; 1 gr. 65 ; 15 mill. ; L. ; VO. ; Off. **A—B—Γ—Δ.** *Pl. X, n° 28.*

IV. Au revers : Sans légende avec le groupe déjà décrit, de la Louve, à gauche, et des deux jumeaux, surmontés de deux étoiles ; mais accompagné de deux marques monétaires **S** et **R**, placées à droite et à gauche des étoiles des Dioscures ; de plus, comme différent monétaire, parfois, un point à droite de l'exergue ; de sorte que l'on a

$\frac{\text{S**R}}{\text{SMALA—B—Γ—Δ}}$  et  $\frac{\text{S**R}}{\text{SMALA•B•Γ•Δ•}}$

Au droit : **VRBS ROMA.** Buste de Rome à gauche, casqué, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial. 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries : L. ; D. ; VO. ; GN. ; 14 mm. ; toutes les officines.

V. Au revers : Sans légende avec le type de Victoire déjà décrit (n° 21 de Cohen), mais en outre avec les lettres **S R** dans le champ du revers, c'est-à-dire que l'on a  $\frac{\text{S | R}}{\text{SMALA—B—Γ—Δ}}$

et  $\frac{\text{S | R}}{\text{SMALA•B•Γ•Δ•}}$

Au droit : **CONSTANTINOPOLIS.** Son buste à gauche, portant le casque lauré et le manteau impérial et tenant un sceptre. Coh. 22 ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries ; L. ; VO. ; D. ; GN. ; 14 mm. ; toutes les officines.

Tableau des inscriptions des exergues, des différents et marques monétaires, des chiffres et signes diners, qui se trouvent sur les monnaies frappées à Alexandrie, pendant la période Constantinienne.

Ordre de succession des espèces monétaires. — Pièces de bronze émises par l'atelier.

L'atelier d'Alexandrie appartient à Maximin Daza, depuis son élévation au rang de César, le 1<sup>er</sup> mai 305, jusqu'à sa mort, en juin 313.

PREMIÈRE ÉMISSION, 305-308.

Les monnaies de bronze de cette émission sont de l'espèce des grands *folles* de Dioclétien, du poids moyen et théorique de 10 gr.; elles mesurent 26 mill. de diamètre. Ces pièces présentent fréquemment la lettre numérale K dans le champ du revers. Ce sont les « grands bronzes » de Dattari. Le poids des monnaies de bronze s'abaisse en 307 et tombe à 7 gr. C'est le commencement de l'émission des « moyens bronzes ». L'atelier a quatre officines ouvertes.

Série monétaire de l'émission.

également :  $\frac{A}{ALE}$  à  $\frac{A}{ALE}$  et  $\frac{A}{ALE}$  à  $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{S}{ALE}$   $\frac{F}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{F}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{F}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{F}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$

également :  $\frac{A}{ALE}$  à  $\frac{A}{ALE}$  et  $\frac{A}{ALE}$  à  $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$

$\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$

Les lettres S-F; S-P; P-S et P, signalent des groupements ouvriers.

DEUXIÈME ÉMISSION, 308-311.

Les monnaies de bronze de cette émission ont des poids oscillant entre 7 gr. 50 et 5 gr. 50; ce sont les « moyens bronzes » de Dattari, du poids théorique de 6 gr. 66. Six officines sont ouvertes dans l'atelier.

Séries monétaires de l'émission.

$\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
également :  $\frac{A}{ALE}$  à  $\frac{A}{ALE}$

$\frac{A}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
également :  $\frac{A}{ALE}$  à  $\frac{A}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$

$\frac{A}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
également :  $\frac{A}{ALE}$  à  $\frac{A}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$

$\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$

$\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$

$\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{P}{ALE}$   $\frac{R}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$

Les lettres P et R signalent les groupements ouvriers.

TROISIÈME ÉMISSION, 311-312.

Continuation de la frappe des mêmes « moyens bronzes », au début de l'émission; suivie de l'émission de pièces dont les poids oscillent entre 5 gr. 50 et 4 gr. 50. Ce sont les « moyens bronzes réduits » de Dattari, du poids théorique de 5 gr.

Trois officines seulement continuent à fonctionner dans l'atelier.

Séries monétaires.

$\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   
 $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{\epsilon}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$

QUATRIÈME ÉMISSION, 312-313.

Continuation de la frappe des « moyens bronzes réduits » de Dattari, et à la fin de l'émission, commencement de la frappe des « petits bronzes » du poids théorique de 3 gr. 33. Huit officines sont ouvertes dans l'atelier.

$\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$

On trouve également  $\frac{N}{ALE}$  à  $\frac{N}{ALE}$

$\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$

également  $\frac{N}{ALE}$  à  $\frac{N}{ALE}$  et  $\frac{N}{ALE}$  à  $\frac{N}{ALE}$   
également  $\frac{N}{ALE}$  à  $\frac{N}{ALE}$  à  $\frac{N}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$

L'atelier passe, après la mort de Maximin Daza, en juin 313, au pouvoir de Licinius.

CINQUIÈME ÉMISSION, 313-314.

« Petits bronzes » dont les poids oscillent entre 4 gr. et 3 gr. 80.

$\frac{N}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{Z}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{H}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{Z}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{H}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{Z}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{H}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{Z}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{H}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{Z}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{H}{ALE}$   
 $\frac{N}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{\Gamma}{ALE}$   $\frac{\Delta}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{Z}{ALE}$   $\frac{N}{ALE}$   $\frac{H}{ALE}$

SIXIÈME ÉMISSION, 314-317.

Continuation de la frappe des « petits bronzes » de Dattari, du poids théorique de 3 gr. 33.

L'atelier ferme six officines lors de la guerre de 314. Deux officines seulement continuent à fonctionner.

$\frac{K}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   
 $\frac{K}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{K}{ALE}$   $\frac{A}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$

Les chiffres K et X ne doivent pas se considérer séparément. La couronne est un différent monétaire. Il n'y a plus de groupements ouvriers travaillant en ville, comme cela avait eu lieu jusqu'en 312.

SEPTIÈME ÉMISSION, 317-318.

Continuation de la frappe du même « petit bronze » de Dattari. Les lettres SM (*Sacra Moneta*) font leur apparition dans les inscriptions des exergues.

$\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$

$\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$

HUITIÈME ÉMISSION, 318-324.

L'atelier cesse la frappe de petits bronzes argentés et n'émet plus qu'une petite pièce de bronze pur, du poids moyen et théorique de 2 gr. 88, et sur laquelle est inscrit le chiffre de valeur X III.

Série monétaire.

$\frac{X}{ALE}$   $\frac{III}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{III}{ALE}$   
 $\frac{X}{ALE}$   $\frac{III}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{III}{ALE}$

L'atelier d'Alexandrie tombe au pouvoir de Constantin, après la défaite de Licinius, en 324. Son éloignement de la cour et de la chancellerie de Constantin fit que peut-être il commença la frappe des monnaies de Constantin, de sainte Hélène et des Césars, fils de Constantin, qu'après l'élévation de Constantius au rang de César, le 8 novembre 324.

NEUVIÈME ÉMISSION, 324-327.

Frappe des pièces de bronze argenté, que j'ai appelées *Nummi Centenales* et qui correspondent au « petit bronze » de Dattari. Leur poids moyen est toutefois de 3 gr. 50, tandis que le poids théorique du « petit bronze » est de 3 gr. 33.

$\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   
 $\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   
 $\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   
 $\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$

L'atelier est fermé depuis la fin de l'année 327 ou le début de 328 (mort de sainte Hélène) jusqu'en 335.

DIXIÈME ÉMISSION, 335-337.

Frappe de deux sortes de petites pièces de bronze. L'une est le « petit bronze réduit » de Dattari, du poids théorique et moyen de 2 gr. 50; l'autre est la demie de la pièce de 3 gr. 50, du poids moyen de 1 gr. 75, qui n'est autre que le *Denarius Communis* de Dattari, du poids théorique de 1 gr. 66.

$\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   
 $\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$   $\frac{S}{ALE}$   $\frac{M}{ALE}$   $\frac{B}{ALE}$   $\frac{X}{ALE}$

L'atelier qui n'utilisait plus, ainsi qu'on vient de le voir, que deux officines, en ouvre deux autres, après la mort de Constantin, et de nouvelles séries monétaires commencent à paraître qui sont frappées dans quatre officines.

Enfin de nouvelles séries commencent à paraître après l'élévation au rang d'Augustus des fils de Constantin, en septembre 337.

Pièces d'or.

De rares pièces d'or (*aurei*) taillées sur le pied de 60 à la livre sont frappées sous les règnes de Maximin Daza et de Licinius; ainsi que des multiples de l'*Aureus*, notamment le double de l'*Aureus*.

Peut-être des pièces de l'espèce du *Solidus* ont-elles été frappées sous le règne de Constantin, mais je n'en ai pas relevé jusqu'ici.



## ADDENDA ET CORRIGENDA

---

Page 23, ligne 6, lire **AVGVSTI** au lieu de **AVGSTI**.

Page 27, ligne 1 et s. q., il faut rectifier la phrase qui commence à ligne 1. La lettre **N** n'est pas, en effet, une indication de valeur; voir l'Introduction, in fine.

Page 48, ligne 23, lire **LICINIUS P F AVG** au lieu de **LICINIUS AVGVSTVS** sur la pièce représentée *Pl. II, n° 17*.

Page 79, lignes 17 et 18, lire 335 et 336 au lieu de 325 et 336.

Page 126, 6<sup>e</sup> série, inscription à droite de la ligne des exergues, lire **S M K S.** au lieu de **S M R S.**

Page 236. J'ai indiqué une première partie de l'émission de 308 à 311 et j'ai oublié d'indiquer quelles étaient les monnaies qui composaient une seconde partie de l'émission. Ce sont celles de Maximin Daza et de Constantin, tous deux Augustes, monnaies que l'on trouve d'ailleurs décrites avec cette émission.

Page 253, 6<sup>e</sup> série. Il manque un point à droite de l'inscription de l'exergue de cette série.

Les pages 54 et 128 présentent une même petite irrégularité; les n<sup>os</sup> des planches, (*Pl. II, n° 20*); (*Pl. V, n° 11*), sont placés à la suite de l'indication de toutes les séries monétaires des pièces décrites, au lieu de l'être à la suite de la série monétaire dont un exemplaire est représenté sur la planche correspondante.

---





# TABLE DES MATIÈRES

---

## PREMIÈRE PARTIE

PRÉFACE.....	VII
INTRODUCTION. — Chapitres :	
1. La persécution de Maximin Daza.....	IX
2. Dénominations des espèces de bronze des systèmes monétaires de Dioclétien et de Constantin.....	XXIX

## DEUXIÈME PARTIE

### Ateliers monétaires.

Classification chronologique et description historique des émissions de

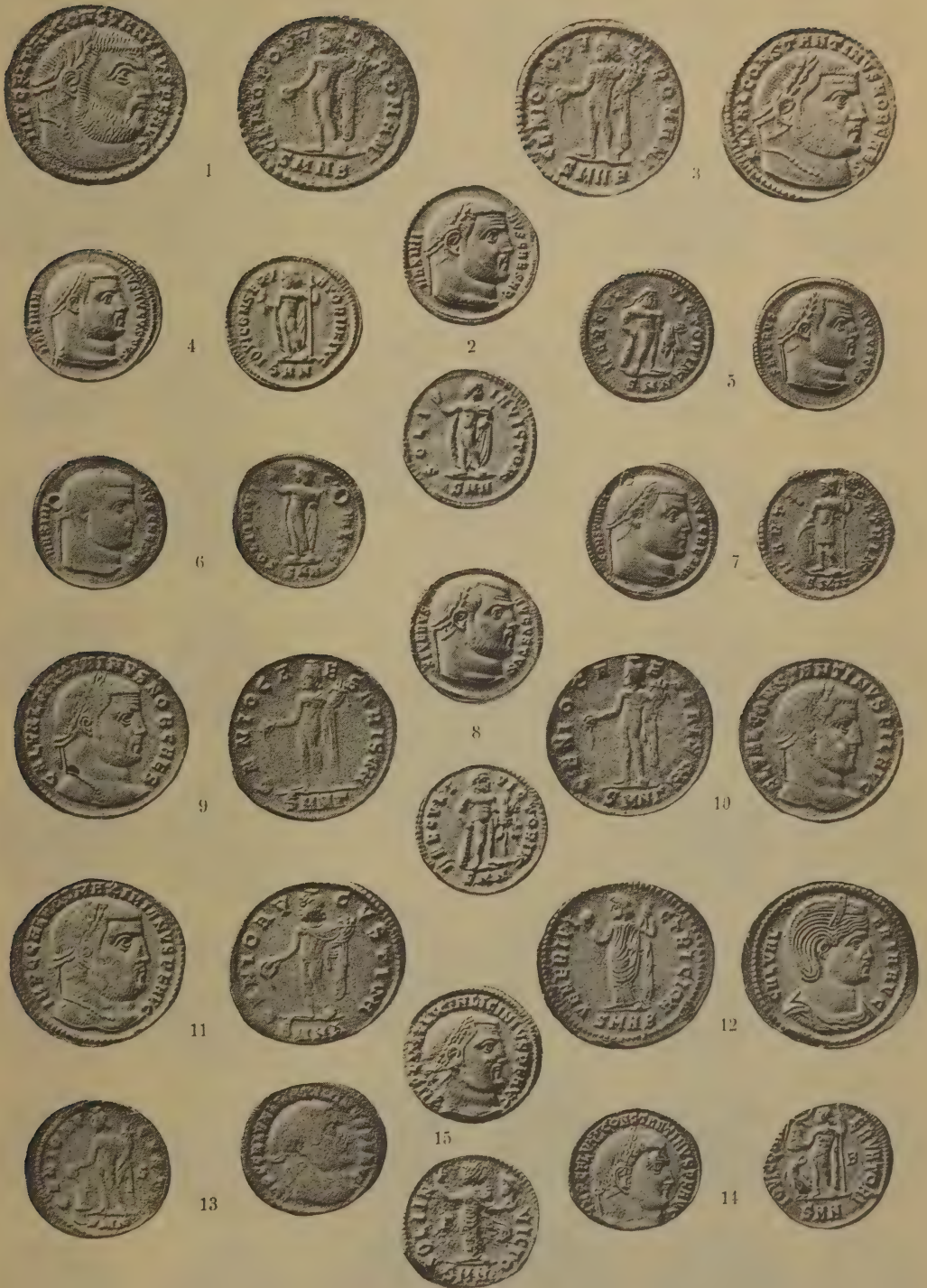
xvi <sup>1</sup> . L'atelier de Nicomédie.....	4
Cet atelier est ouvert de 305 à 327 et de 335 à 337.	
xvii. L'atelier de Cyzique.....	83
Cet atelier fonctionne pendant les mêmes périodes.	

1, Le n° XVI est la suite des n° des ateliers du second volume.

- xviii. L'atelier d'Antioche..... 143  
Cet atelier est ouvert de 305 à 326 et de 333  
à 337.
- xix. L'atelier d'Alexandrie..... 219  
Cet atelier est ouvert de 305 à 328 et de 335  
à 337.











1



3



2



4



6



5



8



7



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23

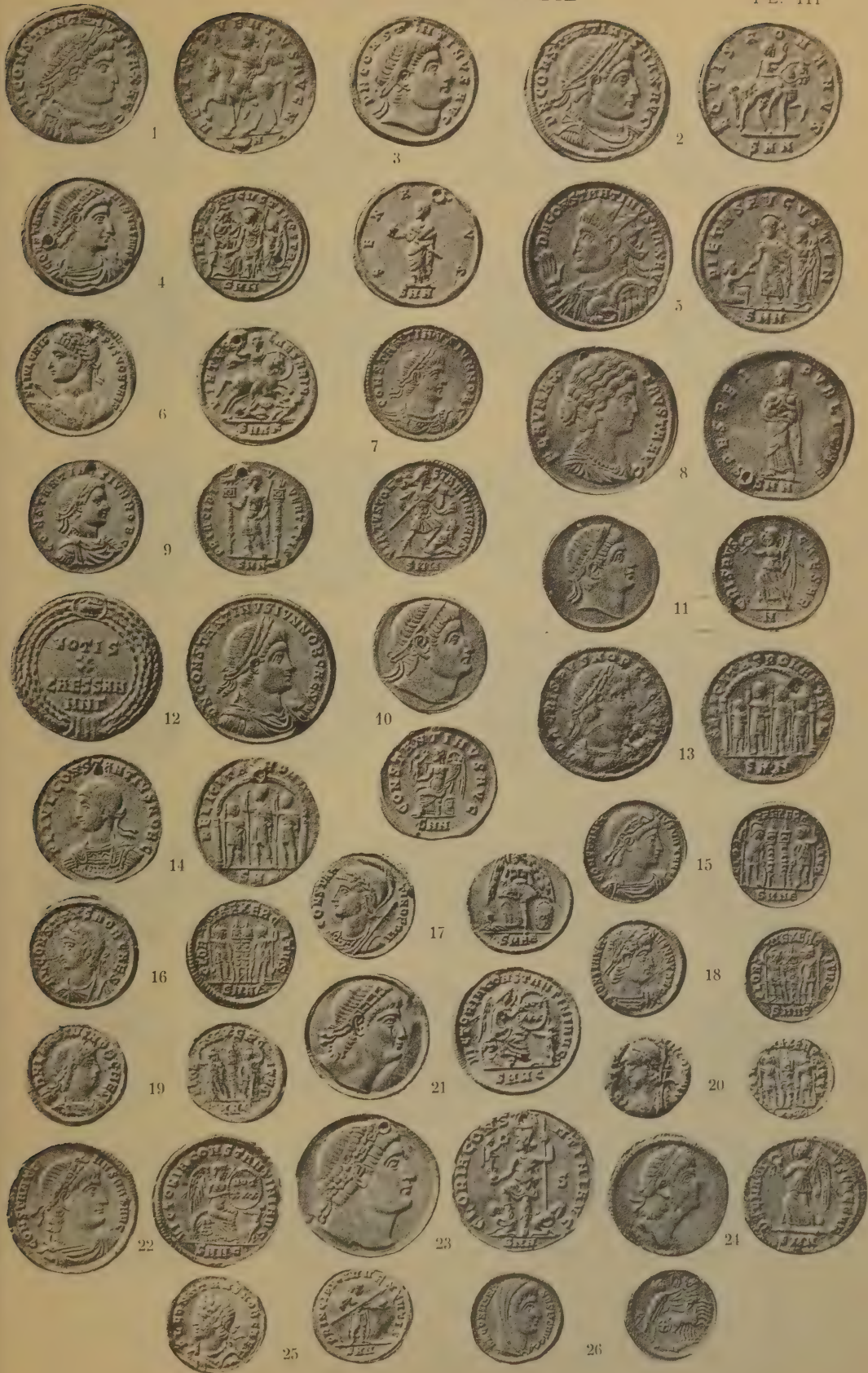


24













1



2



3



4



5



6



7



8



9



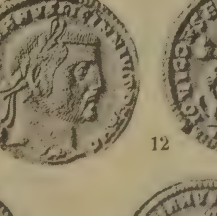
10



13



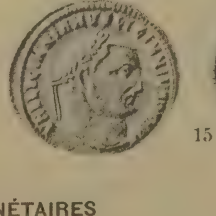
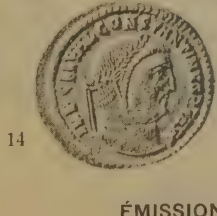
11



12



14

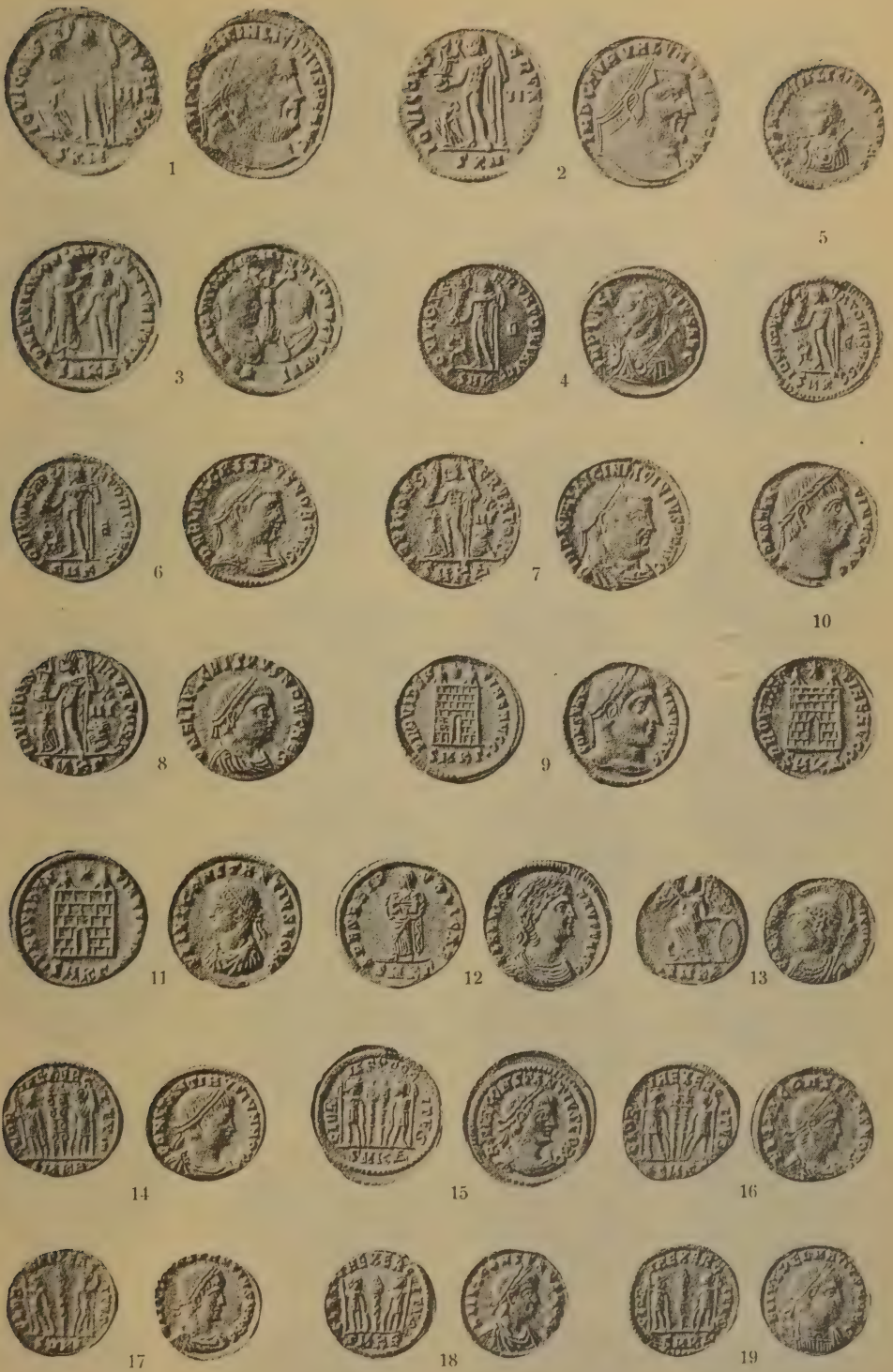


15



ÉMISSIONS MONÉTAIRES



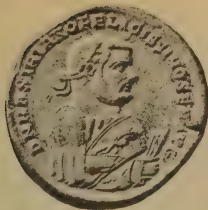


ÉMISSIONS MONÉTAIRES





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25







1



2



3



4



5



6



8



7



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20







1



2



3



4



5



8



6



7



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



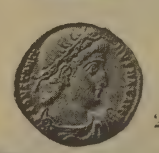
21



19



20



22



23



24



25



26

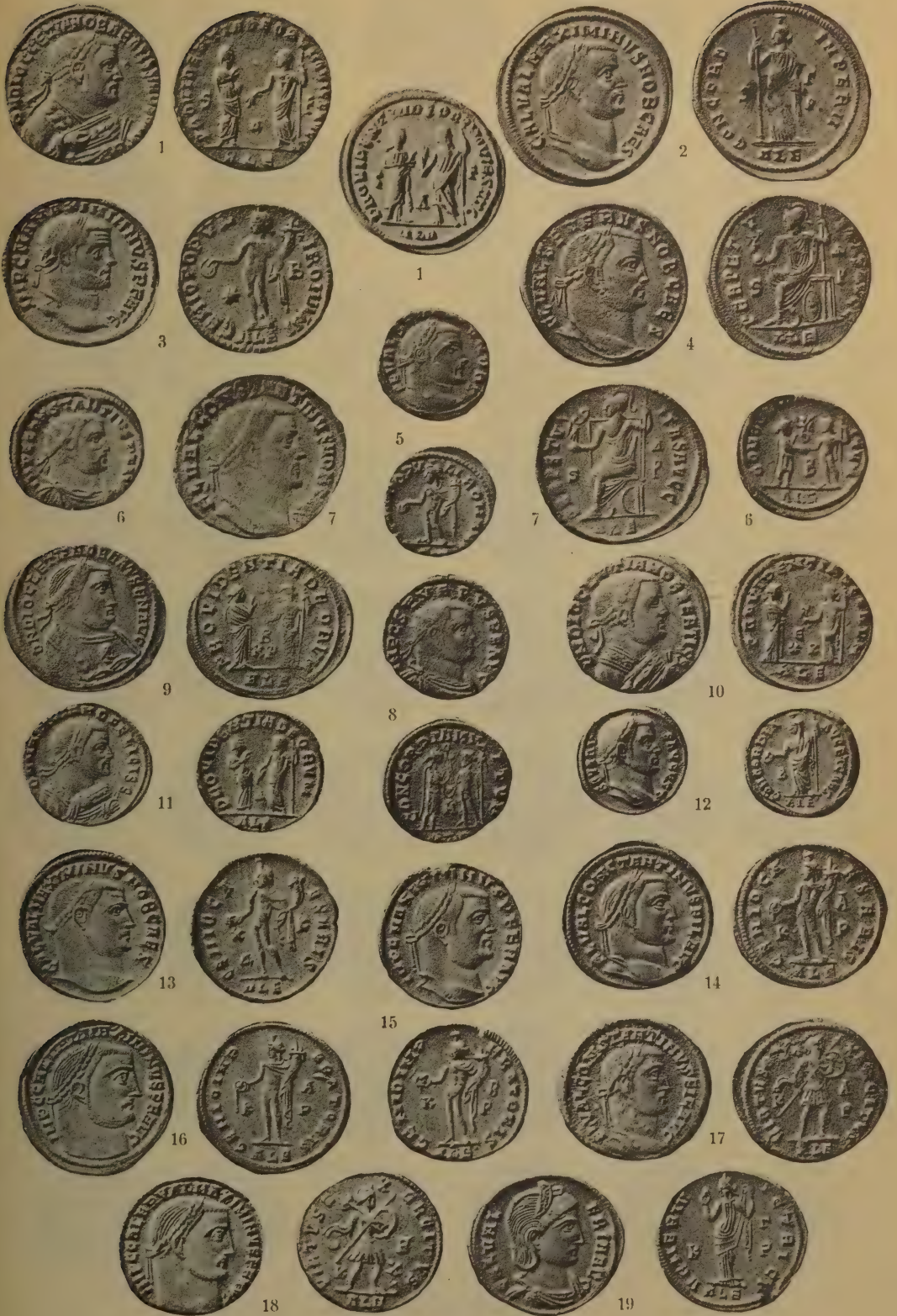


27

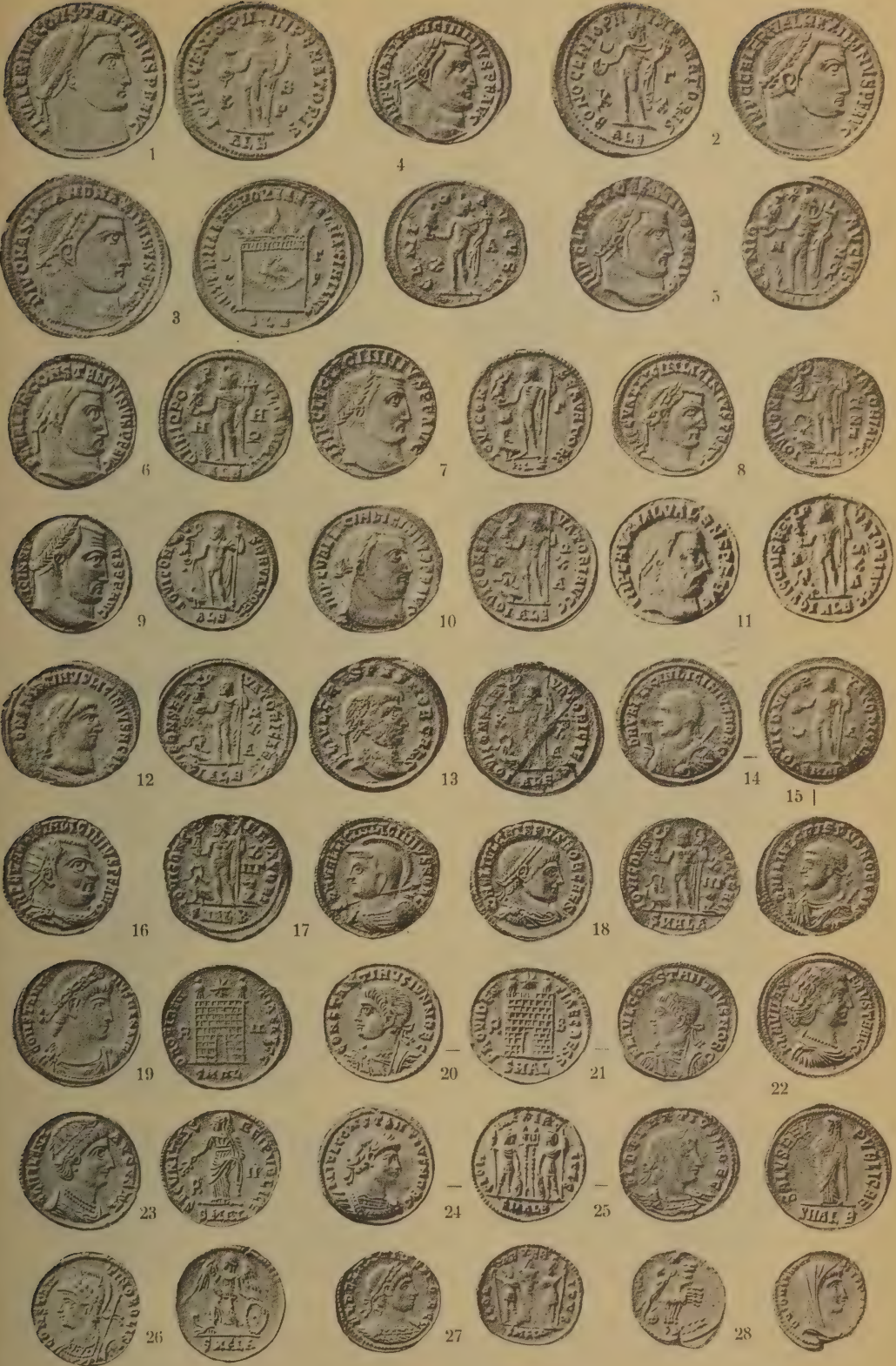


26













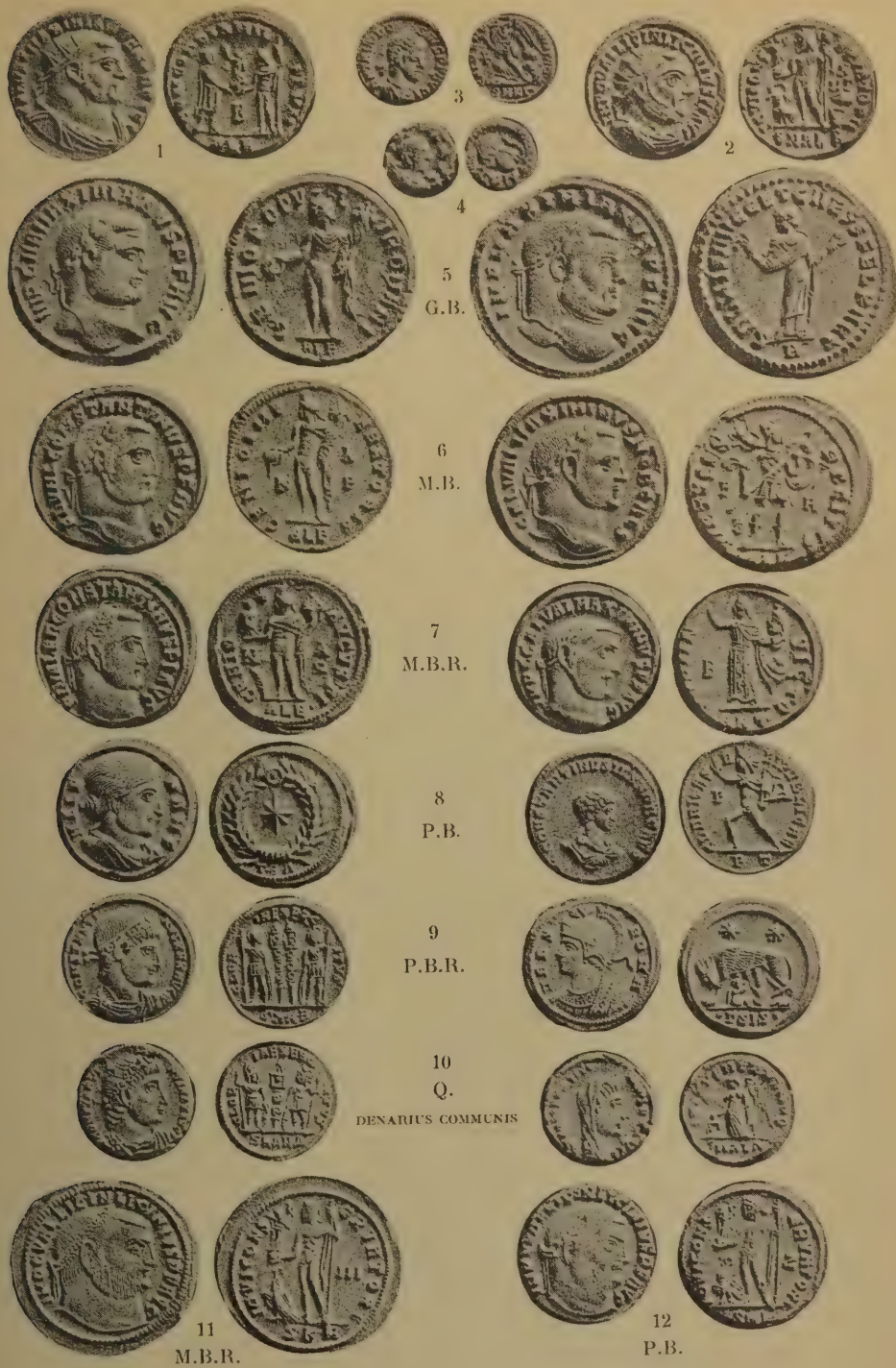


TABLEAU des Espèces Monétaires de bronze emprunté à M. Dattari, et concordant avec mes descriptions des Émissions monétaires.









GETTY RESEARCH INSTITUTE



3 3125 01059 8510

